Univ. of
Toronto
Library

UNIVERSITY OF TORONTO.
THE KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

ÉTUDES ET LEÇONS

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

AUTRES OUVRAGES DE M. A. AULARD

Études et leçons sur la Révolution française.

PREMIÈRE SÉRIE, 4e édition, 1905, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 3 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur.)

DEUXIÈME SÉRIE, 2e édition, 1902, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 3 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur.)

TROISIÈME SÉRIE, 2e édition, 1906, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 3 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur.)

QUATRIÈME SÉRIE, 1904, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 3 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur.)

CINQUIÈME SÉRIE, 1907, 1 vol. in-16, de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 3 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur.)

Le Culte de la Raison et le Culte de l'Être Suprême, 1793-1794. *Essai historique*, 2e édition, 1904, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 3 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur.)

Histoire politique de la Révolution française, 4e édition, 1909, 1 vol. in-8 raisin. (Armand Colin, éditeur.)

La Société des Jacobins, 1889-1897, 6 vol. in-8. (L. Cerf, éditeur.)

Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, 1898-1902, 5 vol. in-8. (L. Cerf, éditeur.)

Paris sous le Consulat, 1903-1909, 4 vol. in-8. (L. Cerf, éditeur.)

Recueil des actes du Comité de salut public, 1889-1909, 19 vol. in-8. (E. Leroux, éditeur.)

La Révolution française et les Congrégations, 1903, 1 vol. in-12. (E. Cornély, éditeur.)

Polémique et Histoire, 1904, 1 vol. in-12. (E. Cornély, éditeur.)

Les Orateurs de la Révolution : l'Assemblée constituante, nouvelle édition, 1905, in-8. (E. Cornély, éditeur.)

Les Orateurs de la Révolution : la Législative et la Convention, tome I, nouvelle édition, 1906, in-8. (E. Cornély, éditeur.)

924r

ÉTUDES ET LEÇONS

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

ALPHONSE AULARD

Professeur à l'Université de Paris

Sixième Série

LA DEVISE « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ »
LES PREMIERS HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
LES PORTRAITS LITTÉRAIRES
BEAUMARCHAIS. L'ABBÉ BARROTIN. ROBERT RHUM
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LA HAUTE-GARONNE
MÉMOIRES DE LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN ET DE BARRAS

105241
3/10/10

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1910

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

ÉTUDES ET LEÇONS

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

I

LA DEVISE « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ »

En 1848, la première proclamation que le gouvernement provisoire adressa au peuple français (24 février) se terminait par ces mots :

« La Liberté, l'Égalité et la Fraternité pour principes, le Peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer. »

Et, le 26 février, le même gouvernement provisoire déclara que sur le drapeau tricolore on inscrirait : *République française*, et *Liberté, Égalité, Fraternité*, « trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions ».

La devise *Liberté, Égalité, Fraternité* fut donc la devise officielle de la seconde République. Abolie

sous le second empire, elle fut reprise par la République actuelle, dont elle est également la devise officielle.

On semblait croire généralement, en 1848, que ç'avait été aussi la devise officielle de la première République, ou plutôt la devise officielle de la Révolution française, et c'est encore aujourd'hui l'idée de beaucoup de personnes.

Voici quelques éléments pour l'histoire, assez obscure, des origines et des vicissitudes de la fameuse devise.

*
* *

Disons d'abord qu'il n'y eut pas de devise officielle ni de la Révolution française ni de la première République, en ce sens que ni la Constituante, ni la Législative, ni la Convention n'imposèrent ou ne proposèrent jamais une devise nationale aux Français, comme le fit le gouvernement provisoire de 1848.

Il n'y eut que des usages qui s'établirent spontanément, des pratiques qui varièrent.

Ainsi, comme le serment civique édicté par la loi du 22 décembre 1789 contenait un engagement de fidélité « à la nation, à la loi et au roi », il arriva souvent qu'on inscrivit en tête d'actes publiques, et même privés, ces mots : *La Nation, la Loi, le Roi*, qui formèrent comme une devise patriotique.

On aimait aussi à inscrire ces mots, qui furent d'un usage fréquent : *Vivre libre ou mourir.*

Les Français se sentaient libres (ainsi on datait, en 1792, les actes publics de l'*an quatrième de la Liberté*), mais non pas encore tout à fait égaux, parce qu'ils avaient établi un régime censitaire, une classe politiquement privilégiée, celle des *citoyens actifs*, qui avaient seuls droit de vote, et une classe de *citoyens passifs*, qui comprenaient près de la moitié du peuple et qui n'avaient point le droit de vote. Le coup d'État populaire du 10 août 1792, qui renversa Louis XVI, amena la suppression de cette distinction entre citoyens passifs et citoyens actifs, le suffrage universel fut établi, et l'*égalité*, déjà réclamée par le club des Cordeliers en 1790 (1), parut s'ajouter à la *liberté*.

Un nouveau serment civique fut édicté, par le décret du 14 août 1792. Il était ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Égalité, ou de mourir en les défendant. »

Il arriva parfois que l'ordre de ces deux mots fut interverti.

Ainsi la loi du 25 août 1792, qui ordonnait de frapper des pièces de cinq sous et de trois sous en bronze, disait : « Les unes et les autres représenteront d'un côté le buste de la Liberté, sous les traits

(1) Voir l'imprimé intitulé : *Plan de l'organisation de l'armée parisienne* par un membre du club des Cordeliers (Buirette-Verrière) avec cette épigraphe : *Égalité, Liberté, Économie,* suivi d'un arrêté d'approbation du Club des Cordeliers du 11 novembre 1790. Bibl. nat., Lb 39/9550, in-8. Dans « l'arrêté d'approbation » le club parle de « consacrer les principes de l'*Égalité*, sans lequels il n'est pas de *Liberté*. »

d'une femme aux cheveux épars, ayant à côté d'elle une pique surmontée d'un bonnet. La légende renfermera ces mots : *Égalité*, *Liberté* (1). »

Malgré cet exemple officiel, l'usage prévalut de placer ces deux mots dans l'ordre inverse, la Liberté d'abord, l'Égalité ensuite, c'est-à-dire dans l'ordre où les choses qu'ils expriment s'étaient offertes réellement au peuple français (2).

Après l'établissement de la République, le club des Jacobins s'intitula : *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité.*

On peut dire qu'à partir du 10 août 1792, ces mots : *Liberté*, *Égalité*, furent la devise de presque tous les Français, pendant plusieurs mois, et qu'elle demeura leur devise préférée, ou la plus usitée, celle qui ne choquait personne pendant fort longtemps (3).

(1) Cette légende fut maintenue sous la République. Ainsi la loi du 24 août 1793, qui ordonne une autre fabrication de petite monnaie, porte, article 8 : « Les pièces d'un décime auront pour empreinte la France assise sur un globe, appuyée sur la table de la loi, tenant d'une main la baguette *vindelta*, surmontée du bonnet de la liberté, et de l'autre main le niveau, avec la légende *Égalité*, *Liberté*. »

(2) Cependant l'en-tête du papier à lettres de l'administration du département de la Haute-Garonne en l'an III porte tantôt : *Égalité*, *Liberté* ; tantôt : *Liberté*, *Égalité*. (Arch. nat., F1c III, Haute-Garonne 8). Le *Bulletin de la Convention*, feuille officielle, porte en tête de chaque numéro : *Égalité*, *Liberté*.

(3) Déjà, dans le *Dictionnaire philosophique*, article *Démocratie*, Voltaire avait dit, mais en mauvaise part, que le peuple « ne veut jamais et ne peut vouloir que la liberté et l'égalité ».

Quand je dis qu'elle ne choquait personne, je parle des « patriotes », et non des aristocrates, qui s'en moquaient. Il y avait aussi des modérés qui s'en inquiétaient, par exemple les administrateurs de la maison nationale des Invalides qui, en 1793, avaient, dans la salle du Conseil, au-dessus de la cheminée, un tableau où la devise *Liberté, Égalité* était ainsi corrigée : *Liberté sans licence, Égalité sans indécence*. Le 4 octobre 1793, le club de Cordelier demanda au Département qu'il donnât des ordres pour que ce tableau fût enlevé, et aussi pour qu'il fût fait défense « d'amender, corriger ou modifier » la devise (1).

Liberté, Égalité, il semblait que ce fussent là les deux principes essentiels.

Ainsi dans le préambule de la loi du 11 prairial an II, relative à la confection d'un code complet des lois, il était question de « baser les lois sur les principes de la Liberté et de l'Égalité ».

L'usage de cette devise (2), quoiqu'aucune loi ne le prescrivît, se maintint généralement jusqu'au

(1) Voir le journal l'*Abréviateur Universel* du 12 octobre 1793, p. 1139. Bibl. nat., Lc 2/755, in-4.

(2) Les exemples en sont innombrables, aussi bien dans les départements qu'à Paris. Ainsi la devise *Liberté, Égalité*, est employée en tête de leur correspondance par l'administration du district de Bourges en ventôse an III (Arch. nat., F[1]c III, Cher, 5[1]), par la municipalité de Toulouse, en pluviôse an VIII (Arch. nat., *ibid.*, Haute-Garonne, 13), par le commissaire du Directoire exécutif près le canton de Caraman en vendémiaire an VI (*ibid.*), par le citoyen Richard, préfet de la Haute-Garonne en fructidor an VIII (*ibid.*).

milieu de l'époque du Consulat, se rencontra encore, çà et là aux en-tête de quelques papiers officiels, non seulement à la fin du Consulat, mais dans les premières années de l'Empire et finit par disparaître, je ne sais trop quand, mais je ne crois pas qu'on en retrouve d'exemple après l'année 1808.

Voici quelques faits précis :

Le préfet Richard, qui inscrivait les mots *Liberté, Égalité* sur son papier à lettres en fructidor an VIII, les inscrit encore le 17 nivôse an XI ; puis je trouve une lettre de lui du 18 brumaire an XII, où il n'y a plus de devise (1). Voici une lettre du président du Tribunat, du 1er vendémiaire an XI, ornée d'une vignette de la République avec la hache, le faisceau et le bonnet phrygien au bout d'une pique. Voici une autre lettre du même, du 15 germinal an XII : la République n'y a plus d'attributs guerriers et la devise a disparu (2). Une lettre du président du Sénat conservateur du 17 fructidor an X arbore la devise ; une autre lettre du même, du 6 pluviôse an XII, est sans devise (3).

La devise *Liberté, Égalité* est considérée à l'étranger comme la devise officielle des Français, quoiqu'elle ne soit nullement officielle, en ce sens qu'aucune loi n'en impose l'usage. Les républiques sœurs,

(1) Arch. nat., *ibid.*

(2) Arch. nat., AF IV, 1011.

(3) Arch. nat., *ibid.* Même changement, à peu près aux mêmes époques, pour les actes du Conseil d'État, des ministres, du Corps législatif. Voir par exemple Arch. nat., AF IV, plaquettes 151 et 696.

fondées sous l'inspiration de la France, l'adoptent. En tête des actes du gouvernement de la République romaine on lit : *Libertà, Uguaglianza.*

*
* *

Le goût et l'usage se répandent aussi des devises à trois mots, mais l'un de ces trois mots n'est pas nécessairement *Fraternité.* Ainsi la devise de la Société populaire de Granville, en thermidor an II, est *Liberté, Égalité, Vertu* (1); celle de la Société populaire de Valognes en fructidor an II : *Égalité, Liberté, Vertu* (2); celle de la Commission de la Marine et des Colonies, en germinal an II : *Activité, Sûreté, Surveillance* (3); celle de l'Administration du département du Cher en l'an IV et en l'an VI : *Liberté, Égalité, Union* (4); celle du département de l'Hérault en l'an V : *Liberté, Justice, Égalité* (5). A la fin de son rapport du 1er nivôse an III, le poète et conventionnel Marie-Joseph Chénier propose comme devise du législateur : *Raison, Justice, Humanité* (6).

(1) *Journal des Débats et des Décrets*, thermidor an II, p. 388.
(2) Ministère de la Marine, BB[1], 59, folio 329.
(3) *Ibid.*, folio 11.
(4) Arch. nat., F[1c] III, Cher, 8.
(5) Arch. nat., *ibid.*, Hérault, 1. On lit la devise *Liberté, Égalité, Justice*, en tête d'une affiche imprimée de l'administration du département de la Charente du 8 messidor an III (communication de M. Chauvet à la Société historique et archéologique de la Charente, séance du 8 avril 1908).
(6) Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. V, p. 389.

Cependant, de toutes les devises à trois mots, la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* est la plus usitée.

Mais, pas plus que les devises précédentes, elle ne parut au commencement de la Révolution.

Ce n'est pas qu'elle fût complètement ignorée en 1789.

Dans son intéressante (et trop peu connue) *Histoire populaire des Révolutions françaises* (1), l'érudit Louis Combes dit qu'on peut la retrouver avant 1789, « mais perdue parmi les devises et emblèmes maçonniques de la loge des Neuf-Sœurs (2) », et c'est une tradition qu'en effet la fameuse devise est d'origine maçonnique (3).

Les philosophes n'avaient pas seulement fait l'éloge de la liberté et de l'égalité : ils avaient aussi, on le sait, prêché la fraternité. Et même l'idée de la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* se trouve déjà dans l'épître où Voltaire, en 1755, célèbre le lac de Genève et les vertus helvétiques :

(1) P. 108. — Bibl. nat., La 31/12, in-4.

(2) Je n'ai cependant trouvé aucun renseignement là-dessus dans l'intéressant volume de Louis Amiable : *Une loge maçonnique d'avant* 1789. *La R.·. L.·. les Neuf-Sœurs* (Paris, 1897, in-8).

(3) En tout cas, la maçonnerie a toujours recommandé la fraternité avec une insistance notable. Énumérant les devoirs du maçon, le règlement de la Loge des Neuf-Sœurs dit : « Tous les hommes seront des frères, quelle que soit leur opinion, quelle que soit leur patrie. » (Amiable, pp. 31 et 2.)

La Liberté ! J'ai vu cette déesse altière
Avec égalité répandant tous ses biens,
Descendre de Morat en habit de guerrière,
Les mains teintes du sang des fiers Autrichiens
Et de Charles le Téméraire...
Les états sont égaux et les hommes sont frères (1).

Mais ce ne fut qu'à l'époque où l'égalité politique fut sérieusement réclamée, quand il commença à se produire un mouvement vraiment démocratique, qu'on entendit les premiers appels populaires à la fraternité.

J'ai raconté ailleurs la démocratisation de mœurs par les Sociétés fraternelles des deux sexes, en 1790, la substitution des mots *citoyen*, *citoyenne*, aux mots *monsieur*, *madame*, le groupement fraternel des citoyens pauvres et riches pour le bien public (2).

Il ne s'agit plus seulement d'être libres : on veut être égaux, on veut être frères.

Le cri de *Fraternité* se fait entendre.

Le 4 juillet 1790, la Constituante décrète la formule d'un serment que prêteront les députés à la Fédération, et où ils jureront, entre autres choses : « de demeurer unis à tous les Français, par liens indissolubles de la *fraternité* ».

D'après l'auteur de l'article *Fraternité* dans le grand dictionnaire Larousse (et cet auteur est probablement Louis Combes, qui a rédigé dans

(1) *Œuvres*, édit. Moland, t. X, pp. 364 et 365.

(2) Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 94 et suivantes.

ce recueil beaucoup d'articles sur la Révolution), la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* fut arborée à la fête même de la Fédération : « Ce programme en trois mots, dit-il, apparut pour la première fois au Champ-de-Mars, à la grande fête de la Fédération, le 14 juillet 1790. On le lisait en effet sur quelques drapeaux des fédérés, notamment sur ceux du Dauphiné et de la Franche-Comté. »

Mais je n'ai pas pu ou pas su vérifier l'exactitude de cette assertion. Je n'ai trouvé mention du fait ni dans les *Révolutions de Paris*, ni dans aucun journal, ni dans l'ouvrage intitulé : *Confédération nationale, ou Récit exact et circonstancié de tout ce qui s'est passé à Paris le 14 juillet* 1790 (Paris, Garnéry, au second de la Liberté, in-8), ni dans aucun des imprimés que j'ai consultés.

Tout ce que je puis dire, c'est que cette devise n'était inscrite sur aucun des drapeaux qui furent offerts, en 1790, aux soixante districts de Paris.

Cependant presque tous ces drapeaux étaient revêtus de devises. Je vais les reproduire : elles sont peu connues, et on verra ainsi quelles étaient les formules qui plaisaient aux « patriotes » parisiens en 1790, à l'époque de la Fédération :

1. Drapeau du district de Saint-Jacques-du-Haut-Pas : *Ex servitute libertas*, et : *Pro patria et lege*. — 2. District de Saint-Victor : *Loi, Concorde, Liberté*. — 3. Saint-André-des-Arcs : *Union, Force, Vertu*. — 4. Saint-Marcel : *Mort ou Liberté*. — 5. Saint-Louis-en-l'Ile : *Vis unitas major*. — 6. Val-de-Grâce :

Vivre en frères sous l'empire des lois. — 7. Saint-Étienne-du-Mont : *Il ne périra pas* (le vaisseau de la ville de Paris). — 8. Sorbonne : *N'obéir qu'à la loi.* — 9. Saint-Nicolas-du-Chardonnet : *Qui me le ravira?* (le bonnet de la Liberté). — 10. Les Mathurins : *Liberté.* — 11. Prémontrés de la Croix-Rouge : *Immortalité.* — 12. Barnabites : *Patrie, Liberté.* — 13. Cordeliers (pas de devise). — 14. Notre-Dame : *Le salut de la Patrie.* — 15. Saint-Séverin : *L'union fait notre force.* — 16. Petits-Augustins de la reine Marguerite : *Union et Liberté.* — 17. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés : *Liberté.* — 18. Jacobins : *Force et Prudence.* — 19. Théatins : *Armés pour la Loi et pour la Liberté.* — 20. Carmes déchaussés (pas de devise, drapeau donné par *Monsieur*). — 21. Récollets : *Pour la Liberté.* — 22. Saint-Nicolas-des-Champs : *Sans Union, point de Liberté.* — 23. Pères Nazareth : *Union nationale.* — 24. Saint-Merry : *Force, Liberté, Paix.* — 25. Carmélites : *Notre Union fait notre Force.* — 26. Filles-Dieu : *Mon courage sauve l'État* (sous l'image de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans), et *Union. Prudence, Fermeté.* — 27. Saint-Martin-des-Champs : *Je veille pour la Patrie.* — 28. Enfants-Rouges : *Vis unita major.* — 29. Saint-Laurent : *Ex virtute libertas.* — 30. Sainte-Élisabeth : *Vaincre ou mourir.* — 31. Saint-Jacques-de-l'Hôpital (pas de devise). — 32. Bonne-Nouvelle : *Union, Force, Liberté.* — 33. Saint-Leu : *Courageux, Prudent, Libre.* — 34. Saint-Lazare : *Sans lois, point de Liberté*, et : *Sans Union, point de Force.*

— 35. Sainte-Opportune : *La Loi, vivre et mourir pour elle.* — 36. Saint-Jacques-la-Boucherie : *Deo, Patriæ, Legi.* — 37. Petits-Pères : *Elles ne flétriront jamais* (les fleurs de lys). — 38. Saint-Eustache : *Vaincre ou mourir pour la Patrie* et *Courageux, Libres.* — 39. Saint-Magloire : *La Liberté fait ma gloire.* — 40. Saint-Joseph : *La Loi et la Liberté.* — 41. Sainte-Marguerite (pas de devise). — 42. Minimes : *Arrivé à bon port* (sous la grande voile du vaisseau de la ville de Paris), et : *Liberté*, et : *Juncti roborantur*, et : *Union, Fidélité.* — 43. Saint-Antoine : *Loi, Roi, Liberté, Patrie.* — 44. Saint-Gervais : *La Liberté la lui donna* (une couronne à Louis XVI). — 46. Saint-Jean-en-Grêve : *Dulce et decorum est pro Patria mori.* — 47. Saint-Louis-la-Culture (pas de devise). — 48. Blancs-Manteaux : *Liberté sous un roi libre.* — 49. Popincourt : *Un roi juste fait le bonheur de tous.* — 50. Capucins-du-Marais : *Le même nœud nous unit.* — 51. Enfants-Trouvés (pas de devise). — 52. Oratoire : *Amour des peuples, force des Rois.* — 53. Feuillants : *La France régénérée.* — 54. Filles-Saint-Thomas : *Vivre libre ou mourir.* — 55. Saint-Philippe-du-Roule : *Pour la Patrie, les Lois et la Liberté.* — 56. Saint-Germain-l'Auxerrois : *Leur Union fait leur Force.* — 57. Jacobins Saint-Honoré : *Novo fœdere juncti.* — 58. Saint-Honoré : *Forts de notre Union.* — 59. Capucins-Chaussée-d'Antin : *Loyauté, Liberté, Sûreté, Fidélité.* — 60. Capucins-Saint-Honoré : *Liberté, Fidélité* (1).

(1) *Description curieuse et intéressante des soixante dra-*

On le voit : un seul de ces drapeaux, celui du Val-de-Grâce invoque la fraternité. Aucun n'invoque l'égalité. Leurs devises célèbrent surtout la liberté, l'union, la loi, la patrie, le roi.

Il faut arriver à l'année 1791 pour rencontrer enfin la devise : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*.

Voici quand et à quelle occasion :

Le 29 mai 1791, le ci-devant marquis de Girardin, l'ami de Jean-Jacques Rousseau, prononça, au club des Cordeliers, un discours sur l'institution de la force armée, qui fut imprimé (1). On y lit :

Le peuple français, qui veut pour base de sa Constitution l'*Égalité*, la *Justice* et l'universelle *Fraternité*, a déclaré qu'il n'attaquerait jamais aucun peuple... Le nom d'armée de ligne, le nom de toute espèce de troupe qui puisse être séparée d'esprit du corps de la nation doit être à jamais rayé du dictionnaire de la Liberté, dans lequel on ne doit trouver que celui de la force publique uniquement et entièrement nationale.

A la suite de ce discours, le club des Cordeliers publia une « opinion » ainsi conçue (2) :

peaux que l'amour patriotique a offerts aux soixante districts de la ville et faubourgs de Paris, avec l'explication des allégories, devises, emblèmes et marques dont ils sont ornés... Paris, 1790, in-8, avec estampes en couleur. Bibl. nat., Lb 39/3762.

(1) Bibl. nat., Lb 40/813, in-8.

(2) Bibl. nat., *ibid.*, à la suite du discours de Girardin. Cette pièce était déjà connue par l'analyse qu'en avait donnée M. Jacques Charavay dans son Catalogue d'autographes publié en 1862. — Il n'y a rien sur ces documents et ces faits dans le livre posthume d'Alfred Bougeart, *les Cordeliers*. (Caen, 1891, in-8.)

La Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen ;

Après avoir entendu, en sa séance du 29 mai dernier, un discours sur l'institution de la force publique ;

Considérant que, conformément à l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le maintien de ces droits ne peut reposer que sur une force publique instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'avantage particulier de ceux à qui elle est confiée ;

Qu'ainsi, pour assurer constamment cet effet, la force publique devant être *une et indivisible* comme la souveraineté qui réside essentiellement dans la nation, il faut, par conséquent, que, chez un peuple libre, la force publique ne soit autre que celle de toute la nation armée pour la seule défense de son territoire et de sa liberté, puisque c'est l'unique moyen pour que cette force ne puisse agir que pour la nation, et jamais contre elle;

Considérant, enfin, que la force publique ne peut être instituée dans les principes de la Déclaration des droits, et ne peut être vraiment une et nationale, si on y donne la moindre ouverture à l'esprit de division et de jalousie par aucune différence extérieure;

Qu'il faut, par conséquent, que l'uniforme national puisse convenir également à toutes les facultés des citoyens ; que, pour cet effet, il est nécessaire qu'il soit simple, solide et d'une même couleur, avec une plaque sur le cœur portant ces mots: *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité* ;

En conséquence, la Société émet le vœu formel :

1° Que, lors du licenciement de l'armée de ligne, tous les soldats rentrent aussitôt, comme citoyens, dans le sein de la nation, pour en former, au même instant, la troupe du centre des gardes nationales de chaque département;

2° Que l'universalité de la force publique soit insti-

tuée, sous un même titre, régime d'ordonnance et d'élection d'officiers, sans distinction de grenadiers, de chasseurs et d'épaulettes, attendu que des officiers citoyens, dans une armée purement, généralement et uniquement nationale et dans la constitution de la *liberté*, de *l'égalité* et de la *fraternité*, ne doivent être distingués que par l'honneur d'être élus par la confiance de leurs concitoyens, et par celui de les guider dans les sentiers du patriotisme et de la valeur.

La Société, pénétrée des principes du discours d'après lesquels elle a déterminé son vœu, a nommé J. Rutledge, B. de Saint-Sauveur, Lebois et Peyre ses députés pour présenter l'un et l'autre à l'Assemblée nationale en la personne de son président et l'engager instamment à en donner communication à l'Assemblée, dont la sagesse estimera sans doute qu'il est convenable à la haute importance de l'objet d'ouvrir la discussion publique la plus solennelle sur les articles fondamentaux de l'institution de la force publique, qui est le vrai palladium de la liberté, d'où dépend le maintien de la Déclaration des droits, le sort de notre Révolution et la tranquillité de l'État au dedans et au dehors, par la formation de la défensive la plus imposante et la plus spécialement nécessaire au premier peuple qui a déclaré qu'il n'attaquera jamais aucun peuple, mais qu'il sera toujours prêt à défendre unanimement le sanctuaire de la liberté.

La Société a arrêté qu'il serait envoyé des exemplaires du discours de René Girardin et de son vœu exprimé ci-dessus à toutes associations patriotiques, aux départements et aux municipalités de l'Empire, etc., avec invitation aux Sociétés patriotiques d'y donner leur adhésion.

Signé : LAWALLE, président ;
COLLIN, secrétaire ;
CHAMPION, secrétaire.

C'est donc le club des Cordeliers, dont la politique était plus démocratique que celle des Jacobins, qui a le premier proposé aux Français la devise : *Liberté. Égalité, Fraternité*, comme il avait le premier insisté sur la nécessité d'assurer la liberté et l'égalité.

*
* *

Il ne me semble pas qu'au début la nouvelle devise soit devenue populaire, et je ne sache pas qu'aucun journal ait mentionné l'« opinion » du club des Cordeliers. Les membres de ce club eux-mêmes ne considérèrent pas la formule comme définitive, et l'un d'eux, Momoro, proposa à ses concitoyens de prendre pour devise : *Union, Fraternité, Égalité, Liberté* (1).

Le mot de *Fraternité* devint d'un usage plus fréquent. Ainsi la section de l'île Saint-Louis, après le 10 août, prit le nom de *Section de la Fraternité*.

Je ne me rappelle pas avoir vu les mots *Liberté, Égalité, Fraternité,* sur aucun acte officiel ou public avant l'année 1793. Mais la formule, si on peut dire, était lancée. Un démocrate chrétien, l'abbé Grégoire, dans son *Adresse aux députés de la seconde législature* (2), le 26 septembre 1791, disait de la religion : « Fille du ciel, elle nous apporte la Fraternité, l'Égalité, la Liberté. »

(1) Catalogue d'autographes de Jacques Charavay, 1862, p. 164.

(2) Bibl. nat., Lb 40,637, in-8.

C'est une décision du directoire du département de Paris, en 1793, qui popularisa la devise, par le fait même qu'elle en imposa l'usage aux Parisiens, avec une addition sensationnelle.

Voici cet arrêté, qui est peu connu :

Le Directoire

Sur la proposition du citoyen Momoro, l'un de ses membres et commissaire national dans les départements de l'Ouest, d'adresser une invitation, dans toute l'étendue du département de Paris, à tous les propriétaires ou principaux locataires, à l'effet de faire peindre sur la façade de leurs maisons, en gros caractères, ces mots : *Unité, Indivisibilité de la République ; Liberté, Égalité, Fraternité, ou la Mort* ;

Considérant que, quoiqu'il ne fût pas nécessaire de peindre sur les maisons de Paris ce qui était profondément gravé dans le cœur de tous les bons républicains, la proposition néanmoins devait être accueillie, autant pour faire mentir tous les malveillants qui ne cessent dans les départements de calomnier Paris en disant que cette cité immense est un repaire d'anarchistes qui ne veulent pas l'unité et l'indivisibilité de la République, que pour engager encore plus formellement les citoyens à soutenir jusqu'à la mort le serment de maintenir cette unité et cette indivisibilité ;

Considérant, en outre, que les républicains français, après avoir abattu et le tyran et le despotisme, après avoir fait disparaître tous les signes de féodalité, tous ces monuments qui attestaient la honte des Français et l'orgueil des rois, doivent s'empresser de substituer à ces signes d'infamie les nouveaux emblèmes de notre liberté ; qu'il est bon, il est nécessaire que la proposition soit adoptée et exécutée dans le plus court délai possible, afin que nos frères des départements, qui vont accourir

de toutes parts pour la réunion républicaine du 10 août prochain, lisent jusque sur les façades de nos maisons l'expression de nos sentiments les plus vrais, comme ils les trouveront gravés dans nos cœurs ;

Par toutes ces considérations ;

Le Directoire arrête que, dans le courant du mois de juillet pour tout délai, les propriétaires ou principaux locataires seront invités, au nom du patriotisme, au nom de la liberté, de faire peindre sur la façade de leurs maisons, en gros caractères, ces mots :

Unité, indivisibilité de la République ;
Liberté, Égalité, Fraternité, ou la Mort.

Arrête, en outre, qu'il sera placé au-dessus de tous les édifices publics une flamme aux trois couleurs, surmontée du bonnet de la Liberté, et que tous les propriétaires sont pareillement invités à en faire placer de semblables au-dessus de leurs maisons, dans le courant du mois prochain ;

Arrête, de plus, que le présent sera envoyé sans délai au ministre de l'Intérieur, aux deux districts ruraux et à la municipalité de Paris, avec invitation de se réunir au département pour son exécution, ne doutant pas que tous les citoyens s'empresseront de donner à la République cette nouvelle marque de leur amour pour elle et la liberté.

Le Directoire arrête, enfin, l'impression et l'affiche du présent et l'envoi dans les départements de la République.

Signé : Dufourny, président,
Raisson, secrétaire général (1).

(1) C'est un imprimé, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, Manuscrits, Nouv. acq. fr., reg. 2657, fol. 168. Je remercie vivement M. Sigismond Lacroix, qui a

Cet arrêté fut exécuté (1). On ne se borna pas à peindre la devise sur les monuments. Il arriva aussi qu'on l'y grava, et assez profondément. Ainsi l'inscription existe, encore aujourd'hui, au-dessus de la grande porte de la Faculté de droit de Paris, place du Panthéon, sous un badigeon de plâtre, que j'ai vu moi-même enlever le soir de la journée du 4 septembre 1870, si bien que l'inscription apparut intacte (le plâtre fut replacé depuis, je ne sais à quelle époque).

Il y eut au moins une administration non parisienne qui adhéra à l'arrêté du directoire du département de Paris : c'est le directoire du district de Melun (2).

Je ne sais pas si on peut dire que toute la France y adhéra, et il est sûr qu'il n'y eut pas de loi à cet égard. Mais il est sûr aussi qu'en beaucoup de villes la devise *Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort* fut gravée ou peinte sur les monuments publics, par

bien voulu me signaler ce précieux document et m'en donner une copie. On en connaissait l'existence par le *Journal de Paris*, n° 182, mais on n'en avait pas le texte.

(1) Il y eut cependant des exceptions. Ainsi, à la séance de la Commune du 4 messidor an II, l'agent national Payan dit que l'ancienne administration (sans doute Pache, Chaumette) avait fait graver sur les portes des maisons de détention : *Liberté, Égalité, Unité, Indivisibilité*. La Commune ordonna qu'on effaçât ces inscriptions. (*Moniteur*, réimpr., t. XXI, p. 91.)

(2) Le 3 juillet 1793. Voir l'extrait (imprimé) des délibérations du Conseil général du département de Paris du 10 juillet 1793, Bibl. nat., Manuscrits, Nouv. acq. franç., reg. 2649, fol. 70 (communiqué par M. Sigismond Lacroix).

exemple sur les églises, et on en voit encore, çà et là, des vestiges.

La devise ne disparut pas tout de suite après le 9 thermidor. C'est plusieurs mois plus tard qu'il y eut, à Paris, un mouvement d'opinion pour l'effacer des édifices. On lit dans une feuille thermidorienne, *la Gazette française*, du 15 ventôse an III :

Dans un de nos derniers numéros, nous avons invité les citoyens à effacer du frontispice de leurs maisons cette inscription dictée par la terreur : *la Fraternité ou la Mort*. La section du Théâtre-Français a fait de notre invitation l'objet d'un arrêté : il est à croire que cet exemple sera suivi, et le mot de *fraternité*, réduit à sa véritable application, ne sera plus un sujet d'effroi pour l'homme vertueux et pour le paisible voyageur. Le public dans les spectacles ne peut plus reposer ses regards sur ces mots : *la Fraternité ou la Mort*, qui paraissaient être la devise chérie des tyrans. Hier, au théâtre du Vaudeville, le parterre a demandé à grands cris qu'ils fussent effacés. Le citoyen Barré, directeur de ce spectacle, a répondu qu'il ne pouvait prendre sur lui de rien faire à cet égard, avant d'en avoir obtenu l'autorisation du Comité de salut public, et qu'il désirait voir disparaître cette inscription, qui serait plus propre à former l'épitaphe du genre humain qu'à cimenter les liens de la fraternité. Le même vœu a déjà été exprimé dans plusieurs autres spectacles.

La section de Bonne-Nouvelle suivit, le 30 ventôse an III, l'exemple de la section du Théâtre-Français, sur la motion d'un de ses membres, qui avait dit :

Puisque la France n'est plus un cimetière, pourquoi

donc lisons-nous à chaque pas le nom de *la mort* sur les portes et sur les murailles ? Si les tigres avaient des inscriptions à l'entrée de leurs cavernes, en auraient-ils une autre que celle-ci ? Non. Je demande donc que l'assemblée arrête, sur-le-champ, que ce mot affreux sera effacé de dessus les lieux où il se trouverait imprimé, soit sur les portes, soit sur les murs dans l'arrondissement de cette section; je propose, en outre, de lui substituer le mot *humanité*.

L'Assemblée de la section adopta cette motion à l'unanimité, puis la soumit au Directoire du département de Paris, qui, le 13 germinal an III, y applaudit; mais, considérant qu'il n'y avait aucune loi qui obligeât les citoyens à mettre sur leurs maisons l'inscription dont il s'agit, que l'ancienne administration du département y avait seulement invité, en faisant placer elle-même cette inscription sur les maisons nationales, le Directoire déclara qu'il ne pouvait que donner l'exemple à ses concitoyens en remplaçant le mot *mort*, déjà effacé sur la façade de la maison où il tient ses séances (place Vendôme), par ceux de *Justice* et *Humanité* (1).

Mais il ne semble pas que cette invitation ait été écoutée par tous les Parisiens sans exception. On lit en effet dans le journal réactionnaire, *le Miroir*, numéro du 24 floréal an V :

L'ombre de Chaumette plane-t-elle encore sur Paris ? Vivons-nous sous des lois de sang ou sous l'égide de la constitution bienfaisante de 1795 ? Voilà ce que se de-

(1) Catalogue Jacques Charavay, 1862, p. 152.

mande le *Miroir*; voilà ce que se demandent tous les citoyens, qui, en passant dans la rue de Vaugirard, voient sur la maison numérotée 1500 la *Mort* à côté de la *Fraternité*, remise à neuf en beau noir sur un fond reblanchi. Et c'est sous la fenêtre du palais directorial, presque sous les yeux des premiers magistrats de la République, qu'on ose reproduire ce signal de carnage ! Quel sujet de réflexion (1) !

Réduite à ses trois mots primitifs, la devise démocratique tomba peu à peu en désuétude, et il semble qu'à partir du Consulat on cessa généralement de l'inscrire sur les monuments.

*
* *

Ces mots : *ou la Mort*, avaient-ils le sens que leur donnait plaisamment Chamfort, quand il disait, à en croire Mercier (2), que la fameuse devise voulait dire : *Sois mon frère, ou je te tue ?*

Ce n'était certainement pas le sens primitif.

Cela ne voulait pas dire d'abord que l'on tuerait celui qui violerait ces principes, mais qu'on jurait de mourir en les défendant, selon la formule du serment du 14 août 1792, ou comme on avait dit, en 1790 : *Vivre libre ou mourir*. Même le Directoire

(1) Le général Thiébault dit dans ses *Mémoires* (t. III, p. 375) que sous l'Empire il vit encore, près des Tuileries, les mots : *ou la Mort*.

(2) Mercier, *Nouveau Paris*, t. III, p. 190. Selon lui, Chamfort ajoutait : « La fraternité de ces gens-là est celle de Caïn et d'Abel. »

du département de Paris avait formellement déclaré, on l'a vu, dans son arrêté, qu'il s'agissait d'engager les citoyens « à soutenir jusqu'à la mort » leur serment.

Mais il n'est pas douteux que sous la Terreur les mots : *ou la Mort*, furent pris aussi, et surtout, dans l'autre sens, dans le sens d'une menace de mort contre les aristocrates.

Il n'est pas douteux qu'en faisant inscrire ces mots sur les maisons de Paris, le Directoire du département voulut jeter l'effroi dans le cœur des anti-révolutionnaires et décourager ainsi leurs projets.

Ce fut comme une mesure de défense nationale.

C'est aussi dans ce sens et avec cette intention que l'inscription fut gravée ou imprimée en tête de divers papiers officiels.

On trouve *Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort* en tête de divers arrêtés du Comité de salut public, de lettres de représentants en mission (1), de lettres de fonctionnaires (2).

Mais l'emploi des mots : *ou la Mort*, n'est pas toujours inséparable des mots : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Il arrive aussi, et assez souvent, qu'on ajoute *ou la Mort* à l'autre devise, à la devise:

(1) Par exemple en tête d'une lettre de Duquesnoy, du 28 thermidor an II. Arch. nat., AFII, 240.

(2) Par exemple en tête d'une lettre de l'agent national près le district de Cambrai, du 12 vendémiaire an III. Arch. nat., F1c III, Nord, 7.

Liberté, Égalité. Ainsi, en tête d'une lettre de Laurent, représentant à l'armée de Sambre-et-Meuse, datée de Bruxelles le 2 thermidor an II, est imprimée cette devise : *Liberté, Égalité, ou la Mort* (1). C'est aussi la devise que les Jacobins de Paris disent avoir adoptée, dans une adresse officielle en vendémiaire an III (2).

D'autre part la devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, est souvent employée, pendant la Terreur, sans l'addition des mots : *ou la Mort*, par exemple, par les représentants en mission Jeanbon Saint-André et Prieur (de la Marne) en prairial an II (3), par la Société populaire de Cognac (4), par la Commission du commerce et des approvisionnements (5).

Mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit d'un usage général.

Elle est fort usitée pendant la période thermidorienne (6).

(1) Arch. nat., AFII, 235. En messidor an II, la Société populaire de Poitiers a pour devise : *Liberté ou la Mort* (Ministère de la Marine, BB³ 59, folio 299).

(2) Voir mon recueil, *la Société des Jacobins*, t. IV, pp. 521 et 522.

(3) Voir leur arrêté du 24 prairial an II, dans le *Journal des Débats et des Décrets* de thermidor an II, p. 102.

(4) Ministère de la Marine, BB³ 59, folios 182 et suiv.

(5) Voir mon *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. XVIII, p. 500. Mais, à la même époque, la Commission des armes, poudres et exploitation des mines de la République emploie la devise: *Liberté, Égalité* (*ibid.*, p. 548).

(6) Un exemple parmi des centaines : la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* est imprimée, à la date du 4 pluviôse an III, en tête d'une lettre de Roberjot, Haussmann et Briez,

On la rencontre encore, et assez souvent, à l'époque du Directoire; on la rencontre aussi, et plus rarement, sous le Consulat. Je n'en connais pas d'exemple pour l'époque de l'Empire.

Employée concurremment avec la devise *Liberté, Egalité*, mais moins souvent, dans les républiques sœurs et alliées, l'usage en subit les mêmes vicissitudes qu'en France. Cependant, il y eut au moins une république où elle fut proscrite officiellement, ce qui ne lui arriva jamais en France : c'est la République batave. On lit, en effet, dans le *Journal des Débats*, du 6 frimaire an X : « Les administrateurs bataves ont reçu de leur gouvernement l'ordre de supprimer à l'avenir, dans les actes, l'épigraphe *Liberté, Égalité, Fraternité.* »

*
* *

La devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, fait penser à la formule : *Salut et Fraternité*, qui fut en usage, dans la correspondance publique ou privée, à l'époque de la Révolution, mais non pas dès le début, ni universellement.

Tant que dura la monarchie, les formules de politesse d'ancien régime, à la fin des lettres, continuèrent à être employées, mais avec une tendance à les simplifier. Pendant l'année 1792, quand commence le « sans-culottisme », beaucoup de « pa-

représentant aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. (Arch. nat., AFII, 235).

triotes » suppriment toute formule. Cependant, au mois de juillet 1792, je vois que Petion, maire de Paris, écrivant au président de l'Assemblée législative, suit encore l'étiquette épistolaire et termine par ces mots : « Je suis avec respect, Monsieur le Président, etc. (1). »

Ces formules disparurent avec le trône. Peu de jours après l'établissement de la République, les conventionnels s'appelèrent entre eux *citoyen*, et non plus *monsieur;* l'usage s'étendit à toute la France, et, en même temps, on prit l'habitude de renoncer à toute formule de salutation à la fin des lettres.

Ce n'est que quelques mois plus tard qu'on substitua une formule républicaine aux formules monarchiques.

Le premier exemple que j'en trouve, c'est à la fin des lettres du représentant en mission Auguis, écrites de Vendée en mai 1793. Il commence par écrire : *Je vous salue fraternellement.* Puis il écrit, et c'est sa formule définitive : *Salut et fraternité* (2).

Peu à peu la plupart des représentants en mission suivent cet exemple. On peut dire que c'est la formule courante.

Mais il y a des exceptions. Ainsi le représentant en mission Chaudron-Roussau, en l'an II, termine ses lettres par : *Salut, Égalité et Fraternité;* Noël Pointe écrit : *Union et Fraternité*; Garnier (de Saintes) : *Salut et Amitié.*

(1) *Moniteur*, réimp., t. XIII, p. 119.
(2) *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IV, p. 116.

Ces formules disparaissent peu à peu sous le Consulat. Sous l'Empire, on en revient aux formules monarchiques, mais simplifiées.

*
* *

Ces notes sur les devises ou formules révolutionnaires, sur l'usage du mot *Fraternité* dans les devises et légendes diverses, n'auraient qu'un intérêt anecdotique, si on perdait de vue l'histoire des sentiments dont ces grands mots célèbres furent l'expression.

Des faits que nous venons de rappeler il résulte que la devise de la seconde république et de la troisième : *Liberté, Égalité, Fraternité*, ne fut jamais ni officiellement décrétée, ni même d'un usage général sous la première république ; que ceux qui l'employèrent y ajoutèrent souvent, le plus souvent peut-être, les mots : *ou la Mort*, que l'usage populaire détourna de leur sens héroïque pour leur donner plutôt un sens menaçant ; qu'enfin la devise la plus usitée (aucune ne fut obligatoire ni même officielle), ce fut, pendant presque toute la Révolution, la devise : *Liberté, Égalité.*

Aujourd'hui, à distance, la *Fraternité* nous apparaît si évidemment comme le but même de la Révolution que nous sommes surpris que ce mot ne se soit pas imposé alors, en une devise nationale, à tous les Français.

Le motif en est dans les circonstances de guerre

civile et étrangère dans lesquelles se développa la Révolution.

Les Français « patriotes », comme on appelait alors les Français révolutionnaires, avaient à se battre contre les Français non patriotes, aristocrates, modérantistes, contre-révolutionnaires, les uns émigrés, les autres conspirant en France même, par exemple l'armée de Condé et l'armée catholique de Vendée.

Entre ces deux Frances, la France révolutionnaire et la France du passé, il y avait une lutte à mort. Il s'agissait de tuer pour ne pas être tué, ou du moins de comprimer l'adversaire par la terreur.

Ce régime ou expédient de la *Terreur*, tant qu'il durerait, semblait incompatible avec une déclaration de *Fraternité* qui s'appliquerait à tous les Français.

On craignait, par cette intempestive déclaration, de provoquer une sorte de baiser Lamourette, une équivoque où les « patriotes » seraient dupes ; on craignait d'énerver les courages, qu'il fallait raidir pour une guerre sans pitié.

Voilà pourquoi le mot de *Fraternité* ne fut pas dans toutes les bouches, sous toutes les plumes. Voilà pourquoi, en l'employant, beaucoup le corrigèrent par une menace de mort.

Ce sentiment que la devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, était intempestive, prématurée, dangereuse même, à cette époque de guerre, pour le salut de la France, ne se montre nulle part aussi claire-

ment que dans le rapport sur les banquets fraternels que Barère fit à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, dans la séance du 28 messidor an II.

Les citoyens des sections avaient organisé des repas civiques en plein air, dans la rue, sur les places publiques.

D'abord ces banquets, où quelques familles républicaines se réjouissaient innocemment, avaient paru vraiment civiques : « Il était vraiment délicieux, dit Barère, ce spectacle, auprès de ces maisons modestes qui servent d'asile à ces bons citoyens, à ces artisans paisibles, à ces républicains sincères, qui vivent de peu et qui aiment beaucoup leur patrie. »

Puis Barère avait vu les aristocrates, les modérés se glisser dans ces réunions, qui étaient devenues des orgies suspectes.

Il disait aux républicains :

Bons citoyens des sections, vous ne portez à ces repas que de la franchise et de la gaieté ; mais tous nos convives, tous nos voisins sont-ils francs et purs comme vous ? Le vin précieux qu'ils vous portent n'est que de l'opium ; ils veulent vous endormir au lieu de fraterniser.

Sans doute, il y aura une époque, et nous en jouirons, il y aura une époque fortunée où les citoyens français, ne faisant qu'une même famille, pourront établir les repas publics pour cimenter l'union des républicains et donner des leçons générales de fraternité et d'égalité ; mais ce ne sera point lorsqu'un tribunal révolutionnaire

juge les conspirateurs, lorsque les comités de surveillance doivent épier les traîtres, lorsque les citoyens doivent observer tous les ennemis de la patrie, mais lorsque la Révolution sera entièrement faite, les esprits rassurés sur la liberté, la population épurée et les lois respectées.

La fraternité ! Elle est dans l'avenir, elle ne peut être dans le présent :

La fraternité publique, dit Barère, et subitement mise à l'ordre du jour, n'est-elle pas nécessairement fausse, exagérée ? N'offre-t-elle pas un commerce suspect, quand il est aussi général, aussi indéfini ? Citoyens, gardons-nous de cette fraternité si facilement improvisée : on fraternisait aussi à l'Assemblée législative, tandis qu'on préparait le massacre des patriotes pour le 10 août.

Et il ajouta :

Quel moment a-t-on choisi pour précipiter subitement les citoyens dans les bras les uns des autres ? Celui où une crise nouvelle semble se préparer, celui où les victoires multipliées doivent exagérer les mesures atroces du parti de l'étranger déguisé au milieu de nous.

... Fraternisons entre patriotes, et ne nous départons pas de notre haine vigoureuse contre les aristocrates...

... La fraternité doit être concentrée pendant la Révolution entre les patriotes qu'un intérêt commun réunit. Les aristocrates n'ont point ici de patrie, et nos ennemis ne peuvent être nos frères.

Donc plus de banquets fraternels : la Convention les proscrira par un « décret moral », dont elle ren-

voie l'exécution, dit Barère, « au tribunal révolutionnaire de l'opinion publique ».

Quand on a lu ce rapport de Barère, on connaît les véritables raisons, les raisons politiques pour lesquelles la devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, ne fut pas la devise nationale des Français en l'an II.

19 août et 5 septembre 1904.

II

LES PREMIERS HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LES DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ, RABAUT SAINT-ÉTIENNE

Dans cet examen rapide des premiers historiens de la Révolution, je ne voudrais parler que de ceux qui furent vraiment lus, qui exercèrent vraiment une influence.

Les deux premiers en date qui, remplissant ces conditions, s'offrent à nous, ce sont : 1° les Deux Amis de la Liberté ; 2° Rabaut Saint-Étienne. Le livre des Deux Amis est une histoire purement narrative ; le livre de Rabaut est ce qu'on appelait alors une « histoire philosophique ». Tous deux furent célèbres et présentèrent des modèles qu'on imita, qui donnèrent le *ton* aux études historiques sur la Révolution.

I

On entreprit donc de raconter la Révolution française avant qu'elle fût terminée, dans le plein

même de son mouvement, peut-être parce qu'on la croyait achevée à chaque événement qui en changeait le cours (et ce furent là les illusions successives d'un grand nombre de contemporains jusqu'à l'établissement de l'Empire en 1804).

Il y eut même un écrivain qui publia une *Histoire de la Révolution en France* (1) avant que cette Révolution eût commencé, avant même la réunion des États généraux, en avril 1789. Mais l'auteur anonyme, qui était Lescène des Maisons (2), ne voulait qu'exposer la révolution idéale qui était alors dans les esprits, surtout dans le sien, et il l'exposa sous forme de lettres entre deux Anglais.

Je ne mentionne cette médiocre élucubration que pour montrer qu'aucun livre sur la Révolution qu'on puisse légitimement appeler *histoire*, ne parut avant l'ouvrage intitulé : *Histoire de la Révolution de* 1789 *et de l'établissement d'une Constitution en France, précédée de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette révolution mémorable*, par deux Amis de la Liberté. Paris, Clavelin, puis Bidault, 1720-1803, 20 vol. in-8 (3).

Le premier volume de cette histoire parut à la fin d'avril 1790 (4), à un moment où, comme je le

(1) Londres (Paris), 1789, 2 vol. in-8.

(2) C'est l'attribution qu'on trouve dans Quérard. Elle est confirmée par le naïf éloge qu'on y lit (t. I, p. 210) d'une tragédie de Lescène des Maisons, intitulée : *Alphonse, prince de Léon*.

(3) Bibl. nat., La 32/17.

(4) Il fut annoncé dans le *Moniteur* du 3 mai 1790.

disais plus haut, on pouvait croire en effet que la Révolution était achevée, puisque la Constituante avait détruit l'ancien régime et édifié le nouveau, au moins dans ses grandes lignes, avec l'approbation solennelle du roi.

A une époque où les journaux rendaient rarement compte des livres, celui-ci parut assez important pour être signalé, en ces termes dans la *Chronique de Paris* du 20 mai 1790 : « Cet ouvrage fournira d'excellents matériaux aux Tacites et aux Sallustes dont la plume hardie s'emparera de ce grand sujet. La marche est rapide, le style clair et fertile, et il y a des morceaux très énergiques et très soignés. Les auteurs paraissent être partout dans les meilleurs principes. »

Ce tome Ier ne menait le lecteur que jusqu'à la veille de la prise de la Bastille. Les tomes II et III, qui parurent dans la même année 1790, poussent le récit jusqu'à la journée du 6 octobre 1789 inclusivement; les tomes IV et V, publiés en 1791, vont jusqu'à la fédération du 14 juillet 1790, inclusivement; les tomes VI et VII, publiés en 1792, vont jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante.

Puis, l'ouvrage, qui formait comme une sorte d' « année historique », fut interrompu.

Sous le Directoire, en l'an V, le libraire Bidault en reprit la publication, et il en donna, cette année-là, les tomes VIII et IX, qui vont jusqu'à la fin de l'Assemblée législative; en l'an VI, les tomes X et XI (jusqu'à la mort de Marat); en l'an VII, les tomes

XII, XIII et XIV (jusqu'à la fin de la Convention); en l'an IX, les tomes XV et XVI (jusqu'au 18 fructidor); en l'an XI, les tomes XVII, XVIII et XIX (jusqu'à l'établissement du Consulat à vie).

La publication fut arrêtée là. Mais il s'y ajouta, la même année, un tome XX, final, formant une « table analytique », qui est un abrégé du contenu des dix-neuf volumes, non en forme de table, mais en forme de récit.

Une seconde édition en 19 volumes in-18 fut publiée, chez Garnery et Bidault, de 1792 à 1803 (1) : mais elle ne diffère de la précédente que par quelques variantes dont M. Maurice Tourneux a donné l'indication (2).

Cette première histoire de la Révolution est donc anonyme.

Dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Barbier croit être en état de lever le voile de cet anonymat, et, sans hésitation ni réserve aucune, il affirme que l'ouvrage a été composé « par F.-M. Kerverseau, prisonnier de guerre à Londres, et Clavelin, libraire ».

Qu'en sait-il?

On ignore absolument si Clavelin était capable d'écrire, et quant à ce Kerverseau, si inconnu, le fait qu'il fût prisonnier de guerre à Londres

(1) Bibl. nat., La 32/17 A.
(2) *Bibliographie de l'histoire de Paris*, t. I, n° 23.

sous l'Empire, quand Barbier préparait la première édition de son dictionnaire, ne nous apprend rien sur les aptitudes de ce mystérieux personnage.

Ce qu'il faut dire, c'est qu'on ne sait pas de qui sont les sept premiers volumes de Deux Amis de la Liberté, ceux que publia Clavelin, et je reconnais qu'étant donné le mérite de ces volumes, il est surprenant qu'on ignore qui les a composés.

Pour les autres volumes, Barbier dit : « Quelques volumes de cette histoire, à dater du septième, ont été composés par V. Lombard de Langres et D. Lériguet. Caignard de Mailly, ancien avocat, est auteur des tomes XVI et XVII. Le volume relatif aux événements de 1792 a été rédigé par Cl.-F. Beaulieu. » La *Biographie* Didot mentionne aussi la collaboration de Cl.-L.-Ch. Berthot, sous-préfet de Langres. M. Maurice Tourneux s'est borné à relater ces assertions, sans se les approprier. Sa prudence est à imiter. En tête de sa seconde série et du tome VIII, il y a un long avertissement, mais qui ne contient que de vagues indications sur le plan adopté, sans nul indice, nulle allusion qui puisse nous suggérer un nom d'auteur.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que les auteurs des derniers volumes haïssent autant la Révolution que leurs prédécesseurs l'aimaient. L'avertissement dont nous venons de parler est, en partie, une diatribe furieuse contre la politique de la Convention, « débordement de toutes les fureurs et de tous les

forfaits », « tyrannie sans modèle dans l'histoire du monde (1) ».

A coup sûr, ceux qui ont rédigé le tome X, sous le Directoire, sont d'opinion royaliste, et c'est à propos de l'établissement de la République par la Convention qu'ils avouent leur royalisme (p. 19), avec des réticences et des précautions de langage qui ne peuvent donner le change à personne :

Qu'un homme, disent-ils, dont l'âme est vigoureusement trempée, qu'un homme qui sent la dignité de son être, qui a été froissé par les abus du régime monarchique, vexé, flétri par les hauteurs, les injustices de ces êtres vains qu'on appelait *grands* ; que cet homme, disons-nous, admirateur enthousiaste des prodiges qu'enfanta la liberté dans Sparte et dans Rome, applaudisse avec fureur le décret qui lui annonce l'abolition de la royauté, son délire est facile à concevoir, et les larmes d'ivresse qui coulent de ses yeux font l'éloge de son âme.

Mais qu'une assemblée de législateurs, sans avoir de mission *ad hoc*, sans avoir consulté le vœu du peuple, au moment même où elle venait de prononcer qu'il ne peut y avoir de constitution que lorsqu'elle est acceptée par le peuple ; en un mot, sans avoir réfléchi sur les désastres qui écrasent les nations qui passent sous un nouveau gouvernement, transforme, par enthousiasme, une monarchie de quinze siècles en république : cette décision précipitée, nous osons le dire, ne peut être que le fruit de l'ineptie la plus révoltante ou de l'ambition la plus effrénée. Loin de nous, cependant, de donner à

(1) Tout cela s'appuie souvent sur des calomnies contre les personnes. Voir, par exemple, t. XIII, p. 200, des anecdotes ultra-fantaisistes sur les « débauches de Robespierre » dans sa maison de campagne de Maisons (?).

entendre, par cette réflexion, que le régime ancien peut être à regretter ; non, il n'est qu'un insensé qui puisse encore former des vœux pour le retour de la royauté : celui-là veut du sang, et malheur à qui en demande !

Sous le Consulat, ce sont des royalistes ralliés. Voici en quels termes, après avoir conté l'établissement du Consulat à vie, ils commentent cet établissement, dans la conclusion de la « table analytique » qui forme le tome XX : « Le gouvernement, ainsi consolidé, marchera avec calme et sécurité à la restauration du commerce et de la morale, à la perfection de la législation, au rétablissement de l'ordre dans les finances, en un mot à la régénération complète de la France dans toutes ses parties. »

Michelet, qui a souvent cité le premier volume des Deux Amis et qui en a fait l'éloge (1), n'a point cité les derniers volumes; mais il les a lus et ne s'en est pas assez méfié. Je crois que c'est là qu'il a trouvé et pris des anecdotes fantaisistes sur Robespierre, toute une légende (à laquelle j'ai cru moi-même jadis, à la suite de Michelet) sur le rôle ridicule que Robespierre aurait joué à la Constituante.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le tome XII des Deux Amis, p. 11 :

Robespierre, à l'Assemblée constituante, était un député

(1) C'est t. II, p. 308 de l'édition de 1869 de son *Histoire de la Révolution française*. Parlant des journées d'octobre, il dit que la principale source pour l'histoire de ces journées, ce sont les dépositions des témoins, et il ajoute : « Une autre, très importante, riche en détails, et que tout le monde

timide, qui n'abordait, pour ainsi dire, la tribune qu'en tremblant, qui n'y prononçait que des phrases décousues, où perçaient l'ignorance et le mauvais goût, et qui en descendait presque toujours au milieu du rire qu'excitait son espèce d'idiotisme. Il avait, à cette époque, une voix aigre et désagréable, une sorte de difficulté dans la prononciation, des gestes brusques et sans grâce, un regard mal assuré, et une contenance convulsive. Plus d'une fois sa seule présence à la tribune avait suffi pour appeler sur lui les plaisanteries les plus mortifiantes ; si on l'écoutait, c'était dans l'attente de quelque idée ou de quelque mot dont on s'égayait d'avance. On voyait même ses partisans mêler leur sourire dédaigneux aux ridicules humiliants dont le couvraient ailleurs ceux qui ne l'estimaient pas, et le désavouer, pour ainsi dire, comme un homme capable de compromettre l'honneur de son parti.

Quels efforts n'avait-il pas dû faire sur lui-même, pour triompher à la fois de tant de ridicules, et parvenir au point où il s'est montré à la Convention nationale ! Car nous ne serons pas du nombre de ceux qui lui contestent toute espèce de talents, et s'attachent à le peindre aussi dépourvu de moyens qu'il était féroce.

Lisez les journaux du temps de la Constituante : vous n'y verrez pas Robespierre ridicule, ni moqué. Certes, il n'a pas l'importance qu'il prit ensuite, et peut-être son amour-propre souffrit-il de la demi-obscurité où il resta pendant les premiers mois. Mais je ne vois pas qu'il ait servi de plastron à personne.

Lisez Michelet : vous verrez qu'il a établi sa « psychologie » de Robespierre sur les blessures d'amour-

copie sans la citer, c'est l'*Histoire* des Deux Amis de la Liberté, t. III ».

propre qu'il aurait reçues à la Constituante, et il semble que c'est surtout dans cette source, je veux dire dans l'*Histoire de la Révolution* par les continuateurs des Deux Amis, qu'il a puisé, non seulement ces historiettes, mais l'idée de l'influence que ces prétendues humiliations auraient eue sur le caractère et la conduite de Robespierre.

A part cela, cette seconde partie ou continuation des Deux Amis me semble négligeable, tant pour sa valeur propre que pour l'action qu'elle a pu exercer sur les historiens de la Révolution.

Au contraire, les premiers volumes sont fort intéressants et ont fort intéressé les contemporains.

Ce n'est pas une histoire de la Révolution à tous les points de vue, et en particulier le point de vue économique en est complètement absent. C'est une histoire politique, non de toute la France, mais de Paris, et les événements provinciaux n'y sont relatés qu'en tant qu'ils influèrent sur la capitale. C'est le tableau de l'opinion « patriote », de l'opinion des hommes de 1789, ni républicains, ni royalistes. C'est un récit rapide, clair, agréable de ce qui ce passa de plus important à Paris pendant la Révolution, ou plutôt du rôle de direction que Paris prit à cette époque.

Si on veut connaître l'esprit de ce temps-là, le ton des conversations politiques, l'humeur des Parisiens en 1789 et en 1790, il faut lire les Deux Amis.

Ils sont passionnés pour la Révolution, mais ils veulent, comme la plupart des Français d'alors, la

faire par le roi, ou du moins avec le roi, à qui, politiquement et patriotiquement, ils supposent une bonne foi, comme quand (t. I, p. 309) ils feignent de croire qu'il ignorait le complot tramé par la cour à la veille de la prise de la Bastille : « Infortuné monarque, disent-ils, vous ignoriez ces monstrueux complots ; vous ignoriez que, sous votre auguste nom, des tigres furieux allaient s'abreuver du sang de vos peuples. »

Ils sont très « bourgeois », comme nous dirions, et se méfient autant de la plèbe que de la Cour. Ainsi, parlant des événements du 13 juillet 1789 : « La populace, disent-ils (t. I, p. 318), qui est plus souvent le jouet et l'instrument du despotisme que le soutien et le vengeur de la liberté, s'est déclarée pour la cause publique ; mais l'ardeur de son zèle inconsidéré ne paraissait pas moins redoutable aux bons citoyens que les armes des soldats qui investissaient la ville. »

Mais ils savent très bien expliquer, et sans s'en indigner, la fureur aveugle du peuple : « Apprenant, disent-ils (t. II, p. 286), qu'il était libre avant de savoir ce que c'était que la liberté, mais se souvenant de l'excès de ses maux, et ne voyant autour de lui que des oppressions et des oppresseurs, il se hâta de frapper ses ennemis et de briser toutes ses chaînes. On l'avait retenu dans l'ignorance pour le retenir dans l'esclavage : le moment de l'insurrection en fut d'autant plus terrible. Cette force aveugle, n'étant point dirigée dans ses mouvements, renversa

indistinctement tout ce qui se trouva dans la sphère de son activité... Ne se doutant pas qu'il s'appauvrissait lui-même en cessant de contribuer à la richesse de l'État, il cessa de payer les impositions et se porta même à des violences contre le receveur des deniers publics. »

Très anticléricaux (voir, par exemple, t. IV, p. 175), ils ne sont nullement antireligieux, tout au contraire. Les voilà, par exemple, émus de tendresse en rappelant que c'est dans une église (l'église Saint-Louis à Versailles) qu'eut lieu la réunion du clergé au Tiers État : « La sainteté du lieu, disent-ils, contribuait à rendre cette réunion plus solennelle et plus auguste. Il semblait qu'il se mêlait à l'intérêt de la patrie quelque chose de religieux qui le rendait encore plus touchant. Et comment ne pas être ému en voyant de dignes prélats, de vénérables pasteurs se montrer vraiment les ministres du Dieu de paix, et jurer au pied de ses autels l'alliance la plus sainte et la plus patrotique ? Ainsi cet asile momentané, que le hasard avait fait choisir, devint le temple de la concorde et de l'union. »

Encore aujourd'hui ce livre est précieux par la clarté de l'exposition sur des points difficiles. Ainsi nulle part peut-être la question de la confiscation des biens du clergé n'a été aussi bien débrouillée que par eux (t. IV, p. 145 et suivantes). Les raisons, les moyens et les effets de la division du royaume en départements (*ibid.*, p. 54) sont exposés par eux avec une netteté agréable. J'ai dit qu'ils étaient sur-

tout des historiographes de l'esprit public à Paris : leur tableau de la situation de Paris en août-septembre 1789 est saisissant.

Aujourd'hui encore, après tant de travaux, on peut profiter à cette lecture qui nous introduit de plain-pied dans l'esprit du temps. Les historiens qui vinrent ensuite y ont tous profité, et c'est peut-être là que quelques-uns d'entre eux, comme Thiers, ont pris le goût d'une narration simple, facile, non pédante, à la Voltaire.

II

Tout autre est le caractère de l'ouvrage de Rabaut Saint-Étienne.

Et d'abord ce ne sont pas de gros volumes, c'est un seul volume, et tout petit, comme un bréviaire à mettre dans la poche, ou plutôt c'est un almanach : *Almanach historique de la Révolution française pour l'année* 1792, rédigé par M. J.-P. Rabaut, ouvrage orné de gravures d'après les dessins de Moreau, Paris, Onfroy, et Strasbourg, J.-C. Treuttel, 1792, in-18 de 284 pages (1).

Le succès en fut grand ; on peut même dire qu'il fut, pour l'époque, énorme.

Une seconde, une troisième et une quatrième édition parurent la même année, la troisième avec addition de *Réflexions politiques sur les circonstances*

(1) Bibl. nat., La 32/21.

actuelles, la quatrième sous le titre de *Précis historique de la Révolution française* (1), qui, dans les éditions subséquentes, fut changé en celui-ci : *Précis de l'histoire de la Révolution française*, par Rabaut Saint-Étienne. L'ouvrage fut réimprimé au moins quatre fois sous la Restauration (2).

L'auteur était un des hommes les plus célèbres, les plus importants de son temps. Tout le monde connaissait le rôle que cet ancien pasteur du désert avait joué dans l'élaboration de l'édit de 1787, qui restituait l'état civil aux protestants. Avec moins d'éclat que Siéyès, mais avec autant de hardiesse, il avait été un des initiateurs du mouvement révolutionnaire dans les esprits, avant la Révolution, surtout par son pamphlet : *Considérations sur les intérêts du Tiers État adressées au peuple des provinces par un propriétaire foncier* (3), qui eut deux éditions en 1788, et où il osait écrire : « Voilà vos droits, Tiers État; vous les connaissez sans doute, car ils sont de la nature, et vous les portez écrits dans vos cœurs. Mais, jusqu'ici, ou les occasions vous ont manqué, ou vous avez manqué aux occasions. Souvenez-vous que vous êtes la nation, et que c'est vous, par conséquent, que votre roi interroge. Connaissez votre dignité, et voyez quelle est la place

(1) Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. I, nos 25 et 26.

(2) L'édition de 1827 est la dernière en date de celles que possède la Bibliothèque nationale. Y en eut-il d'autres depuis ? Je n'ai pas fait cette recherche.

(3) S. l., 1788, in-8, Bibl. nat., Lb 39/758.

que vous tenez dans un État, qui en tient lui-même une si grande dans le monde. Vous n'êtes plus ces misérables affranchis de la servitude qui, se ressouvenant de leur ancienne ignominie, tremblaient encore à l'aspect de leurs tyrans... » Premier député du Tiers État de la sénéchaussée de Nîmes aux États généraux, ses collègues des communes lui firent fêtes à Versailles : il personnifiait à leurs yeux la liberté de penser, si longtemps persécutée, enfin victorieuse. Le 23 août 1789, il fit un grand discours pour demander à l'Assemblée constituante d'insérer dans la Déclaration des Droits le principe de la liberté des cultes (1). Bon orateur de la chaire, il brilla moins à la tribune, il ne fut pas un des grands orateurs politiques de la Révolution (2), mais il en fut un des théoriciens les plus subtils, la plume à la main, et aussi un des plus hardis, malgré sa posthume réputation de modération, puisque, converti à la démocratie, il avança, en 1793, jusqu'aux confins du socialisme, qui lui semblait découler logiquement des principes de 1789 (3).

(1) Il n'eut pas tout à fait gain de cause, puisque l'article de la Déclaration sur les opinions religieuses semble accorder que la tolérance, cette tolérance contre laquelle Rabaut s'était élevé dans son discours même, disant : « Ce n'est pas la tolérance que je réclame ; ce mot comporte une idée de compassion qui avilit l'homme : je réclame la liberté, qui doit être une pour tout le monde. »

(2) Voir mon livre, *les Orateurs de la Révolution, l'Assemblée constituante*, 2e éd., p. 433 et suiv.

(3) Voir ses articles dans la *Chronique de Paris* des 19 et

Il n'est pas étonnant qu'une histoire de la Constituante par un tel homme, témoin et acteur de premier rang, ait été accueillie avec une curiosité ardente et sympathique.

Que se proposait-il en écrivant ce *Précis* ou *Almanach*? Lui-même a répondu à cette question au début et à la fin.

Au début : « Je me propose, dit-il, de resserrer dans un court espace l'histoire de la Révolution française, afin que, mise à la portée de tous les lecteurs, et facilement répandue dans tous les pays, elle détruise les impressions qu'ont cherché à répandre contre la France les ennemis de la liberté. » A la fin : « Un jour nous pourrons développer avec plus de détail des événements aussi intéressants pour la nation française, et auxquels elle a concouru tout entière : notre intention, aujourd'hui, n'a été que de tracer un tableau rapide de la Révolution, comme on décrit un combat le lendemain du jour où il a été donné. »

Apologie de la Révolution française, c'est un ouvrage de haute polémique, une réponse aux détracteurs, dont Rabaut ne nomme aucun, pas même Burke, quoique l'on sente le pamphlet de Burke sans cesse présent à son esprit.

C'est aussi et en même temps un récit, en bon ordre chronologique, avec peu de dates, sans citations de textes de lois, sans extraits de discours, un

21 janvier 1793, et mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 449.

exposé des opérations de l'Assemblée, de l'attitude de Paris, des principaux événements politiques de la Révolution avec l'explication des causes, des rapports et des effets.

C'est un peu un « discours » à l'ancienne mode, mais en style très simple, mais avec une affectation de simplicité, comme quand l'auteur, voulant caractériser la crise même de la Révolution, montre « tout un peuple qui se remue dans l'espérance d'être mieux (1) ».

Le but, c'est de démontrer que, quoi qu'en disent Burke et les détracteurs, les Français ont fait pour le mieux et comme il était possible de faire, que la Révolution est le résultat de toute l'histoire de France (et Rabaut a été le premier à développer ce point de vue avec cette force), qu'on a donc trompé les étrangers en leur présentant « notre Révolution comme une étourderie d'un peuple inconstant (2) », que si le peuple a été brutal pendant la Révolution, c'est que l'ancien régime lui avait appris que « l'on se venge par le sang », et lui avait donné de « terribles leçons (3) ».

Nulle part, l'esprit du temps, la croyance en la force de la raison et en l'efficacité de la discussion ne se manifeste aussi éloquemment que dans ce

(1) Ed. de 1819, p. 79. Je cite cette édition, parce que j'en possède un exemplaire, et qu'elle est peut-être la plus répandue. La première édition est assez rare.

(2) *Ibid.*, p. 19.

(3) *Ibid.*, p. 35.

petit livre au ton grave et sévère. Parlant des difficultés et incertitudes au moment où, les trois ordres ne pouvant s'accorder, les députés des Communes ne savaient que décider, Rabaut ajoute : « Mais, une longue discussion s'étant ouverte, il en sortit de si grandes lumières et une si grande énergie que les députés se réunirent presque tous à une même opinion. » Nul, plus que Rabaut n'a glorifié cette idée qu'entre hommes libres toutes les contestations doivent être apaisées et tous les problèmes peuvent être résolus par un débat libre. Il a illustré, dans son *Précis*, les titres de noblesse du régime parlementaire français.

Apologiste et combattant, il sait voir de haut, il reste, jusque dans l'enthousiasme, en état d'esprit critique, disant le pour et le contre, quand il montre le spectacle de la lutte entre l'ancienne France et la nouvelle : « Ce grand combat, dit-il (1), était engagé entre l'ancien régime et le nouveau. D'un côté étaient la cour et les privilégiés, et de l'autre la nation, chacun des deux reprochant à l'autre les efforts qu'il faisait pour remporter la victoire : la cour, adroite dans ses intrigues; les nobles, violents dans leurs mouvements; le clergé, perfide dans ses insinuations; les privilégiés, déclamant contre les nouvelles lois, invoquaient le ciel qu'ils disaient outragé, le trône, qu'ils disaient avili; l'antiquité des abus, qu'ils disaient la majesté des

de 1819, p. 137.

lois. Le peuple, exalté dans ses passions, pénétrant dans ses conjectures, brusque dans ses mouvements, prompt et quelquefois cruel dans ses vengeances, employant les moyens qui sont au pouvoir de la multitude. Chacun se servait des armes qui lui étaient propres. » Ce détachement philosophique, chez un si ardent politique, n'est qu'un effort d'impartialité : il s'est dévoué tout entier à la cause du peuple.

Presque toujours clairvoyant, il cède cependant, au moins une fois, à l'illusion optimiste, à cette illusion où vivaient eux aussi les « patriotes », et qui, du moins, leur donne courage, le courage du *Ça ira*, il y cède, dis-je, quand il croit et annonce qu'au moment où il écrit (fin de 1791), les troubles à propos de la Constitution civile du clergé ont pris fin (1), tandis qu'au contraire on n'était qu'au début de la guerre civile religieuse. Mais il ne croit pas, comme ceux des contemporains dont je parlais plus haut, que la Révolution soit achevée à la fin de 1791.

Dans les « Réflexions » qu'il ajouta à la seconde édition de l'*Almanach*, on lit : « La France n'a pas fait sa révolution, mais elle l'a commencée. »

Cette révolution qui n'est que commencée, il la voit, il la veut plus que francaise : humanitaire, et c'est là sa conclusion : « Le vulgaire des observateurs, dit-il, n'a vu, dans ce spectacle étonnant que

(1) Ed. de 1819, p. 114.

la France a présenté à l'Europe, que des hommes acharnés contre des hommes, et des passions luttant contre des passions. Mais les hommes éclairés de tous les pays ont aisément aperçu que c'était ici la cause de l'humanité tout entière, et leur cœur s'est ému en attendant l'issue de ce combat. » « La Révolution française a donc été le produit des lumières qui avaient pénétré, plus que chez d'autres peuples, dans toutes les classes de citoyens. Elle a commencé du moment où les hommes ont réfléchi, les fautes de trois règnes l'ont mûrie, la résistance des privilégiés l'a accélérée, et l'impétuosité française l'a consommée. Lorsque Bacon faisait ses premières expériences, lorsque Montaigne doutait, lorsque Bayle se faisait l'avocat général de la philosophie, ils préparaient la révolution de France. Mais les lumières de la raison appartiennent à tous les peuples et à tous les pays, et il n'est au pouvoir d'aucun potentat et d'aucun corps d'en retarder aujourd'hui les progrès. Elle continuera donc son ouvrage avec cette lenteur et cette sagesse qui font mûrir les événements sans les précipiter ; et, tandis que la France achèvera la lutte pénible dans laquelle elle est engagée, les peuples de l'Europe ne verront pas sans émotion s'accomplir ces destinées étonnantes de qui dépendent les destinées de l'univers. »

Les Français, révolutionnaires au début de l'année 1792, se retrouvèrent dans cette explication apologétique de la Révolution ; ils aimèrent l'interprète aus-

tère et ardent de leur idéal civique : ils furent intéressés par la précision et l'élargissement de cet idéal, dont le livre de Rabaut leur donna plus nette conscience ; ce « discours » sur l'histoire de la Constituante par un pasteur protestant, qui s'exprimait en rationaliste, jamais en prêtre, ni même en chrétien, ce Bossuet révolutionnaire qui remplaçait dans l'histoire la Providence par la Raison, cet écrivain philosophe qui faisait entrer l'histoire de la Révolution dans la littérature, donnant de la noblesse à la réalité d'hier, à l'œuvre encore inachevée, du peuple français, à cette œuvre dont le pédantisme et la haine s'étaient tant moqués, une nouveauté si séduisante frappa l'imagination, non du peuple des travailleurs, qui ne lisait guère, mais des Français cultivés.

On peut dire aussi que, le premier, Rabaut Saint-Étienne donna l'exemple de raisonner philosophiquement sur la Révolution française, tout en la racontant et pour l'expliquer, en s'inspirant à la fois de la méthode de Montesquieu et de celle de Voltaire.

Cet *Almanach* ou *Précis* est le premier type de ce genre historico-philosophique, dont les principaux chefs-d'œuvre sont les *Considérations*, de Mme de Staël, l'*Histoire de la Révolution*, de Mignet, la *Révolution*, d'Edgar Quinet ; ces livres ne ressemblent pas plus, pour le fond des idées, au petit livre de Rabaut qu'ils ne se ressemblent entre eux ; mais, par l'intention et la forme, ils sont de la même famille,

d'une famille dont Rabaut est le père, — un père qui n'a pas été dépassé tant que cela par ses enfants, plus célèbres, sans doute, non pas plus vigoureux ni plus originaux.

Le livre de Rabaut, qui leur a tant servi aux uns et aux autres, est encore aujourd'hui utile à lire, et ce n'est que là que revit d'ensemble, et dans son esprit vrai, l'œuvre de la Constituante, du moins telle que les contemporains éclairés la comprenaient, la sentaient. J'y verrais presque comme le testament politique des hommes de 1789. Les historiens devront toujours en tenir grand compte.

14 juin 1909.

III

LES PREMIERS HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : MONTJOYE, LORENZ, PAGÈS, FANTIN DÉSODOARDS

I

Nous avons étudié les deux premières histoires de la Révolution qui aient eu de l'influence, à savoir le récit des « Deux Amis de la Liberté » et le *Précis* ou *Almanach*, de Rabaut Saint-Étienne, tous deux publiés, en totalité ou en partie, sous la monarchie constitutionnelle.

Ce ne furent pas, à cette époque, les seuls essais historiques. Il en parut d'autres, sous la forme d'introduction à divers journaux.

Comme la liberté de la presse ne s'établit que peu à peu, la plupart des journaux politiques, petits ou grands, ne commencèrent à paraître qu'après les premiers événements décisifs. Plus tard, pour mieux vendre leur collection, quelques éditeurs imaginèrent de composer et publier une sorte de

« tête » de leurs journaux, les uns sous la forme de numéros fabriqués après coup, comme c'est le cas du *Moniteur*, les autres sous la forme d'un résumé ou introduction historique.

Parmi ces introductions, la plus étendue, la plus semblable à une « histoire » proprement dite, c'est celle que publia le journaliste royaliste Montjoye (1), pour son *Ami du Roi* (2), sous ce titre : *Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale*, Paris, Gattey, 1791-1792, 5 parties, in-4 (3), même format, même typographie que l'*Ami du Roi*, et dont il réimprima en 1797 (4), avec quelques modifications (5), la première partie et la

(1) D'après une notice nécrologique sur Montjoye parue dans la *Bibliographie de la France*, année 1816, c'était un pseudonyme, et ses véritables noms auraient été Charles-Félix-Louis Ventre de la Touloubre. Son journal cessa de paraître après le 10 août 1792. — Plus tard, Montjoye s'offrit comme défenseur de Louis XVI, et publia des libelles en sa faveur. Il se cacha jusqu'au 9 thermidor, puis publia une *Histoire de la conjuration de Robespierre*, célèbre par la gravure initiale : elle représente Robespierre élégamment habillé, en manchettes de dentelle, tenant d'une main un cœur sanglant et de l'autre une coupe en verre où il exprime le sang du cœur. Le même Montjoye a donné aussi une *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, 1796, vrai roman.

(2) Il y eut trois journaux de ce nom. Voir la *Bibliographie*, de M. Maurice Tourneux, t. II, nos 10512 à 10519.

(3) Bibl. nat., Lc 2/396. Cf. Tourneux, n° 10520.

(4) Bibl. nat., La 32/28. Cf. Tourneux, t. I, n° 49.

(5) Il dit dans la préface, p. 12 : « Il faut donc moins regarder les volumes que je publie aujourd'hui comme une seconde édition de ceux qui ont déjà paru que comme un nouvel ouvrage, qui d'ailleurs, par les recherches que j'ai faites

seconde jusqu'à la page 88, c'est-à-dire jusqu'à la séance royale du 23 juin 1789 inclusivement (1).

Montjoye avait annoncé qu'il pousserait ce récit jusqu'au 1er juin 1790, jour où il avait commencé à rédiger l'*Ami du Roi* (2); il ne le poussa que jusqu'à la fin de juillet 1789. Il mit longtemps à composer ce « corps complet d'histoire du temps actuel », comme il l'appelle; lui-même nous apprend qu'il était en train d'écrire le chapitre 71 quand éclata l'insurrection du 10 août 1792; ce ne sont donc pas des impressions toutes fraîches qu'il nous donne (3).

C'est un pamphlétaire royaliste et catholique. Voici ce qu'il dit du peuple français (4) : « Comme la philosophie l'avait dégradé en peu d'années! Quelle grande et terrible preuve qu'une philosophie

depuis que les premiers ont été publiés, contiendra beaucoup plus. » En réalité, il n'y a que quelques changements de détail, et la seule nouveauté consiste dans un « discours préliminaire », qui occupe les pages 17 à 222 du tome Ier.

(1) Et encore n'alla-t-il pas jusqu'à la fin de cette séance, mais seulement jusqu'à la fin du discours de Louis XVI.

(2) Les quatre premières parties ont chacune ce titre particulier : « L'Ami du Roi, des Français et surtout de la vérité, ou Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale pour former, avec le journal *l'Ami du Roi* et commencé le 1er juin 1790, un corps complet d'histoire du temps actuel, par Montjoye, fondateur et rédacteur depuis le 1er juin 1790 du journal intitulé *l'Ami du Roi.* »

(3) « Lecteur, c'est dans la matinée du 10 août 1792 que j'écrivais les dernières lignes que vous venez de lire. Le ciel m'a protégé contre les assassins... »

(4) Quatrième partie, p. 86.

qui n'a pas pour base les vérités éternelles de la religion des Corneille, des Bossuet, des Fénelon, des Racine, des Bourdaloue est la plus cruelle ennemie des peuples et des rois ! » Selon lui, la philosophie est la cause de tous les massacres qu'il dénonce. Il tient, ou à peu près, pour l'absolutisme d'ancien régime, repoussant toute constitution à l'anglaise.

Son système est de rapporter toute la Révolution à quelques hommes, qui l'auraient dirigée et faite tout entière.

Ainsi, pour la séance royale du 23 juin 1789, après avoir raconté que, quand le roi fut sorti, quelques curés et une grande partie de la noblesse sortirent également : « Les autres députés, dit-il, restèrent à leur place; incertains de ce qu'ils devaient faire, ils se regardaient, et chacun semblait attendre un avis qui terminât l'irrésolution qu'il éprouvait; enfin, l'impression qu'avait faite la lecture de la dernière déclaration, de cette déclaration qu'on ne pouvait repousser sans se déclarer l'ennemi du peuple, l'emporta. Il se fit un mouvement universel qui décela l'intention d'obéir, de se séparer et d'adhérer à l'acte de bienfaisance et de conciliation qui venait d'être offert. Ce mouvement était décisif. Le comte de Mirabeau s'en aperçut; tout à coup, son génie l'inspira; il parla ainsi : « Messieurs, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient toujours dangereux. Quelle

est cette insolente dictature ? L'appareil des armes, la violation du temple national pour vous commander d'être heureux ! Qui vous fait ce commandement ? Votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses ? Votre mandataire, lui qui doit les recevoir de vous et de nous, messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable, de nous enfin de qui seuls vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur certain parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée ; une force militaire environne les États ! Où sont les ennemis de la nation ? Catilina est-il à nos portes (1) ? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment ; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la Constitution (2). » C'est sur cette invitation que, selon Montjoye, les députés changèrent d'idée et se résolurent à désobéir au roi.

Ce discours de Mirabeau, qui aurait été antérieur à l'intervention de M. de Dreux-Brézé, et qui, bouleversant toute la situation, aurait lancé ou relancé la Révolution, n'est, ou je me trompe fort, qu'une invention fantaisiste de Montjoye.

Fantaisiste aussi est le rôle romanesque qu'il prête au duc d'Orléans dans les préparatifs de la

(1) Ici, Montjoye met cette note : « Il était dans la salle même, dans la tribune. »

(2) Deuxième partie, p. 90.

prise de la Bastille. Parlant du café de Valois qui, le 12 juillet 1789 au soir, était rempli de curieux et de motionnaires :

Les croisées de ce café, dit-il, opposées à celles qui regardent le jardin, donnent dans une petite rue étroite et peu fréquentée; elles ont environ quatre pieds de hauteur au-dessus du sol de la rue. Le café de Valois était, dans cette soirée du 12, comme tous les autres cafés, rempli de curieux et de motionnaires. Il faut se représenter tous ces gens-là, le visage tourné vers le jardin, où étaient les grands spectacles et la grande lumière, et le dos tourné aux croisées qui donnait sur la rue, où il n'y avait rien à voir et qui n'était éclairée que par la sombre lueur des réverbères. Parmi ces motionnaires, un particulier, plus affairé que les autres, après avoir harangué le peuple, rentrait dans le café, se glissait dans la presse, et, après s'être assuré que personne ne le voyait, se présentait à une des croisées qui sont sur la rue; là, il toussait légèrement. A ce signal, un homme se coulait sur la pointe des pieds le long des murs : le motionnaire tendait la tête vers lui, et il s'engageait entre eux, à voix basse, une conversation très animée. La conversation finie, l'orateur retournait au peuple, le haranguait et revenait à son homme de la rue. Une personne, que je connais très particulièrement, s'aperçut de ce manège. Elle n'avait aucun intérêt à en démêler le fil, parce qu'il ne lui venait point du tout alors à l'idée qu'il existât une faction qui produisait tout ce mouvement. La curiosité seule la porta à vouloir connaître celui qui inspirait le motionnaire. Elle se transporta dans la rue et alla se placer sous les yeux même de l'inconnu ; elle reconnut parfaitement M. le duc d'Orléans, qui, se voyant regardé d'aussi près, pâlit et se retira. C'est une telle anecdote, et non l'entrée militaire de M. Lambesc aux Tuileries, qu'on

aurait quelque droit d'appeler la *clef de la Révolution* (1).

Ces héros du mal, auxquels Montjoye attribue tout le succès de la Révolution, il aime à en faire des portraits selon la manière classique, portraits satiriques et parfois assez amusants, comme celui de La Fayette (2) : « Il a des principes ; il a ses opinions ; mais ce sont les principes, les opinions de la majorité du parti qu'il a adopté. Il lui est impossible de penser par lui-même, et il a précisément le degré de force nécessaire pour défendre, pour faire valoir les pensées dont il s'est enrichi. » Et, plus loin : « Il prend... un compliment pour un titre à l'immortalité. »

Le livre de Montjoye est un recueil d'anecdotes contre-révolutionnaires, agréablement présentées, où ont puisé les historiens royalistes, et, à ce titre, il était utile de le signaler ; c'est souvent dans cette introduction à l'*Ami du Roi*, comme aussi dans les écrits du même auteur sur Robespierre et sur le duc d'Orléans, qu'on trouvera l'origine de légendes contre-révolutionnaires.

II

Monjoye, quoique pamphlétaire, compose et écrit selon les règles de la rhétorique scolaire. Plus classique encore est l'essai historique du professeur Jean-Michel Lorenz, conservateur de la bibliothèque

(1) Troisième partie, p. 60.
(2) *Ibid.*, p. 83.

de l'Université de Strasbourg, qui, pendant la Révolution même, eut l'idée d'écrire l'histoire de la Révolution en latin, à la fin d'une histoire de France, tout entière en latin : *Historiæ Gallo-Franciæ civilis et sacræ summa*, Argentorati, Treuttel et Wurtz, 1790-1793, 4 vol. in-8°.

C'est écrit en style lapidaire, dans le sens propre du mot. Voici, avec l'aspect et la disposition de l'origiual, le passage relatif au procès de Louis XVI (1).

Regem ipsum
clandestinis consiliis cum hostibus conspirantem,
qui hinc
civium motibus passim, et Lutetiæ
præsertim, ortis,
a Francicæ Nationis Concilio
regia potestate omni interdicitur,
A. C. 1792, d. 10. Augusti,
usque ad novum Francicæ nationis
Conventum, ob id a Concilio evocatum ;
custodiæ Magistratus Lutetiæ traditur,
in urbis regione, a Templo dicta,
in ordinis Templariorum olim,
post Equitum S. Johannis Magistri
palatio, servatus,
penitus omni imperio abdicatur
A. C. 1792. d. 21. septembris ;
etiam ne spe quidem ulla regni relicta
Ludovico Carolo, filio, Delphino,
uni sibi superstiti,
ex Maria Antonia, conjuge, genito,
A. C. 1785. d. 27. Martii, die Paschalis,
(*Annales manuscripti ad A. C.* 1792.)

(1) Pp. 1380-1381.

Reus tyrannidis, et proditionis,
ad causam,
coram
Conventu nationis Francicæ dicendam, bis vocatur,
A. C. 1792, d. 11, d. 26 decembris.
(*Annales manuscripti ad A.* 1792.)

capitis damnatur, a Conventu Nationis francicæ... (1).
Spreta provocatione ad populum
post dictam sententiam a reo facta,
A. C. 1793. d. 17. januarii.
Supplicio afficitur
A. C. 1793, d. 21. januarii
Lutetiæ Parisiorum,
coram palatio regio, post horam ante
meridiem decimam,
natus annos 38, menses 4, dies 29.
(Jauffret, *Histoire du procès de Louis XVI*, t. III;
Annales manuscripti ad A. C. 1793.)

Regni tandem francici in liberam
Rempublicam conversione
A. C. 1792,

Si j'ai fait cette citation, plus curieuse qu'instructive, ce n'est pas pour l'amusement des pédants, c'est pour montrer que l'histoire de la Révolution, pendant la Révolution même, fut coulée, toute brûlante encore, dans les moules classiques, même dans le moule latin (2).

(1) Suit le détail des scrutins.

(2) Un pédantisme analogue inspira, quelques années plus tard, *l'Essai sur la Révolution française*, par une société

III

On l'écrivit aussi en vers français, et il parut, peu après la composition latine de Lorenz, un poème épique sur la Révolution, sorte de *Pharsale*, ou de *Henriade*, par François Pagès, « ci-devant rédacteur du *Journal du Cantal* », sous ce titre : *La France républicaine ou le Miroir de la Révolution française, poème en dix chants* (1), dédié « à la République, à la Convention, à la Sainte-Montagne, aux immortels Jacobins, aux Sociétés populaires des deux sexes, aux philanthropes, à tous les républicains du monde (2) ».

Dans sa préface, le poète se vante d'avoir supprimé « toute intervention fabuleuse des Divinités ». « Le seul merveilleux qui convienne à l'épopée serait, selon moi, la peinture que ferait une âme forte du crime, qu'elle poursuivrait avec le glaive de Juvénal, et qu'elle démasquerait jusque sous la pourpre et le dais. » Il s'agit d'être exact : « Aussi

d'auteurs latins. *Romæ, prope Cæsaris hortos*, et à Paris, près du jardin des Tuileries, an VIII (1800), in-8, 2e édit. en l'an IX. Bibl. nat., La 32/66. Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. I, nº 73.

(1) Paris, impr. J. Grand, 1793, l'an second de la République française et l'an premier de la Constitution populaire, in-8 de XVI-155 pages.

(2) Sur Pagès, sur sa biographie, sur sa collaboration à l'édition de 1798 des *Tableaux historiques de la Révolution*, voir deux articles de M. Armand Brette dans la *Révolution française* des 14 avril 1896 et 14 novembre 1897.

n'avons-nous altéré aucun des principaux événements. » Et, se démentant lui-même aussitôt, il ajoute : « Nous avons anticipé l'assassinat de l'ambassadeur Bassville ; nous avons fait voyager Dampierre et Washington en des pays où ils n'ont point été, de même que Voltaire fait passer en Angleterre Henri IV, qui n'y fut pas ; nous avons pris Dampierre pour héros, parce que ce général, martyr de la liberté, contribua le plus au succès de la victoire de Jemmapes, faussement attribuée à Dumouriez ; nous avons aussi fait trouver à cette brillante journée quelques-uns de nos guerriers qui n'y ont pas combattu, mais qui ont triomphé à Spire ou ailleurs, afin d'éviter de fastidieuses répétitions de combats, et cependant pour rendre justice aux héros qui ont été les apôtres et les soutiens armés, les remparts vivants de la liberté. Les épisodes sont tous historiques, à l'exception de l'aventure de Zelmis, qui est toute de fiction. »

D'ailleurs, Pagès prend bien d'autres libertés avec l'histoire. Il prête à Robespierre des sentiments républicains dès l'époque de la Constituante, inventant toute une discussion sur la monarchie et la république à la séance du 15 juillet 1789 :

GRÉGOIRE

. . . . . .

Les rois nous ont trahis, nous devons les proscrire :
C'est un de ces instants qu'on ne retrouve plus.

BARNAVE

Vous formez des projets, des vœux trop étendus.
Le Français, de ses rois, qu'il aime et qu'il révère,
Regretterait encore le joug héréditaire,
Ce peuple est généreux, sensible et confiant ;
Il en croira Louis, ses regrets, son serment.

GRÉGOIRE

Où sommes-nous, grand Dieu ! Quoi ! vous aussi, Barnave,
Vous, l'ennemi des rois, vous parlez en esclave.
Le Français a gémi sous un joug odieux,
Et les crimes des rois sont vivants à ses yeux.
Comme Rome, il souffrit leur puissance hautaine ;
Comme Rome, il déteste, il va briser sa chaîne.

BARNAVE

La liberté souvent n'est qu'un bien superflu.

GRÉGOIRE

O France ! ô ma patrie ! ô ciel ! qu'ai-je entendu ?

BARNAVE

L'autorité d'un seul contient un peuple immense ;
Cent tyrans ne feraient que diviser la France.

ROBESPIERRE

Ainsi vous oubliez que notre liberté
A pour base l'auguste et sainte égalité,
Et que, chaque pouvoir devenant amovible,
Le retour des tyrans est enfin impossible.

BARNAVE

On a trompé le roi : j'ai vu couler ses pleurs.

MIRABEAU

Ainsi sa politique excuse ses fureurs.

THOURET

Son remords dévorant enfin le justifie.

GRÉGOIRE

Du repentir des rois l'univers se défie.

BARNAVE

Il viendra dans ces lieux vous prêter son serment.

GRÉGOIRE

Le parjure toujours fut l'arme d'un tyran.

THOURET

Il a de nos couleurs porté soudain l'emblème.

ROBESPIERRE

Ces couleurs ne vont point avec le diadème,
Et c'est les profaner qu'en revêtir un roi.
Louis sous ces couleurs m'inspire plus d'effroi ;
Il peut plus aisément séduire le vulgaire :
Brutus craignit César dès qu'il fut populaire.

Comme il tient ce discours, Louis entre au Sénat :
« Je viens à vous, dit-il, sans faste et sans éclat... »

Plus loin, les journées du 10 août 1792 et du 21 janvier 1793 sont réunies en une seule et même journée : c'est l'affaire de quelques discours, ou plutôt d'un dialogue oratoire entre Danton, Billaud, Barère, Hérault-Séchelles et quelques autres. Danton mène tout : à sa voix, les événements se groupent ou se succèdent harmonieusement. Barère l'apostrophe ainsi :

Ah ! Danton est le Dieu qui veille sur la France,
Et cet empire en vous a mis son espérance ;
Les peuples des tyrans seront déconcertés :
Si Mirabeau n'est plus, du moins vous nous restez.

Le poète n'hésite pas à se réjouir de l'exécution de Louis XVI :

Quel spectacle ! Aux regards de tout un peuple immense,
Périt sur l'échafaud le tyran de la France...
Sa mort dit aux tyrans que leur règne est passé...

Il pousse son récit jusqu'à la chute du fédéralisme (juillet-août 1793), célèbre la nouvelle Constitution et glorifie la Montagne :

Et toi, Montagne auguste, écueil de nos rivaux,
Rocher majestueux qui brise tous leurs flots,
Ils n'ont pu s'élever à ta hauteur sublime ;
Voilà leur désespoir, voilà quel fut ton crime !

IV

Après ce poème épique montagnard et dantoniste, il n'y eut plus aucun essai historique tant soit peu notable, la Terreur ayant supprimé toute liberté de la presse.

C'est seulement sous le Directoire qu'on se remit à écrire l'histoire de la Révolution. Il parut, en 1796, une *Histoire philosophique de la Révolution de France depuis la convocation des Notables par Louis XVI jusqu'à la séparation de la Convention*

nationale, par Antoine Fantin Désodoards (1), citoyen français, 2 vol. in-8.

C'était, après ce long silence, le premier ouvrage où on racontait toute l'histoire de la Révolution, y compris la Terreur et la réaction thermidorienne. La curiosité se jeta sur un livre dont le titre rappelait celui de l'abbé Raynal, et dont la méthode (raconter en jugeant) était celle dont les célèbres philosophes-historiens du dix-huitième siècle avaient donné l'exemple.

Fantin Désodoards réimprima son livre quelques mois plus tard, en l'an V; la curiosité publique le soutint encore, et il en donna bientôt une troisième et une quatrième édition, augmentées et mises à jour. En 1807, il poussa jusqu'à la paix de Presbourg; en 1817, jusqu'à la chute de Napoléon : au total sept éditions au moins. Il fallut que Thiers publiât son livre pour que le sien tombât, enfin, dans l'oubli.

L'*Histoire philosophique* de la Révolution n'a donc pas été sans influence.

Qui était ce Fantin Désodoards ?

Les seuls renseignements biographiques dignes de confiance que j'ai trouvés sur lui sont contenus dans une note de la *Bibliographie de la France*, année 1821, page 293. J'y vois qu'il était né à Pont-de-Beauvoisin en 1738 et qu'il mourut à Paris en 1820. Ses héritiers avaient annoncé, dans la même

(1) Son nom est parfois imprimé, ailleurs, *Fantin des Odoards*. Je n'ai point vu sa signature.

Bibliographie, numéro du 3 février 1821, page 80, la mise en vente de ses manuscrits inédits, entre autres de ses *Révolutions de l'Europe dans les gouvernements depuis la chute de la République romaine jusqu'à la naissance de la République française*; mais il est peu probable que ces écrits posthumes aient trouvé acheteur : Désodoards était déjà oublié et n'avait, d'ailleurs, jamais été connu que comme historien de la Révolution. Un de ses premiers ouvrages, *Histoire de la France depuis la mort de Louis XIV*, publié en 1788, avait passé inaperçu. A cette époque, il était un des vicaires généraux de l'archevêque d'Embrun (1). Il vint à Paris, au début de la Révolution, se défroqua, et, après le 10 août, se maria.

Voici comment il eut, dit-il, l'idée de composer son livre.

Quelques temps avant le 9 thermidor, les Comités de gouvernement firent insérer dans les journaux, assure-t-il, une invitation aux gens de lettres « d'employer leurs talents à donner aux monuments historiques cette teinte sévère qu'il convient aux républicains ».

Le style étrange de cette invitation parut clair aux gens de lettres; mais ils y virent un piège et se gardèrent bien d'y répondre. Seul, Désodoards écrivit au Comité de salut public pour lui annoncer qu'il faisait un ouvrage d'histoire contemporaine

(1) Voir la *France ecclésiastique*, année 1788.

et pour demander « que la Convention en favorisâ l'impression ». Il ne reçut aucune réponse. Après le 9 thermidor, il écrivit de nouveau et ne fut pas plus heureux. En pluviôse et en ventôse an III, Mercier inséra dans ses *Annales patriotiques et littéraires* quelques morceaux de Fantin Désodoards sur les révolutions de l'Europe en général. Mais il n'en paraissait chaque fois qu'une quarantaine de lignes, et ces découpures, lues isolément, n'offraient presque aucun sens. Bientôt les *Annales* supprimèrent brusquement cette sorte de feuilleton historico-philosophique.

Ces morceaux, quoi qu'en dise l'auteur lui-même, ne se retrouvent pas dans l'*Histoire philosophique* : il les réservait pour ce grand ouvrage sur les révolutions de l'Europe qui ne vit jamais le jour et dont son histoire de la Révolution française ne devait être, dans sa pensée, qu'un épisode.

Disons tout de suite que la philosophie de l'histoire dans Fantin Désodoards n'est guère qu'un verbiage puéril et qu'on ne peut le considérer, ni comme l'élève de Rabaut Saint-Étienne, ni comme un précurseur, même médiocre, de Mme de Staël, de Tocqueville ou d'Edgar Quinet. Ce sont des naïvetés comme celles-ci : « Dans toutes les circonstances, les intrigants furent le fléau de la société... Leur cerveau, organisé pour le crime, enfante sans effort les conceptions les plus révoltantes, etc. » Se lance-t-il dans des considérations imitées de Jean-Jacques, son style est rare par le ridicule : « Je sor-

tirais, dit-il quelque part, du plan que j'ai formé en traçant cet ouvrage, si je suivais la race humaine à travers la filière des siècles, depuis les premiers jours de la civilisation jusqu'à l'établissement des grands empires et la construction de ces superbes monuments des arts qui caractérisent les nations opulentes. Mais je dois observer que l'époque où les hommes abandonnèrent l'état sauvage pour vivre sous le régime des lois fut celle où les facultés humaines, bonnes ou mauvaises, se développant avec rapidité, annoncèrent les étonnants progrès dont nous sommes aujourd'hui les témoins. »

Il se prend néanmoins pour un penseur et se vante d'avoir fréquenté les penseurs. Dans sa préface, il s'autorise « d'une foule de grands hommes, avec lesquels, dit-il, nous avons vécu, des Mably, des Condillac, des Raynal, des Buffon, des Diderot, des Montesquieu, des d'Alembert, des Helvétius, des Fréret, des Boulanger ». Cela veut dire seulement qu'il fut le contemporain de ces célébrités, et c'est avec leur ouvrage qu'il avait vécu à Embrun. Sa tête s'était échauffée dans ces lectures trop fortes pour elle, il se crut destiné à être le Tacite du dix-huitième siècle finissant, et, racontant la genèse de son livre, il osa écrire : « Une constance inaltérable me tenait lieu du génie qui pourrait me manquer. »

Sur l'autorité de ses propres témoignages, il compose cette page alléchante, qu'il répète mot pour mot en deux endroits de son livre :

« Si le tableau que je vais retracer de ces événements inouïs manque de couleur, du moins il sera ressemblant. J'ai été témoin de la plus grande partie des scènes que je décris; j'ai connu personnellement ceux qui ont joué les principaux rôles. Je résidais pendant les premières années de la Révolution dans l'étendue de ce fameux district des Cordeliers, devenu depuis section de Marat, où figuraient les Fabre d'Églantine, les Billaud-Varenne, les Legendre, les Paré, les Dufourny, les Marat, les Momoro, les Vincent, les Chaumette, les Sergent. De ma section, je les ai accompagnés à la Société des Jacobins, j'ai été en situation de les étudier et de les apprécier; j'ai suivi avec attention le tissu d'intrigues qui porta la plupart d'entre eux à la Convention nationale, malgré des réclamations des gens de bien, et j'augurais dès lors les malheurs dont ce choix devait être l'origine.

« J'ai vu naître la première étincelle du vaste incendie qui menaçait de consumer la France. J'ai suivi pas à pas cette série de proscriptions, etc... Je n'ai jamais quitté la plume, quoique les glaives homicides fussent suspendus sur ma tête. »

Il est probable qu'il exagère à dessein sa familiarité avec les Cordeliers et même son assiduité à suivre les péripéties de leur politique. Mais enfin c'est un témoin oculaire et, à ce titre, il ne faut pas dédaigner absolument ce qu'il dit de certains acteurs de la Révolution et notamment de ses *voisins de quartier* les Dantonistes.

Sur Danton lui-même, il assure que, quoiqu'il eût des *saillies heureuses*, il avait besoin de collaborateurs : « Si ses idées demandaient un plus long développement, il faisait parler Fabre d'Églantine, auquel ses essais dans l'art scénique avaient donné quelque intelligence de ces formes oratoires qui conviennent aux tribunes. Il employait encore Camille Desmoulins, dont les discours renfermaient un germe de talent que l'étude et la méditation auraient développé, s'il n'eût pas été dévoré par la Révolution. »

Fantin Désodoards se trouva sur le passage du tragique convoi qui traversa Paris, de la Conciergerie à la place de la Révolution, dans la journée du 16 germinal an II. Voici quelles furent ses impressions :

« J'ai vu passer les charrettes qui conduisaient au lieu de l'exécution des hommes regardés, quelques jours auparavant, comme ceux qui devaient affermir la Révolution. Quelques-uns gardaient une attitude ferme et tranquille, d'autres ne laissaient voir sur leur visage que ce dépit humiliant qu'éprouve un scélérat qui se trouve pris dans le piège qu'il avait tendu sous les pieds de son ennemi. Ce sentiment se peignait avec l'expression la plus frappante sur la physionomie décomposée de Danton. Camille Desmoulins paraissait indigné de la fourberie de Robespierre, qui ne lui avait jamais tant fait d'amitié que la veille de son incarcération. Basire et Chabot tentaient de parler au peuple qui

les environnait. Le bruit qui se faisait autour d'eux couvrait leur voix, quoique très forte. On entendit seulement qu'ils disaient que, si Marat n'avait pas été assassiné, on l'eût accusé comme eux de conspiration, et qu'avec eux il marcherait au supplice. La multitude regardait comme blasphématoire une assertion dont quelques jours après la vérité n'était contestée par personne. »

Relevons les principaux événements dont Fantin Désodoards dit avoir été le témoin oculaire. Il assista à l'arrivée de Louis XVI à Paris, le 17 juillet 1789. Il était présent quand le roi passa en revue la garde nationale, dans la matinée du 10 août 1792. Il vit de près les massacres de septembre : « Je n'ai point entendu dire ce que je raconte, dit-il : j'ai vu les scènes sanglantes où la mort, armée de sa faux redoutable, moissonnait aveuglément ses victimes amoncelées, sans distinguer l'âge et le sexe, ni surtout le vice de la vertu. » Enfin, il était sur le passage de la charrette qui mena Marie-Antoinette à l'échafaud. Quoiqu'il donne sur ces circonstances peu de détails nouveaux, encore faut-il ne pas négliger tout à fait ses dires, qui relatent, après tout, les impressions d'un badaud parisien en 1792 et en 1793.

Mais c'est à peu près là tout le parti que l'histoire sérieuse peut tirer des renseignements de Fantin Désodoards. Quelques-unes de ses insuffisances viennent, à l'entendre, du peu de liberté que les gouvernants laissaient à l'histoire : « Ne sait-on

pas, dit-il lui-même, que le parti victorieux arrange les événements de la manière qui lui convient, force ses ennemis au silence, brise la plume de l'écrivain qui tenterait de parler en leur faveur, et qui n'aurait pas sur la poitrine la triple cuirasse dont parle le poète latin ? » Il prétend se tirer de cette difficulté *en classant soigneusement les faits*, et j'avoue que le cadre de son récit est assez heureux : il y a là une certaine clarté superficielle, un intérêt qui se soutient. Mais que d'erreurs, volontaires ou inconscientes ! Ainsi il donne le premier l'exemple de falsifier le texte du célèbre discours de Danton sur le toscin (2 septembre 1792), en supposant une phrase encourageante pour les meurtriers : « Éclairons le peuple par une proclamation, aurait dit Danton ; qu'il apprenne que le tocsin cesse d'être un signal d'alarme lorsque les dangers de la patrie le destinent à verser la terreur dans l'âme des ennemis extérieurs *ou intérieurs*. » Or Danton n'avait parlé que des ennemis *extérieurs* : il avait voulu détourner sur la frontière l'activité fiévreuse et un peu délirante des enfants perdus du révolutionnarisme parisien. — Plus loin, Fantin Désodoards s'approprie une calomnie robespierriste et montre Danton *se cachant* au 10 août ! Voici d'autres erreurs étonnantes chez un contemporain, chez un habitant du district des Cordeliers. Il croit que Robespierre dirigeait les Cordeliers de concert avec Danton, Marat, Sillery et Siéyès. Ailleurs il raconte que Danton disait, en allant à la

mort, que la Révolution ressemblait à Saturne, qui dévorait ses propres enfants. Il oublie que le mot est de Vergniaud. Enfin, racontant la séance du 9 thermidor, il donne un compte rendu fantastique de la partie du discours que Saint-Just put prononcer, un compte rendu qui n'offre même pas le rapport le plus éloigné avec la réalité.

Il est plus fantaisiste encore à propos des massacres de septembre 1792 : « Ce furent, dit-il, le duc d'Orléans et son confident Mirabeau qui payèrent les massacreurs (1). » Or, Mirabeau était mort en avril 1791.

Voilà les pièges que son imagination tendait à Fantin Désodoards. Mais est-ce bien son imagination qu'il faut accuser ? Ne fut-il pas plutôt égaré par son ignorance, par son étourderie, par ses goûts littéraires ? Qu'on ne dise pas que les matériaux manquaient à ces historiens de la Révolution qui écrivirent dans la période thermidorienne. Sans doute, ils n'avait pas les documents que nous avons. Les Archives nationales se formaient; elles étaient pauvres encore et peu accessibles. La plupart des mémoires des contemporains ne parurent que sous la Restauration. Mais déjà, rien que dans les renseignements imprimés, connus, abordables à tous, quelle mine abondante de renseignements authentiques était ouverte dès l'année 1795 ! C'était d'abord

(1) *Histoire philosophique de la Révolution*, 1re éd., t. I, p. 102.

la collection des journaux qui se trouvait encore sous la main de tous, dans la plupart des cabinets de lecture. Fantin Désodoards ne se sert même pas du *Moniteur*. Je ne parle pas des innombrables pamphlets et brochures polémiques de toute sorte : c'est du détail, et il préfère les généralités oratoires ou les narrations concises à la Salluste. Mais, après la chute de Robespierre, la tribune de la Convention devint, en quelque sorte, une chaire d'histoire contemporaine. Les Thermidoriens accusent les anciens membres des Comités. Ceux-ci se défendent, racontent leur vie politique, toute la Révolution, soit dans des discours, soit dans des brochures tirées à grand nombre et qui ont le plus grand retentissement. Billaud-Varenne, Barère, Robert Lindet, Carnot accumulent ainsi des renseignements précieux et variés pour l'histoire. Le rapport de Saladin, au nom de la Commission des Vingt et un, est bourré de faits dont quelques-uns constituent de véritables révélations rétrospectives ; les annexes de ce rapport donnent des textes d'une importance capitale. Est-il possible que Fantin Désodoards ait ignoré ce que tout le monde lisait, l'aliment quotidien des polémiques de l'an III et de l'an IV? Il ne l'ignorait pas, il n'en tenait pas compte. La précision même de ces documents rebutait, j'imagine, sa délicatesse littéraire, comme elle rebutera celle de son successeur Lacretelle. Ces écrits sont pour lui comme s'ils n'existaient pas. Le rapport de Courtois, ce bréviaire du Ther-

midorien, lui fournit sans doute quelques déclamations; mais les extraits mêmes des papiers de Robespierre que donne Courtois, et qui font le prix de son élucubration, n'attirent pas un instant l'attention de Désodoards.

Quelles sont donc ses sources ? C'est d'abord sa mémoire, que la passion rendait trouble et où son imagination puise sans scrupule, embellissant ou enlaidissant les formes confuses, le chaos de souvenirs qu'elle ne prend même pas la peine de démêler. Ce sont aussi les Mémoires : car, à l'époque où il écrit, il venait d'en paraître cinq, fort important, ceux de Dumouriez, ceux de Louvet, ceux de Meillan, ceux de Garat, ceux de Mme Roland.

De ces cinq, il en négligea trois : 1° les mémoires de Dumouriez dont il dit tantôt qu'ils n'avaient pas paru, quand il imprima sa première édition (ils avaient paru depuis deux ans), tantôt qu'ils venaient de paraître « dans le temps où il écrivait » (1); 2° ceux de Meillan, qui passèrent si inaperçus, quand ils parurent en l'an III, que Baudouin put, en 1823 les réimprimer comme inédits; 3° les mémoires de Garat, si impartiaux, si pleins de choses et de pénétrantes analyses. Là se trouve une *philosophie* de la Révolution, que négligea étourdiment l'auteur de l'*Histoire philosophique*.

Il se servit uniquement, semble-t-il, des mémoires de Louvet et de ceux de Mme Roland. Ceux-là ne

(1) *Histoire philosophique*, t. I, p. 124.

sont souvent qu'un roman, un roman d'intrigue et d'horreurs, amusant et irritant à la fois, dont il accepte et utilise la donnée : c'est là qu'il prend tant de récits merveilleux sur Danton et Robespierre à la fois agents des puissances et de Philippe-Égalité ! Les Mémoires de Mme Roland, quoique intitulés *Appel à l'impartiale postérité*, ne sont parfois, en ce qui regarde la Montagne, qu'une éloquente calomnie, excusable chez une femme odieusement persécutée, mais dont on ne peut faire la source principale d'une histoire. Et pourtant Fantin Désodoards, avec ses contemporains, crut sur parole l'agressive apologie de l'amie de Buzot. Il fit un roman girondin ; et, en 1796, la France lettrée ne semblait voir la période de la Révolution qu'elle avait parcourue que par les yeux de Mme Roland, de Louvet, d'Isnard, et des *revenants* de la Gironde. Ce fut la véritable raison du succès, aujourd'hui incroyable, de cette médiocre *Histoire philosophique de la Révolution*, et c'est aussi pourquoi ce livre est tombé plus tard dans un oubli si profond. Il a pourtant son intérêt historique par son caractère même de pamphlet contemporain. Fantin Désodoards est un des écrivains qu'il faut consulter, si l'on veut avoir une idée de la façon dont les salons de l'époque du Directoire, encore à demi-républicains, comprenaient et jugeaient le drame révolutionnaire.

V

Très peu de temps après le livre de Fantin Désodoards parut une *Histoire secrète de la Révolution française depuis la convocation des Notables jusqu'à ce jour* (1er *novembre* 1796, *vieux style*), *contenant une foule de particularités peu connues, et des extraits de tout ce qui a paru de plus curieux sur notre révolution, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre*, par François Pagès, Paris, Jansen, an V (1797), 2 vol. in-8 (1). C'est le même Pagès qui avait versifié l'histoire de la Révolution en forme de poème épique.

Son livre ne fut pas sans lecteurs, puisqu'il en publia une seconde édition en l'an IX et une troisième la même année, développée en sept volumes et mise à jour (2), mais il n'eut ni le succès, ni l'influence de celui de Fantin Désodoards.

A peu près aucune des promesses de ce titre hyperbolique ne fut tenue. Le récit de Pagès n'a rien de *secret*, mais c'était la mode au dix-huitième siècle d'inscrire ces mots : *Histoire secrète*, en tête de n'importe quel écrit, plus ou moins narratif, pour piquer la curiosité, et d'autre part, je n'ai point trouvé dans Pagès d'extraits d'écrits allemands ou anglais. Les promesses de la préface ne

(1) Bibl. nat., La 32/54. Le récit s'arrête à la veille du 18 fructidor.

(2) Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. I, nos 52 et 53.

sont ni moins hyperboliques ni moins trompeuses. L'auteur se vante de donner une histoire complète, et il est très content de ses sources : « Nous avons été puissamment aidés, soit par des mémoires secrets (1) sur les affaires du temps présent, qui nous ont été communiqués par des personnes qui ont eu part au gouvernement, soit par les différentes histoires qui ont déjà paru, et qui renferment une grande partie des événements des deux premières années de la Révolution. » Et il ajoute malignement : « Nous n'avons pas trouvé les mêmes secours dans l'*Histoire de la Révolution* que vient de publier Fantin Désodoards : elle est si inexacte qu'il y est dit que Mirabeau paya les massacres du 2 septembre (2) : il est mort longtemps avant. »

Ce Pagès, qui avait glorifié en vers la Révolution jusque dans ses actes les plus terribles, la dénigra en prose, avec une violence toute thermidorienne (3),

(1) Dans le tome II il dit avoir eu entre les mains des lettres inédites de l'abbé Fauchet, où celui-ci se montre royaliste.

(2) Voir plus haut, p. 75. Piqué au vif, Fantin Désodoards, dans la préface de sa seconde édition, s'exprima ainsi sur Pagès : « Il a puisé tout simplement son premier volume dans l'ouvrage sur la Révolution de Rabaut Saint-Etienne, imprimé en 1792, et son second volume dans le mien, en y joignant plusieurs rapports faits à la Convention par Camus, et par Dronet, et quelques anecdotes tirées de la *Décade philosophique.* » Il ne me semble pas qu'il y ait rien de fondé dans ces allégations de Fantin Désodoards.

(3) M. Armand Brette, dans la *Révolution française* du 14 avril 1896, a raconté comment le même Pagès collabora à l'édition de 1798 des *Tableaux historiques de la Révolution*, pour en refaire le texte dans un sens réactionnaire.

et en thermidorien de droite, car il ne flétrit pas seulement les Montagnards, mais aussi, à l'occasion, des Girondins, comme quand il appelle Petion *un homme de sang* (1). Il a hurlé avec les loups vainqueurs : le voilà qui hurle avec les moutons vainqueurs. Incohérent d'ailleurs, et oubliant parfois son nouveau rôle pour reprendre l'ancien, il lui arriva, au moins une fois, après avoir vilipendé la Convention et la République, de surprendre le lecteur par un imprévu éloge (conditionnel, mais ardent) de la République (2).

Tissu de déclamations niaises, de bavardages, de plagiats (3), son livre est aujourd'hui inutile. La seule nouveauté qu'on y remarque, c'est l'idée d'avoir tracé (4) un tableau des sciences et des arts, — l'idée seule, car l'exécution est plus que médiocre. Je ne vois à citer que le passage où il fait remarquer que les discours et les écrits de l'époque de la Révolution ont leur mérite littéraire : « Déjà, dit-il, nos journaux sont devenus pour la plupart de vrais codes de droit public. L'éloquence a fait de grands progrès. Les harangues de Mirabeau, la catilinaire

(1) *Histoire secrète*, t. II, p. 15.

(2) *Histoire secrète*, t. II, p. 305 : « O république immortelle, quelle moisson de gloire et de bonheur t'est réservée, si tu peux étouffer tes divisions, et parvenir au port de sûreté, victorieuse des ennemis du dehors et des ennemis, cent fois plus redoutables, de l'intérieur ! »

(3) Il lui arriva, par exemple, de copier les Mémoires de Dumouriez. Voir t. II, p. 40.

(4) *Histoire secrète*, t. II, p. 310-324.

du député Courtois, plusieurs discours et rapports faits aux Assemblées nationales par les Talleyrand, les Isnard, les Vergniaud, les Guadet, quelques feuilles du journal de Fréron, intitulé *l'Orateur du peuple*, où il trace avec une plume de feu les crimes des décemvirs, une réponse d'Isnard à ce dernier, offrent les plus brillants modèles ; plusieurs adresses des départements, plusieurs pétitions individuelles sont écrites avec une éloquence brûlante et avec la plus mâle énergie. La politique a fait aussi un grand pas : les derniers écrits de Rœderer, d'Adrien Lezay, de Réal, de Vaublanc ne permettent pas d'en douter. »

VI

Fantin Désodoards et Pagès furent, à l'époque du Directoire exécutif, les seuls historiens de la Révolution française, je veux dire les seuls qui aient raconté, dans un ouvrage étendu, l'histoire générale de la Révolution.

Sans doute, l'ouvrage de Necker : *De la Révolution française*, publié en l'an V, reçut dans une édition ultérieure (1821) le titre d'*Histoire de la Révolution française* (1). Mais ce titre est trompeur : ce sont, pour l'époque de la Constituante, des mémoires personnels de Necker, mémoires intéressants, importants, mais non pas une histoire de la Constituante, et, pour l'époque postérieure, Con-

(1) Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. I, nos 54 à 56.

vention, début du Directoire, ce n'est pas un récit, e sont des réflexions, des jugements, peu utiles à l'historien. Le livre eut d'abord du succès : deux éditions dans la même année, et il était à signaler comme une des sources usuelles pour les divers écrits sur les États généraux et l'Assemblée constituante qui parurent plus tard.

Signalons aussi le célèbre et immense pamphlet contre-révolutionnaire de L. Prudhomme : *Histoire générale des crimes commis pendant la Révolution française*, publié en l'an V, et réimprimé la même année sous le titre d'*Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française* (1). C'est un recueil d'anecdotes romanesques, où se sont largement approvisionnés les écrivains hostiles à la Révolution.

Des éphémérides « pour l'an de grâce 1797 », parues en l'an V sous ce titre : *Les Souvenirs de l'histoire ou le Diurnal de la Révolution française* (2), offrent un récit de la Révolution jour par jour, récit assez intéressant parfois, mais plus que sommaire, et où il n'est pas possible de voir une « histoire » (3). M. Dauban et quelques historiens l'ont utilisé.

(1) Il y en eut une troisième édition, sous la Restauration, avec le titre d'*Histoire impartiale des Révolutions de France* (1824-1825, 12 vol. in-12).

(2) Bibl. nat., Lb 41/2109, 2 vol. in-12.

(3) Dauban l'attribuait à Beaulieu, mais cette attribution ne repose sur aucune preuve, comme le fait remarquer M. Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. I, nº 59.

On remarquera que, de l'an V à l'an VIII inclus, il ne parut nulle histoire générale de la Révolution française. Ce n'est pas sans doute que la curiosité du public lettré eût été saturée par les livres, si imparfaits, de Fantin Désodoards et de Pagès : c'est plutôt qu'entre le coup d'État du 18 fructidor an V et celui du 18 brumaire an VIII, la liberté de la presse non périodique, si elle ne fut pas légalement supprimée, se trouva gênée par les circonstances politiques : ni les auteurs, ni les éditeurs n'osèrent se risquer.

14 juillet 1909.

IV

LES PREMIERS HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LACRETELLE, TOULONGEON, BEAULIEU, BERTRAND DE MOLEVILLE

Dans la période fructidorienne, je veux dire de l'an V à l'an VIII, les conditions politiques furent telles que personne n'osa entreprendre la publication d'une nouvelle histoire de la Révolution française. Sous le Consulat, ou plutôt pendant les deux premières années du Consulat, avant que Bonaparte devînt consul à vie, il y eut une certaine liberté de la presse non périodique, et, en l'an IV, on vit paraître le commencement de quatre histoires générales de la Révolution, par Lacretelle, par Toulongeon, par Bertrand de Moleville, par Beaulieu. Sous le Consulat à vie, ces auteurs bénéficièrent du fait qu'ils avaient commencé à publier au temps d'une liberté relative et qu'il était bien difficile d'interdire, au tome II ou au tome III, un ouvrage dont on avait laissé paraître le tome I, surtout quand cet ouvrage ne laissait voir aucune hostilité contre le premier Consul ou contre le régime consulaire.

D'autre part, il semblait qu'on fût entré, politiquement parlant, dans un ordre de choses tout à fait nouveau, et que Bonaparte, en achevant ou en détruisant la Révolution, l'eût comme reléguée dans le passé, en eût fait une sorte de matière pour l'histoire.

Enfin, depuis la publication des livres de Fantin Désodoards et de Pagès, avaient paru les Mémoires de Bertrand de Moleville, ceux de Necker (1), ceux de Bouillé, ceux du général Doppet, tous les quatre en l'an V, et ceux du marquis de Ferrières en l'an VII : or, on sait que dans ce temps-là les Mémoires étaient considérés comme le meilleur document historique, comme le plus important et le plus intéressant. Puisqu'il y avait de nouveaux Mémoires, émanés de témoins considérables, et remplis de « révélations », c'était là une raison de plus pour qu'on se remît à écrire l'histoire de la Révolution.

I

Des quatre historiens que j'ai nommés, celui qui eut le plus de succès, le seul qui ait été vraiment célèbre, c'est Charles de Lacretelle (2).

(1) Je veux parler de l'ouvrage de Necker : *De la Révolution française*. Nous avons vu qu'au titre près, ce sont de véritables mémoires.

(2) Il signe alors ses ouvrages *Lacretelle jeune*, pour se distinguer de son frère aîné, Pierre-Louis de Lacretelle, l'ex-député à l'Assemblée législative.

Il s'annonça comme un continuateur de Rabaut Saint-Étienne, et ce sont des *Précis* qu'il donna, pour faire suite à l'*Almanach* ou *Précis* de Rabaut, dans le même format, c'est-à-dire en petits volumes de poche, et sous ce titre général : *Précis historique de la Révolution française*, en trois parties, dont chacune a un titre particulier : 1° *Assemblée législative* (Paris, Onfroy, 1801, in-18) ; 2° *Convention nationale* (Paris, Treuttel et Würtz, 1803, 2 vol. in-18); 3° *Directoire exécutif* (Paris, Treuttel et Würtz, 1806, 2 vol. in-18). Il y eut plusieurs éditions : une 3e édition de l'*Assemblée législative* en 1809 ; une 4e de la *Convention nationale* en 1816 ; une 5e du *Directoire exécutif* en 1820, et peut-être d'autres encore (c'est une bibliographie à faire).

Sous la Restauration, Lacretelle substitua au *Précis* de Rabaut Saint-Étienne un récit de sa façon (*Histoire de l'Assemblée constituante*, Paris, 1821, 2 vol. in-8). remania et développa ses autres précis, et les fondit tous en une assez vaste *Histoire de la Révolution française* (Paris, 1824-1826, 8 vol. in-8), qui fit, pour ainsi dire, concurrence à l'ouvrage de Thiers et en fut, au point de vue politique, comme la contre-partie (1).

En ces diverses formes, le livre plut au goût et au cœur des *honnêtes gens* et leur fit l'effet d'un chef-

(1) Cette *Histoire de la Révolution* de Lacretelle fait partie d'une ample histoire moderne de la France, qu'il ne publia pas de suite, mais en plusieurs fois et avec des retours en arrière (ainsi le Consulat et l'Empire paru en! après la Res-

d'œuvre. Voici en quels termes Guizot loua Lacretelle historien, en 1857, à l'Académie française, dans sa réponse au discours de Biot, qui succédait à Lacretelle lui-même ; « Comme historien de la Révolution française, M. de Lacretelle a un caractère particulier qui, de jour en jour, deviendra pour lui un plus grand honneur : dans ses appréciations comme dans ses récits, sur les personnes comme sur les événements, il est l'interprète fidèle des sentiments des honnêtes gens, et comme le représentant de la conscience publique dans les temps qu'il retrace. Ni l'esprit de parti, ni l'esprit de système ne le dominent ; il n'accuse ni n'excuse en vertu d'aucune idée générale, ni d'aucune prévention personnelle ; il pense, sent et parle comme ce chœur des hommes droits et sensés qui assistent à l'histoire sans y être ni acteurs ni étrangers, et qui approuvent ou condamnent selon qu'ils sont satisfaits ou choqués dans leur sens moral et leur bon sens. Ce n'est pas l'impartialité indifférente du juge

tauration), et dont voici les titres, d'après la chronologie, non des éditions, mais des événements racontés :

Histoire de France pendant les guerres de religion, Paris, 1814-1816, 4 vol. in-8.

Histoire de France pendant le dix-huitième siècle, Paris, 1808-1826, 14 vol. in-8 (grand succès, nombreuses éditions).

Histoire de la Révolution française, Paris, 1824-1826, 8 vol. in-8.

Histoire du Consulat et de l'Empire, Paris, 1846-1848, 6 vol. in-8.

Histoire de France depuis la Restauration, Paris, 1829-1835, 4 vol. in-8.

lointain ; c'est l'impression spontanée du public contemporain, le plus direct et le plus sincère témoignage qu'aura à consulter la postérité (1). »

Charles de Lacretelle mérite-t-il ce magnifique éloge ? Fut-il vraiment, comme historien, « le représentant de la conscience publique » ?

C'est lui-même qui va répondre à cette question.

Il nous a, en effet, conté sa vie politique et littéraire dans deux écrits nullement séniles, quoiqu'il fût plus que septuagénaire quand il les publia. C'est d'abord son *Testament philosophique et littéraire* (1840), où, après une réfutation souriante du matérialisme, il retrace, avec plus de bonne humeur que de simplicité, le tableau de ses années d'adolescence à Nancy, sous l'ancien régime, nous introduit dans les salons distingués du dix-huitième siècle finissant, puis, de fil en aiguille, se laisse aller à exposer le rôle héroïque des femmes pendant la Terreur mêlant à ces causeries des souvenirs autobiographiques. Deux ans plus tard, en 1842, il donna ses propres mémoires politiques sous le titre de : *Dix années d'épreuves*. C'est là qu'on peut voir s'il fut, dans la Révolution, le témoin désintéressé et équitable qu'a supposé Guizot.

Quand il arriva à Paris en 1787, lauréat de l'Académie de Nancy et son portefeuille garni de petits

(1) *Discours de M. Guizot en réponse au discours prononcé par M. Biot pour sa réception à l'Académie française, le 5 février* 1855. Bibl. nat., Inv , Z. 28258 (31), in-8.

vers dans le goût de l'*Almanach des Grâces*, il n'avait, semble-t-il, d'opinion faite sur aucune chose. Son frère Pierre-Louis, le futur membre de la Législative, dirigeait la publication d'un *Dictionnaire de morale* compilé pour Panckoucke. Charles y collabora et fut ainsi en relations avec Malesherbes, Dupont de Nemours, Target et d'autres monarchistes réformateurs, dont il accepta les opinions. En philosophie, il était déiste et religieux à la façon de Rousseau et de Robespierre, et, quoiqu'il connût beaucoup Condorcet, il ne parlait jamais qu'avec horreur de Voltaire, de Diderot, d'Helvétius. Cette horreur devait s'accentuer avec l'âge, et une religiosité toute catholique inspirera son *Testament*.

Vers le mois d'août 1790, il devient le secrétaire du duc de la Rochefoucauld-Liancourt qui l'emmène à sa terre de Liancourt et le séduit par le spectacle de ses bonnes œuvres philanthropiques. Son travail consiste, nous apprend-il, à revoir le style des Mémoires du duc (1) et à donner des leçons de littérature à son troisième fils, Gaëtan (2). Il rentre à Paris au printemps de 1792, voit avec hor-

(1) Ces mémoires semblent avoir été, ensuite, détruits par le duc lui-même. On en trouvera cependant quelques fragments à la suite de sa *Vie*, publiée par son fils en 1831. Cf. Ferdinand-Dreyfus, *La Rochefoucauld-Liancourt*, Paris, 1903, in-8, introd., p. 5. Le duc de Liancourt trouvait que Lacretelle embellissait trop ses Mémoires : « Ma prose fait tache dans la vôtre », lui disait-il spirituellement. (*Dix années d'épreuves*, p. 61.)

(2) *Ibid.*, p. 67.

reur la journée du 20 juin et avec effroi les préparatifs de la journée du 10 août. Cependant il écrit dans le *Journal de Paris*, à côté de Roucher et d'André Chénier et dans le même sens, attaquant en beau style, mais avec violence, le parti de la Gironde, soutenant ardemment Louis XVI et la monarchie.

Il assista, dans la tribune des journalistes, à tous les détails du procès de Louis XVI. Sa douleur lui donna, assure-t-il, l'audace de publier un compte rendu de l'événement du 21 janvier, où il laissait percer de la sympathie pour celui dans lequel il voyait, non le complice des armées ennemies, mais une auguste et innocente victime. Ce compte rendu parut, dit-il, dans un des journaux du temps, « sans autre censure que la guillotine elle-même ». Quel était ce journal? Il néglige de nous l'apprendre, et, je m'en suis assuré, ce n'était pas le *Journal de Paris*. Toujours est-il qu'il avoue à moitié avoir imaginé, dans cet article, le mot « sublime » du confesseur de Louis XVI : « C'est là, dit-il, que se trouve le mot attribué au confesseur du roi, l'abbé Edgeworth : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* Cet ecclésiastique ne l'a point avoué. J'en ai cherché depuis vainement l'auteur. Je ne me crois point assez éloquent pour l'avoir trouvé, et il me semble que le souvenir d'une telle invention ne doit pas se perdre; j'ai pu avec franchise l'insérer dans mon Histoire de la Convention, qui parut d'abord sous titre de *Précis historique.* » Voilà dix lignes qui donnent raison aux doutes si spirituels que Louis

Combes exposa jadis, avec une jolie érudition, dans ses *Curiosités révolutionnaires*. En tout cas, elles montrent que la ferveur royaliste de l'historien Lacretelle pouvait aller jusqu'à une pieuse supercherie apologétique.

Quand les Girondins eurent déclaré la guerre à la Montagne, il les soutint de sa plume, parla dans leur sens à la section des Filles-Saint-Thomas et se compromit pour eux. Charlotte Corday l'enthousiasma. Il la vit sur la charrette et se sentit plus antijacobin que jamais : « Le signe du parricide, dit-il, la chemise rouge, ajoutait une pourpre éclatante à ses couleurs virginales. La malédiction s'arrêtait dans la bouche des plus vils, des plus fervents adorateurs du dieu de sang qui allait infecter le Panthéon. Du haut de cette charrette, qui était devenue pour elle un arc de triomphe, elle jetait ses regards sur la foule comme une reine qui jouit en son cœur d'avoir délivré son peuple. »

Vers cette époque, il allait souvent à Montrouge, chez Mme Le Sénéchal, dont il courtisait la fille en rivalité avec le chevalier de Florian, qui, plus heureux que lui, sut se faire aimer de Mlle Sophie, quoique la peur eût enlevé au berger caustique tout son esprit et toute sa grâce. Lacretelle oubliait donc la politique dans cette aimable maison, où il jouait la comédie de société sous le nom de *Saint-Charles*, quand, un jour, on vint le prévenir que le Comité révolutionnaire de Montrouge l'avait déclaré suspect et le recherchait pour l'arrêter. Il s'enfuit si

précipitamment qu'il oublia son chapeau et courut chercher un asile à Fontenay-aux-Roses chez M. et Mme Suard, l'une des maisons, dit-il, qu'il avait le plus fréquentées depuis cinq ans. Quelle ne fut pas sa surprise de n'obtenir qu'un refus bien sec ! « Mme Suard vint m'ouvrir, et quand je lui eus exposé ma triste situation, elle trouva très mauvais que je vinsse compromettre le repos de son mari. » Elle lui ferma la porte au nez, comme elle la fermera plus tard au pauvre Condorcet errant et proscrit.

Lacretelle rentra à Paris, acheta un chapeau et eut l'audace heureuse d'aller coucher au corps de garde de l'Hôtel de Ville. Le Comité de Montrouge n'eut pas l'idée d'aller le chercher dans la maison même où siégeait la formidable Commune. Il n'avait pas de carte de sûreté, n'ayant pas voulu prêter le serment civique : il s'en fabriqua une, qu'il exhiba avec ostentation en toute occurrence, et avec laquelle il traversa la Terreur sans être inquiété. Mais il dut faire une courte présence aux armées. Il en revint après le 9 thermidor, et alors commença la phase la plus militante de sa vie politique.

C'est dans le journal *le Républicain français*, et plus tard en l'an V, dans *le Précurseur*, qu'il fit à la Révolution une guerre dont lui-même avoue la violence. Son ami Charles His, publiciste distingué, lui avait ouvert les colonnes du premier de ces journaux : « Le titre nous gênait un peu, écrit Lacretelle : il s'appelait *le Républicain français*;

mais, depuis le 10 août, il ne paraissait plus de journaux qu'avec cet indispensable passeport. » C'est ainsi que *le Républicain*, remarquable avant le 9 thermidor par l'impartialité et l'exactitude de ses comptes rendus parlementaires, devint, après la chute de Robespierre, un des organes des Thermidoriens royalistes.

La plume brillante de Lacretelle fit merveille. Mme Tallien voulut connaître ce jeune royaliste, si habile à combattre la République sous un masque républicain. Lacretelle fut aussitôt séduit, et toute sa vie il garda le souvenir troublant de la femme qui présida à la réaction thermidorienne. Un demi-siècle plus tard il s'écriera : « Mme Tallien nous semblait alors l'humanité incarnée sous les formes les plus ravissantes. » Il est plus tendre encore dans son *Testament* (1) : « Il est vrai que les premiers hommages pouvaient paraître d'abord s'adresser à sa beauté, à l'élégance de son costume grec si favorable à ses charmes ; mais bientôt un profond attendrissement remplissait toutes les âmes. Le jeune homme disait en versant des pleurs : Je lui dois la liberté, le salut de toute ma famille. Chacun, en l'applaudissant, s'acquittait d'une dette personnelle. » Il la trouve aussi éloquente que Mme de Staël, et il est fier d'avoir été inspiré par elle dans sa campagne de journaliste contre la Révolution : « J'ai écrit, dit-il encore dans son *Testament*, sous l'inspi-

(1) T. II, p. 285.

ration de Mme Tallien, j'ai combattu sous cet oriflamme qu'elle agitait pour le salut de la France et de la société humaine (1). »

Lacretelle fut donc un des plus actifs parmi les royalistes, qui, les uns ouvertement, les autres sous un masque légal, préparaient l'opinion au rétablissement des Bourbons. « Notre influence, avoue-t-il, s'exerçait dans les salons, dans les sections de Paris, qui étaient encore autant d'Assemblées délibérantes, et plus directement encore auprès des députés. Souvent nous leur fournissions des discours écrits, et nous goûtions l'extrême satisfac-

(1) Pour le dire en passant, personne peut-être n'a démontré avec autant de force que Lacretelle quelle fut la puissance d'ensorcellement et de fascination que Mme Tallien exerça sur quelques hommes. On a souvent représenté Tallien comme un faux républicain, un aristocrate déguisé, en qui son amie avait trouvé des germes de royalisme tout préparés. Il n'en fut rien. Tallien fut entraîné malgré lui par cette enchanteresse : ses regrets, ses remords éclataient en dépit d'elle, et, jusque dans le monde, il était poursuivi par le spectre de Robespierre : « Je fus témoin, dit Lacretelle, d'une convulsion presque épileptique qu'éprouva Tallien à la suite d'un dîner. Il ne prononçait pas un mot qui ne parût un regret sur la carrière nouvelle où il était entré ; je distinguai ceux-ci : « Danton, en marchant à l'échafaud, a « dit : J'entraîne Robespierre, et maintenant c'est Robes- « pierre qui m'entraîne à son tour ; le voyez-vous comme il « tord sa bouche livide ! que son sourire est affreux ! et « j'entends qu'il me dit : Mes amis ont aussi des poi- « gnards ! » Un jour, elle nous lut en petit comité la correspondance que, du fond du cachot, où elle attendait la mort, elle avait su entretenir avec Tallien. Toute la pensée du 9 thermidor est écrite dans ces lettres ardentes. »

tion de les vanter ensuite dans nos feuilles comme des morceaux d'éloquence achevée... Ce fut ainsi que nous obtînmes, ou plutôt que l'opinion publique, dont nous étions les organes et souvent les précurseurs, obtint souverainement le rapport de la loi des suspects, la liberté des Soixante-Dix (1), etc. »

Mais il ne se borna pas à cette guerre d'opinion : on le vit descendre dans la rue avec les muscadins, et il mania le gourdin contre les Républicains avec l'élite de la jeunesse dorée. Sur le seuil de la tombe, il rappelait, avec un sourire d'orgueil les bastonnades dont il avait régalé, en l'an III, les survivants du club des Jacobins :

« A peine (écrit-il) un groupe se formait-il le soir, qu'il entendait rugir le *Réveil du Peuple*, car il faut convenir que nous rugissions aussi; puis venait la chasse à coups de bâton, qui, presque toujours, était suivie de la prompte dispersion de nos ennemis. Ce fut ainsi que, dans une campagne de deux ou trois mois, nous ne laissions plus à la Convention nationale d'autre escorte que la nôtre; nous devînmes à notre tour le peuple des tribunes, c'est-à-dire ce qu'on appelait le peuple souverain, un public dictateur à tous les théâtres, les oracles de tous les cafés, les orateurs de toutes les sections et les étranges magistrats de l'opinion publique; nous nous étions donné sans façon ce titre si pompeux,

(1) Il s'agit des soixante-treize ou plutôt des soixante-quinze Girondins décrétés d'arrestation.

enfin, nous chassâmes de ce club, qui donnait la fièvre à tous les rois, les Jacobins et les Jacobines, non sans quelque violence et quelque outrage, et nous descendîmes le dieu Marat du Panthéon pour le jeter dans l'égout. »

Cette époque de la Terreur blanche resta, dans le souvenir de Lacretelle vieilli, comme l'âge d'or de la France renaissante. Elle fut le printemps de sa vie. Avec quelle souriante tendresse, devenu octogénaire, il se rappelait les costumes hardis de Mme Tallien et de ses frivoles amies ! « Ces belles Françaises, écrit-il en 1842, s'étaient faites grecques dans leurs parures, avec un peu d'indiscrétion et d'imprudence; mais les vierges de Lacédémone couvraient encore moins leurs charmes dans l'autre République, et J.-J. Rousseau nous assure, d'après le bon Plutarque, qu'elles forçaient les regards à devenir chastes. On ne me croirait pas si je disais qu'il en était ainsi parmi nous; mais nous avions vu des imitations plus malencontreuses des mœurs de la Grèce et de Rome. » Tout l'enchante dans le régime thermidorien : les mœurs, les modes, la littérature, la politique.

Fructidorisé, il passa vingt mois dans la prison de la Force. Quand il sortit, il eut la joie de voir agoniser la République. Quoique bourbonien, le 18 brumaire le réjouit, comme modéré et comme réacteur. Il servit Napoléon, et s'en trouva bien : il devint, sous l'Empire, professeur d'histoire à la Sorbonne, censeur dramatique, membre de l'Aca-

démie française (1). Sous la Restauration, il devint censeur royal.

Telle fut la vie de ce prétendu témoin impartial. Le genre d'éloges que Guizot lui décerna, après sa mort aurait fait sourire cet ancien muscadin, lui qui termine un des chapitres de *Dix années d'épreuves* en nous apprenant que, dans son extrême vieillesse, il aimait à se remémorer ses prises d'armes contre-révolutionnaires et à murmurer à part lui : *J'ai combattu*. Que dis-je ? dans le même livre, il avait eu l'honnêteté (car ce fut un galant homme et chevaleresque) de nous mettre en garde contre ses propres récits : « Je revendique, dit-il, l'autorité, non

(1) Il dit dans son discours de réception : « Les gens de lettres reçoivent autant d'inspirations que de bienfaits sous le règne d'un monarque qui a créé plus de monuments qu'Auguste, dans le temps où il remportait plus de victoires que César. » M. Welschinger, après avoir reproduit ce passage dans son livre : *la Censure sous le premier Empire*, ajoute, p. 66 : « Le censeur, qui acceptait 3.000 francs de gratification pour avoir célébré *en vers* la naissance du roi de Rome, allait, plus tard, recevoir de Louis XVIII une tabatière ornée de son portrait. Celui qui avait comparé l'empereur à César et à Auguste devait écrire que le ciel avait permis les trop longs succès de Bonaparte « pour en inspirer à jamais l'horreur ». Enfin, le censeur impérial devint censeur royal. Ce n'est qu'aux écrivains qu'il ne prodigua ni son encens, ni ses flatteries, ni même sa simple bienveillance. » Cependant, pour être juste, il faut ajouter qu'il n'était pas incapable d'indépendance, c'est lui qui, en 1827, quoique censeur royal, fit adopter par l'Académie française une adresse au roi contre le projet de loi sur la presse présentée par M. de Peyronnet ; il fut, pour ce fait, destitué de ses fonctions de censeur.

d'un témoin impartial (qui aurait pu l'être, grand Dieu ?) mais celle d'un témoin oculaire. »

Témoin oculaire, il ne le fut pas, à proprement parler, pour tous les faits qu'il raconte, puisqu'il passa une partie de l'année 1790 au château de Liancourt et une partie de l'an II aux armées. Mais il vit beaucoup de choses : il assista aux séances des Assemblées, il connut les ressorts secrets du parti des monarchistes constitutionnels, il fut présent aux grandes journées populaires. Quant à son impartialité, je dirai seulement que son *Précis historique* fut rédigé par lui dans la prison même où le Directoire l'avait enfermé, avec d'autres royalistes, après la journée du 18 fructidor (1). Quelle justice attendre de ce journaliste brillant et agité, quand il a à juger, dans un rapide tableau de la Révolution, le parti même dont, par un retour de fortune inattendu, il subit à ce moment-là les rigueurs et la vengeance ? Autant vaudrait demander à Mme Roland, prisonnière des Jacobins, d'être dans ses *Mémoires*, juste et impartiale pour les Jacobins.

II

Si Lacretelle n'a pas été impartial, et avoue n'avoir pu l'être, dans ses écrits autobiographiques, a-t-il du moins cherché à l'être dans son *Précis his-*

(1) C'est lui-même qui nous l'apprend dans son *Histoire de l'Assemblée constituante* (1821), t. I, préface, p. 5, et dans *Dix années d'épreuves*, p. 358.

torique? Parlant de sa méthode, à propos de la Convention nationale : « Quelle méthode, dit-il (1), quel système inventera-t-on pour classer tant de crimes, pour atteindre tant de coupables ? Un récit froidement exact de ces longs assassinats ne peindra à l'imagination que les coups répétés de l'instrument de mort. Le calme de l'historien semblera tenir de l'insensibilité des bourreaux. Mais son indignation, faut-il qu'il la laisse éclater sans réserve ? Faut-il qu'il en calcule les forces de manière qu'elle n'en soit pas tout à fait épuisée, lorsqu'il lui restera de plus grandes horreurs à décrire ? Celui qui aura une telle puissance d'esprit, je le répète, n'aura pas été témoin de ce règne de la mort. Il pourra tout ordonner suivant les récits épars que nous lui transmettons ; il ne le pourrait pas, s'il avait nos sensations, nos souvenirs, notre deuil (2). »

C'est donc Lacretelle lui-même qui, s'appréciant comme historien, semble nous dire : « Ne me croyez pas sur parole. »

(1) *Précis historique. Convention nationale*, t. II, p. 212.

(2) Cependant, à propos du Directoire exécutif, il annonce moins de partialité : « Est-il temps, dit-il, d'offrir un essai historique, que les mémoires des hommes les plus importants, que les relations des différents partis n'ont pu encore suffisamment éclaircir ? Il est peu de mes lecteurs qui ne soient prêts à me faire cette objection. Mais il faut bien que quelque chose précède une histoire, qui sera un jour la plus grande source d'instruction pour les rois et pour les peuples. Les partis n'ont point encore parlé ; parlons donc avant eux, si nous avons la conscience de quelque impartialité... » (*Précis historique. Directoire exécutif*, t. I. p. 13.)

En réalité, ses *Précis* ne sont qu'un réquisitoire passionné contre la Révolution française.

Mais c'est le réquisitoire de la bonne société, c'est le réquisitoire des honnêtes gens, c'est un réquisitoire élégant.

Les lecteurs de Lacretelle ne l'appréciaient pas seulement comme anti-démocrate, comme anti-républicain, mais aussi, et peut-être surtout, comme homme de goût.

Nul appareil d'érudition, peu ou point de références (1), pas de critique de sources, un court et brillant récit composé à l'aide du *Moniteur* et de quelques mémoires, et un récit purement politique, d'où les détails précis et techniques sont rejetés comme inconvenants, comme indignes de l'histoire, avec l'idée constante qu'en offrant la réalité sans l'orner ou la voiler, on manquerait de respect au lecteur.

Ainsi, arrivé à l'époque du gouvernement révolutionnaire, Lacretelle se refuse à dire ce qu'était au juste ce gouvernement : « Je ne ferai point ici dit-il, l'analyse de ce gouvernement : nous apprendrons trop à le connaître par ses effets (2). » Vingt ans plus tard, l'exemple de Thiers, dont il a pu lire les premiers volumes, ne le guérit pas de cette

(1) Quand il y en a, c'est sous forme de vague allusion, comme quand il renvoie aux Mémoires de Bertrand de Moleville (*Précis historique. Assemblée législative*, 3e édit., p. 128.

(2) *Précis historique. Convention nationale*, t. II, p. 5.

pudeur littéraire, et, dans la refonte de ses *Précis* (1824-1826), ayant à parler des représentants en mission à Lyon : « Je ne veux, dit-il, en nommer qu'un fort petit nombre : de tels noms, s'ils ne sont pas strictement nécessaires à l'histoire, en souillent sa majesté (1). » Même sa pudeur devient, avec le temps, plus ombrageuse, et, dans son *Histoire*, il croit devoir reléguer en note le passage que, dans son *Précis du Directoire*, il avait consacré aux finances (2) : « Le système des finances du Directoire, dit-il, inspire si peu d'intérêt, ou plutôt un si juste mépris, que je n'ai pas cru devoir en présenter l'esquisse dans le texte de cette histoire; mais je la présente dans une note pour satisfaire les esprits curieux de ce genre de recherche (3). »

Les mêmes préoccupations lui ont fait dire, à propos des discours des conventionnels : « Leur monotone horreur les rejette de l'histoire, chaque fois qu'ils ne sont pas nécessaires pour l'éclairer. Qu'y trouve-t-on en effet ? Des tyrans qu'il faut mépriser, même en les détestant; une monstrueuse extravagance de principes; un langage abject et

(1) *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 115 (publié en 1825). Dans le *Précis. Convention nationale*, t. II, p. 113, on ne trouve pas cette phrase, mais on y trouve celle-ci, à propos de la répression de la révolte lyonnaise : « Quand de tels tableaux viennent s'offrir à moi, l'horreur dont je suis saisi arrête mes expressions ou les rend vagues. »

(2) *Précis historique. Directoire exécutif*, t. I, p. 107 et suivantes.

(3) *Histoire de la Révolution*. t. VII, p. 47 (publié en 1826).

corrompu, qu'on est humilié de pouvoir encore comprendre; des orateurs sans imagination, multipliant les images incohérentes, et contraints, par indigence, à les répéter toujours (1). »

Cependant, ces discours des orateurs de la Révolution tiennent une grande place dans les *Précis* de Lacretelle, une place presque aussi grande que celle qui est réservée, dans Tite-Live et dans Salluste, aux orateurs romains : les extraits qu'il en donne formeraient comme un petit *Conciones* de la Révolution. C'est par leurs discours que Lacretelle veut faire connaître ces héros du mal à qui, comme Montjoye (2), il attribue la direction des événements. Ces discours ne sont donc pas seulement l'ornement, mais la lumière de son récit.

Rien ne me semble plus caractéristique de la méthode historique de Lacretelle que la manière dont il les reproduit.

Voici quelques exemples :

Le 24 septembre 1792, la Convention avait décidé de nommer une Commission de six membres chargée, entre autres choses, de rendre compte des moyens de donner à la Convention elle-même « une force publique à sa disposition, prise dans les quatre-vingt-trois départements ». Buzot avait parlé de l'existence d'un parti dictatorial et désigné vaguement le triumvirat Robespierre-Danton-

(1) *Précis historique. Convention nationale*, t. I p. 73.
(2) Voir plus haut, p. 59.

Marat. Le lendemain 25, Merlin (de Thionville) demanda des explications à la Gironde et le fit avec tant d'insistance qu'il amena Lasource à la tribune.

Celui-ci n'accusa personne, mais s'éleva contre la dictature de Paris et prononça la fameuse formule : « Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence, comme chacun des autres départements. » Son discours fut violent, brutal, d'une rude précision. Il eût été facile à l'historien d'en extraire quelques phrases bien frappées et caractéristiques.

Que fait Lacretelle ? Sans citer une date ni un fait, il dit vaguement que les désordres de Paris fournirent à Lasource l'occasion de parler *à peu près* en ces termes : « Vous venez de créer la République, mais voulez-vous que son berceau nage dans le sang ? La République, ce mot rappelle toutes les vertus, et nous sommes entourés de tous les crimes ! » Et l'historien continue à prêter ainsi au violent et farouche orateur un choix académique de comparaisons et d'antithèses dont pas une ne fut même indiquée dans son discours, qui se trouve ainsi, non corrigé, dénaturé, mais totalement inventé pour le fond et pour la forme.

Osselin ayant invité les députés de Paris à se justifier et Rebecquy ayant dénoncé nommément le « parti Robespierre », Danton désavoua habilement Marat, et, faisant allusion aux projets fédéralistes que l'opinion prêtait à ses adversaires, demanda un décret proclamant l'unité de la République.

Dans le *Moniteur*, son discours débute ainsi : « C'est un beau jour pour la nation, c'est un beau jour pour la République française, que celui qui amène entre nous une explication fraternelle, etc. » Le texte des autres journaux est à peu près identique.

Lacretelle n'admet pas cet exorde ; il le trouve peu convenable aux circonstances et il croit devoir faire dire à Danton juste le contraire : « Quelque affligeant que soit pour le peuple un orage élevé si tôt entre ses mandataires, j'espère qu'il va étouffer dans leurs germes des soupçons et des haines funestes à la patrie... »

Sur Marat, Danton avait dit : « Assez et trop longtemps l'on m'a accusé d'être l'auteur des écrits de cet homme, j'invoque le témoignage du citoyen qui vous préside (Petion). Il lut, votre président, la lettre menaçante qui m'a été adressée par ce citoyen; il a été témoin d'une altercation qui a eu lieu entre lui et moi à la mairie... » Que deviennent ces faits précis et probants sous la plume de Lacretelle ? « Je n'ai point, fait-il dire à Danton, entendu sans rougir mêler mon nom à celui de Marat; la plus aveugle inimitié peut seul me dégrader à ce point. Je n'aime point Marat... » C'est ainsi que Lacretelle *académise* Danton.

Le même jour, après Robespierre, Marat se justifia. Cette fois, pour mieux stigmatiser Marat, l'historien annonce qu'il va copier textuellement ses paroles : « Je vais, dit-il, rapporter, sans en

modifier l'expression, les traits principaux de ce discours, tels qu'ils furent recueillis. » Rien n'était plus facile, puisque le texte du discours de Marat est identique, à quelques mots près, dans tous les comptes rendus. Eh bien, telles sont les répulsions littéraires de Lacretelle, en face de la prose de *l'Ami du Peuple*, que sa plume se refuse à tenir cette promesse et que, sans y prendre garde, il corrige et récrit Marat. Celui-ci avait dit : « J'ai donc, plusieurs fois, proposé de donner une autorité instantanée à un homme sage et fort, sous la dénomination de tribun du peuple, de dictateur, etc.; le titre n'y fait rien. Mais une preuve que je voulais l'enchaîner à la patrie, c'est que je demandais qu'on lui mît un boulet aux pieds, et qu'il n'eût d'autorité que pour abattre les têtes criminelles. » Lacretelle arrange ainsi ce passage net et cru : « Oui, je le déclare, douloureusement affecté des crises violentes dont ma patrie était agitée, la voyant prête à s'engloutir sous ses ruines, je n'ai vu qu'un seul moyen de la sauver, la dictature, et je l'ai proposée; mais je voulais qu'elle fut déposée entre les mains d'un homme probe et fort de caractère, qui put, avec tranquillité et justice, faire tomber la tête des coupables. » Faut-il l'avouer? je préfère le verbe rude de Marat et son mouchoir de tête aux périphrases et aux palmes vertes que lui impose Lacretelle.

Mais voici qui est plus curieux encore.

Lacretelle ne trouve pas Marat assez vif quand

il dit : « Si le peuple avait pu sentir la sagesse de cette mesure et s'il l'eût adoptée dans toute sa plénitude, le jour même où la Bastille fut conquise, il aurait abattu à ma voix 500 têtes de machinateurs. » Lacretelle veut qu'il dise : « Peuple, pourquoi ne m'as-tu pas cru ? Si, le jour même où la Bastille fut conquise, moins sourd à ma voix, tu avais fait tomber 500 têtes de machinateurs, tu aurais imprimé la terreur dans l'âme des autres, etc. (1). »

Cependant, il y a deux orateurs dont le style semble à Lacretelle assez élégant pour être présenté, tel quel, à ses lecteurs délicats : c'est Louvet et Robespierre. Il reproduit, sans y rien changer, une vingtaine de lignes de l'accusation de Louvet contre Robespierre et de la réponse de Robespierre.

(1) Même texte pour ces trois discours dans le *Précis* et dans l'*Histoire de la Révolution française*, 1824-1826, sauf que, dans l'*Histoire*, Lacretelle ajoute quelques phrases au discours de Marat. — Ce n'est pas toujours d'une façon tendancieuse ni même pour embellir que Lacretelle retouche ou refait les discours des conventionnels, mais parfois aussi pour le seul plaisir de les corriger, de les récrire. Par exemple, on ne voit pas du tout pourquoi il refait (*Convention nationale*, t. II, p. 13) le discours de Collot d'Herbois du 17 septembre 1793. *Moniteur* : « Il faut... que les lieux de leur arrestation soient minés : que la mèche, toujours allumée, soit prête à faire sauter, s'ils osaient, eux ou leurs partisans, tenter de nouveaux efforts contre la République. » Lacretelle : « Il faut qu'une mine soit pratiquée sous leurs prisons, et qu'à l'approche des brigands armés, qu'ils appellent leurs libérateurs, une étincelle salutaire, jetée sur la mine, mette en poudre les conspirateurs ! »

Vergniaud aussi lui paraît assez littéraire pour entrer dans l'histoire, mais non sans quelques coupures. Ainsi, son discours du 10 mars 1792, contre le ministre Delessart, est cité presque littéralement, sauf des suppressions, dont Lacretelle n'avertit pas le lecteur (1).

Un de ces procédés, c'est de condenser les discours des orateurs girondins à la Législative en un seul discours qu'il met dans la bouche du parti girondin, dont il fait une personne (2). Il emploie le même procédé pour faire connaître l'éloquence et les idées des monarchistes constitutionnels (3), ou les arguments de ceux qui s'opposaient à la politique anticléricale de la majorité (4). Ou encore, à propos du débat sur la garde départementale, il suppose ce dialogue entre Robespierre et Vergniaud : « Paris est aujourd'hui tranquille, disait Robespierre. — Le sang versé au 2 septembre fume encore, répondait Vergniaud. — Tout respecte l'autorité de la Convention. — Vous, vous la dénoncez chaque jour dans vos séditieuses assemblées, dans vos feuilles sanguinaires. — Le peuple de Paris est calomnié par un tel décret. — Il gémit, comme nous, sous les assassins qui l'oppriment. — Vous voulez créer une tyrannie. —

(1) *Précis historique. Assemblée législative*, 3e édit. p. 140 à 141.

(2) *Ibid.*, p. 78. Plus loin, p. 119, il donne un autre discours fictif du « parti de la Gironde ».

(3) *Ibid.*, p. 83.

(4) *Ibid.*, p. 91.

Nous voulons nous soustraire à la vôtre. — Vous établissez une garde prétorienne. — Mais vous, vous commandez à une horde de brigands. — Vous prenez les moyens de Sylla. — Vous, vous avez les desseins de Cromwell. — La Convention est gardée par l'amour du peuple. — La commune de Paris est entre elle et le peuple (1). » C'est ainsi que Victor Hugo fera dialoguer Robespierre, Marat et Danton dans son roman de *Quatre-Vingt-Treize* : Lacretelle lui a donné l'exemple d'arranger l'histoire en roman.

Encore aujourd'hui les fantaisies de Lacretelle se lisent avec agrément : c'est un récit court et assez vif, écrit avec une élégance parfois simple, et où il y a une sorte de clarté qui vient de ce que l'auteur n'approfondit rien, ne dit que ce que tout le monde sait, ne déconcerte aucun des partis pris de la société pour laquelle il écrit.

Ce livre de Lacretelle est le chef-d'œuvre de l'école littéraire en histoire (2). C'est à ce titre,

(1) *Précis historique, Convention nationale*, t. I, pp. 42-43.

(2) Telles étaient les préoccupations classiques de Lacretelle que d'abord il avait écrit une partie de son Précis de la Convention nationale en latin : « Sans qu'il y eût en moi, dit-il, rien de la profondeur et presque rien de la dévorante énergie et du génie pittoresque de Tacite, je résolus de le prendre pour modèle. Je me pénétrai tellement de cette lecture que plusieurs des traits de mon Histoire de la Convention, et ce sont ceux qui ont le plus fait la fortune de cet ouvrage, ont été pensés et écrits par moi en latin. Je citerai particulièrement, comme ayant été d'abord composé en latin, le début du Précis historique par la Convention

mais à ce titre seul, qu'il mérite d'être lu et signalé.

III

Toulongeon, à la même époque, écrivit l'histoire de la Révolution dans un tout autre esprit, avec une toute autre méthode.

C'était un homme de poids et de mérite, philosophe, littérateur, soldat, un de ces nobles qui adhérèrent à la Révolution et, au début, en hâtèrent la marche.

Colonel du régiment des chasseurs de Bretagne, ci-devant des Cévennes, en garnison à Colmar, membre de l'Académie de Besançon, où il avait prononcé, en 1779, un discours remarqué sur « l'union de l'esprit et de la philosophie » au dix-huitième siècle, discours qui est en même temps un éloge de Voltaire (1), François-Emmanuel, vicomte de Toulongeon, seigneur de Beauvais, représenta aux États généraux la noblesse du bailliage d'Aval

nationale. Je suis fâché d'avoir perdu ce fragment original, que ma mémoire vieillie ne pourrait plus reproduire. » (*Dix années d'épreuves*, p. 359.)

(1) Voir l'article *Toulongeon* dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy et Norvins, t. XX, p. 42. Nous ne connaissons ce discours, qui ne semble pas avoir été publié, que par les extraits qu'en donne cette Biographie. Toulongeon versifiait aussi. En 1808, il publia, anonyme, un poème en trois chants et en vers de dix syllabes, intitulé : *l'Amour* ; c'est, pour ainsi dire, un badinage lucrétien.

à Lons-le-Saunier, autrement dit la noblesse de Franche-Comté (1). Il se réunit de bonne heure au Tiers État, et, à l'Assemblée constituante, opina généralement avec la majorité. Promu maréchal de camp en 1792, il quitta bientôt l'armée et se retira dans sa terre de Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre), où il passa son temps à lire et à écrire. Membre de l'Institut (sciences morales et politiques), dès la création de ce corps, il fut nommé député au Corps législatif en l'an X, commandant de la Légion d'honneur (2), et mourut à Paris en 1812.

L'état d'esprit dans lequel il écrira l'histoire se marque par avance dans un opuscule anonyme qu'il publia en l'an IV : *Manuel révolutionnaire ou Pensées morales sur l'état politique des peuples en révolution* (3), où une ironique « épitre dédicatoire aux factions » exprime cette profession de foi : «... Je ne suis ni feuillant, ni Jacobin, ni terroriste, ni chouan, ni royaliste, ni anarchiste, ni hébertiste, ni maratiste, ni girondin, ni alarmiste, ni fédéraliste, ni monarchien, mais je suis, je le confesse, un peu gouverniste : c'est à ce titre que je vous demande, pour notre patrie, SALUT, et pour

(1) Cf. A Brette, *Convocation des États généraux*, t. II, p. 317.

(2) D'après la *Biographie* Michaud, c'est à regret qu'il aurait accepté de Napoléon cette double faveur, de devenir membre du Corps législatif et commandant (on ne disait pas alors *commandeur*) de la Légion d'honneur.

(3) A Paris, chez Du Pont, imprimeur-libraire, rue de la Loi, n° 1232. L'an IV, in-12 de 137 pages. Bibl. nat., Lb[42]/836. Réserve.

nous fraternité. » Puis, dans « un discours préliminaire », Toulongeon pose en principe que « la véritable cause des révolutions, c'est tout simplement la maturité des choses et des événements ». L'ouvrage même se compose d'une suite de pensées détachées, par exemple : « Pensée XIV. En révolution, il faut que le plus fort cède une fois le premier, sous peine de les (*sic*) éterniser. Le vaincu ne cède jamais, il n'a pas caution suffisante à donner. » « Pensée XXII. Que dirions-nous d'un homme qui viendrait hâter la maturité de ses récoltes par des procédés de serres chaudes ? Nous lui dirions que cela peut se faire pour des fraises ou pour des melons dans un jardin, mais que les travaux en grand de la nature ne sont pas soumis à ceux de l'artifice. » « Pensée XLV. En révolution, il faut quelquefois suivre le fil de l'eau, sous peine de s'épuiser à lutter contre le courant, et finir par être entraîné sans force et sans direction : on peut seulement s'approcher de temps en temps du rivage, où le cours de l'onde est moins rapide, et profiter du remous pour regagner du terrain. Se tenir à la hauteur de la tourbe entraînée et flottante sans la perdre de vue ni être emporté avec elle, c'est tout ce que la sagesse peut espérer : prétendre plus serait folie, présomption et témérité. »

En l'an V, Toulongeon publia un journal intitulé *l'Esprit public* (1), dont il ne parut que six nu-

(1) Bibl. nat., Lc 2/939, in-8. Le *Dictionnaire des Parlementaires*, par MM. Robert, Bourloton et Cougny, attribue ce

méros (1), et fort irrégulièrement. C'est moins un journal que des réflexions morales à l'occasion des événements du jour, suite et application du *Manuel*. On y lit une fine apologie de la République. Toulongeon dit aux mécontents qu'ils peuvent être bientôt, et à leur tour, ce gouvernement qu'ils attaquent : « Vous serez demain ce qu'il fut hier; il sera demain ce que vous êtes aujourd'hui ; il ne vous a pas envié vos jeux, vos loisirs, vos amours, vos passe-temps, vos richesses, et peut-être ne sera pas tenté de vous envier les occupations, les agitations, les tribulations où vous lui aurez succédé, etc. »

C'est donc un politique réaliste, un philosophe pratique, un républicain libéral qui entreprit, à la même époque que Lacretelle, de raconter l'histoire de la Révolution.

Son livre est intitulé :

Histoire de France depuis la révolution de 1789, *écrite d'après les mémoires et manuscrits contemporains, recueillis dans les dépôts civils et militaires,* par le citoyen F.-Emmanuel Toulongeon, ancien militaire, ex-constituant, membre de l'Institut national de France. Avec cartes et plans. Paris, Treuttel et

journal à son frère le marquis de Toulongeon, qui, lui aussi, avait été député aux États généraux, mais avec d'autres opinions (il émigra en 1792). C'est une erreur. Ce journal est signé : F.-E. Tou... Il s'agit donc bien du vicomte, et non du marquis. Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. II, n° 11086.

(1) Ou du moins l'exemplaire de la Bibliothèque nationale ne contient que six numéros.

Würtz, an IX (1801-1810, 4 vol. in-4. Le tome Ier (Constituante et Législative) porte cette épigraphe : *Et quorum pars ;* le tome II, publié en l'an XII-1803 (la Convention jusqu'au 9 thermidor), porte celle-ci : *Quæque ipse vidi*, ainsi que le tome III, publié en 1806 (fin de la Convention); le tome IV (Directoire) : *Exegi* (1).

Ce titre même est une nouveauté, en ce qu'il annonce une histoire documentaire, comme nous disons. Cependant, quoiqu'il parle des « dépôts civils et militaires », il n'est pas sûr que Toulongeon ait travaillé aux Archives nationales et aux Archives de la guerre. C'est dans des archives privées qu'il semble avoir puisé celles de ses pièces justificatives qui sont inédites.

Inédites ou déjà publiées, ces pièces justificatives sont copieuses et importantes. Celles du tome Ier forment 200 pages in-4, en petit texte, et on y trouve beaucoup de rapports militaires, des fragments de mémoires de Camus, où il relate la trahison de Dumouriez. En appendice au tome II, on remarque une curieuse notice du général W... (Wimpfen) sur le mouvement fédéraliste, une lettre de Mme Bitaubé à ses frères sur sa captivité pendant la Terreur. En appendice au tome III, voici un récit de la victoire de Luano, que le général de Latour, témoin oculaire, a écrit exprès pour Toulongeon. Au tome IV, se trouve une lettre d'un soldat de l'armée d'Egypte à ses parents, lettre datée du Caire; une lettre de

(1) Bibl. nat., La 32/68. Le tome IV se termine par un index général alphabétique.

Poussielgue, administrateur général des finances de l'armée d'Égypte, où il raconte familièrement à sa femme le combat d'Aboukir.

Toulongeon donne, soit dans ces appendices, soit même dans son récit, des extraits des débats du parlement anglais ou d'articles de journaux anglais. La longueur d'un document ne l'effraie pas, s'il est utile : ainsi il n'hésite pas à reproduire tout un numéro du *Père Duchêne*, celui où Hébert dénonce le général Houchard.

On n'avait pas encore vu une documentation aussi abondante et aussi originale, ni qui se montrât aussi franchement.

Nous sommes loin des pudeurs littéraires de Lacretelle.

Cependant, Toulongeon a peur de choquer par trop le goût de ses contemporains. Dans l'avertissement de son tome II, il se plaint qu'il y ait deux styles français, un style noble et un style familier. Il gémit des sacrifices qu'il a dû faire à la prétendue dignité historique (1), et qui ont « terni la couleur » de son récit. Un de ces sacrifices, ç'a été de reléguer trop de détails dans les appendices : « Le but de l'histoire, dit-il ailleurs, est de peindre, et, sans mettre à sa dignité une importance trop scrupuleuse, il est cependant des détails qui interrompraient trop le fil des récits, et qui souvent, par leur

(1) Il se moque aussi de la majesté de l'histoire : « Il faut bien, dit-il, que la majesté de l'histoire fléchisse un peu devant la majesté du peuple. »

vérité, peignent mieux que les grands traits, toujours un peu vagues. »

Influencé par l'opinion commune, par l'idéal classique, il a l'air de croire que les événements extraordinaires sont seuls intéressants pour l'histoire : « L'histoire moderne, dit-il, ainsi que les histoires anciennes, se composent (*sic*) de deux époques : les temps de calme et les temps de trouble, comme serait l'histoire de l'Océan, des tempêtes et des bonaces. Celles-ci laissent peu à dire. Trop souvent dans les sociétés humaines le calme est plat. Les pilotes dorment et les matelots boivent. Si ce temps durait, le journal resterait blanc. Pour que la traversée s'achève, il faut des vents et par conséquent des orages, des tempêtes, des accidents, souvent des naufrages ; alors l'écrivain du navire prend sa plume (1). »

Mais il a horreur de la rhétorique et des fantaisies dont Lacretelle donnait alors un exemple si goûté. Ce n'est pas lui qui se permettrait de refaire ou même de retoucher les discours des orateurs de la Révolution. Sans doute, les historiens de l'antiquité ont introduit dans leurs livres des « harangues factices ». Mais, « s'ils avaient eu des harangues originales de leurs héros, ils n'y auraient pas substitué les leurs ». Et il déclare : « Ce sera donc une partie intégrante de l'histoire, que de replacer parfois les orateurs-acteurs dans la tribune où ils ont agi en

(1) Avertissement du tome II.

parlant. C'est à l'écrivain à choisir les moments imprévus où ils se sont trouvés forcés de se montrer en public sans appareil, sans habit de cérémonie (1). » Et, en effet, ses citations de discours sont très exactes.

Si son histoire n'est pas une œuvre de rhétorique, ce n'est pas davantage un pamphlet politique. Il vise à une impartialité objective : « Cette histoire, dit-il, est le tableau de la Révolution de France, en plaçant d'avance le spectateur dans la postérité. Nous sommes déjà la postérité pour les premiers événements de la Révolution, et les personnages de 89 et de 93 sont déjà historiques pour nous, puisque aucun intérêt contemporain ne nous rattache à eux : il en sera de même des événements postérieurs; l'effet des temps révolutionnaires est de hâter la maturité des événements en les cumulant dans un moindre espace (2). »

Les partis eux-mêmes ont intérêt à ce que l'histoire soit telle, et la société aussi y a intérêt :

C'est donc une histoire impartiale qui, seule, pourrait leur rendre (aux partis) le service de les montrer l'un à autre moins odieux qu'ils ne croient l'être : le jacobin y verrait que tout émigré n'a pas soulevé l'Europe pour incendier sa patrie ; le royaliste y verrait que tout patriote n'est pas jacobin, ni tout jacobin complice du 2 septembre; et le bon citoyen aurait quelque satisfaction à trouver de plus grands coupables peut-être, mais beaucoup moins de coupables.

(1) Avertissement du tome II.
(2) Discours préliminaire, en tête du tome Ier.

L'histoire ferait en masse ce que la société ferait en détail : c'est elle qui rapproche les partis en les mettant en présence ; c'est elle qui fait les modérés, dans la saine acception de ce mot, qui n'est pas du tout le synonyme d'insouciant. Dans le commerce ordinaire et usuel des rapprochements journaliers, partout où les hommes de partis opposés sont obligés de se trouver ensemble et de se mesurer avec les égards que la société commande, il est arrivé qu'en se voyant de près on s'est trouvé mutuellement moins monstrueux ; et la discussion, contenue dans certaines limites, tue également le fanatisme politique comme le fanatisme religieux. Une histoire sage et vraie est une maison ouverte : chacun, en y venant chercher ses amis, est forcé de s'y trouver avec ses ennemis ou ses adversaires, de leur parler de leur répondre ou de les écouter (1).

L'historien doit s'inspirer de l'opinion saine et moyenne, qui a toujours existé :

Elle a conservé le dépôt de l'esprit public et du véritable civisme, qui n'est que le sentiment réfléchi de l'intérêt actuel et général : cet intérêt n'est pas fixe et invariable ; il se modifie d'après les circonstances. Tel homme a changé d'opinion depuis 1790, qui cependant n'a pas changé de parti. Les événements qui forment la destinée des nations changent aussi leurs intérêts actuels, et par conséquent l'opinion des hommes probes et éclairés. La raison d'État est la raison politique, et la raison d'État n'a qu'une loi suprême, le salut commun. Cette raison a une expression propre, un langage, un style qui lui est propre, et qui doit être celui de l'historien, à chaque époque différente : pour montrer à la postérité l'époque qu'il décrit, il doit s'y placer ; et son expression, son style,

(1) Discours préliminaire, en tête du tome Ier.

doivent être le style et l'expression de l'opinion saine du moment où il écrit l'histoire ; il doit parler toujours sa langue pure, mais contemporaine des temps qu'il décrit. Cette observation est nécessaire pour que l'historien ne soit pas accusé de changer de système, ou (ce qui serait plus grave) de s'être fait un système pour y rapporter tous les événements et y trouver toutes leurs causes (1).

Sa philosophie de l'histoire est plutôt fataliste : « Les révolutions sont des crises politiques aussi inévitables dans l'ordre moral des sociétés, que le sont les révolutions physiques dans l'arrangement matériel de l'univers ; la maturité des choses produit les unes et les autres, et les gouvernements, comme le globe terrestre, reçoivent des secousses dont leurs fondements sont ébranlés, lorsque les causes ont mûri au point de produire leurs effets (2). »

Ancien soldat, il insiste sur les questions militaires : « La partie militaire est d'autant plus intéressante à traiter, qu'elle doit mettre sous les yeux une tactique nouvelle, celle qui, déployant plusieurs armées sur des routes immenses, les a fait concourir à un but commun par des mouvements combinés entre elles, en réduisant ainsi chaque action d'armée à n'être plus qu'une affaire de poste

(1) Discours préliminaire, en tête du tome Ier.

(2) Début de l'introduction du tome I. Ce fatalisme fut reproché à Toulongeon, peu après l'apparition de son premier volume, par G. Feydel, dans le *Journal de Paris* du 7 messidor an IX.

par rapport au front général... Ce grand système de tactique a un avantage exclusif pour la France, parce qu'elle seule peut mettre, à la fois, en action plusieurs grandes armées, et que des armées de coalition n'auront jamais l'accord nécessaire pour soutenir longtemps un plan d'opérations combinées et communes; ce système exige un développement historique et simultané des opérations des différentes armées pour en présenter l'ensemble et en lier les rapports. » Et il donne cet exemple : « Dans la 4e campagne, celle de l'an V, la ligne d'opérations s'étendait depuis Mayence jusqu'à Nice; la droite, commandée par Bonaparte, devait envahir l'Italie; le centre, aux ordres de Moreau, se tenir en mesure en avançant en Souabe et en Bavière; et la gauche, commandée par Jourdan, servant de pivot, devait tenir son extrêmité appuyée au Rhin, et se maintenir, par sa droite, à hauteur de la gauche de l'armée du centre : ce grand quart de conversion pouvait se terminer à Vienne, et en approcha ; alors ces trois grandes armées eussent occupé l'Allemagne, et se trouvaient disposées en colonnes par échelons pour garder leur communication avec la France. La faute que fit Jourdan de découdre sa droite de la gauche de l'armée de Moreau, et de la dépasser, rompit la ligne; et, se trouvant hors de mesure, il fut battu et replié sur le Rhin. Cet échec obligea la retraite du centre, et eût entraîné celle de l'aile droite, l'armée d'Italie, si la Suisse, alors neutre, n'eût per-

mis à cette armée d'isoler ses opérations ; et encore, il ne fallut rien moins que le génie et la fortune de leur général, mais il n'eût point été obligé de transiger avec elle (*sic*) à Campo-Formio, si nos armées d'Allemagne eussent pu suivre leur première destination. »

Cela ne veut pas dire que Toulongeon se borne à l'histoire militaire : l'histoire politique occupe dans son livre la plus grande place. Mais aucun historien de la Révolution n'avait autant insisté avant lui sur l'histoire militaire, ou plutôt il ne sépare pas l'histoire militaire de l'histoire politique, il a le sentiment que l'une ne se peut expliquer sans l'autre, et c'est là, alors, une nouveauté.

Cette partie militaire se trouve traitée, dans le livre, conformément à ces promesses, c'est-à-dire que la nouvelle tactique y est exposée, d'après des documents authentiques, avec une clarté supérieure : Toulongeon est le premier en date de nos historiens militaires modernes, il a tracé la voie à Jomini et à Thiers, et il a été leur maître. Il ne lui a manqué que la possibilité de faire un dépouillement complet des archives historiques du ministère de la Guerre.

Pour la partie politique, pour l'histoire intérieure, c'est aussi sur des documents authentiques qu'il travaille, et son récit n'est ni moins clair, ni moins intéressant, encore que çà et là un peu sommaire, et, dans l'ensemble, disproportionné.

Un des endroits où il applique le mieux sa mé-

thode documentaire, si nouvelle alors, c'est quand il a à raconter ce que fit l'Assemblée constituante à la nouvelle de la fuite de Louis XVI, dans la première séance du 21 juin 1791. Il prend le parti de reproduire textuellement le compte rendu de cette séance, non pas d'après le *Moniteur* ou un journal quelconque (comme on l'avait fait avant lui et comme on le fera longtemps après), mais d'après le procès-verbal même, qu'il est le premier, si je ne me trompe, à utiliser ainsi (1). En note, il ajoute le nom des orateurs quand le procès-verbal ne le donne pas, et, comme le procès-verbal se borne à analyser ou à mentionner les discours, il en reproduit des extraits, aussi en note, d'après le *Moniteur*.

Puisqu'il a assisté lui-même à cette séance, en sa qualité de député, il croit devoir donner à part, et avant de reproduire le procès-verbal, ses impressions personnelles, en ces termes :

Cette séance mémorable, où l'Assemblée fut véritablement à la hauteur de sa mission et des circonstances, est l'histoire en action; le récit peindrait moins vrai, et la postérité, peut-être, retrouvera avec intérêt l'esprit du moment et la forme de rédaction usitée. L'événement était absolument imprévu, et la plus grande partie des députés entrèrent dans le lieu de leur séance, sans en être instruits; ainsi rien ne pouvait être prévu ni concerté d'avance. Chaque individu y fut livré à son opinion et à son caractère; il y eut peu de discussions, où peu de

(1) J'ai pu m'assurer que Toulongeon suit exactement ce procès-verbal, qui d'ailleurs a été publié en un volume à part. Bibl. nat., Le ^{29}/1605, in-8.

membres prirent part; chacun se crut comptable de ses moyens et de ses forces; ceux-mêmes qui avaient le plus l'influence d'habitude sur l'Assemblée ne s'emparèrent point de la tribune; jamais il n'y eut moins de discours; tout fut proposé, discuté, adopté sans formes oratoires; on fit les affaires comme les eût faites un conseil de ministres, et l'on pourvut à tout sans déclamation et sans embarras. Il n'y eut ni animosité ni crainte. Cette attitude étonna beaucoup et contribua à déjouer les spéculations que l'on pouvait avoir faites sur la consternation présumée. Le départ ne causa aucune émotion; l'arrestation, quelques jours après, ne produisit aucune joie indécente; les tribunes prirent aussi une contenance froide et tranquille; jamais elles ne donnèrent plus de silence et d'attention. Les ministres furent accueillis avec égard et considération : leur place n'était même pas désignée, on leur en arrangea une dans l'intérieur de la salle, et personne ne se permit une interpellation embarrassante; enfin, la vérité est que jamais nation ne fut plus dignement représentée (1).

Quoi de plus probe, et, si l'on peut dire, de plus scientifique que ce procédé par lequel Toulongeon nous offre simultanément, sans les confondre, en les distinguant avec évidence, trois sortes de témoignages sur le même événement, un procès-verbal officiel, des témoignages de journaliste, son propre témoignage? Il est le premier, absolument le premier qui ait donné l'exemple de travailler ainsi, et cet exemple parut si hardi, si contraire au goût du temps, que les historiens attendirent, pour le suivre, que ce goût eût changé, c'est-à-dire au moins

(1) Toulongeon, *Histoire de France*, t. I, p. 173.

trois quarts de siècle, et encore ne le suivent-ils pas tous, même aujourd'hui.

Malheureusement, ce n'est guère que pour l'époque de la Constituante que Toulongeon nous peut apporter son propre témoignage, puisqu'il se réfugia, peu après, dans une retraite où il ne put observer que d'un peu loin. Mais c'était un bon observateur, un esprit critique, et s'il n'a pas été mêlé à la vie publique sous la Convention et sous le Directoire, s'il n'a vu qu'à distance, il a vu avec intelligence, sans passion, et son livre est nouveau, important par l'explication des faits.

Ainsi, avant lui, on n'avait attribué la révolution du 9 thermidor qu'à un vague réveil de la conscience publique. Il indique des causes plus précises, plus exactes : « On sentait dans tous les partis, dit-il, la nécessité d'un ordre public ; mais l'ordre public même n'étant plus que la dernière ressource et le dernier moyen de l'esprit de domination, chaque parti sentait que le pouvoir appartiendrait à celui au nom duquel l'ordre public s'établirait. Chaque parti s'efforçait donc, en voulant l'établir, d'empêcher qu'il ne fût établi par ses adversaires. » Le premier, parmi les historiens, il a fait voir la coalition des députés secrètement ou ouvertement menacés par Robespierre comme indépendants : Carnot, Fouché, Tallien, Léonard Bourdon, Billaud-Varenne, Fréron, Bourdon (de l'Oise), Vadier, etc. Il semble bien que ce soit d'après des confidences de témoins oculaires qu'il a montré

comment ces coalisés avaient employé deux mois à travailler le Centre, à lui *infiltrer* du courage. « Il fallut, dit-il, combattre en silence et en secret la terreur présente par une terreur plus forte de l'avenir; il fallut montrer à chacun son danger personnel, qui n'était plus seulement le danger public; réduire chacun à l'alternative de frapper ou de l'être; et surtout n'exiger qu'un acte de volonté simultané, qui, enveloppant tout dans un même élan, ne laisserait aucun individu plus remarqué qu'un autre : « Nous ne vous demandons que de « vous lever en masse pour nous seconder; nous « nous chargeons de l'entreprise, de l'attaque et du « combat; si nous succombons, nous périrons les « premiers, peut-être seuls, et le succès nous sera « commun. » Tels furent les seuls motifs que purent faire circuler lentement et en secret les premiers moteurs de l'entreprise (1). »

On aurait voulu lire aussi ses explications sur le coup d'État du 18 brumaire. Mais il termine son ouvrage au retour d'Égypte, peut-être parce qu'il ne croit pas possible, sous l'Empire, de raconter avec indépendance ce coup d'État. Il conclut cependant par quelques réflexions sur les raisons de l'élévation de Bonaparte : « Toutes les circonstances étaient réunies pour l'élévation d'un homme, et cet homme fut à la hauteur de toutes les circonstances ;

(1) Il assure, au même endroit, que ce furent des femmes du peuple qui parlèrent les premières de la faction *piérotine*.

il fut le *premier* parce qu'il fut le *seul* qui pût l'être alors. » Mais il ne se félicite pas de l'établissement de pouvoir personnel, il n'écrit pas un mot de flatterie, et pourtant cette fin de l'ouvrage parut en 1810, au temps même où Napoléon était le plus puissant.

Dans ces quatre gros volumes il y a peu d'erreurs, à peine quelques lapsus, dont le plus grave consiste à avoir, par deux fois, présenté Danton comme membre de l'Assemblée législative (1). Ce sont plutôt des lacunes qu'il faut regretter. Par exemple, quand il raconte la journée du 10 août 1792, il se borne à dire : « On régla l'ordre d'élection de la Convention », sans faire savoir au lecteur que c'est le suffrage universel que la Législative établit. Mais, comparé aux récits précédents, surtout à ceux de Fantin-Désodoards et de Pagès, si pauvres en faits, le récit de Toulongeon paraît riche.

Son style est simple et sain, sans rhétorique, assez personnel et vigoureux, mais négligé, parfois même incorrect. Aujourd'hui, ces incorrections d'un penseur et d'un observateur nous déplaisent moins que les élégances du superficiel Lacretelle. Mais les contemporains en furent choqués. Dans la notice nécrologique que Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, lut sur Toulongeon, le 1er juillet 1814, il ne crut pas pouvoir louer les

(1) T. I, p. 226, et *ibid.*, appendice, p. 70. Ce lapsus fut relevé par G. Feydel, dans l'article du *Journal de Paris* que j'ai signalé plus haut, p. 120.

mérites et l'impartialité de son histoire sans protester contre les fautes du style : « On regrette, en la lisant, dit-il, que l'exécution n'en soit pas plus soignée, et que le talent de l'écrivain ne se soutienne pas toujours au même degré que sa fidélité ; mais, malgré les imperfections qu'on peut y remarquer, et qui tiennent pour la plupart au sujet même que l'auteur traite, au temps où il écrivait, et surtout au néologisme, dont le goût dominait alors et menaçait notre langue d'une prompte et entière corruption, l'ouvrage de M. de Toulongeon tiendra sans doute un rang honorable parmi ceux qui ont été écrits à la même époque sur le même sujet; et les générations futures pourront y puiser des notions aussi exactes qu'étendues sur l'histoire de ces temps malheureux (1). »

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Toulongeon était trop peu conforme au goût du temps, trop en avance sur ce goût, trop original, pour obtenir un grand succès : il n'eut même pas les honneurs d'une seconde édition.

(1) *Nouveaux Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. V. Il est certain que Toulongeon a des étrangetés de style. Ainsi, t. I, pp. 190-191, à propos du mémoire du roi, 20 juin 1791 : « Cette pièce importante, où l'on voit un roi entrer en cause et exposer ses griefs, n'était pas à la hauteur des circonstances; le style, les expressions, la nature des plaintes, rien ne portait ce caractère d'élévation que l'infortune ne doit jamais ôter à la grandeur ; on peut croire, au défaut de la diction et en même temps au ton de supériorité qui y règnaient, que le roi ne le (*sic*) consulta point et le dressa lui-même. »

C'est cependant la première histoire de la Révolution où ait été appliquée la méthode historique qui est en honneur aujourd'hui. Si l'on veut désigner deux tendances historiques opposées sous les noms, excessifs et pédants, mais significatifs, d'école scientifique et d'école littéraire, le livre de Lacretelle se rattache à l'école littéraire, dont il est comme le chef-d'œuvre : Toulongeon annonce l'école scientifique, s'inspire déjà de son esprit, emploie déjà, et avec maîtrise, ses principaux procédés.

IV

Les deux autres historiens de la Révolution française, à l'époque du Consulat, Beaulieu et Bertrand de Moleville, ne se rattachent ni à cette école littéraire ni à cette école scientifique, et, quoique développés dans un cadre historique, leurs récits sont moins des « histoires » proprement dites que des pamphlets politiques contre la Révolution pour la royauté.

Claude-François Beaulieu était un journaliste royaliste, qui avait été emprisonné sous la Terreur, et qui, au coup d'État du 18 fructidor, fut décrété de déportation, comme rédacteur du *Miroir*, journal de vive opposition ; mais il réussit à se dérober à ce décret. Sous le Consulat et l'Empire, il devint archiviste de la préfecture de l'Oise. Sous la Restauration, il collabora à *la Biographie universelle* de Michaud, et y rédigea les notices de révolutionnaires

marquants : Danton, Marat, Robespierre, Fouquier-Tinville et bien d'autres. Ces notices, très partiales et satiriques, ont été remplacées, dans la seconde édition de *la Biographie*, par des articles plus consciencieux, plus graves, plus impartiaux. Mais les notices de Beaulieu gardent la fraîcheur et la vivacité d'un témoignage contemporain. S'il dénigre ces hommes, il les avait vus, de ses yeux vus : les caricatures qu'il en fait ne manquent pas absolument de réalité, et il y a là plus d'un détail vraisemblable et curieux.

Son ouvrage est intitulé : *Essai historique sur les causes et les effets de la Révolution française avec des notes sur quelques événements et quelques institutions*, Paris, Maradan, an IX (1801) an XI (1803), 6 volumes in-8 (1). Le vrai titre serait plutôt : *Mémoires d'un journaliste royaliste sur la Révolution.*

« J'écris, dit-il dans son introduction, les faits historiques que j'ai vus. Comme je suis également convaincu que le caractère et les passions des hommes qui ont fait la Révolution doivent être dépeints avec des couleurs plus vraies par celui qui a connu ces hommes, vu et expérimenté pour son compte les effets de ces passions, que par son arrière-petit-neveu, qui en entendra parler à tort et à travers, j'ai essayé de faire connaître les hommes de la Révolution avec leurs passions et les effets qu'elles ont produits. »

(1) Bibl. nat., La $^{32}/_{67}$.

Est-il d'un parti ? Oui, puisqu'il le faut. Mais, n'osant pas se dire royaliste sous Bonaparte, il se déguise avec cette phrase obscure : « En composant cet ouvrage, j'ai voulu me placer sous l'étendard de celui de la raison (du parti de la raison), non pas considérée comme déesse, mais comme incarnation de l'intelligence suprême ; j'ai voulu rattacher mes lectures au système qui m'a paru gouverner ce bas monde depuis qu'il existe, c'est-à-dire au mouvement de la nature régularisé par les lois sociales. »

Il s'amuse à combattre le « philosophisme », du ton dont Taine combattra la raison raisonnante : « Ce n'est pas l'homme dont nous parlent Platon et ses successeurs qu'il s'agit de gouverner ; car, pour un philosophe superbe, d'une force morale excessive, il y a des millions de malheureux d'une incalculable faiblesse. C'est le Bas-Breton dans ses tristes bruyères, le Camisard dans les Cévennes, le Basque au sein des Pyrénées, le Limousin vivant de châtaignes avec ses pourceaux, qui doivent recevoir nos lois. Qu'on applique à ces hommes les théories sublimes de nos prétendues raisonnables institutions, et on verra s'ils y comprennent quelque chose (1). »

Son livre n'est pas une déclamation quelconque. Si c'est un pamphlet contre-révolutionnaire, c'est un pamphlet en forme de récit rapide, où il passe

(1) T. I, introduction, p. 15.

en revue l'histoire parlementaire de la Révolution à l'aide de son propre souvenir, et aussi à l'aide du *Moniteur*, qu'il cite souvent. C'est très intéressant, parfois amusant. On tiendra compte de ses impressions de témoin oculaire. Ainsi les pages où il raconte le procès de Louis XVI (1) sont à lire, parce qu'il assistait au procès du haut de la tribune de la presse. Il était présent au supplice du roi, sur la place de la Révolution, et il vit l'attitude du peuple (2). Quoique passionné, il est parfois artiste, et il lui arrive d'oublier sa colère et ses opinions pour décrire les choses et les hommes avec un air de vérité.

C'est, d'ailleurs, un monarchiste constitutionnel, qui n'est devenu ardemment contre-révolutionnaire qu'après l'exécution de Louis XVI. La conclusion de son ouvrage, où il n'y a nulle flagornerie à l'adresse de Bonaparte, dit pourquoi et comment les royalistes applaudirent au 18 brumaire : « L'atroce démagogie vit cesser son empire, et le peuple français rentra insensiblement dans les principes de la sociabilité. Les proscrits furent rappelés. Les Français commencèrent à retrouver leur patrie; il fut permis aux émigrés de jeter les yeux sur la France, avec l'espoir de pouvoir y rentrer dans un terme prochain; enfin les fidèles purent respirer, et chercher dans le libre exercice de la religion une consolation de leurs longues infortunes. La révolution

(1) Tome IV, p. 273 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 354.

de brumaire ne coûta pas une goutte de sang : elle fut promulguée à Paris et dans toute la France au bruit des acclamations universelles. »

IV

Bertrand de Moleville est un narrateur bien plus partial encore, bien plus passionné que Beaulieu, et le nom d'historien lui convient encore moins qu'à Beaulieu.

Ministre de la marine en 1791, il avait été un des plus fougueux défenseurs de l'ancien régime, organisateur d'une troupe d'agents provocateurs, dit-il lui-même, au service du roi.

Émigré en Angleterre, il publia ses Mémoires en 1793, d'abord en anglais sous le titre de *Private Memoirs*, puis, la même année, en français, sous le titre de *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la dernière année du règne de Louis XVI* (une autre édition, intitulée *Mémoires particuliers*, parut à Paris en 1816). Trois ans plus tard, en 1800, parut à Londres la traduction d'un ouvrage inédit de lui : *Annals of the French Revolution* (1), qui fut saisi en France (2) comme étant par trop contre-révolutionnaire. L'auteur obtint cependant de publier cet ouvrage en France, après en avoir désavoué la tra-

(1) Translated by R. C. Dallas, London, 1800, in-8. Two parts in 9 vol.

(2) Voir *Paris sous le Consulat*, par A. Aulard, t. I, p. 610.

duction anglaise et en avoir un peu adouci le ton. Il y fondit ses Mémoires, et le tout forme une grosse *Histoire de la Révolution de France* (1), qui, annoncée d'abord comme devant être bornée aux dernières années du règne de Louis XVI, fut poussée jusqu'au 18 fructidor an V et forma 14 volumes in-8. Mais la dernière partie, à partir de la mort de Louis XVI (tomes XI à XIV), est l'œuvre de Delisle de Salle et fut même, à en croire la *Biographie* Michaud, désavouée par Bertrand de Moleville, Ces trois derniers volumes n'offrent qu'une compilation sans nouveauté (2).

On peut en dire autant de la partie qui est l'œuvre de Bertrand de Moleville, sauf quand il y insère ses propres Mémoires. Il y a là des détails curieux sur les intrigues de la Cour, sur l'emploi des fonds secrets du ministère des Affaires étrangères, sur les *dessous* de la politique de résistance. Mais aussi que de fantaisies invraisemblables !

Ainsi, à en croire Bertrand de Moleville, presque tous les chefs de la Révolution étaient vendus à la Cour, non seulement Danton, mais Brissot et Condorcet. D'autres, comme Vergniaud, Isnard, Guadet, trouvèrent qu'on leur offrait trop peu. Bertrand

(1) Bibl. nat., La 32/69.

(2) Je ne vois à y remarquer que quelques mots sur Danton, à propos de son procès (t. XII, pp. 305-306) :

« Danton, tout atroce qu'il était à la tête du gouvernement, se trouvait un homme tout différent dans l'intérieur de la société ; il avait une sorte de sensibilité, aimait les arts qui repoussent l'effusion du sang, et se plaisait à se faire

de Moleville n'hésite pas à assurer que les nègres, pour être défendus, avaient donné 300.000 livres à Brissot, 150.000 à Condorcet, 80.000 à l'abbé Grégoire, 60.000 à Petion. Il n'y a que Robespierre à qui on n'avait rien pu faire accepter.

Il ne semble pas que les contemporains aient fait grand cas de ce long pamphlet, qui ne fut pas réimprimé, qui n'eut pas d'influence sur les études historiques, et qui est tombé dans un juste oubli.

14 août 1909.

le Dieu tutélaire de sa famille. Avec ces qualités sociales, on a des amis, et il s'en aperçut dès le commencement de son infortune. »

Delisle de Salle dit que Danton montra le plus grand mépris à ses juges (*ibid.*, p. 317) :

« Lorsqu'on lui faisait des interpellations, évidemment absurdes, il répondait par un sourire sardonique ou par le silence d'une feinte distraction. »

« On prétend que, pendant qu'on lui prononça sa sentence, il lut de son côté une ode de Chaulieu. »

(On sait que les Dantonistes avaient été mis hors des débats. Leur sentence leur fut signifiée au greffe, sans autre forme. — Ce n'est donc pas à l'audience que Danton aurait lu l'ode de Chaulieu.)

V

LES PORTRAITS LITTÉRAIRES PENDANT LA RÉVOLUTION

Tout le monde sait qu'au plus fort de la Révolution M. de La Harpe, au Lycée, faisait son cours coiffé du bonnet rouge et vêtu de la carmagnole, et se préparait des remords pour l'époque, déjà prochaine, de sa conversion religieuse et politique, en déclamant un *Hymne à la liberté*, et en chantant ainsi les colères de la France insultée par Brunswick :

Si ma main, étrangère aux fatigues du Mars,
Est trop faible déjà pour le fardeau des armes
Du moins pour mon pays brûlant d'un saint amour,
Du moins je veux qu'on dise un jour
Que, chantant les vengeurs de la France insultée,
J'eus l'âme et la voix de Tyrtée (1).

Ce rhéteur en bonnet rouge qui, sincère ou non, chante une idée toute nouvelle, réalisée en France

(1) *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy, Narvins, etc., t. X, p. 325.

de la veille seulement, une idée alors révolutionnaire au premier chef, l'idée de patrie (1), et qui la chante en vers ultra-classiques, en périphrases, en termes nobles, ce jacobin qui, en 1792, parle la langue de l'ancien régime, n'est-ce pas là un des traits les plus caractéristiques de la littérature révolutionnaire ? Ainsi, 1789 supprime les classes et les distinctions sociales; 1792, par une mascarade provisoire dont l'aspect au début n'avait rien de sinistre, prépare l'égalité dans le costume, et, par le tutoiement, amène la fraternité, sinon dans les mœurs, du moins dans les manières. Extérieurement, l'ancienne France est tout d'un coup changée dans ses habitudes sociales ; mais, chose curieuse, elle persiste, avec un pédantisme routinier, dans ses habitudes littéraires, et le décret du 9 juin 1790, qui interdisait, même dans la conversation, l'emploi des titres nobiliaires, n'eut certes aucun effet sur la distinction, chère à Boileau (2), entre les termes

(1) Que la France fût aimée et aimable avant la Révolution, on ne le conteste pas. Mais le patriotisme ne s'éveilla dans la conscience nationale qu'après 1789. Ainsi Mme Roland écrit à Bancal, le 22 juin 1790 : « Depuis que les Français ont acquis une patrie, il a dû s'établir, entre tous ceux qui sont dignes de ce bien, un lien puissant et nouveau qui les rapproche malgré les distances et les unit dans une même cause. » Et en 1789, avant que la Révolution eût produit ses effets, on écrivait couramment : « Il n'y a point de patrie. Nul individu n'a intérêt à aimer la France, qui depuis si longtemps est forcée d'écraser ses habitants sous le faix des impôts. » (*La Galerie des États généraux*, t. II, p. 64.)

(2) *Neuvième Réflexion critique sur Longin.*

nobles et les termes bas. Victor Hugo dit qu'avant 1789 :

Les mots, bien ou mal nés, vivaient parqués en castes,
Les uns, nobles, hantant les Phèdres, les Jocastes,
Les Mérops, ayant le décorum pour loi;
Les autres, tas de gueux, drôles patibulaires...
Populace du style (1).

Le poète aurait pu ajouter qu'il en fut de même après 1789 : sauf Danton, qui sait se créer un style, tous les orateurs, Mirabeau, Robespierre, Vergniaud, parlent trop souvent une langue faite pour d'autres idées, et, loin d'oser les néologismes nécessaires, loin de bannir les périphrases conseillées par Buffon, imitent, dans leur style, non les écrivains du dix-septième siècle, mais les imitateurs serviles de ces écrivains, les pseudo-classiques de la décadence. Les académies disparaissent : mais le style académique survit aux académies. Aucun genre littéraire ne meurt, et, sans parler des plus illustres, de la tragédie, de l'épopée, les genres légers, les fadeurs de l'almanach des Muses, cette littérature mondaine et puérile, à laquelle avaient sacrifié, eux aussi, Robespierre, Barbaroux, Vergniaud et la plupart des révolutionnaires, tout cet art factice subsiste, aussi aimé, jusque dans la Terreur, et on pourrait faire une anthologie toute musquée avec les bouquets à Chloris composés en face de l'échafaud et de l'invasion.

(1) *Contemplations*, I, VII.

I

Mais il est un genre qui semblait, plus qu'un autre, devoir périr avec l'ancien régime, puisqu'il était né et qu'il avait grandi dans les salons, puisqu'il était la forme la plus parfaite de la conversation mondaine : je veux parler de ces compositions littéraires qu'on appelait des Portraits ou des Caractères (1).

On sait que les Portraits furent mis à la mode, au dix-septième siècle, par les Précieuses. On y tâchait de peindre, en quelques traits fins et brillants, avec brièveté, une personne distinguée, sous un nom de convention, d'ordinaire grec ou latin, ou sous des initiales à demi défigurées. Le *Grand Cyrus* offre une galerie de ces portraits qui est peut-être le chef-d'œuvre du genre. Bientôt il parut piquant de se peindre soi-même, et c'est ainsi que nous trouvons, dans le recueil de portraits dédiés à la grande Mademoiselle (2), parmi tant de fadeurs, l'immortel portrait de M. R. D., où La Rochefoucauld se décrivit lui-même, au physique et au moral, avec une hardiesse de touche qui dépassait les étroites limites d'un genre artificiel, et une

(1) Cf. *le Portrait de société au dix-septième et au dix-huitième siècle*, par M. Adolphe Magen. Agen, 1858, in-8 de 88 pages. On y lira (pp. 19-24) un portrait inédit d'une dame D., tracé en 1700, selon tous les raffinements du genre.

(2) *Recueil de portraits et éloges en prose*, dédiés à Son Altesse Royale Mademoiselle, 1659, in-12.

franchise d'aveu qui préparait la voie à d'autres confessions plus sincères encore.

Au dix-huitième siècle, les portraits abondent; sans parler de Saint-Simon qui avait trouvé dans les *Mémoires de Retz* d'admirables modèles, Mme de Lambert, Mme du Deffand, Sénac de Meilhan et bien d'autres, nous ont laissé des galeries où chaque figure est peinte avec plus de détail et de minutie qu'on ne le faisait au dix-septième siècle (1), mais avec la même méthode et dans le même cadre. Ce qu'il y a de faux dans ce genre auquel nous devons tant d'esquisses maniérées et insipides à côté de quelques belles pages, c'est qu'il s'agit d'emprisonner, dans des limites étroites, toute la complexité d'une nature, et de fixer en quelques traits cette chose mobile, changeante, presque insaisissable, qu'on appelle le caractère humain. Oui, dans ce cadre de Procuste, tout risque d'être mutilé, ou défiguré, ou figé. Trop souvent ce n'est plus un portrait, mais une élégante caricature, où quelques qualités, mises seules en lumière et insensiblement grossies, donnent de toute la personne une idée fausse, soit que le peintre calomnie, soit qu'il adule.

Si le portrait prétend à donner l'image d'une personne, le caractère représente un type. Là, c'est un ambitieux, un avare ; ici c'est l'ambitieux, l'avare. Mlle de Scudéry voyait les figures qu'elle

1) Marivaux, dans ses romans, contribue à élargir le cadre du genre. Voir Larroumet, *Marivaux, sa Vie et ses Œuvres*, Paris, 1882, in-8, p. 388.

dessinait. La Bruyère en dessine, dit-il, d'idéales et peint des mœurs plutôt que des personnes. Mais tout caractère est à l'origine un portrait. N'est-ce pas un sot qui, tout d'abord, a donné à La Bruyère l'idée du sot parfait? Souvent même, plus souvent peut-être qu'on ne le croit, c'est un portrait pur et simple que l'observateur moraliste nous donne sous le nom de caractère, si bien qu'en fait, dans son œuvre, les deux genres, caractères et portraits, se confondent, sans qu'on puisse démêler où commence la fantaisie et où finit la réalité, sans que le peintre, lui-même, en ait pleinement conscience. Et c'est justement pourquoi son œuvre vit. Si son *Giton*, par exemple, n'était qu'une pure abstraction morale, n'ennuierait-il pas, tout comme les caractères de Vauvenargues, ces glaciales déclamations d'école?

Le caractère ne se fit donc goûter que s'il fut en même temps un portrait, et il arriva que le portrait n'eut un sens et une valeur que s'il participa du caractère, que si, dans un homme, il fit voir l'homme, dans un vice, dans un travers, toute une société avec ses mœurs et ses opinions. Aussi les portraits auxquels on s'exerçait dans le salon de Mme du Deffand, par exemple (1), reflètent-ils toute

(1) Cf. *Correspondance complète de la marquise du Deffand*, éd. de Lescure. Paris, 1865, in-8, t. II, pp. 733-769. Cette galerie se compose de 35 portraits. Chaque modèle y est désigné par son nom, sauf la reine Leczinska que l'auteur appelle, par respect, Thémire.

la philosophie sceptique et généreuse du dix-huitième siècle. Celui de d'Alembert, pour n'en citer qu'un, ne nous fait pas seulement connaître d'Alembert, mais la condition, dans cette société, des penseurs sans naissance et sans fortune. D'autre part, il arrive que les limites du genre se trouveront trop étroites et que ces barrières fragiles se rompent; à force de développements, le portrait ressemble de plus en plus à une biographie, mais à une biographie où tous les événements d'une vie sont, autant que possible, présentés sur le même plan et condensés en un même moment, par une sorte de trompe-l'œil, que l'auteur produit à force de rapprochements, d'antithèses, de traits.

En réalité, dans la société polie qui, aux approches de la Révolution, semblait encore être toute la France, ce goût des portraits, loin de s'affaiblir, tournait à la manie. Chaque personnage en vue avait le sien ou plutôt les siens, ceux qu'il avait tracés lui-même, ceux qu'on avait faits pour lui, ceux qu'on avait faits contre lui. Ils couraient manuscrits ou imprimés en Hollande, offrant tous les tons de la critique, depuis la louange délicate jusqu'à la calomnie cynique. Hardiment, Rivarol publia son *Petit Almanach des grands hommes pour l'année 1788*, galerie tracée avec plus de méchanceté encore que d'esprit, où chaque victime était nommée par son nom, et dont le succès accrut encore la vogue d'un genre par lequel on se consolait aussi du peu de liberté et de la nullité de la presse périodique.

II

Comment se fait-il que cette littérature de salon ait survécu aux salons pendant la Révolution? Et, d'abord, est-il bien vrai de dire qu'il n'y ait pas eu de salons à Paris dans la période qui s'étend de la prise de la Bastille à l'avènement du Directoire? On ne cessa jamais, en France, de se réunir et de causer, si ce n'est peut-être dans la crise même de la Terreur. Il y eut d'autres salons, une autre société, d'autres femmes non moins belles, non moins spirituelles que dans l'ancien état de choses. Chez Mme Roland, chez Mme Condorcet, chez Miss Héléna Williams, on causa d'autre chose et d'un autre ton que chez Mme du Deffand; mais ce n'est pas là que l'esprit français s'éclipsa, et j'imagine que Vergniaud avec sa grâce mélancolique, Ducos avec sa verve pétillante, Barère avec son imagination colorée valaient bien les petits-maîtres. Mais, avant l'époque où paraît Mme Roland, la plupart des salons aristocratiques d'avant le 5 mai 1789 étaient encore ouverts à côté des salons libéraux de Mme Necker et de Mme de Staël; l'émigration ne les ferma tout à fait qu'après la fuite à Varennes, et, pendant deux années, le monde des beaux esprits fut à son poste, lorgnant la Révolution, d'abord avec plus de curiosité que de malveillance, tant que ces demi philosophes gardèrent l'espoir de tout déranger dans la monarchie sans y rien casser, puis

avec un persiflage haineux et une colère insolente.

Mais ce furent des moralistes bien intentionnés qui, en 1789, publièrent, sous le titre de *Galerie des États généraux* (1), les premiers portraits des hommes de la Révolution. Chaque original y est désigné, comme dans le Grand Cyrus ou chez La Bruyère, par un nom de fantaisie. Heureusement qu'une précaution naïve a relié une clef à la fin de chaque volume et c'est fort bien fait pour nous qui ne reconnaîtrions jamais dans *Junius* l'archevêque de Paris, dans *Zohor* le marquis de Condorcet, et dans *Pisani* le prince de Poix, tant ils ressemblent peu, dans la Galerie, à l'idée que nous en donnent les mémoires des contemporains.

Ces obscurités sont-elles une défaillance du peintre ? N'y faut il pas voir, au contraire, la marque et le défaut du genre même ? Dans ces portraits de salon, on négligeait justement, comme trop visibles, les traits les plus saillants d'un caractère. La fin des choses était de faire paraître et de fixer les nuances plus discrètes, plus fugitives, plus cachées au vulgaire. Un ridicule aperçu de tous valait-il la peine qu'on le signalât ? Ce qui crevait les yeux, on le passait sous silence. Ainsi, dans la Galerie, on ne dira rien du patriotisme et de la franchise de l'abbé Grégoire, qualités trop appa-

(1) *La Galerie des États généraux*, t. I, 1789, 2 vol. in-8. — *La Galerie des dames françaises pour servir de suite à la Galerie des États généraux*, par le même auteur ; Londres, 1790, in-8.

rentes. On cherchera et on finira par trouver dans les plus intimes replis du cœur de cet homme ingénu et généreux un grain presque imperceptible de vanité ou d'amour-propre. Aussitôt, pour le portraitiste, cette nuance à peine visible, peut-être supposée, deviendra une couleur bien tranchée, voire dominante : « Les motifs de *Garinet* sont louables sans doute; il est citoyen, il est homme, il est bienfaisant, mais le désir de jouir de sa réputation lui fait rechercher l'instant de paraître, instant qu'il faudrait attendre (1). » C'est confondre les États généraux avec un salon, avec une académie; l'abbé Grégoire n'avait pas été envoyé à Versailles pour y veiller aux intérêts de sa gloire, mais pour élever la voix en faveur de la nation. En reprochant à un patriote de s'être produit trop tôt contre les perfidies de la cour, l'auteur réduit ce drame aux proportions d'une intrigue de ruelle. C'est de même qu'il exprime par un trait plus joli que juste les différends de Necker et de l'opinion : « Le ministre veut à tout prix gouverner la nation; son zèle a droit d'exciter la reconnaissance. La nation veut à tout prix lui en épargner la peine : nous verrons qui sortira vainqueur de ce combat de générosité (2). » Ces finesses sont dans les habitudes du genre; mais quel contraste entre les grands objets qui se discutaient alors dans la salle des Menus et l'ingéniosité subtile de ses esquisses discrètes! Et comme le

(1) T. II, p. 72.
(2) T. I, p. 41.

peintre est sévère pour lui-même quand il rédige cette maxime : « Il faut avoir bien de l'esprit pour résister au désir de le montrer (1). »

Toutefois, son but avoué, en traçant ces portraits n'est pas de continuer une tradition chère aux lettres : il ne se doute même pas qu'en disant à propos de Beaumarchais trop calomnié, trop noirci : « Ses ennemis ont fini par ne plus se venger (2) » ; il ne se doute pas, dis-je, qu'en aiguisant ce trait digne du recueil de Sénèque le Rhéteur, il fasse, à proprement dire, de la littérature. La littérature ! mais elle est morte depuis vingt-cinq ans (3), et il raille les politiques, comme Bergasse, qui s'attardent à soigner leur style. « C'était bon, dit-il, du temps de la littérature (4). »

Et que veut-il donc faire lui-même ? Œuvre de conseiller national. Sa « galerie » démêlera les bons serviteurs du peuple d'avec les mauvais. Si donc le portrait est encore, sous cette plume, chose raffinée, spirituelle, mondaine, c'est malgré l'écrivain, qui enragerait, s'il en avait conscience, d'avoir tant d'esprit. Le portrait sert de grands intérêts politiques : il rivalise avec le discours de tribune, avec le journal, avec le pamphlet. Quant à la ressemblance, on s'en moque, on ne la cherche pas, on serait fâché de la trouver. « Il y a en Angleterre un

(1) T. I, p. 75.
(2) T. II, p. 30.
(3) T. I, p. 60.
(4) *Ibid.*

monsieur Stevens, homme de beaucoup d'esprit; on lui donne des physionomies, soit en cire, soit même en têtes à perruques. Ces physionomies lui inspirent des idées; il leur donne un caractère, on devine celui des personnes à qui elles ressemblent (1). » Eh bien, on fera comme ce Steven : on se laissera inspirer par la naïve figure d'un bon bourgeois du tiers ou la mine effrontée d'un abbé d'extrême droite; et on fera œuvre, non de peintre, mais de penseur.

Et quel est donc le nom de ce physionomiste de haut vol? « Je suis, dit-il, Cnéis, sans autre nom. Voulez-vous savoir ce que vaut Cnéis? — Il pourrait être un excellent ministre ou un excellent diplomate (2). » Le peintre, en faisant son propre portrait, ne s'aveugle pas sur ses défauts, mais il est forcé d'avouer que « son commerce est doux, sûr, agréable, sa gaieté modérée, piquante, et part de l'âme... Il fait peu de frais, il ne cherche pas les saillies, il craint l'abus de l'esprit, et cependant son absence est un vide dans une société et son assiduité est comptée pour quelque chose, même par ceux qui ne l'aiment pas (3) ».

Il fait peu de frais, il ne cherche pas les saillies... Mais ne serait-ce pas le portrait de Rivarol par lui-même? On l'a dit, et je le croirais, si je ne lisais dans la Galerie, ces lignes sur les nobles : « S'ils

(1) T. I, p. 177.
(2) T. II, p. 109.
(3) T. II, p. 109.

parlent d'un cordonnier, d'un marchand vin, d'un tailleur, d'un maçon, etc., c'est toujours avec un certain ton de mépris, comme s'il y avait de la bassesse à faire un soulier, à vendre du vin, à couper un habit et à élever un mur... En vain, la nature les aura faits peu propres aux affaires de ce monde ; ils peuvent bien être sans talents, mais non sans emploi ; ils peuvent demeurer sans succès, mais non sans récompense. » Cette satire acerbe de la noblesse peut-elle venir d'un homme entiché de sa qualité et qui prit, dès l'aurore de la Révolution, la livrée de la créaction la plus iutransigeante ? Quant à Champcenetz et à Choderlos de Laclos, qu'on a nommés aussi, il suffit de se rappeler que le premier, celui que Rivarol surnommait son *clair de lune*, rédigeait le plus aristocratique des journaux, *les Actes des Apôtres*, et, pour le second, à qui le portrait si élogieux du duc d'Orléans a pu faire attribuer toute *la Galerie*, il suffit de lire deux pages des *Liaisons dangereuses* pour que les différences du style et du tour d'esprit éclatent aux yeux des plus prévenus.

Mirabeau collabora-t-il à ce recueil ? Oui, c'est pour nous une certitude morale et littéraire qu'il s'y est peint lui-même sous le nom d'*Iramba*. Il faudrait n'avoir jamais lu une harangue de cet orateur pour ne pas le reconnaître à la façon dont il parle de ses ennemis : « *Iramba* sert très mal sa vengeance personnelle. Que deviendrait cet amas de pygmées, s'il levait sa massue ? Retrouverait-on

même les traces de ses adversaires dans le champ du combat, s'il y descendait avec son armure (1) ? » Et quel autre que Mirabeau lui-même aurait pu écrire cette justification éloquente de ces erreurs de jeunesse qu'on lui jetait sans cesse à la figure ? « Il y a une chaîne qui conduit de l'imprudence à l'erreur, de l'erreur aux torts, des torts aux fautes, des fautes aux manques de procédés, des manques de procédés aux vices, du vice au crime de lèse-morale, de l'immoralité à toutes sortes d'excès. On cherche à plaire, on se trouve aimé ; on essaye de séduire, on consomme sa séduction, on ravit sa conquête à la vengeance de la jalousie armée du pouvoir. Aux yeux de la loi, c'est un enlèvement, un crime ; aux yeux de la morale, c'est une injustice ; aux yeux de la philosophie, c'est un délire qu'excusent la fièvre de l'amour et l'ardeur de la jeunesse inflammable. — Qui voudra juger *Iramba*, oubliera cet amas de faux calculs, de démarches inconsidérées dont il a été acteur et victime, pensera que nul homme n'a été aussi sévèrement puni, et traité avec une espèce de dureté sans exemple, conviendra que peu d'hommes sont nés avec cette disposition ardente à tout saisir, comme à abuser de tout ; et confessera que de ce volcan il est sorti un être capable de servir utilement son pays (2).

Noblesse de style, profondeur de pensée, souffle oratoire, tout Mirabeau, j'entends le Mirabeau sin-

(1) T. I, p. 66.
(2) *Ibid.*, p. 67-68.

cère, libre de ses collaborateurs, le vrai Mirabeau enfin, ne se retrouve-t-il pas dans cette page déjà prête et comme notée pour la tribune, dans ce thème si personnel, le seul où son accent soit toujours juste et touchant, je veux dire dans cette éternelle apologie de lui-même qu'il s'évertue à recommencer sans cesse, depuis le donjon de Vincennes, jusqu'à la tribune de la Constituante (1), avec une éloquence faite de passion et d'angoisse, qui émeut le cœur des contemporains, sans néanmoins leur arracher un cri d'estime ?

Il est plus que probable, cependant, que Mirabeau ne traça pas, dans cette Galerie, d'autre portrait que le sien propre (2). Il n'avait ni le loisir, ni le goût de combiner ces élégances parfois heureuses, toujours précieuses, qui forment la trame de ces dissertations trop jolies. Mais il est à peu près certain que la pensée de cet homme d'État a présidé à toute l'œuvre, et qu'il vivait dans son entourage, l'ingénieux ouvrier qui a disposé avec un art suranné des idées dont il ne saisissait pas toute la portée. Ce

(1) Cf. mon livre, *les Orateurs de l'Assemblée constituante*. Paris, 1882, in-8, p. 82.

(2) Toutefois, dans le portrait de Malouët, voici deux phrases où l'on peut retrouver un écho de la conversation de Mirabeau : « Dresser un plan, faire un système, régler une marche, élever un édifice, tout cela est au-dessus d'un courtisan adroit, d'un Français aimable (p. 160). » « Il vaut mieux être couturé comme Catilina, rebelle comme Pugatschew, oppresseur comme Cromwell ou despote comme Maupeou, que l'organe timide d'un ministre astucieux qui veut calmer le peuple et non le soulager » (p. 165).

choix qu'il indique parmi les constituants n'est-il pas fait dans le sens des préférences et des intérêts de celui qui rêvait d'être le médiateur suprême ? Cette apologie des « principes sains et modérés (1) » d'un orateur dont « l'éloquence mâle éclaire le souverain sans l'irriter (2) », n'est pas une louange banale : c'est la prévision d'un Mirabeau nouveau, plus conservateur encore que libéral, dompteur habile de la Révolution qu'il a d'abord flattée. Oui, sous ces masques empruntés à l'art des Scudéry et des La Bruyère, sous ces traits classiques et pédants, je trouve l'esprit de la politique future de Mirabeau, celle qui tiendra plus de compte encore des hommes que des principes, la politique des *Souvenirs* d'Étienne Dumont et de *la Correspondance avec la Marck*.

Déjà le portrait est une arme de guerre aux mains d'un parti.

L'auteur de la *Galerie*, que ce soit ce Cerutti deux fois cité avec considération et comme avec amour-propre ou un autre des *faiseurs* de Mirabeau, ne fut donc que l'interprète des visées du tribun las de son rôle violent et préludant à sa prochaine évolution. Quoique le succès du livre fût grand pour une époque, où on n'avait guère le loisir de savourer ces finesses, l'auteur ne se trouva qu'à demi payé de ses peines. La curiosité publique ne souleva pas son masque, qui dut peser à son amour-

(1) T. I, 69.
(2) T. I, 73.

propre, d'autant plus qu'on imita *la Galerie* dans vingt libelles (1) qui attestent la persistance du genre, mais qui ne s'élèvent guère au-dessus du médiocre. La plus notable de ces imitations fut *le Véritable Portrait de nos législateurs ou la Galerie des tableaux exposés à la vue du public depuis le 5 mai* 1789 *jusqu'au* 1er *octobre* 1791 (2). Cette fois, les originaux sont désignés par leur vrai nom et peints avec une brutalité qui nous porte aux antipodes de la société délicate dont l'auteur de l'autre *Galerie* gardait encore le ton et les manières. Ce peintre violent n'est autre que Dubois-Crancé (3), bon patriote, mais rude batailleur, plus instruit que lettré, plus perspicace que délicat, qui, dès 1791, devine le Robespierre de 1793 et, naïvement, se donne à lui-même la place d'honneur dans cette *Galerie* destinée aux lecteurs ordinaires des journaux jacobins.

(1) Citons entre autres : *les Grands Hommes du jour* (avec cette épigraphe : *Laudatur ubi non sunt*), s. l., 1790, in-8. — *Les Grands Hommes du jour*, par M... (avec une longue épigraphe tirée de *l'Esprit*, de Mably, p. 18), 2e partie, s. l., 1790, in-8. — *Les Grands Hommes du jour*, avec une épigraphe tirée du *Contrat social*, 3e partie, s. l., 1791, in-8.

(2) Paris, 1792, in-8 de 180 pages.

(3) Un article des *Révolutions de Paris* (N° CXXVIII, p. 541) laisse entendre que Dubois-Crancé est l'auteur de cette galerie ; cette attribution est confirmée expressément par une annonce du libraire Duplain, sur le verso du titre de la notice sur la vie et les ouvrages de Condorcet, par Antoine Diannyère. Paris, an IV, in-8.

III

Cependant, on devine que les royalistes purs ne se firent pas faute de portraiturer les patriotes, et ils le firent avec une fantaisie qui tourna bien vite au cynisme, ce genre si bien né. Dans *les Actes des Apôtres*, les portraits-charges ne manquent pas : une verve endiablée les anime, mais la licence y va jusqu'à l'ordure. Cette inspiration y produisit de véritables parodies de *la Galerie des États généraux*, d'un grotesque énorme, amusements scandaleux de gentilhommes anonymes. Voici un pamphlet contre les Constituants, qui siégeaient au Manège. Le titre en est : *les Chevaux au manège* (1). Clermont-Tonnerre s'y appelle *l'Ombrageux*, Thouret, *le Foudroyant*, l'abbé de Montesquiou, *la Rusée*, Mirabeau, *le Pétulant*, et le grand orateur est dépeint en ces termes : « Ce cheval fut impétueux et très irritable dès sa première éducation. On le vit se cabrer parricidement contre le *Docile*, son honorable père, et présenter ses quatre fers à baiser à la *Jolielle*, sa mère. L'écuyer qui le dressait alors eut beau le houssiner, cet entêté roussin n'en devint que plus dangereux. On prit le parti de l'enfermer des années entières dans des loges isolées... »

(1) *Les Chevaux au manège*, ouvrage trouvé dans le portefeuille de Monseigneur le prince de Lambesc, grand écuyer de France. Aux Thuileries, 1789, in-8, de 18 pages (avec un feuillet supplémentaire contenant une *clef*).

Mais il serait injuste de juger sur cette platitude les La Bruyères royalistes. On n'est pas plus fin ni plus mesuré que leur homme d'esprit en titre, que l'auteur du *Petit Dictionnaire des grands hommes de la Révolution*, par un citoyen actif, ci-devant RIEN (1). Rivarol y passe en revue les patriotes parmi lesquels il retrouve plus d'une des victimes du *Petit Almanach*. Mais son talent a grandi ; son persiflage est devenu de la colère, son mépris s'est changé en haine, et c'est avec un sentiment profond qu'il trace ces esquisses légères. Cependant il ne se départ jamais d'une ironie de grand ton. Tantôt il prête à ses modèles les qualités qui leur manquent le plus. Tantôt c'est une raillerie froide et qui cingle, comme lorsqu'il compare le *Charles IX*, de Marie-Joseph Chénier aux chefs-d'œuvre de Racine, de Corneille et de Voltaire. Ceux-ci, « dans de telles circonstances, auraient fait tout au plus quelque chef-d'œuvre de style, qui n'eût respiré que l'humanité : M. Chénier a bien mieux saisit le goût du moment... En secouant ainsi les règles despotiques du théâtre, il a laissé bien loin de lui tous ces prétendus grands hommes, et il s'en éloigne encore tous les jours par de nouveaux drames (2). » La lâcheté du duc d'Orléans est soulignée par Rivarol d'un trait sanglant : « Philippe d'Orléans s'est laissé louer, adorer, estimer même, sans s'inquiéter d'un pareil aveuglement, et il se serait laissé couronner, si le trône ne

(1) Paris, 1790, in-8 de 72 pages. Bibl. nat., Lb 39/38.889.
(2) Pp. 17-18.

fût pas devenu le poste le plus périlleux de la monarchie (1). » Quant à l'abbé Fauchet, il a dit en chaire que les aristocrates avaient pendu Jésus-Christ, et les aristocrates n'ont pu le nier (2).

Mais cette ironie de Rivarol est si compliquée qu'elle fatigue bientôt, et si fine qu'elle en fut insensible pour ceux qu'elle attaquait. Les patriotes ne sentirent même pas ces coups d'épingle : ils étaient occupés à de trop grandes choses, ces fondateurs de la France nouvelle, pour s'attarder à de si élégants badinages et souffrir de ces sarcasmes trop aiguisés.

Voici un autre raffiné, non pas oisif, celui-là, ni sceptique, mais homme de foi, homme de combat, l'un des plus âpres parmi les journalistes acharnés contre les patriotes, le noble André Chénier, cœur fier, imagination charmante, cervelle bornée en matière politique, mais bornée jusqu'à ne rien comprendre au souffle patriotique qui souleva la France en 1792. Le poète, qui avait applaudi au serment du Jeu de paume, se dégoûta bientôt de la Révolution : quelques détails misérables ou laids, quelques contradictions apparentes, quelques injustices partielles lui cachèrent la beauté et l'harmonie de ce grand effort de tout un peuple vers l'idéal, effort

(1) P. 53. Le portrait de Talleyrand n'est guère moins mordant : « Périgord, évêque d'Autun, le plus habile homme peut-être que la patrie ait eu pour sa défense. Ses vues en finance et en administration sont bornées ; mais personne n'y a jamais mieux calculé que lui les circonstances, les devoirs et les vertus. » (p. 54.)

(2) P. 26.

dont la terreur robespierriste n'avait pas encore altéré la pureté et entravé l'énergie. André Chénier, amer et irrité comme un homme qui ne comprend pas, harcela de ses brocarts, dans un journal, en 1791 et en 1792, les patriotes de la Gironde qui eussent pourtant mérité d'être chantés par l'auteur des *Iambes*. Avec un art exquis, avec une haine déplorable, il composa, il cisela, dans d'admirables pamphlets, les portraits les plus méchants peut-être qu'aient inspirés ces heures de luttes fratricides. Il dessina Brissot, aussi pur que lui, sous les traits d'un lâche coquin. Il fit de Condorcet une caricature injuste, odieuse, mais d'un trait aussi ferme qu'archaïque. J'aime mieux citer tout ce portrait de lui-même, où il exalte avec passion son propre courage et sa sincérité :

« *Sur lui-même*, — Il est las de partager la honte de cette foule immense qui, en secret, abhorre, autant que lui, mais qui approuve et encourage, au moins par son silence, des hommes atroces et des actions abominables. La vie ne vaut pas tant d'opprobre. Quand les tréteaux, les tavernes et les lieux de débauche vomissent par milliers des législateurs, des magistrats et des généraux d'armée qui sortent de la boue pour le bien de la patrie, il a, lui, une autre ambition, et il ne croit pas démériter de sa patrie, en faisant dire un jour : Ce pays, qui produisit tant de prodiges d'imbécillité et de bassesse, produisit aussi un petit nombre d'hommes qui ne renoncèrent ni à leur raison ni à leur conscience,

témoins des triomphes du vice, ils restèrent ami de la vertu et ne rougirent point d'être gens de bien. Dans ces temps de violence, ils osèrent parler de justice; dans ces temps de démence, ils osèrent examiner; dans ces temps de la plus abjecte hypocrisie, ils ne feignirent point d'être des scélérats pour acheter leur repos aux dépens de l'innocence opprimée; ils ne cachèrent point leur haine à des bourreaux qui, pour payer leurs amis et punir leurs ennemis, n'épargnaient rien, car il ne leur en coûtait que des crimes; et un nommé A. C. fut un des cinq ou six que ni la frénésie générale, ni l'avidité, ni la crainte, ne purent engager à ployer le genou devant des assassins couronnés, à toucher des mains souillées de meurtres, et à s'asseoir à la table où l'on boit le sang des hommes (1). »

En même temps qu'André Chénier mêlait ce cri de fierté à ses sarcasmes laborieux, Camille Desmoulins défendait la Révolution dans des pages légères, mais écrites de génie et qui sont, à vrai dire, l'honneur des lettres françaises dans ces premières années de la France nouvelle. J'en demande pardon au pédantisme : cette raison passionnée et cette ironie émue ne s'étaient pas vues en France depuis les *Provinciales*. Des portraits se rencontrent dans ces feuilles éparses, qu'un jour on réunira pieusement et qui seront classiques dès qu'on voudra bien être juste pour la littérature de cette

(1) *Œuvres en prose d'André de Chénier* ; éd. Becq de Fouquières, p. 310.

époque; mais l'auteur a trop de génie pour s'astreindre aux traditions du genre. S'il peint ses ennemis politiques, c'est à plusieurs reprises, selon l'occasion, selon son humeur du jour. Combiner en une citation ses traits dispersés, ce serait trahir l'écrivain, lui prêter des antithèses et des rapports factices qu'il n'a pas cherchés. Il faut lire toute cette prose si antique à la fois et si française, surtout ce terrible factum, *l'Histoire des Brissotins*. La figure de Brissot s'y détache en traits inoubliables. Mais pourquoi ce beau style, rapide et coloré, se trouve-t-il au service de la calomnie la plus noire ? Pourquoi cette œuvre d'art n'est-elle, au point de vue moral, qu'une œuvre de mensonge ? Le vrai Brissot ne ressemblait en rien à ce Brissot si vraisemblable pourtant et si harmonieusement combiné, auquel l'imagination du pamphlétaire a prêté toutes ces infamies, par calcul politique, il n'en faut pas douter, mais aussi, je veux le croire, par illusion de poète.

L'excuse de Camille, s'il était possible de lui en prêter une, serait dans son temps, dans l'exemple de ses contemporains, que les passions les plus généreuses fanatisent et aveuglent. En 1792 et en 1793, les partis se calomnient à l'envi. On ne distingue ses adversaires qu'à travers un voile de préjugés et de rancunes. Les Girondins sont, pour les Montagnards, des lâches et des vendus; les Montagnards sont, pour les Girondins, des traîtres et des assassins. S'ils nuisent à un ennemi politique, les contes

les plus absurdes sont acceptés sans discussion. Ce n'est pas assez dire. Physiquement, on ne voit plus son adversaire tel qu'il est; s'il sourit, il ricane; s'il parle, il écume; s'il regarde, il menace; s'il promène machinalement ses yeux sur l'Assemblée, il désigne des victimes pour l'échafaud; s'il se tait, il conspire; s'il fait un geste, il brandit un poignard. Les mémoires de Buzot et surtout ceux de Louvet sont remplis de ces exemples d'hallucination qu'aggravent encore les erreurs de logiques propres à ceux qui se croient sûrs de posséder la vérité. Il se trompe, dit-on, d'un adversaire, donc il est vicieux. Il a voté la mort de Louis XVI : c'est un débauché. Il demande le sursis : c'est un agioteur. Danton veut la dictature de Paris : quel cynique, quel débraillé ! Barbaroux incline au fédéralisme : il faut se défier de sa probité. On veut que la raison et la vertu soient inséparables : c'est l'honneur et l'erreur de cet âge de foi.

Tracés par ces mains tremblantes de fanatisme, les portraits peuvent-ils être vrais? Si parfois, comme dans les feuilles de Marat, la haine même se rend perspicace et devine chez un adversaire des faiblesses ou des fautes qui échappent encore au public, que d'esquisses confuses, les unes insignifiantes, les autres invraisemblables ! Et cependant ce goût des portraits est plus que jamais à la mode. Si, dans les arts du dessin, nulle industrie ne fut plus prospère, sous la Terreur, que celle de peintre de portrait, si « on se hâtait de fixer sur la toile

une ombre de cette vie si peu sûre (1) ». il en était de même dans la littérature. Ces héros de la tragédie révolutionnaire, pour emprunter une de leurs expressions favorites, savent ou sentent combien sera brève leur apparition sur la scène, et ils ont hâte de se décrire ou de décrire leurs adversaires. Ce fut l'occupation favorite des Girondins fugitifs et cachés à Saint-Émilion : ce fut aussi leur vengeance.

IV

Parmi tous ces portraits écrits aux heures terribles de la Révolution, ceux qu'a laissés Mme Roland attirent tout d'abord nos regards. Composés selon les traditions d'un genre dont l'auteur, si lettré, n'ignorait pas les procédés, ils offrent, sur un même plan et dans un seul moment, toute la biographie des originaux. Mais si Mme de Lambert, Mme du Deffand écrivaient par passe-temps, par littérature, pour la prisonnière de la Conciergerie, c'est un besoin, une nécessité de fixer sur le papier les figures qui la hantent et qui l'obsèdent. Elle soulage ainsi, non seulement son cœur trop plein, mais aussi son imagination fiévreuse et surabondante. Tout en nous présentant ses amis et ses ennemis comme elle veut que nous les voyions, elle écrit, dit-elle, son « testament moral et politique », et

(1) Expression de Michelet, *les Femmes de la Révolution*, 6e éd., p. 103.

c'est, dit-elle encore, « un oreiller sur lequel elle se repose de la justification de sa mémoire et de celle de beaucoup de personnages intéressants (1) ».

Ce qui frappe d'abord dans ces portraits, c'est la liberté d'esprit, la bonne humeur du peintre. Si on se représente, selon ses expressions (2), « que la crise approchait, qu'elle pouvait être massacrée au premier jour, ou traînée, je ne sais comment, au tribunal que les dominateurs emploient pour se débarrasser des importuns », tant de gaieté et de calme enjoué semblent héroïques, surhumains. Elle sourit, elle raille, elle devine, elle pardonne, elle se venge avec une apparence de raison impartiale et impeccable, avec un bon goût et une justesse de ton qui ne laissent voir d'abord ni amertume ni amour. On dirait qu'elle ne se laisse aller qu'à « ce plaisir de peindre » auquel elle déclare être si sensible. Nul effort de pensée, nulle recherche de style : cette plume court légère et heureuse, sans hésitations, sans affectations d'aucune sorte. Ces mots, si chers à La Bruyère ou à Mme du Deffand, en particulier ces mots de la fin, que celui-là ne manque jamais et que celle-ci emploie avec une discrétion coquette, Mme Roland n'y songe pas. Je sais bien que le portrait de Pache se termine par cette formule : « C'est en politique le Tartufe de Molière », et celui de Robert par cet autre : « Il fait son métier et gagne son argent. » Mais, chez les

(1) *Portraits et anecdotes*, au début.
(2) *Ibid.*

classiques du genre, tout est combiné pour ce trait, sorte de dénouement à surprise : dans les *Portraits et Anecdotes*, cet effet final vient si naturellement et avec si peu de bruit qu'il satisfait l'esprit sans l'étonner. Tout le portrait, d'ailleurs, est sur le ton d'une conversation intime entre personnes sûres, intelligentes, plus généreuses encore que spirituelles, vrais disciples de Jean-Jacques, qui préfèrent les qualités du cœur à celles de l'esprit, ou du moins n'admirent le talent qu'uni au caractère.

Que de raison, que de vertu, que de talent dans ces pages éloquentes ! Un peu plus, et on ajouterait: que de vérité ! si je ne sais quoi de tronqué dans certains portraits ne nous mettait en garde contre les prestiges d'une imagination si séduisante. Quoi ! nous disons-nous, est-ce là tout Pache ? Et n'y avait-il, dans cet homme si populaire, qu'un vieil hypocrite et qu'un plat coquin ? Une seconde lecture laisse entrevoir alors, sous la bonne grâce du style, une colère, une haine inexorables. On s'aperçoit, à y regarder de près, que pas un fait précis n'est allégué ; il n'y a là que des impressions fixes et changeantes, qu'un amour-propre blessé, un désespoir de n'avoir pu retenir dans le cercle de sa politique un homme dont on avait soi-même découvert et signalé le mérite. Peut-être Pache fut-il ingrat, hypocrite même, digne des injures de Mme Roland (1);

(1) Au sujet de Pache, après avoir entendu le *contre*, si on veut entendre le *pour*, on lira les *Lundis révolutionnaires*, par G. Avenel. Paris, 1873, in-8.

mais qui pourrait le condamner sur ce seul portrait, qu'a dicté le dépit, qu'a inspiré le désir passionné de perdre un ennemi aux yeux de la postérité ?

Il y a moins d'amertume secrète, et un peu plus de vérité peut-être dans le portrait de Robert, et de sa femme, Mlle Kéralio, bel esprit, auteur et républicaine. Qui a lu ces pages délicieuses n'oubliera jamais « cette petite femme, spirituelle, adroite et fine », non plus que « son gros mari, à face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons ». Et Mme Roland, avec un comique puissant, ridiculise ce couple mal assorti, sans se rappeler que, si Mlle Kéralio a trop d'ambition pour le gros M. Robert, si elle lui dicte la pétition républicaine du 17 juillet, ses articles de journaux, son patriotisme, toute son attitude, un autre ménage, dans la Révolution, offrait un exemple aussi frappant d'interversion des rôles. Il faut dire que nous l'oublions aussi, à force de rire, avec Mme Roland, du « petit homme à tête noire aussi large qu'il a de hauteur », dont sa femme veut faire... un ambassadeur à Constantinople ! Et pourtant notre rire est ici complice de petites calomnies dont la fausseté n'est plus douteuse (1).

Voilà comment la haine guide la plume de Mme Roland. C'est un autre sentiment qui lui inspire le portrait par lequel s'ouvre la galerie, celui de Buzot.

(1) Cf. Michelet, *les Femmes de la Révolution*, 6e édit., p. 201.

On connaît maintenant l'histoire de cet amour entre cette femme passionnée, mariée à un vieillard, et cet homme rêveur et fier, uni de son côté à une nature un peu inférieure. On a lu les lettres de Mme Roland à Buzot (1), ardentes et nobles à la fois, et personne n'ignore plus aujourd'hui pour qui battait son cœur, tout ensemble si viril et si féminin. Ce fut une lutte cornélienne entre le devoir et la passion, dont Mme Roland sortit pure, grâce à sa forte éducation littéraire, aux souvenirs antiques dont vivait son imagination, grâce aussi à la fierté libre de ses opinions philosophiques. Comme nous l'aimons maintenant, ce portrait de Buzot, qui nous semblait si pâle, quand nous ne savions rien ! Est-il possible qu'on se soit mépris jadis au point de donner Barbaroux pour amant à Mme Roland ? Sa pudeur n'eût-elle pas répugné, si elle eût aimé le vaniteux Marseillais, à le comparer tout d'abord à l'Antinoüs (2), et son amour se fût-il tenu satisfait d'une comparaison avec un modèle dont, en fille d'artiste, elle n'ignorait pas la fadeur ? C'est d'un autre ton qu'elle parle du préféré : « Il paraît fait pour goûter et procurer le bonheur domestique; il oublierait l'univers dans la douceur des vertus privées avec un cœur digne du sien. » Et elle lui donne toutes les

(1) *Etude sur Mme Roland et son temps*, par C.-A. Dauban. Paris, 1864, in-8, pp. 16-50.

(2) « Barbaroux, dont les peintres ne dédaigneraient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinoüs. »

qualités qu'elle aime, celles justement que doit préférer une admiratrice de Rousseau : ainsi Buzot est « passionné contemplateur de la nature »; il nourrit son âme « des principes de la plus touchante philosophie ». En outre, « facile à s'indigner contre l'injustice... », « ami de l'humanité, susceptible des plus tendres affections, capable d'élans sublimes et des résolutions les plus généreuses, il chérit son espèce et sait se dévouer en républicain ». Sur ces qualités physiques, un mot seulement est jeté incidemment : « Avec une figure noble et une taille élégante, il faisait régner dans son costume ce soin, cette propreté, cette décence qui annoncent l'esprit d'ordre, le goût, le sentiment des convenances, le respect de l'homme honnête pour le public et pour soi-même. » C'est sur ce ton que Mme Roland recommande son cher Buzot à la postérité. Mais cet éloge ne suffit pas à son âme : elle en trace un autre, plus court, derrière un portrait de son ami qu'elle porte sans cesse sur son cœur (1). Ainsi, à la miniature *peinte* elle joint une miniature *écrite*; et ce soin raffiné n'atteste pas seulement la profondeur de sa passion : j'y vois une des marques les plus singulières de la persistance, dans les mœurs de ce temps-là, d'une mode littéraire, qui, toute factice qu'elle fût à certains égards, semblait alors vraiment inhérente au caractère français (2).

(1) M. Dauban, ouvrage cité, a donné un fac-simile de cette pièce.

(2) Ainsi miss Helena Williams, qui recevait les Girondins

Mais, dans ce portrait si intime, il n'y a rien que la postérité ne puisse lire : loin de céder complaisamment à sa faiblesse, Mme Roland s'y efforce de purifier son amour par l'admiration : elle ne retrace que les plus hautes vertus de son héros, « né pour les beaux temps de Rome », et lui promet l'immortalité.

Tel fut Buzot aux yeux de Mme Roland. Si elle traça d'autres portraits de Girondins, toute cette galerie n'est faite que pour rehausser le mérite du bien-aimé. Quel autre, en effet, eût-elle pu se résoudre à lui égaler? Pétion? quel honnête homme, mais combien vulgaire et prosaïque! Guadet? il a eu « des instants brillants comme orateur, mais il ne s'impose pas ». Gensonné? qu'il est solide, mais qu'il est froid! Vergniaud? égoïste, dédaigneux, paresseux. Grangeneuve? esprit ordinaire. Barbaroux? homme de plaisir. Louvet? « petit, fluet. la vue basse et l'habit négligé ». C'est ainsi que Mme Roland sacrifie à son ami les autres Girondins, non sans compliments, sauf pour Vergniaud, non sans une sorte de justice pour Louvet et Barbaroux, amis personnels de Buzot ; mais enfin Buzot les domine, il faut qu'il les domine, il faut que l'élu de Mme Roland soit le plus grand par le

dans son salon, ne mêle aucun portrait aux lettres qu'elle écrit à un journal anglais. *Cf. Letters containing a Sketch of the politics of France*, etc., by Helen-Mariam Williams ; London, 1795, 3 vol. in-12 (Bibl. nat., Lb. 41/19). Lasource est le seul de ses amis dont elle soit tentée de faire une esquisse (I.,49), qui ne ressemble en rien auxportraits à la française.

génie et par le cœur. De même, en 1791, Mme de Staël s'illusionnait sur M. de Narbonne et le parait de son propre idéal. Buzot, certes, est un autre homme doué des qualités qui manquaient le plus à Narbonne : mais quelle injustice de le mettre au-dessus du grand Vergniaud !

Ces portraits forment un chapitre à part : il en est d'autres, dans le reste des Mémoires, moins condensés sans doute, mais qu'on pourrait extraire et exposer en manière de galerie. Si l'on veut savoir quel observateur partial, quel peintre infidèle devenait Mme Roland, quand les répugnances de son sexe aigrissaient encore ses rancunes, c'est le portrait de Danton qu'il faut lire et méditer. La laideur de Danton est restée célèbre. Fortement marqué de la petité vérole, comme Mirabeau, Robespierre et Camille Desmoulins, victime d'un double accident qui lui avait, dans ses jeux d'enfance, arraché la lèvre supérieure et à demi écrasé le nez, il ne fut jugé par Mme Roland que sur l'horreur de ses cicatrices. « Mon imagination assez vive, dit-elle naïvement, se représente toutes les personnes qui me frappent dans l'action que je crois convenir à leur caractère; je ne vois pas durant une demi-heure une physionomie un peu hors du vulgaire, sans la revêtir du costume d'une profession, ou lui donner un rôle dont elle m'inspire ou me rappelle l'idée. Cette imagination m'a souvent figuré Dantou un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timides ou moins fé-

roces que lui; ou bien, content de ses forfaits, indiquant par le geste qui caractérise Sardanapale ses habitudes et ses penchants. Assurément, je défie un peintre exercé de ne pas trouver dans la personne de Danton toutes les convenances désirables pour cette composition (1). » Cette première impression, toute féminine, fut décisive : Danton était trop laid pour être honnête. « Je ne pouvais, dit-elle, en propres termes, appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. » En vain, Danton, qui avait le don de la cordialité, se montra-t-il, c'est Mme Roland qui l'avoue, jovial, franc bonhomme : elle le présente à la postérité comme un assassin, un voleur et un lâche. Peut-être, cependant, lui eût-on pardonné son visage, s'il eût accepté l'influence que subissaient les Girondins. Mais, avec son grand bon sens, il comprit le danger de cette politique à la fois héroïque et rancunière qu'André Chénier appelait durement une politique de boudoir (2). Il rompit le charme par quelque sortie brusque, et, à la tribune de la Convention, quand il s'agit d'inviter Roland à rester au ministère, il demanda ironiquement qu'on adressât la même invitation à Mme Roland (3). Celle-ci, exaspérée, ne se vengea pas seulement par ce noir por-

(1) *Notices historiques*. Rappelons que toutes les calomnies contre Danton ont été réfutées par le docteur Robinet (*Mémoire sur la vie privée de Danton*, 1865, in-8; *le Procès des Dantonistes*, 1789, in-8).

(2) *Œuvres en prose*, p. 204.

(3) Séance du 28 septembre 1792.

trait : elle compromit la Révolution en s'opposant à la réconciliation de la Gironde avec Danton, cette grande mesure patriotique rêvée par toutes les âmes hautes, qui aurait rendu la Terreur impossible et qui eût préservé la France de Robespierre et peut-être de Bonaparte.

Sincèrement, cette noble femme, une Émilie, une Cornélie, si l'on veut, mais trop femme encore, ne pouvait pardonner qu'on parût insensible à son esprit et à sa beauté. Oui, elle était spirituelle, belle encore, disent tous ceux qui la virent : mais quelle idée n'avait-elle pas de son esprit et surtout de sa beauté ! Elle s'était décrite elle-même avec plus d'artifice qu'elle n'a décrit les autres, et selon les règles du genre inauguré ou consacré par La Rochefoucauld. C'est d'abord une double esquisse de son physique, mais combien flatteuse et naïvement impudique ! Elle cherche, on le voit, à s'imaginer l'effet que l'ensemble de sa personne produit sur celui qui la voit passer pour la première fois, et elle trace les lignes de sa beauté avec une liberté de crayon presque choquante (1).

A cette première esquisse succède un portrait détaillé, dont il faut citer au moins le début : « Ma

(1) A « quatorze ans, comme aujourd'hui, j'avais environ cinq pieds, ma taille avait acquis toute sa croissance ; la jambe bien faite, le pied bien posé, les hanches très relevées, la poitrine large et superbement meublée, les épaules effacées ; l'attitude ferme et gracieuse, la marche rapide et légère : voilà pour le premier coup d'œil. » (*Mémoires particuliers*, 2e partie.)

figure n'avait rien de frappant qu'une grande fraîcheur, beaucoup de douceur et d'expression. A détailler chacun des traits, on peut se demander : où donc en est la beauté? Aucun n'est régulier, tous plaisent. La bouche est un peu grande; on en voit mille plus jolies; pas une n'a le sourire plus tendre et plus séducteur. L'œil, au contraire, n'est pas fort grand, son iris est d'un gris châtain, mais placé à fleur de tête, le regard ouvert, franc, vif et doux, couronné d'un sourcil brun, comme les cheveux, et bien dessiné, il varie dans son expression comme l'âme affectueuse dont il peint les mouvements; sérieux et fier, il étonne quelquefois, mais il caresse bien davantage et réveille toujours. Le nez me faisait quelque peine, je le trouvais un peu gros par le bout, cependant, considéré dans l'ensemble et surtout de profil, il ne gâtait rien au reste (1). » Elle passe en revue, avec la même sollicitude, son menton, ses dents, son bras, sa main, son teint, et n'est mécontente d'aucun de ses charmes. Cependant, à la porte de sa prison, les porteurs du *Père Duchesne* s'enrouent à crier des titres d'articles où on la traite de *vieille édentée* (2). Elle tremble que la postérité

(1) Il est curieux de rapprocher de ce portrait le signalement de « Marie-Jeanne Philipon, femme Roland, ex-ministre de l'intérieur (*sic*), âgée de trente-neuf ans, demeurant rue de la Harpe, n° 5 », tel que M. Vatel l'a trouvé sur le registre d'écrou de Sainte-Pélagie : « Taille de cinq pieds. Cheveux et sourcils châtain foncé. Yeux bruns. Nez moyen. Bouche ordinaire. Visage ovale. Menton rond. Front large. »

(2) Dauban, p. CCX.

ne prenne au mot ces injures, et oublie de se justifier du seul reproche grave qu'on puisse faire à cette femme étonnante, celui d'avoir mis ses haines privées au-dessus du bien public.

Tels sont les portraits qu'a tracés Mme Roland, fidèles et impartiaux en apparence, inexacts pour la plupart et trop souvent mensongers dans le fond. Et encore, cette ombre d'impartialité, si décevante qu'elle soit, ne se rencontre-t-elle que chez Mme Roland; ailleurs la haine et l'adulation l'étalent avec une crudité cynique. Un seul écrivain, au milieu de tant de mauvaise foi, observa froidement, sans haine et sans amour, et laissa un chef-d'œuvre comparable, si l'on peut rapprocher deux arts si différents, aux portraits de David. Et cependant il n'était pas de figure plus mobile et plus insaisissable que celle du modèle, ni d'âme plus remuée par les passions du temps, ni plus harcelée par la calomnie que celle du peintre. Par quel miracle de sang-froid, Fabre d'Églantine, en l'an II, au plus fort d'une lutte dont sa tête était l'enjeu, fut-il assez artiste pour décrire avec vérité un homme que le poignard de Charlotte Corday avait soustrait à la critique, mais qu'on avait abhorré vivant, et qui, mort, ne recevait que des louanges énormes, qu'un encens grossier et peu flatteur? Sans doute, il lui fallut, pour que cet écrit passât sans scandale, y mêler un peu de cet enthousiasme officiel pour Marat assassiné; mais, à part ces précautions indispensables, il n'y a, dans cette vivante peinture, rien pour la convention ni pour le préjugé.

Malheureusement, il serait trop long de tout citer ici; mais voici le portrait physique de l'Ami du peuple : « Il était de la plus petite stature; à peine avait-il cinq pieds de haut. Il était néanmoins taillé en force, sans être gros ni gras; il avait les épaules et l'estomac larges, le ventre mince, les cuisses courtes et écartées, les jambes cambrées, les bras forts, et il les agitait avec vigueur et grâce. Sur un col assez court, il portait une tête d'un caractère très prononcé; il avait le visage large et osseux, le nez aquilin, épaté et même écrasé; le dessous du nez proéminent et avancé; la bouche moyenne et souvent crispée dans l'un des coins par une contraction fréquente; les lèvres minces, le front grand, les yeux de couleur gris jaune, spirituels, vifs, perçants, sereins, naturellement doux, même gracieux et d'un regard assuré; le sourcil rare, le teint plombé et flétri; la barbe noire, les cheveux bruns et négligés; il marchait la tête haute, droite et en arrière, et avec une rapidité cadencée, qui s'ondulait par un balancement des hanches; son maintien le plus ordinaire était de croiser fortement ses deux bras sur la poitrine (1). »

Personne n'avait pu soutenir le spectacle de Marat à la tribune. La Gironde hurlait; quelques mains battaient sur l'extrême Montagne; les Robespierristes et les Dantonistes gardaient un silence triste. Tous éprouvaient une horreur qui les empêchait

(1) *Portrait de Marat*, par Fabre d'Eglantine. Paris, an II, in-8 de 24 pages. Bibl. nat., Ln 27/13,402.

d'avoir une vision nette de l'étrange orateur, et, dans tous leurs Mémoires, Marat est un monstre, jamais un homme (1). Fabre, cependant, voyait, distinguait à plein l'homme sous le monstre, notant dans sa mémoire de poète les détails de son action. « A la tribune, dit-il, s'il y montait sans obstacle ni indignation, il se campait avec assurance et fierté, le corps effacé, la main droite sur la hanche, le bras gauche tendu en avant sur le pupitre, la tête en arrière, tournée en trois quarts et un peu penchée sur l'épaule droite. S'il avait, au contraire, à vaincre à la tribune les hurlements de l'aristocratie, les chicanes de la mauvaise foi et le despotisme d'un président, il attendait le calme avec constance et la parole avec audace; il prenait une attitude hardie, croisait diagonalement ses deux bras sur sa poitrine, et, en s'effaçant vers la gauche, donnait à sa physionomie et à son regard un caractère sardonique, dont il ne manquait pas d'exprimer tout le cynisme dans son discours. »

Mais l'ingénieux observateur pénétrera-t-il jusqu'au caractère intime de Marat? Osera-t-il juger l'idole? Il l'ose; il porte un rapide trait de lumière jusqu'au fond de cette âme obscure : « Puisqu'il était naïf, sensible et faible, dit-il, Marat devait être crédule et il l'était. » Et, en effet, c'est par crédulité

(1) C'est, d'après ces témoignages, que Michelet a décrit « cette chose jaune et verte, etc. » *Histoires de la Révolution*, 3e éd., t. II. p. 93. Cf. un portrait de Marat dans les *Mémoires* de Garak p. 69.

que Marat fut violent, sanguinaire. C'est aussi par crédulité, qu'il fut, quand il n'effrayait pas, ridicule, et Fabre n'hésite pas à faire sourire des prétentions de Marat au machiavélisme.

V

Ce serait une tâche infinie de passer en revue, parmi tant de galeries qu'ont dessinées les contemporains, les portraits qui offrent un intérêt littéraire : il s'en rencontre jusque dans les discours de Robespierre contre les Girondins et les Dantonistes, et jusque dans les rapports meurtriers de Saint-Just. Si on voulait étudier comme portraitistes les auteurs de mémoires, on trouverait plus de vérité dans Thibeaudeau, plus d'art dans Garat, plus de rhétorique dans Rœderer (1), plus de partialité dans Barère, et on verrait que presque tous imitent, non sans pédantisme, la manière du cardinal de Retz.

Voilà ce que peut dire la critique littéraire de l'art des portraits de société pendant la Révolution. Qu'en dira la critique historique ? Comment démêlera-t-elle la vérité parmi tant d'allusions perfides, tant d'exagérations volontaires, tant de jugements opposés ? Ainsi, quel problème ne serait-ce

(1) Cf. les portraits de quelques personnages de la Révolution : Robespierre, Danton, Barère, Marat, Isnard, Dumouriez, duc de La Rochefoucauld ; dans le tome III des *Œuvres du comte P.-L. Rœderer*. Paris, 1853-59, 8 vol. gr. in-8.

pas de peindre Robespierre d'après ses portraits ! Chacun a vu, selon son humeur, cette figure étrange, naturellement complexe, et dont le sens a été encore obscurci par la diversité des interprétations. Voici Robespierre sous toutes ses faces et à tous ses âges : écolier, constituant, jacobin, orateur, prêtre, dictateur, moribond. Tous ces portraits se contredisent. Écolier, Robespierre n'eut, d'après sa sœur Charlotte, « aucune brouille avec ses condisciples, tant son humeur était égale et douce (1) », et, d'après son camarade Fréron (2), dont le témoignage est confirmé par l'abbé Proyart, ancien sous-principal de Louis-le-Grand, « il était ce que nous l'avons vu depuis, c'est-à-dire triste, bilieux, morose, jaloux des succès de ses camarades..., vindicatif et traître, sachant déjà dissimuler son ressentiment ». Les uns lui donnent des manières graves et simples; d'autres, la tenue et l'attitude d'un petit-maître impertinent (3). L'abbé Proyart se plaint de sa sécheresse irréligieuse (4), et les Girondins, dans

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, ap. Laponneraye, *Œuvres de Maximilien Robespierre*, t. II, p. 391.

(2) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, t. I, p. 154.

(3) « Il se balançait avec suffisance et jetait de côté et d'autre sa badine, d'un air presque petit-maître, qui ne le rendait que plus ridicule. » Il faut lire tout ce portrait dans la partie encore inédite des mémoires de Louvet, ap. Bibliothèque nationale, manuscrits, *Nouvelles acquisitions françaises*, 1730, p. 38. (Depuis, j'ai publié ces pages dans mon édition des Mémoires de Louvet.)

(4) Cf. (notamment p. 32) *la Vie et les crimes de Robespierre surnommé le tyran, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Ouvrage*

un article sanglant de la *Chronique de Paris*, dû à la plume de Rabaut, s'amusent à le peindre, comme un prêtre : « ... Robespierre monte sur les bancs, il parle de Dieu et de la Providence; il se dit l'ami des pauvres et des faibles; il se fait suivre par les femmes et les pauvres d'esprit .. Robespierre est un prêtre (1). » Ici, on lui accorde l'éloquence et le talent; là, on lui refuse même une facilité et une intelligence moyennes. Couché à demi mort sur la table du Comité, il apparaît aux uns écumant comme une bête enragée et cherchant à mordre, aux impassibles et dédaigneux comme un autre martyr.

Ces contradictions mêmes sont instructives pour l'historien des partis révolutionnaires. Et puis elles ne sont pas toutes imputables aux peintres, le modèle aussi a changé, s'est contredit. Robespierre n'est pas un héros de tragédie, constant avec lui-même, jusqu'à la chute du rideau : j'admettrais volontiers qu'il fut vertueux en deçà de telle date, criminel au delà. Même dans les pamphlets dont on l'outrage après sa mort, l'histoire peut trouver son profit, par exemple dans ce portrait physique si vraisemblable :

dédié à ceux qui commandent et qui obéissent, par M. Le Blond de Neuvéglise, colonel d'infanterie légère (l'abbé Proyart). Augsbourg, MDCCXCV, in-8 de 370 pages.

(1) Tout le morceau, fort piquant, est intitulé : *Très petit fragment pour l'histoire*. Il se trouve dans la *Chronique du 9 novembre* 1792. Sur l'attribution à Rabaut Saint-Étienne de cette satire, qui n'est pas dans le ton ordinaire du journal de Condorcet, cf. Vilate, *les Mystères de la mère de Dieu dévoilés*, p. 59.

« Sa taille était de cinq pieds deux ou trois pouces; son corps jeté d'aplomb; sa démarche ferme, vive, et même un peu brusque; il crispait souvent ses mains comme par une espèce de contraction de nerfs; le même mouvement se faisait sentir de (*sic*) ses épaules et dans son cou, qu'il agitait convulsivement à droite et à gauche; ses habits étaient d'une propreté élégante et sa chevelure toujours soignée; sa physionomie un peu renfrognée, n'avait rien de remarquable; son teint était livide, bilieux; ses yeux mornes et éteints; un clignement fréquent semblait la suite de l'agitation convulsive dont je viens de parler. Il portait toujours des conserves. Il savait adoucir avec art sa voix naturellement aigre et criarde... »

Ce portrait ne se trouve pas dans un des pamphlets thermidoriens, mais dans presque tous (1). Chaque insulteur des idées et de la vie du vaincu, arrivé au moment de le décrire physiquement, reproduit systématiquement ces lignes dont le premier auteur reste, de la sorte, douteux. Cette description était donc la plus satisfaisante pour les

(1) Notamment dans les libelles suivants : 1° *Vie secrète politique et curieuse de M.-J.-Maximilien Robespierre*, par L. Duperron. Paris, an II, in-8 de 36 pages. — 2° *Histoire caractère* (sic) *de Maximilien Robespierre et anecdotes sur ses successeurs*. Hambourg, s. d., in-8 de 52 pages. — 3° *Portraits exécrables du traître Robespierre et de ses complices*, s. l. n. d. in-18. — 4° *Portrait de Robespierre avec la réception de Fouquier-Tinville aux enfers par Danton et Camille Desmoulins*, par J.-J. Dussault, Paris, s. d. in-8. — 5° *Véritable portrait de Catilina Robespierre, tiré d'après nature*, s. l. n. d., in-8.

souvenirs si récents des contemporains. N'est-il pas permis de la regarder comme exacte ?

Oui, quand ces portraits si menteurs s'accordent sur un point, on peut admettre que, là, ils disent la vérité. Aussi, dans toutes ces caricatures de Robespierre, je retrouve ces traits, qui doivent être vrais : orgueilleux, hypocrite. Quoi qu'en disent les apologistes de Vergniaud (1), quand tous ceux qui l'ont dépeint, s'accordent à parler de sa paresse, de sa nonchalance, j'ai le droit de conclure qu'il lui manquait la force de travail d'un Brissot. De même pour Danton : les Montagnards, les Girondins ont beau travestir sa figure et la salir d'outrages, un mot leur échappe à tous : « Homme d'action, homme d'État », qui nous révèle à leur insu la vraie grandeur de Danton.

Ainsi ces portraits révolutionnaires intéressent à la fois le littérateur et l'historien. Celui-là s'étonne de l'antiquité du cadre et de la nouveauté de la peinture; il admire le goût délicat et les timidités parfois littéraires d'écrivains si passionués; il constate l'évolution d'un genre, né jadis dans l'oisiveté des salons, et devenu à la fin, sans presque changer de forme, une arme politique, et il ne lui reste plus qu'à en suivre les dernières transformations et

(1) Vatel, *Vergniaud*, « passim ». On peut voir dans la correspondance (inédite) de Mme Ducos que la paresse du grand orateur était chose célèbre dans son entourage, et sur laquelle on le raillait doucement. Cf. notamment les lettres du 4 octobre 1791 et du 4 février 1792. Arch. nat., W 292, nº 204, pièce 3.

la disparition dans la première moitié du dix-neuvième siècle. L'historien cherche dans ces portraits d'abord le peintre lui-même, qui s'y dévoile à son insu; puis, à travers les contradictions, quelques hommages involontairement rendus à la vérité par un accord fortuit. Cette recherche patiente, ces rapprochements minutieux lui donneront la joie, pour peu qu'il aime la Révolution, de peindre ces figures tragiques de la Convention plus au vrai que n'a pu le faire Thiers avec son talent, Michelet avec son génie. Enfin — et ce sera notre conclusion — nos rapides aperçus sur les portraits de la société à la fin du dix-huitième siècle auront fait entrevoir, par un exemple peu connu, qu'en plein héroïsme les Français restèrent des artistes et que notre Révolution ne fut pas une époque de barbarie littéraire.

14 avril 1884.

VI

BEAUMARCHAIS PENDANT LA RÉVOLUTION

Beaumarchais ne fut pas seulement un des précurseurs de la Révolution : il aurait bien voulu en être un des héros, et ce n'est pas sa faute s'il resta dans la coulisse, ou du moins dans l'arrière-plan, pendant toute la durée du drame. Mais là, il s'agite, il intrigue, il interpelle les acteurs, il se mêle à la pièce, tour à tour congédié, rappelé, amusant et importun, mouche du coche bourdonnante et patriote actif. L'affaire compliquée et interminable des fusils qu'il voulait procurer au gouvernement se mêle à presque toutes les parties de l'histoire de la Révolution, où on ne peut presque pas faire un pas sans se heurter à l'auteur du *Barbier*. Quand je dépouille les journaux d'alors pour quelque recherche que ce soit, il est bien rare que je ne tombe pas sur le nom de Beaumarchais. Notez que tout cela n'est pas mon affaire, mais celle de MM. Tourneux, Lintilhac

(1) Lecture faite, en 1893, à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de la Révolution.

et autres experts biographes. Mais voici quelques petits faits qui m'ont paru peu connus, assez piquants et dignes d'être signalés, au moins comme anecdotes agréables et neuves.

*
* *

En feuilletant l'autre jour la *Chronique de Paris*, ce journal si varié et si riche en faits et en nouvelles, si on le compare à l'indigence des autres gazettes, je trouvai dans le numéro du 22 janvier 1792 l'entrefilet suivant :

M. de Beaumarchais a ajouté à son *Mariage de Figaro* une scène dans laquelle il arrive en jouant de la roulette. Les expressions ont paru triviales et ont déplu; mais quelques journalistes prétendent qu'on les a trouvées peu généreuses. Il est singulier qu'on regarde comme peu généreux de se moquer des scélérats armés contre la patrie, qui la menacent sans cesse de la guerre et de la famine, et qui ne parlent que de potences et de bourreaux. La verve de ces journalistes s'échauffe contre les hommes qu'un patriotisme exagéré emporte au delà du but; mais, selon eux, les émigrants sont à plaindre, il faut encore prendre avec eux des ménagements.

Tètebleu! ce me sont de mortelles blessures,
De voir qu'avec le *crime* on garde ces mesures.

Et, dans le numéro du même journal du 27 janvier suivant, je rencontre une longue lettre de Beaumarchais où il donne et commente la scène ajoutée ou plutôt le bout de dialogue. Très intéressé, mais assez ignorant sur Beaumarchais, je feuillette aussi-

tôt le livre de M. de Loménie, la thèse de M. Lintilhac, les mémoires de Gudin de La Brenellerie : rien, pas un mot sur ce fait. Je consulte M. Lintilhac : il a vu aux archives du Théâtre-Français le manuscrit de la scène ajoutée, mais il ne connaît pas la lettre; M. Tourneux ne la connaît pas davantage, mais il m'apprend que la scène a été reproduite (en partie seulement) par MM. de Goncourt dans leur *Histoire de la société française pendant la Révolution*. Voyons si Gudin, dans son édition des œuvres de Beaumarchais, a donné la lettre : elle n'y est pas. Je crois donc pouvoir la reproduire ici, avec la presque certitude que c'est la première fois qu'elle est réimprimée depuis 1792.

Mais auparavant disons ce qu'était cette *roulette* dont parle *la Chronique* et que Beaumarchais va appeler, de son vrai nom, l'*Émigrette*.

A la fin de 1791 et au commencement de 1792, c'est le moment de l'indignation nationale contre les émigrés. Mais la colère de Paris est rieuse et gamine, et Paris se venge par un jeu, le cri du jour du premier de l'an 1792, qui est ainsi décrit par MM. de Goncourt, lesquels sont la loi et les prophètes pour le bibelot de la Révolution :

« Une roulette de bois ou d'ivoire, évidée comme une navette ; un long cordon, introduit par la rainure, s'attache à l'axe de la roulette qui monte et redescend avec un mouvement que la main détermine avec plus ou moins d'adresse. Ce jeu s'appelle *Coblentz* ou l'*Émigrette*. C'est une vogue. Le *Singe-vert*, rue

des Arcis, en fait fabriquer vingt-cinq mille; et, Paris ruiné, le Parisien chante son *Coblentz* montant et redescendant :

Quelqu'un qui dit s'y bien connaître
L'appelle *jeu des émigrants*,
Et sur ce nom chacun s'accorde :
L'on y trouve à la fois et la roue et la corde.

Ces explications vont permettre de saisir tout le sens de la lettre de Beaumarchais. La voici :

BEAUMARCHAIS AUX RÉDACTEURS DE LA « CHRONIQUE »

En vous rendant grâce, messieurs, de la bonté que vous avez de m'excuser d'une chose dont on m'accuse à l'occasion de l'*émigrette*, permettez-moi de dire qu'accusateurs ni défenseurs ne savent de quoi il s'agit. Voici le fait :

Lassé de ne pouvoir entrer en nul bon lieu, où quatre hommes de sens parlent de choses graves, sans en voir un cinquième au milieu *rouler* gravement l'*émigrette*; manie nouvelle, à dire vrai, qui donne à nous, Français, un air de nullité dont je sais que l'on rit partout, dans les longitudes connues, de Strasbourg jusqu'à Pétersbourg, et en croix sur les latitudes ! Moi qui ne vois point de sottise, sans me croire en droit, comme auteur dramatique (et qui dit auteur dit *oseur*), de courir sus dans mon pays, j'ai pensé que mon droit d'*oseur* pouvait s'étendre aussi sur les bêtises.

En conséquence, voyant que, dans *la Folle journée*, l'auteur a mis un grave *Brid-Oison*, et c'est comme qui dirait *un rouleur d'émigrette*, j'ai cru pouvoir user de lui pour dénoncer, en badinant, la sottise et le ridicule de cette *éternelle roulerie* : et voici les petites phrases

que j'ai intercalées dans une scène de *Brid-Oison*, où je crois qu'il n'y a, sauf le respect dû aux journaux, ni *cruauté* ni *trivialité*, seulement un léger avis, à mes distraits concitoyens, que ces rouleurs impitoyables les rendent la fable de l'Europe; car que dire d'un peuple qui roule une *émigrette* en parlant de constitution? Voici la scène intercalée :

BRID-OISON, *à Figaro*. — On—on dit que tu fais ici des tiennes?

FIGARO. — Monsieur est bien bon; ce n'est là qu'une misère.

BRID-OISON. — U—une promesse de mariage! Ah le pa—auvre benêt!

FIGARO. — Monsieur...

BRID-OISON. — On n'est pas plu—us idiot que ça.

FIGARO, *riant*. — Idiot! moi? Je fais pourtant très bien descendre et monter l'émigrette! (*Il roule.*)

BRID-OISON, *étonné*. — A—à quoi c'est-il bon, l'émigrette?

BARTHOLO, *brusquement*. — C'est un noble jeu, qui dispense de la fatigue de penser.

BRID-OISON. — Ba—ah! moi, c'te fatigue-là ne me fatigue pas du tout.

FIGARO, *en riant*. — Jeu favori du peuple libre! qu'il mêle à tout avec succès!

BARTHOLO, *brusquement*. — Émigrette et constitution! le beau mélange qu'ils font là!

BRID-OISON, *à Figaro*. — Je pourrais pen-endant les référés...

FIGARO. — Référé, spectacle, assemblée, nos gens d'esprit ne la quittent nulle part. Et monsieur a tout ce qu'il faut pour jouer supérieurement. (*Il la lui présente.*)

BRID-OISON, *l'acceptant*. — Oui? Eh-eh bien, j'essayerai.

BARTHOLO, *à Marceline*. — D'une bêtise bien adressée,

le fripon s'en fait un appui contre le droit de votre cause.

Et la scène du procès continue.

Voici ce qui est arrivé à la représentation. Au seul mot d'*émigrette*, quelques *rouleurs* émus ont senti la bordée : *inde iræ*, les murmures, les *aâ* ! *les cris*; et les acteurs troublés ont vite coupé la scène; on n'a plus su ce qu'elle voulait dire; raison de plus pour m'accuser d'incivisme, de cruauté, de tout, enfin, jusqu'à la niaiserie. Puis, rumeur au Palais-Royal ! Projet de troubler mon spectacle, si j'ai l'audace encore de reparler de l'émigrette ! Un monsieur, en *roulant*, disait très gravement aux autres : « Je-e vois ce que c'est, messieurs. En donnant un instant de discrédit à l'*émigrette*, le prix en tom-ombera partout. L'auteur les a-achetera toutes, pour nous les revendre ensuite au-au prix qu'il le voudra, car c'est un grand accapareur, co-omme on sait. » — « Un accapareur d'*émigrettes*, ont dit tous les autres messieurs ! Courons, courons à son théâtre, et faisons-y un train du diable. » Les acteurs avertis m'ont tous prié de sacrifier les quatre mots sur l'*émigrette*. J'ai souri de l'effet et le leur ai permis.

Ainsi, lorsque je fis la pièce, tous les sots que je critiquais voulaient de même tout briser. Mais alors un seul homme ne croyait pas avoir le droit de troubler ainsi nos spectacles, pour voir la sottise exposée au miroir ardent du théâtre ! Faudra-t-il donc ne faire que des choses insignifiantes ? ou voir changer nos salles de spectacles en arènes de gladiateurs ? Or, jugez la question, messieurs; vous la connaissez maintenant.

Ce 22 janvier 1792.

*
* *

On le voit : cette lettre a son intérêt anecdotique

pour l'histoire du Théâtre-Français et pour la biographie de Beaumarchais. La verve de l'auteur du *Barbier* n'était pas éteinte en 1792, et sa plume est encore agile et vive. Mais il a de l'humeur. Et le moyen qu'il n'en eût pas? Cette révolution, qu'il se flattait d'avoir prédite et préparée par le théâtre, ne lui était pas aimable et répondait d'assez mauvaise grâce aux jolies avances qu'il lui faisait. Elle ne prenait pas Figaro au sérieux ; elle le taquinait, l'ingrate ! elle qui avait tant profité des plaisanteries du barbier philosophe contre l'ancien régime.

Voici un exemple de ces taquineries :

On sait que Beaumarchais s'était fait imprimeur pour éditer Voltaire. Le fisc révolutionnaire ne s'imagina-t-il pas de le forcer à prendre et à payer patente? Beaumarchais s'indigna ; il y eut la grande colère de Beaumarchais, plus attique que celle du père Duchesne. Mais enfin il dut payer et il paya, comme nous l'apprend un petit article méchant du patriote Gorsas, dans son *Courrier des 83 départements*, du 8 mai 1792:

Nouvelles espièglerie de Figaro.

La grande colère de M. Caron de Beaumarchais est passée. Quoi qu'il ait juré sur son *honneur*, le 21 avril, qu'il ne devait prendre ni payer de patente, il vient, le matin du 5 mai, de prendre et payer celle de 1791, comme tenant une fonderie de caractères, rue du Faubourg-Saint-Antoine. Il a donné 357 livres 10 sols. Son loyer est de 3.000 livres.

Mais le procureur de la Commune lui représentera,

sans doute, qu'il n'a encore fait là que la moitié de son devoir. Car la loi du 17 mars, art. I, porte que, dans le mois de décembre, tout citoyen sujet à la patente fera sa déclaration devant la municipalité et en payera le quart, et d'avance. Il faut donc que le *bon homme* envoie encore à l'hôtel Soubise, pour les six premiers mois de 1792, 225 livres, sous peine d'une amende du quadruple du prix de la patente.

La colère de Figaro, patenté malgré lui, amusa les Parisiens de 1792. Mais voici un trait plus franchement comique. Beaumarchais ne fut pas seulement membre de la Commune provisoire : il se vit un instant, pendant quarante-huit heures, nommé ministre de l'Intérieur. Oui, le portefeuille arraché au pédagogue Roland faillit passer aux mains du joyeux barbier.

Quand Louis XVI eut chassé son ministère girondin, sa politique fut simplement de se maintenir jusqu'au jour prochain et désiré où l'armée austro-prussienne entrerait dans Paris pour le rétablir dans son autorité d'antan. D'ici là, il fallait garder une apparence légale, avoir des ministres qui tourneraient tant bien que mal la manivelle de la Constitution, des hommes à tout faire qui ne donneraient pas aux patriotes de prétexte pour bousculer le trône avant que nos amis les ennemis vinssent le réparer. Le roi eut du mal à trouver de tels ministres : la partie était dangereuse à jouer, et c'était sa tête qu'on risquait, pour peu que le roi de Prusse lambinât en route. Il fallait un Figaro pour cette comédie constitutionnelle, et justement on avait

sous la main Figaro lui-même, encore alerte et fringant, quoique sexagénaire, avec cent tours dans son sac pour duper les Bartholos jacobins. Le 17 juin 1792, Paris apprit avec stupéfaction que Beaumarchais était ministre de l'Intérieur. Camille Desmoulins l'annonça à la Société-mère comme chose faite. Beaumarchais remplaçait Roland à l'Intérieur, Lajard remplaçait Dumouriez à la Guerre. Et Gorsas, toujours impitoyable pour Beaumarchais, imprima dans son *Courrier* du 18 juin 1792 :

Avant de porter le coup décisif, le monarque veut encore nous amuser. On dit que le dernier fantôme de ministère qu'il doit nous présenter est digne du maître et des principaux valets... Le département des Affaires étrangères doit être confié à M. Chambonas; celui de la Guerre à un sieur Lajard; enfin le ministère de l'Intérieur est promis à qui ?... à Figaro, barbier de Séville et doyen des fripons de Killerine !!!

A l'indignation succéda un immense éclat de rire. Le portefeuille, à peine reçu, tomba des mains de Figaro. La nomination ne fut pas signée ou, si elle le fut, on la déchira, et le joyeux souvenir de cette aventure comique s'effaça même si bien que les biographes de Beaumarchais ne semblent pas avoir su que l'auteur du *Barbier* avait figuré, à un moment, sur une des listes ministérielles de la monarchie expirante.

C'est bien là le caractère de son rôle dans la Révolution. Il apparaît et disparaît aussitôt; il vise la proie et n'obtient que l'ombre, où il se débat et

où il n'est pas commode de le suivre. Très sérieusement chargé par le Comité de salut public de faire l'affaire des fusils, on l'expédie à l'étranger en mission officielle et secrète, et il se produit ce quiproquo qu'on l'inscrit sur la liste des émigrés. Il ne peut rentrer en France. Ses biographes croient qu'il ne parvint à se faire rayer que sous le Directoire. C'est une erreur : il fut rayé quelque temps auparavant, comme le prouve cet arrêté inédit du Comité de sûreté générale (Archives nationales, AF II, 161) :

Le Comité de sûreté générale rapporte l'arrêté qui pourrait avoir été pris par l'ancien Comité, pour faire porter Caron Beaumarchais sur la liste des émigrés; arrête que le présent sera communiqué à celui de Salut public, à celui de législation et au département de Paris. — *Signé*: BERGOEING, président, SEVESTRE, PIERRET, PÉMARTIN, MONTMAYOU, COURTOIS, BOUDIN, M.-J. CHÉNIER. — 12 messidor an III.

Ainsi on ne savait même pas si réellement on avait porté Beaumarchais sur la liste des émigrés, et on rapporte solennellement un arrêté *qui pourrait avoir été pris* ! Avec ce diable d'homme, tout se complique en imbroglio, et l'équivoque comique s'acharne après lui.

*
* *

Je n'ai pas d'autres petits papiers sur Beaumarchais, et si ceux que j'ai produits vous paraissent moins neufs et moins amusants que je ne l'ai cru,

j'aurai du moins montré que, pour l'histoire de Beaumarchais et bien d'autres questions, les journaux de la Révolution sont une source riche et inexplorée. Si jamais, comme je l'espère, on entreprend une édition des œuvres complètes du prestigieux écrivain, il faudra faire avec soin le dépouillement de ces gazettes oubliées, qui gardent encore plus d'une surprise. Et en terminant je demanderai pardon aux admirateurs graves de Beaumarchais si j'ai parlé de lui en riant, comme en parlaient les contemporains. Qui sait? Peut-être y avait-il en Figaro un homme d'État méconnu, et peut-être les Français de 1792, nés trop malins, eurent-ils grand tort de ne pas prendre au sérieux ses velléités politiques, eux qui laissèrent sans sourire d'autres auteurs comiques, Fabre d'Églantine et Collot-d'Herbois, prendre part au gouvernement de la France. Mais est-il bon que les dramaturges gouvernent? Est-il à souhaiter que les poètes soient ministres? Graves questions, que je n'essayerai point de résoudre à propos de l'émigrette et à la fin de cette innocente contribution à la biographie littéraire et politique du hardi moqueur dont la plus singulière audace fut peut-être de vouloir gouverner ses concitoyens après les avoir fait rire.

18 mars 1893.

VII

L'ABBÉ BARBOTIN

Je possède, en original, les lettres autographes qu'Emmanuel Barbotin, curé de Prouvy, près Valenciennes, député aux États Généraux par le clergé des bailliages du Hainaut réunis au Quesnoy, adressa, du 13 avril 1789 au 27 janvier 1790, au très R. P. Engelbert Baratte, capucin, qui desservait en son absence la cure de Prouvy, et à deux autres personnes (1). Il me semble que ces lettres méritent d'être mises, en leurs parties essentielles, sous les yeux du public.

*
* *

C'est là, en effet, — chose rare, — un témoignage à la fois authentique et vraiment contemporain, émis par un témoin bien placé pour voir, et

(1) Ces lettres sont inédites. Il en a été seulement publié quelques extraits par M. Anatole de Gallier (qui les possédait avant moi) dans l'opuscule intitulé : *les Hommes de la Constituante* ; *l'Abbé Grégoire et le Schisme constitutionnel*, Paris, imprimerie F. Levé, 1883, in-8 de 87 pages.

émis au moment même où se passaient les événements qu'il relate. Ces lettres ne sont pas tout à fait confidentielles : l'abbé Barbotin invite parfois son correspondant à les communiquer aux voisins et amis. Cependant, ce ne sont point de ces épîtres destinées au grand public, comme celles que certains députés écrivaient alors à la municipalité du lieu de leur résidence ordinaire, et qu'on imprimait parfois, surtout avant le développement de la presse périodique. Le groupe auquel s'adresse l'abbé est assez restreint, c'est un groupe d'intimes, avec qui il est à l'aise pour s'exprimer en liberté, et cette liberté serait sans limite, s'il n'avait peur du cabinet noir.

A-t-il tort d'en avoir peur? Le 27 juin 1789, il avait envoyé sa lettre au capucin sous le couvert de M. de Noyant, chevalier de Saint-Louis, en son château du Hamel, à Haulchin, c'est-à-dire qu'il avait écrit deux lettres, l'une au capucin, l'autre au chevalier, celle-là incluse dans celle-ci. Or l'incluse porte comme l'autre le timbre de Versailles. Donc l'agent de la poste avait ouvert le pli et, par inadvertance, timbré les deux lettres, tandis que, si cette correspondance avait été respectée, il n'y aurait eu qu'une lettre timbrée, celle qui servait d'enveloppe.

Mais la crainte de la poste, la crainte de se trouver compromis en cas de changement politique n'inspire à l'abbé Barbotin que des réticences ou des précautions de forme qui n'empêchent jamais

de voir ses impressions, sa pensée, et, s'il a quelque chose de trop fort à dire, il se rassure lui-même en ne signant pas. C'est un témoin aussi franc que sincère, qui ne pose pas pour la postérité, qui s'exprime avec brièveté et clarté, en style simple et solide. Ne jouant et ne voulant jouer aucun rôle marqué sur la scène politique, il garde assez de sang-froid pour observer, et en même temps exprime et peint lui-même, avec ingénuité, sa propre personnalité, qui, étant celle d'un homme de caste, d'un membre du bas clergé, caractérise jusqu'à un certain point tout un groupe historique.

Qui était cet abbé Barbotin ? A la Constituante, ce fut un obscur parmi les obscurs. Son nom ne figure même pas dans les tables de la réimpression du *Moniteur* et n'est l'objet que d'insignifiantes mentions dans les tables du procès-verbal. Nous ne savons guère, de l'homme politique, que ce qu'il en dit lui-même dans sa correspondance. De l'homme privé et du curé avant 1789, nous savons moins encore. Les auteurs du *Dictionnaire des Parlementaires* ont sans doute trouvé son acte de baptême : car ils le disent né à Wavrechain-sous-Faulx (Nord), le 25 mars 1741. Il avait débuté à Wasnes-au-Bac, près de Bouchain. Sa cure de Prouvy, petite commune rurale du Hainaut, n'était pas très importante. Ce n'était pas un gros bénéfice. Mais il en était le titulaire : curé décimateur, comme on disait parfois, et non curé à portion congrue, l'abbé Barbotin ne fut pas un de ces desservants ou vicaires

qui, maigrement payés, souffraient de la faim sous le poids de tout le fardeau, tandis que le bénéficier, clerc ou laïque, jouissait de loin, et dans le loisir, des revenus du bénéfice. On voit par ses lettres qu'il dirigeait toute une petite exploitation agricole, qu'il avait des domestiques, des chevaux, des vaches, une maison assez vaste, beaucoup de vin dans son cellier, un beau jardin, et que, quand il réglait les notes de son marchand de vin, c'était par quatre cents livres. Il était fort à l'aise, et n'avait rien à gagner à une révolution.

Brave homme, exigeant la dîme avec régularité, mais sans dureté, diligent à payer son dû, indulgent à ses débiteurs pauvres, point fanatique, exerçant son ministère avec tact, considéré de tout le monde, il est dans le bas clergé une sorte de bourgeois cossu, qu'on respecte et qu'on estime. Il a du bon sens, il aime la table, il dit du mal des évêques gentilshommes. Ce n'est point un apôtre des idées démocratiques comme l'abbé Grégoire ou l'abbé Jallet, encore moins un socialiste comme l'abbé Fauchet. Il n'avait pas souffert. Mais la philosophie du siècle était sinon dans son cœur, du moins dans son esprit, et il avait emprunté à son voisin, le curé de Thiant, un exemplaire des œuvres de Mably. Il était trop raisonnable pour ne pas sentir que l'État avait besoin d'être réformé, et c'est la raison qui fit de lui, pour quelque temps, un révolutionnaire.

*
* *

Il aurait voulu rester révolutionnaire en chambre, ne pas quitter sa cure, ne pas renoncer aux gros dîners à la mode flamande entre curés de la région, ne pas se priver des soins de sa fidèle Catherine, qui, depuis quatre ans déjà, le servait si bien. Mais sa réputation d'homme indépendant et sensé s'était répandue dans le clergé du bailliage du Quesnoy, et, le 13 avril 1789, il écrivit au capucin Baratte : « Ce que je craignais est arrivé. A la pluralité de 161 voix sur 226, le curé de Preux-au-Bois (abbé Renaut) et moi avons été nommés députés du bailliage du Quesnoy. Ainsi songez à être curé de Prouvy pour quelques mois. » C'est sans enthousiasme qu'il se faisait ainsi suppléer par ce capucin, qu'il savait égoïste, paresseux et grand amateur du vin de Bourgogne qui garnissait le cellier de la cure. Mais Baratte est un habitué de la maison; il n'y a que lui qui soit au courant des affaires domestiques de Barbotin; c'est par lui que Barbotin, en homme pratique, donne aussitôt ses ordres : « Catherine apprêtera à souper pour mardi, une salade, s'il s'en trouve, un petit rôti et quelque autre misère. S'il n'y a point à dîner pour mercredi, on prendra ce qui sera nécessaire à Valenciennes en passant. Il faudra que Catherine prépare tout ce qui faut pour faire une petite lessive de chemises et de mes meilleurs mouchoirs : car il faudra partir

sans délai : c'est demain notre dernière assemblée. » Et, fier tout de même de son élection, il signe : *Em. Barbotin, curé de Prouvy, député aux États généraux.*

Il partit en retard, fit route pour Versailles avec ses collègues de la députation du bailliage du Quesnoy, et, « après bien de la chaleur, poussière, fatigue, etc., mais tous en bonne santé », ils arrivèrent le vendredi 8 mai 1789, à trois heures de l'après-midi. La lettre à Baratte du 10 mai, la première que Barbotin lui écrivit de Versailles, n'excuse ni n'explique ce retard, qui ne permit pas à ces députés d'assister à l'ouverture des États Généraux. Arrivés, ni l'abbé Renaut ni lui ne se hâtent de se rendre dans la chambre du clergé. Sous prétexte qu'ils n'ont pas encore d'habit de cérémonie, ils n'y paraissent que le 11 mai. Les soucis de son installation occupent davantage l'abbé Barbotin : « Notre premier soin, écrit-il, fut de dîner, et ensuite de chercher des logements, que nous ne trouvâmes pas ce jour-là (le 8). Après bien des courses, nous sommes enfin logés, très petitement à la vérité, mais proprement, commodément, en bon air et près du château (1). Il nous en coûte pour cet objet chacun 60 livres par mois. Nous ne sommes pas encore arrangés pour la nourriture, mais il paraît que nous la paierons très cher, puisque le premier

(1) En effet, Barbotin se logea alors rue du Vieux-Versailles, n° 28. Voir A. Brette, *Convocation*, t. II, pp. 50 et 286.

repas et la première nuit nous ont coûté un louis pour quatre. Le soir nous vivons à la parisienne. Un morceau de pain, qui est très bon ici, et quelques verres de bière assez médiocre font tout notre souper. De déjeuner, on n'en parle pas. Nous n'avons pas le moyen de tant manger. Il faudra rétrécir nos boyaux et accoutumer le gosier à l'eau de la Seine, qui ne paraît pas m'incommoder jusqu'à présent. Mon plus mauvais vin vaut infiniment mieux que celui que je suis obligé de boire. Si l'on s'en plaint, vous pouvez consoler ceux à qui on en présentera, en leur disant que le maître de la maison n'est pas aussi bien servi. »

Il lui faut plusieurs jours pour se mettre à l'unisson des autres députés, qui tout de suite, dès leur arrivée à Versailles, se sentent enfiévrés de patriotisme. Cette fièvre ne le gagne que peu à peu, mais le voilà enfin, dans sa lettre du 23 mai 1789, à la hauteur. Il écrit à Baratte, avec son naïf bon sens, que les États Généraux « sont plus intéressants qu'on ne s'imagine », et il ne « voit pas de mal » à ce que ledit Baratte chante une messe solennelle, à une heure commode pour le peuple, en vue de l'heureux succès de ces États. C'est que, dans la querelle sur la vérification des pouvoirs, il a pris parti, en chambre du clergé, pour ceux qui veulent les vérifier en commun. Le voilà le curé « patriote ». Il prévoit l'échec des conférences qui vont s'engager, par commissaires conciliateurs, entre les trois ordres. En ce cas, « nous sommes environ cent vingt très décidés

à nous transporter à la salle commune avec quelques évêques qu'on dit être au nombre de sept à huit ; une quarantaine et plus de membres de la noblesse sont du même avis, et nous tiendrons là les États généraux, tandis que le haut clergé, qui se déshonore et perd toute l'estime de la nation par son opiniâtreté, et la noblesse courtisane demeureront dans leur chambre, si l'opinion publique ne les force pas de désemparer et de venir nous rejoindre. » Il faut que le clergé sacrifie tous ses privilèges. « Les évêques intriguent, séduisent, cabalent, calomnient et le bas clergé et le tiers état, mais il faudra qu'ils y passent. Croirait-on que c'est le bas clergé, le clergé pauvre, qui est obligé de contraindre des évêques, chargés de bénéfices et revenus de toute espèce, de faire l'abandon d'une partie pour le soulagement du peuple ? »

Bientôt ces intrigues des évêques l'indignent, ainsi que leur insolence quand il les voit insulter les trois ou quatre d'entre eux qui, comme l'évêque de Chartres et l'archevêque de Bordeaux, font cause commune avec le bas clergé. « J'avais encore en arrivant ici (écrit-il le 30 mai 1789) quelque volonté de croire que les évêques étaient des pasteurs, mais tout ce que je vois me force de penser que ce ne sont que des mercenaires, des politiques presque machiavélistes, qui ne servent que leurs intérêts et sont en état de tondre ou peut-être manger la brebis au lieu de la nourrir. » Il paraît que, dans la chambre du clergé, les curés ne se gênaient pas pour dire

à ces évêques leurs vérités : « On leur fait tous les jours des sermons à l'Assemblée sur la pluralité des bénéfices, la non-résidence, le soin des pauvres, le luxe, l'ambition, l'envie de dominer, le ton de supériorité qu'ils affectent dans toute circonstance, et cependant ils ne se convertissent pas. Nous continuerons, pour voir si enfin nous en ferons quelque chose. » Il est évident que le haut clergé et la noblesse s'entendent : « Si le roi ne parle pas en maître nous n'aurons point d'États généraux. » Les évêques seraient impuissants, si tous les curés étaient restés fermes et unis. Mais plusieurs curés se sont mis du « parti épiscopal », séduits « par promesses, par menaces, par l'amour de la monarchie et de la religion, qu'on leur fait voir comme abandonnées aux caprice du tiers ». « Deux de notre pays, celui de Saint-Pierre de Douai (Breuvart) et celui de Tourcoing (Dupont) ne paraissent pas avoir abandonné la bonne cause, c'est-à-dire la nôtre et celle du peuple. » Quant au curé de Prouvy, jamais il ne s'est senti si patriote qu'en écrivant cette lettre du 30 mai 1789. Le voilà qui fait presque fi des habitudes de son estomac : « Je me porte fort bien, dit-il allègrement, et me mets au fait de la vie de Versailles. Je dîne aussi bien à cinq heures et demie qu'à midi. » C'est sa période d'héroïsme.

Mais il ne se maintient guère à ce ton d'exaltation. Apprenant que les curés du Hainaut ont eu occasion de se réunir et de se réjouir : « Combien en pareilles circonstances (écrit-il le 4 juin) je perds de

dîners par la malheureuse aventure qui m'a conduit à Versailles ! » Il entend que Baratte, ce paresseux, le tienne au courant de ce qui se passe à Prouvy, lui écrive toute les semaines : « Si vous saviez combien je suis curieux, vous trouveriez toujours de quoi écrire. » Il s'inquiète aussi, mais en passant et sans insister, de la première communion, pour laquelle il désire que le capucin ne s'éloigne pas trop de sa pratique ordinaire. « J'étais en usage, quand j'étais curé, de les exhorter à s'enrôler dans la confrérie. Vous pourriez les y engager. Je vous prie de tenir une note de tous ceux que vous admettrez, et même de m'écrire leurs noms. » Il ne revient point là-dessus : ce qui l'intéresse, ce sont les affaires de l'État et ses affaires domestiques, celles-là moins que celles-ci, à moins d'événements graves et d'émotions aiguës.

En ce cas, les inquiétudes civiques l'emportent sur le souci de son blé, de son vin, de ses cochons. Ainsi, lors de l'échec des conférences de conciliation, il écrit, le 11 juin 1789 : « Tout ce que j'ai de mieux à vous dire, c'est que je me porte bien ; mais les État généraux vont si mal que je crois qu'ils sont bientôt à leur fin, sans avoir rien fait. Les conférences sont finies et n'ont rien produit. On doit demain nous inviter, de la part du Tiers état, de nous rendre à la salle générale pour la vérification de nos pouvoirs, ce qui nous met dans un terrible embarras, parce que, les prélats et tous leurs adhérents étant en grand nombre, nous

n'aurons point peut-être la pluralité pour y aller. En cas de minorité, je crois que nous ne pouvons pas quitter notre chambre sans nous exposer à une division qui deviendrait funeste et pourrait occasionner la dissolution des États (on voit qu'il se montre moins décidé que dans sa lettre du 23 mai). Les inconvénients de l'un ou l'autre parti sont si grands que je crois qu'il faudrait des lumières spéciales d'en haut pour se déterminer. Peut-être vous reverrai-je bientôt ; mais, quoique je ne me plaise guère ici et que je regarde comme heureux ceux qui plantent des choux dans leur jardin, je suis dans une espèce de désespoir, quand je pense qu'il faudra peut-être retourner dans peu sans avoir procuré le moindre bien ni au clergé ni au peuple, à cause des intrigues des nobles et prélats. »

Mais les curés tinrent bon, et la lettre de Barbotin du 22 juin raconte leur lutte opiniâtre et victorieuse contre les évêques. Ce sont des incidents connus, célèbres ; toutefois le témoignage de Barbotin y ajoute plusieurs traits curieux. C'est le vendredi 12 juin que le clergé commença à délibérer sur l'invitation que lui avait faite le Tiers état de se réunir à lui dans la salle de l'Assemblée générale. « Deux cent quatre-vingt et quelques discours en sept séances, qui ont duré environ trente-huit heures en cinq jours, ont plus servi à faire voir l'animosité des deux ordres du clergé qu'à éclaircir la question, qui me paraît, ainsi qu'à tous les curés non séduits par les évêques, si évidemment décidée

en faveur de la vérification en commun. C'est ici une affaire de parti et de cabale. Les évêques et leurs adhérents, ligués avec la haute noblesse, se croiraient déshonorés, s'ils siégeaient dans une même salle avec le Tiers état. Ils veulent conserver leur *veto*, c'est-à-dire qu'aucune résolution ne passe, si elle n'a la pluralité dans les trois chambres. Par ce moyen, tous les abus, le mauvais emploi des biens ecclésiastiques, les pensions subsisteraient comme de coutume. »

C'est alors que quinze curés, parmi lesquels ne se trouva pas Barbotin, donnèrent (du 13 au 15 juin) l'exemple de se réunir au Tiers sans attendre la décision de leur ordre. Le 17 juin, le Tiers, uni à ces quinze curés, se proclama Assemblée nationale et invita derechef les autres membres des États généraux à se réunir à lui. Le 19, le clergé délibéra depuis huit heures du matin jusqu'à six heures et demie du soir (et Barbotin note qu'il ne put dîner qu'à sept heures). « On a recueilli les voix, et les évêques ont prétendu en avoir 137, tandis qu'il n'y en avait, pour la vérification en commun, que 128. On s'aperçut d'un mécompte ou friponnerie épiscopale ; on réclama. Les évêques persistèrent et quittèrent l'assemblée. Nous comptâmes derechef les voix, et il se trouva qu'ils n'en avaient pour eux que 135, et de notre côté 144 (1). Nous dressâmes

(1) Toute cette affaire est assez obscure et les témoignages ne concordent pas. On sait que le clergé, pour éviter de paraître se constituer en ordre, n'eut pas de procès

procès-verbal de la délibération et elle fut signée par tous les opinants de notre côté. A notre tête étaient l'archevêque de Vienne, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Chartres, les seuls qui veulent sincèrement le bien. Nous sortîmes de la salle au milieu d'un peuple immense, qui ne cessait d'applaudir par des battements de mains, des cris de *Vive le clergé!* On nous prenait par les mains, on nous embrassait, de façon qu'il nous fallut au moins une demi-heure pour traverser l'escalier et la grande cour. »

Cependant les évêques intriguaient auprès du roi à Marly, soutenant que la pluralité était bien pour eux, et, comme plusieurs avaient été hués ou insultés par le peuple, ils demandèrent au roi sûreté pour leurs personnes.

On sait comment le parti de la résistance l'emporta à la cour, comment la salle des États fut fer-

verbal officiel. Toutefois, l'abbé Vallet, curé de Saint-Louis, député du clergé du bailliage de Gien, tenait la plume et remplissait en fait les fonctions de secrétaire. Il publia un *Récit des principaux faits...* (du 4 mai au 27 juin 1789), qui est une sorte de procès-verbal (Imp. nationale, 1790, in-8). On y lit qu'au premier recensement il y eut 137 voix pour se constituer en ordre et 130 pour vérifier les pouvoirs en commun. Une fois que le président eut levé la séance et eut quitté la salle avec les *aristocrates*, 122 membres signèrent un arrêté pour la vérification en commun, et 22 autres, qui étaient déjà sortis, allèrent le signer le soir chez l'archevêque de Vienne. L'abbé Jallet, dans son *Journal* (publié à Fontenay-le-Comte en 1871) donne, p. 93, d'autres chiffres : « Nous eûmes la victoire, dit-il : 148 voix furent pour l'union et 136 contre. »

mée, et comment, le 20 juin, l'Assemblée nationale tint au Jeu de paume sa célèbre réunion. Barbotin n'assista pas à cette réunion, mais le même jour, à cinq heures du soir, le « clergé patriote » s'assembla « dans une salle bourgeoise ». « Il fut résolu, dit Barbotin, que le procès-verbal de notre délibération serait envoyé au roi, avec toutes les signatures, pour repousser la calomnie de nos adversaires et mettre le roi à portée de compter lui-même les voix et voir que nous étions le plus grand nombre. » Cependant une séance royale est annoncée pour le 22, puis pour le 23. Qu'adviendra-t-il de tout cela? « Nous sommes en ce moment comme des brebis dispersées, sans savoir à quoi nous en sommes. Le plus grand mal c'est que, dit-on, le roi se laisse conduire par ses ministres. » Mais, même en ces circonstances si graves, le souci du bien public n'absorbe pas Barbotin tout entier. Sa curiosité de badaud l'entraîne, le 21 juin, à Marly « pour voir le château, celui de Luciennes, occupé par la trop fameuse Dubarry, la machine de Marly, etc. » Dans cette même lettre (du 22 juin), il s'occcupe de ses paroissiens pauvres, en faveur desquels il a écrit au duc d'Arenberg; il s'occupe surtout de ses affaires domestiques, de sa grange, de son four, de son jardin, de ses tulipes. « Pourvoyez-vous d'un cochon qui puisse être tué en décembre. Je suis bien fâché que mes oiseaux bien-aimés ne soient pas sages : s'ils ont mérité d'être séparés des autres, du moins mettez-les ensemble, afin qu'ils puissent avoir pos-

térité. Vous pourriez joindre deux cages et les y loger. »

Au moment de fermer cette lettre, il apprit que le clergé patriote était assemblé chez l'archevêque de Bordeaux, et s'y rendit aussitôt. « Il y fut résolu de nous transporter tous, à une heure, à l'église paroissiale de Saint-Louis, où le Tiers était assemblé depuis onze heures. A l'heure indiquée, nous nous y trouvâmes, quatre évêques ou archevêques, un abbé régulier, plusieurs commendataires, vicaires généraux, chanoines et cent dix-huit curés, en tout 149. Nous entrâmes tous dans la nef au milieu des applaudissements de 3.000 âmes criant : *Vivent le roi et le clergé*! On croit savoir que les ministres sont très embarrassés. La Noblesse commence à n'être plus si fière. Nous ne voyons plus nos évêques depuis vendredi : ils n'osent se montrer. Les curés de Saint-Pierre de Douai et de Tourcoing sont les seuls de nos cantons qui nous aient abandonnés. »

Barbotin assista à la séance royale du 23 juin, qu'il raconta longuement dans sa lettre du 25. « Les avenues, dit-il, étaient hérissées de gardes du corps, gardes françaises et suisses. On lisait la consternation sur tous les visages. On ne se parlait point; une torpeur universelle engourdissait tous les membres des États, sauf les évêques et la haute noblesse, qui triomphaient à la vue de tout l'appareil du despotisme. Les trois ordres prirent séance dans la salle d'Assemblée générale

à dix heures. Après une heure d'attente, le roi parut, précédé des petits princes d'Artois. Ayant salué l'Assemblée, assis sur son trône et couvert, il prononça, d'un ton paternel, tendre, touchant et majestueux, des dispositions despotiques dictées par tous les intéressés à la conservation des abus. » Ce discours est trop connu pour qu'il y ait à reproduire l'analyse qu'en fait ici Barbotin. Quand le roi eut fini, en ordonnant aux trois ordres de se séparer, « quelques cris de *Vive le roi* ! languissamment prononcés par les membres intéressés au maintien des volontés arbitraires, lui indiquèrent le mécontentement presque général. Il retourna, dit-on, chez lui très fâché d'une démarche si contraire à son caractère. Malgré l'ordre donné, le Tiers ne se sépara point. Une trentaine de curés restèrent dans la salle. On posta des gardes à toutes les portes. J'ai dû sortir pour besoin d'un instant : il ne me fut plus permis de rentrer. » L'après-midi du même jour, le bruit du départ de Necker s'étant répandu, « toute la rue vis-à-vis l'hôtel du contrôle, toute la cour, tous les escaliers, antichambres salons, furent remplis de monde. Il semblait que chacun allait perdre son père. Des larmes coulaient de toute part; on n'entendait que gémissements et plaintes amères. La banqueroute générale paraissait presque sûre. Madame Necker et sa fille paraissaient seules tranquilles au milieu de scènes si affligeantes. L'obligation de me trouver à un comité où nous devions prendre des mesures pour

le lendemain m'arracha à ce spectacle douloureux. A six heures du soir, M. Necker se présenta chez le roi pour donner sa démission. Un peuple immense le suivait en lui demandant à grands cris qu'il n'abandonnât pas la France. Sorti de chez le roi après cinq quarts d'heures de conférence seul à seul, des milliers de voix s'élevaient dans l'anti-chambre du monarque, dans la galerie, pour apprendre sa dernière résolution. Il dit enfin qu'il resterait. Trois ou quatre mille personnes le reconduisirent chez lui. Aussitôt on alluma deux feux dans la rue. Des fusées, des pétards par milliers annonçaient la joie publique, et la police qui, le matin, avait défendu et feux et pétards, fut obligée de tout voir et tout entendre sans mot dire. »

Le 24 juin, à neuf heures du matin, les trois ordres s'assemblèrent séparément. « Nos aristocrates ecclésiastiques, fiers du succès de leurs intrigues, voulurent nous faire lecture des déclarations du lit de justice de la veille. Leurs efforts, continués pendant deux heures, n'eurent aucun succès. Enfin, ce qui les atterra, fut la demande réitérée qu'ils eussent à remettre sur le bureau leur procès-verbal frauduleux et calomnieux de vendredi, pour en constater la fausseté. Ne pouvant rien obtenir, l'archevêque de Vienne, celui de Bordeaux, les évêques de Chartres, Rodez et Coutances se retirèrent dans une salle voisine, où nous les suivîmes au nombre de cent cinquante. On y décida que nous

passerions de suite à la salle commune, ce qui fut exécuté à l'instant. Nous y fûmes reçus avec des transports de joie, des acclamations que je ne puis me rappeler sans en être attendri jusqu'aux larmes. » « Le parti de l'opposition n'a plus que cent vingt-huit membres, tant présents qu'absents. Et cependant ils se donnent des airs de chambre du clergé. S'ils ne viennent point à pénitence, nous y mettrons ordre dans peu. » Ce qui donne à Barbotin cette assurance, c'est que la minorité de la noblesse, duc d'Orléans en tête, vient de se réunir au Tiers. La discorde semble être dans la majorité de la Noblesse : « Il y a quelques nobles qui se sont donné des coups d'épée pour faire voir qu'ils avaient raison. »

Enfin, le 27 juin, il annonce joyeusement que « les orages se dissipent », que le haut clergé, ses adhérents et la Noblesse sont venus, le matin même, se réunir au Tiers, sur une lettre du roi, « que probablement, ils avaient mendiée ». « Aussitôt, tout le peuple s'est porté en foule au château, toutes les cours étaient pleines, et l'air retentissait des cris de *Vive le roi! Vivent la reine, le clergé, la noblesse, le tiers état!* Le roi et la reine accoururent au bruit et se placèrent au balcon. Alors nouvelles acclamations, répétées pendant un quart d'heure. Le roi et la reine se retirèrent en saluant le peuple à diverses reprises. La foule se transporta ensuite chez M. Necker : même cérémonie. De là chez le comte de Montmorin, et point du tout chez les autres minis-

tres. On vint ensuite vis-à-vis l'appartement du Dauphin. On ne le voyait qu'au travers les fenêtres. Aux cris de *Vive le Dauphin ! Vive Madame !* la reine se rendit à l'appartement de son fils, le montra à la porte, l'embrassa plusieurs fois et le montra ensuite en le tenant dans ses bras. Quel contraste de ce jour avec le 23, où régnait un morne silence et où tous les visages portaient l'empreinte de la plus vive douleur ! » Le bas clergé a joué un grand rôle. « Les curés sont bénis de toutes parts : on leur dit qu'ils ont sauvé la France, et je commence à le croire. » Ce jour-là, Barbotin se sent plus citoyen que prêtre : « Servez Dieu pour nous, écrit-il à son capucin; car, depuis quinze jours surtout, nous n'avons plus le temps de penser à lui. »

*
* *

Cette journée du 27 juin 1789, où les trois ordres se réunirent en Assemblée nationale, marque l'apogée de l'exaltation patriotique, de l'ardeur révolutionnaire chez l'abbé Barbotin.

Il crut que c'était fini, que la Révolution était faite, qu'il n'y avait plus qu'à voter la constitution. Après quoi on rentrerait chacun chez soi.

Il ne comprit pas que le peuple de Paris ne partageât pas son optimisme. Dans sa lettre du 4 juillet, il raconte sans bienveillance l'émeute du 30 juin par laquelle furent délivrés de prison des gardes-françaises qui y avaient été mis « parce qu'ils

avaient promis de ne pas tirer sur la populace, si elle se révoltait ». La populace ! Mais sans elle serait-on en sûreté ? Relatant le bruit qu'on devait emprisonner à Vincennes et à Ham les députés du Tiers et les 149 curés ou évêques patriotes, il dit qu'il n'y croit pas, mais il ajoute : « En tout cas, nous n'y aurions pas été longtemps ; je suis persuadé que le peuple aurait bouleversé toutes les prisons plutôt que de nous y laisser. » Quoi qu'il en soit, « nos évêques sont doux comme des petits moutons ; je crois que nous en ferons quelque chose ». L'Assemblée nationale va travailler ferme : « Ne vous étonnez pas si je n'écris pas souvent. Nous allons nous assembler tous les jours depuis huit heures jusqu'à deux ou trois, et depuis cinq jusqu'à neuf. Comptez ensuite le temps qu'il faut pour s'habiller, manger, dormir, dire bréviaire, et voyez combien il en doit rester. »

Les événements du 12 et du 13 juillet le troublent beaucoup. Où est le pire danger ? Dans le coup d'État de Louis XVI et dans le renvoi du ministère, ou dans l'insurrection de Paris ? Cette insurrection, il l'appelle émeute. Il a décidément plus horreur de l'anarchie que du despotisme. Cependant la politique « machiavéliste » de la cour est bien inquiétante. Ah ! pourquoi s'est-il laissé arracher à sa paisible cure de Prouvy ? Il en a assez du métier de héros, et le voilà qui évoque le pacifique héros de Rabelais : « Heureux, disait Panurge dans un naufrage, qui plante choux dans son jardin. »

Il écrivait cela à son ami le curé de Thiant, le 14 juillet au matin. Cependant l' « émeute » parisienne triomphait, et la prise de la Bastille, en réalisant la Révolution, sauvait les députés qui avaient décrété cette Révolution, et parmi eux Barbotin-Panurge; sauvait, dis-je, de la vengeance royale ces révolutionnaires de tribune. Le récit du grandiose événement du 14 (lettre du 18) est un peu bref. Au lieu de se réjouir, Barbotin parle de ses « transes terribles », et avec sa franchise sans pose il avoue qu'en ces jours héroïques, il ne s'est pas du tout senti héros. « Je ne me vanterai pas, dit-il, que je n'aie pas eu peur plusieurs fois : on sait bien que je suis de mon naturel un peu *coïon*. Je me porte bien, mais je suis fatigué. Pour me reposer, je me suis levé à dix heures, et ne vais point à l'Assemblée ce matin. J'irai tantôt. Voilà comme nous vivons; tantôt contents, plus souvent mécontents, c'est la vie de la cour; tantôt joie, tantôt tristesse, de sorte qu'on ne sait jamais si on doit rire ou pleurer. Dans la suite, sera député qui voudra ! »

Louis XVI capitule, fait visite aux Parisiens, accepte les événements; l'ordre se rétablit. Voilà Barbotin moins tremblant. Sans doute il y a encore à Paris (lettre du 19 juillet) « quelques mille coquins qui murmurent, mais la faim les fera travailler et quitter leurs armes ». Sans doute le peuple a coupé la tête à un meunier, à Saint-Germain-en-Laye. Mais Barbotin se fait une raison, et, en donnant cette nouvelle, il ajoute sans transition, répondant à la

nouvelle de la mort d'un de ses cochons de Prouvy : « Je regrette bien mon pauvre cochon, et, si j'avais eu l'honneur de le connaître, je pleurerais sa perte comme Catherine; mais, ne l'ayant jamais vu, je m'en console : il faut tâcher de le remplacer. »

Fut-il ému par la nouvelle du meurtre de Foullon et de Bertier ? Il en parle avec bien du sang-froid (lettre du 26 juillet) : « Mercredi, on ramena à Paris M. Foullon, sous-ministre de la guerre, qui s'était fait mort et avait fait prendre le deuil à ses domestiques. Il fut conduit à l'hôtel de ville et interrogé sur quantité de malversations. Le peuple, impatient de la lenteur des juges, l'arracha de leurs mains, le pendit à une corde de réverbère, qui cassa plusieurs fois, lui coupa la tête, qui fut promenée au bout d'une pique par toutes les promenades publiques, tandis qu'on traînait son corps dans la boue dans d'autres quartiers. Pendant ce temps arriva M. Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, reconnu et arrêté à Compiègne. Comme il avait travaillé à affamer Paris, et qu'on lui a trouvé plusieurs lettres qui indiquaient des intentions sinistres contre Paris, il eut le même sort que M. Foullon, son beau-père, et peu de moments après lui. Ces gens étaient à la vérité des scélérats, mais enfin ils auraient dû être condamnés légalement. Tout ceci sent furieusement l'anarchie. »

Les émeutes ont surtout cet inconvénient, selon Barbotin, qu'elle font perdre infiniment de temps à l'Assemblée nationale : « Quoique assemblés de

huit à dix heures par jour, et quelquefois une partie de la nuit, nous pouvons dire que nous n'avons encore (26 juillet) rien fait de ce que nous avions à faire. Il paraît qu'on a dessein de faire le principal cette année, de retourner pour l'hiver et de revenir en mai. En effet, je ne vois pas de possibilité de passer ici la mauvaise saison. Notre salle, qui offre un coup d'œil charmant, est bâtie en bois et plâtre couverts de toile peinte, ce qui forme aussi le plafond attaché à la charpente. Ainsi elle est bonne pour l'été. Je crois qu'il serait impossible d'y passer une heure en temps de gelée. » Le désir de rentrer à Prouvy se montre maintenant dans presque toutes les observations de l'abbé Barbotin.

Depuis qu'il a eu peur, ce n'est plus le même homme, il ne voit plus les choses avec les mêmes yeux, il ne fait plus l'éloge de la Révolution, il n'a plus d'ardeur patriotique. Et voilà que les troubles s'étendent au paisible Hainaut! Même à Prouvy, Barbotin ne sera pas en sûreté contre la populace. Le 28 juillet 1789, au matin, on vint lire à l'Assemblée nationale une lettre du magistrat de Valenciennes qui racontait les désordres advenus dans cette ville. Barbotin écrit aussitôt à Baratte : « La tête tourne donc à tout le royaume ? On s'imagine donc que, parce qu'il y a des États généraux, on ne doit plus obéir à aucune loi ? N'est-il pas tout naturel de croire que, tant qu'il n'y aura pas de nouvelles lois, les anciennes subsistent dans toute leur force ? Le même arrêté qui a déclaré les anciens

impôts illégaux et indus, par défaut de consentement de la nation, a aussi déclaré qu'ils continueront d'être payés jusqu'après la tenue de la présente session de l'Assemblée nationale, et ils ont été ainsi légitimés par le consentement qui leur manquait. On nous dit qu'environ quinze mille hommes sont armés. J'ai peine à le croire. Je ne pense pas que Valenciennes puisse en fournir pareil nombre. Je crains donc que les habitants des campagnes voisines ne s'y soient joints, et en particulier qu'il ne s'y trouve de mes paroissiens, surtout de la classe des charbonniers. On veut, dit-on, le blé à cinq écus le sac. Mais y a-t-il une puissance sur la terre qui puisse fixer le prix de cette denrée? Vouloir en avoir a un prix fixe, n'est-ce pas bien sûrement un moyen de n'en pas avoir ? Qui conduira du blé à Valenciennes, si on le vend au double ailleurs ? Les prisons ont été forcées. Voilà donc une quantité de bandits qui vont se répandre partout, et personne ne sera en sûreté ni pour sa vie ni pour ses biens. On a, dit-on, brûlé et pillé les bureaux ; et, comme on a fait la même chose dans bien d'autres endroits, il en résulte donc une perte considérable pour l'État, et il faudra remplacer cette somme par de nouveaux impôts, puisque la dette augmentera. Et voilà où conduit la fureur insensée du peuple, qui ne connait pas ses véritables intérêts. Tâchez, je vous prie, de répandre ces principes dans ma paroisse, et inculquez fortement que, sans obéissance, aucune société ne peut subsister ». C'est ainsi que l'abbé

Barbotin prêche à distance ses paroissiens, à la fin de juillet 1789, au moment où la province s'occupe à détruire l'ancien régime, au moment où, par des moyens tantôt paisibles, tantôt violents, s'opère dans toute la France cette vaste insurrection à forme communale, à laquelle le bon abbé ne comprend rien, et qui fut proprement la Révolution française.

La Révolution française! Ce révolutionnaire effrayé est déjà sur le point de s'en dégoûter, quoiqu'il ne l'avoue pas encore au capucin Baratte, et qu'il ne se l'avoue peut-être pas à lui-même. « Tout est assez tranquille dans ce pays-ci, écrit-il le 31 juillet 1789, mais toutes les provinces voisines sont encore dans l'agitation. Il semble que les États généraux enhardissent tout le monde et que le peuple ne dépend plus de personne. Partout on pille, on casse, on gâte, on brûle, on vole les caisses publiques, c'est-à-dire on ruine le royaume et on le met à deux doigts de sa perte ». Mais Barbotin se refuse encore à croire que le vrai peuple soit l'auteur de ces méfaits : « Tout cela, dit-il, n'a commencé que depuis que les ennemis que nous avions à la cour sont dispersés. Je pense que toutes ces bagarres sont concertées par gens payés pour cela, puisqu'on remarque dans toutes les émeutes quantité de gens inconnus ou étrangers : mais pourquoi des gens paisibles sont-ils assez sots pour les écouter et les suivre ? » Au fond il continue à avoir peur

A la peur s'ajouta bientôt une émotion moins

noble qui le brouilla décidément avec la Révolution. Ce fut l'émotion qu'il éprouva quand il se sentit frappé à la bourse par les fameux décrets des 4, 6, 7 et 11 août 1789, qui abolissaient le régime féodal. En les envoyant à Baratte (lettre du 13 août), il ne cache pas la douleur que lui cause l'article supprimant les dîmes, — quoiqu'il l'ait peut-être voté, lui aussi, dans l'entraînement général : « Les dîmes de toute nature, disait cet article, et les redevances qui en tiennent lieu, sous quelque dénomination qu'elles soient connues et perçues, même par abonnement, possédées par les corps séculiers et réguliers, par les bénéficiers, les fabriques et tous gens de main morte, même par l'ordre de Malte et autres ordres religieux et militaires, même celles qui auraient été abandonnées à des laïques en remplacement et pour option de portion congrue, sont abolies, sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des églises et presbytères, et à tous les établissements, séminaires, écoles, collèges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées. » Que seront ces moyens nouveaux de subvenir à l'entretien des ministres des autels ? Vaudront-ils la dîme ? Barbotin se le demande avec inquiétude. Puis il se rassure un peu, en voyant que le *statu quo* est provisoirement maintenu : « Et cependant, ajoute le décret, jusqu'à ce qu'il y

ait été pourvu, et que les anciens possesseurs soient entrés en jouissance de leur remplacement, l'Assemblée nationale ordonne que lesdites dîmes continueront d'être perçues suivant les lois et en la manière accoutumée. » Barbotin espère que « ces arrêtés sont plutôt une promesse, un dessein marqué, qu'une ordonnance ». Mais c'est une espérance fragile. Nous voilà « bien arrangés », dit-il ; voilà de « bel ouvrage » !

A la réflexion, son amertume s'accroît. Dans sa lettre du 23 août, on voit qu'il passe à droite, comme nous dirions, à cause de l'affaire des dîmes. Ces patriotes, dont lui-même était naguère, ne sont plus à ses yeux qu'une cabale. Cette cabale, « qui entraîne toute l'Assemblée ou au moins la majeure partie, paraît avoir juré la perte du clergé et, par contre-coup, il faudra bien que la religion s'en ressente ». Les décrets abolissant le régime féodal ne forment qu'un commencement : « Il paraît certain qu'on n'en restera pas là. On veut nous mettre tous à portion congrue, aussi bien que les archevêques, évêques, chanoines de cathédrale, vicaires, enfin tout le clergé. On se propose de vendre tous les biens-fonds qui appartiennent à l'Église. Il s'ensuit donc nécessairement qu'il faudra supprimer toutes les abbayes et pensionner les moines. Nos sots paysans croiront gagner beaucoup en ne payant plus de dîmes ; mais je crois qu'ils y perdront infiniment. Les grands propriétaires et les seigneurs y gagneront considérablement, puis-

qu'ils loueront leurs terres plus cher, et le petit peuple devra payer le presbytère, le chœur, l'église, le curé, les vicaires, etc., et d'ailleurs, tout l'argent du pays ira se consommer dans les grandes villes et en pays étrangers, puisqu'il n'y aura plus que les grands seigneurs qui pourront acheter les terres des moines, des chapitres, etc., que tous ces biens seront loués plus cher : ce sera autant de revenu tiré du pays et qui n'y rentrera jamais. » Lui qui a eu son heure de passion pour le bien public, il ne voit plus maintenant que son intérêt personnel et celui de sa caste : « On a dit qu'on a dessein de faire payer une dîme au roi, ce qui sera bien plus onéreux qu'une dîme ecclésiastique. Tout cela n'est pas encore fait, et je désire qu'on n'en fasse rien. Étant pensionnaires de l'État, nous serons payés quand on aura le temps, et quand on aura besoin de l'argent de l'État, nous serons payés comme les états-majors des places, peut-être quelques années après l'échéance. » Et il invoque l'intérêt général de la religion : « On ne s'empressera guère de faire étudier des enfants pour être malheureux. Les prêtres manqueront, non pas de notre vivant, mais plus tard, et par conséquent la religion tombera insensiblement. » Ces plaintes sont communes alors ; celles-ci sont plus originales : « On parle de pensionner des capucins, des récolets et autre canaille chrétienne : et alors ils seront aussi paresseux que les moines, et nous n'en pourrons plus rien faire de bon. » C'est ainsi que l'abbé Barbotin

parle des capucins au capucin Baratte, dans sa lettre du 23 août 1789. Quelle mauvaise humeur !

Depuis qu'on a touché aux dîmes, rien ne lui agrée. Le décret par lequel les constituants s'adjugent dix-huit livres d'indemnité par jour, plus cinq livres par poste pour le voyage, ne le déride même pas. Les caisses sont vides, les emprunts échouent : « Depuis que nous sommes souverains, dit amèrement Barbotin, nous avons cru savoir mieux notre métier que ceux qui y ont été élevés de jeunesse. » Le voilà donc qui parle le langage même des aristocrates ! Ce sont les dîmes qui l'affligent toujours. Il l'avoue sans détour : « J'ai été chagrin tout mon saoul depuis le 4 août ; mais enfin il faut bien prendre son parti et se faire à tout. »

Il faut bien... si on peut, et il ne peut pas. Dans sa lettre du 29 août, il grogne encore. C'est, pour les historiens, le moment de la grande et admirable activité de l'Assemblée constituante, qui élabore la Déclaration des droits et la Constitution. C'est, pour Barbotin, un moment de désordre et de confusion : « Notre Assemblée devient de plus en plus orageuse. Le désordre et la confusion y règnent. Une centaine de mauvais sujets, gens d'esprit, beaux parleurs, voudraient que tout allât à leur gré. Samedi et dimanche dernier, nous avons bataillé une quinzaine d'heures pour empêcher le culte public de toutes les religions. Enfin, il a été décidé que nul ne doit être inquiété dans ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation

ne trouble pas l'ordre public. Le lundi, on a décidé que, la liberté de penser étant un des plus précieux avantages de l'homme, tout citoyen pouvait parler, écrire, imprimer, pourvu qu'il ne troublât point, *ut supra*. Ces restrictions, *pourvu*, etc., ont occasionné bien des troubles, des discours, des menaces même de la part de ces philosophes qui n'ont ni foi, ni loi, et qui, sous prétexte de liberté, ne veulent que l'anarchie. »

Et l'abbé Barbotin grogne de plus belle, mais en termes intéressants pour l'histoire : « Nous avons, dit-il, quantité d'écrivains de journaux de toute espèce qui voudraient que les États généraux ne finissent jamais. Ainsi on n'avance point. Et cependant le royaume est dans l'état le plus triste. Il n'y a que troubles, que pillages, incendies, refus d'impôts, meurtres de commis dans la plupart des provinces. Le roi ne reçoit plus rien. L'emprunt de trente millions n'a pas réussi : on n'a porté au trésor que deux millions et demi. On vient d'en ouvrir un de quatre-vingts milions, moitié en argent, moitié en papier commerçable : je ne sais s'il réussira mieux. On avait parlé de nous payer, mais il n'y a point d'argent. On espère que nous en aurons bientôt et qu'on nous paiera pour les quatre mois écoulés. Nous coûtons à la France environ neuf mille écus par jour pour ne rien faire de bon. Nous sommes cependant assemblés depuis neuf heures jusqu'à trois et souvent quatre, et au moins quatre fois la semaine depuis sept heures du soir jusqu'à dix,

onze et même minuit. Comme les assemblées du soir ne sont que pour les affaires particulières, je n'y reste que jusqu'à neuf heures ou neuf heures et demie. » Il est donc moins zélé qu'au début. A quoi bon être zélé ? Rien n'avance : tout va mal. Le jour de Saint-Louis, comme il sortait de la chappelle du roi, on lui a volé sa tabatière. Il soupire toujours après les dîmes, se forge des espérances : « La plupart des membres de l'Assemblée commencent à se repentir des sottises de la nuit du 4. Plusieurs provinces réclament, et je ne sais si la dîme ne durera pas encore plus longtemps qu'on ne pense. »

Dans la question du *veto* royal, il est avec la droite. Il peste contre les « beaux esprits » qui veulent « réduire le roi à rien ». « C'est une pitié d'entendre comme on traite les rois dans notre Assemblée. On dit depuis quelques jours que les députés bretons partiront, si le roi a le droit de sanctionner. On dit, d'un autre côté, que les Normands veulent prendre le parti du roi et envoyer soixante mille hommes pour le soutenir. Je crois que nos provinces ne verraient pas volontiers que le roi ne fût plus rien, et feraient bien comme les Normands, surtout si on le connaissait tel qu'il est : c'est bien le meilleur prince du monde et l'homme le plus malheureux de la France. »

Barbotin a de plus en plus le mal du pays. « Si j'étais payé, écrit-il le 4 octobre, je crois que je risquerais une centaine de francs pour aller huit jours dans ma baraque, qui me plairait bien plus

que le château de Versailles. » Sa présence à Prouvy serait d'autant plus nécessaire que l'indiscret capucin boit tout le vin avec les voisins et amis. Barbotin le gronde doucement, et multiplie les prescriptions détaillées sur la gestion de la maison, où il entend, quoique absent, tout diriger en maître minutieux.

Le 6 octobre 1789 au soir, il raconte hâtivement à Baratte les grands événements du jour et de la veille. Les Parisiens sont venus chercher le roi à Versailles ; ils viennent de l'emmener à Paris. L'Assemblée va l'y suivre. Elle y sera « libre comme le roi », et le roi est « prisonnier de guerre ». « Ce sera cette ville qui fera la loi à tout le royaume. » « Priez pour nous. » Toute cette lettre, où Barbotin s'efforce de ne rien écrire qui soit trop compromettant, décèle des peurs, des angoisses, une colère de révolutionnaire repenti et décidément aristocratisé.

A Paris, le meurtre du boulanger François lui donne de nouveaux arguments contre la Révolution : « Pour nous régaler en arrivant, c'est-à-dire mardi matin (écrit-il le 26 octobre), la canaille de Paris s'avisa de pendre un boulanger sous prétexte qu'il avait chez lui du pain qu'il ne voulait pas vendre. On en a trouvé, en effet, une douzaine qu'il réservait pour ses pratiques. Il avait aussi vingt et un sacs de farine. Il ne cuisait que six fois le jour, parce que son bois plein d'eau ne pouvait pas lui permettre de chauffer son four plus souvent.

Pour tous ces prétendus crimes, il fut conduit à l'hôtel de ville, où on ne le trouva pas coupable. Il fut cependant arraché par le peuple en fureur, conduit au réverbère et pendu. Comme il souffrait beaucoup, on lui trancha la tête par miséricorde. On la planta au bout d'une pique et elle fut portée d'abord à sa femme grosse de sept mois, qui expira peu après et laissa cinq enfants orphelins. Tandis qu'on traînait le cadavre dans les rues, la tête était promenée dans d'autres quartiers. » C'est à cette occasion que l'Assemblée vota la loi martiale. « Tout cela, dit Barbotin, ne me donne pas la meilleure santé possible. Je suis toujours un peu gêné avec des dartres, et depuis quelques jours j'ai mal à l'estomac après dîner, qui arrive à quatre heures ou plus. Joignez à cela le fracas de cette ville immense, qui me déplaît autant qu'elle plaît à d'autres. Je suis dans un canton (il demeurait rue Saint-Honoré, n° 398) où, entouré de rues, les voitures ne font que rouler depuis six heures du matin jusqu'à trois heures du lendemain matin. Ainsi dort qui peut. Peut-être se fera-t-on au bruit. En attendant, j'ai tout le loisir de regretter mon village, ma maison, mes connaissances, etc. Nous sommes tous très mal dans la salle actuelle d'assemblée (à l'archevêché) ; elle est fort petite, peu aérée, et, quand mille personnes ont été là, enfermées cinq ou six heures avec trois ou quatre cents spectateurs, l'air y est très malsain. J'ai la maladie du pays, sans pouvoir deviner quand je pour-

rai prendre le remède. Saluez tous nos gens, parents, amis, paroissiens, etc. Chauffez-vous pour deux ! car, si je veux avoir du feu ici à volonté, il m'en coûtera vingt-quatre ou trente sols par jour. J'ai dîné hier avec des officiers de la garde bourgeoise qui promettent bien d'avoir soin de nous. Reste à savoir s'ils seront les plus forts. »

Barbotin s'était laissé aller à espérer qu'on se bornerait à des menaces contre la bourse du clergé. Le décret du 2 novembre 1789, qui mit les biens du clergé à la disposition de la nation, lui ôta ces illusions. Il s'en plaint amèrement dans sa lettre du 6 novembre. D'ailleurs, tout va de mal en pis : « Le pain est ici fort rare. Il commençait à manquer hier. Ce matin, il y avait aux portes des boulangers jusqu'à trois ou quatre cents personnes. Cela occasionnera peut-être encore des pendaisons. Toutes les fois qu'il arrive quelque mal, c'est toujours au clergé et à la noblesse qu'on en veut. Depuis dix jours je ne dors plus. Je me porte cependant bien, quoique accablé de tristesse de voir comme nous sommes traités. » Le 6 janvier 1790, il se dit de plus en plus las : « Nous n'avançons à rien. Depuis quinze jours, on ne fait que criailler dans notre salle. Il semble que nous soyons là deux armées prêtes à se battre, et les méchants l'emportent souvent sur les bons. » Ces préoccupations ne l'empêchent pas de songer à sa cure et à sa maison. Que le capucin s'occupe à instruire les enfants et qu'il s'occupe aussi de l'étable.

Pêle-mêle, sans transition, sans alinéa, Barbotin exprime en ces termes les plus divers soucis : « C'est dans l'enfance que les vérités de la religion se gravent plus aisément dans l'esprit et agissent sur le cœur dégagé de passion ; et nous sommes dans un temps où la religion a besoin d'être soutenue par nos discours et plus encore par nos actions. Ne trouvez pas mal que je prêche les prêcheurs, car enfin je suis toujours curé de Prouvy, et plus il y a à craindre pour mes paroissiens et en général pour la religion, plus je les aime. Vous aurez sûrement fait tuer le cochon, car il ne faut pas le laisser engraisser inutilement. »

Il craint toujours qu'on cesse de lui payer la dîme avant le rachat. Le 7 janvier, il s'aperçoit qu'il est lui-même en retard pour certaines redevances féodales : « Comme curé, écrit-il à Baratte, je dois donner l'exemple de rendre à chacun ce qui lui appartient. Je n'ai pas payé, l'année dernière, la rente due sur le presbytère ; je dois donc deux ans. Cette rente est de cinq rées d'avoine et sept chapons. Vous payerez donc au siège de rente trois meneauds, un rée d'avoine en nature et quatorze chapons en argent. Je vous permets de disputer un peu avec M. le bailli pour le prix des chapons, car il les fait payer ordinairement trop cher. Ensuite vous vous accommoderez et vous aurez à dîner pardessus. »

A Paris, ce sont de continuelles craintes d'émeute : « On nous avait prédit hier une émeute

pour la nuit, parce que le faubourg de Saint-Antoine, où sont tous les gueux, voulait avoir le pain de trois livres à huit sols, la viande à huit sols la livre, et le vin à huit sols la bouteille. Mais tout a été tranquille, et l'est encore. » Pour le dire en passant, cette revendication, qu'on appelait alors *des trois huit*, resta chère au peuple de Paris et fut enfin réalisée vers la fin du Directoire, en vendémiaire an VII (1). L'abbé ne s'intéresse pas, d'ailleurs, aux vœux et au sort des « gueux » : il se sent chaque jour moins démocrate. Égoïste et innocemment voluptueux, il cherche à se distraire de ses soucis politiques. A Versailles, aux jours les plus critiques, il allait se faire régaler à l'abbaye des Vaux-de-Cernay. A Paris, il va au théâtre, et veut avoir vu tous les spectacles de la capitale.

Il vivotait ainsi, au commencement de 1790, maugréant contre cette Révolution qu'il avait contribué à déchaîner, tremblant pour ses chères dîmes, puis se faisant une raison, quand il reçut une lettre du capucin lui annonçant que Catherine, sa fidèle servante, était gravement malade. Cela était dit d'un tel ton que Barbotin comprit qu'elle était morte. Il en fut ému à en être malade (lettre du 27 janvier). Il la pleura et il parla de la remplacer, à la fois désolé et avisé. On sent qu'il va partir pour Prouvy, et, de fait, cette lettre est la dernière de lui que nous possédons.

(1) Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 682.

*
* *

Que devint ensuite l'abbé Barbotin ? Il est certain qu'il fit un séjour à Prouvy, et qu'il y fut élu maire. Car, à la date du 16 avril 1790, il y signa un acte de baptême : *Ém. Barbotin, curé et maire, membre de l'Assemblée nationale*. Resta-t-il longtemps à Prouvy ? Nous ne savons. Peut-être était-il encore absent à la fin d'avril 1790, car son nom ne figure pas parmi les signataires de la protestation que la droite publia, à cette époque, contre le décret du 13 avril 1790, par lequel l'Assemblée constituante s'était refusée à déclarer la religion catholique religion d'État (1). Mais il revint sûrement à son poste : nous avons, jointe au dossier de ses lettres à Baratte, une lettre qu'un de ses locataires lui adressa le 12 mars 1791, et dont le timbre postal et la suscription ne laissent aucun doute sur la présence de Barbotin à Paris. Son nom figure d'ailleurs au bas de la plupart des déclarations que le côté *noir* de la Constituante fit imprimer en diverses circonstances (2).

Il ne prêta pas le serment exigé par la constitution civile du clergé, et se trouva, de ce fait, dépossédé de sa cure de Prouvy. Un certain abbé

(1) *Déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale sur le décret rendu le* 13 *avril* 1790. Paris, Gattey, s. d., in-8.

(2) Voir le recueil de ces déclarations, Bibl. nat., Ll 30, 15, in-4.

Daubresse fut élu à sa place, et ce curé constitutionnel exerça du 3 octobre 1791 au 13 février 1792. Cependant l'abbé Barbotin s'était séparé, à la fin de mars 1790, du capucin Baratte, et l'avait remplacé, pour desservir sa cure, par l'abbé Géry-Férou, qui tenait en même temps école publique et qui exerça ces fonctions de 1790 à 1801. Dans un acte de baptême du 26 janvier 1793, ce desservant (1) déclara n'agir que « du consentement du sieur Barbotin, curé légitime de Prouvy, sorti du royaume en vertu des décrets de l'Assemblée législative (2) ». Barbotin avait-il réellement émigré ? C'est peu probable, ou du moins son émigration fut courte, car il ressort de documents conservés à la cure de Prouvy que, du 1er janvier 1792 au 20 juin 1794, il administra les sacrements en cachette dans sa paroisse. A Prouvy, pendant la Révolution, le culte catholique eut donc simultanément trois ministres : un assermenté, un « intrus », l'abbé Daubresse ; deux assermentés, se disant « légitimes », l'abbé Barbotin, titulaire, et l'abbé Géry-Férou, desservant. Mais l'abbé Daubresse disparut en fé-

(1) Cette expression ne devient usuelle qu'à partir du Concordat, mais Barbotin l'emploie déjà.

(2) Ce qu'il y a de curieux, c'est que Barbotin, dans ses actes de baptême à dater du 1er janvier 1792, dit : « Je soussigné, prêtre non-sermenté, par commission du sieur curé catholique... » Il n'était donc plus, à cette date, curé titulaire dans l'église « papiste », et il était devenu vicaire de Géry-Férou, devenu lui-même curé titulaire. Tout cela est fort embrouillé.

vrier 1792, et il est possible qu'à partir de cette époque il n'y ait plus eu, à Prouvy, de culte *constitutionnel*. En tout cas, le culte *papiste* s'y exerça sans interruption jusqu'en 1801.

De 1794 à 1801, on n'a aucun indice sur Barbotin (1). Mais il est presque certain qu'à cette époque il émigra, puisqu'au mois de ventôse an XIII (mars 1805), il est mentionné comme « cultivateur et amnistié » sur le registre de l'état civil de la commune de Prouvy. Or, en l'an XIII il n'y avait d'autres *amnistiés* que les émigrés à qui le sénatus-consulte du 6 floréal an X avait rouvert les portes de la France. Barbotin était donc bien alors un ancien émigré, à moins qu'il n'eût été indûment inscrit sur les listes d'émigrés.

Il ne reprit pas ses fonctions de curé « légitime » de Prouvy en 1801. Sans doute ce fidèle royaliste ne voulait pas, en acceptant le Concordat, se rallier au régime consulaire, trahir Louis XVIII. En 1815, à la seconde Restauration, il rentra dans sa cure en qualité de « desservant provisoire ». Il y mourut le 25 février 1816, à l'âge de soixante-quinze ans.

Nous devons ces renseignements à l'extrême obligeance de M. l'abbé Barbet, curé actuel de Prouvy,

(1) Il ne faut pas le confondre avec son homonyme, l'abbé Barbotin, vicaire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, qui fut un des aumôniers des insurgés vendéens. Voir Ch.-L. Chassin, *la Préparation de la guerre de Vendée*, t. III, p. 435 ; et les rapports de police des 30 vendémiaire, 6 et 7 brumaire an XI (Arch. nat., F^7 3703), et du 3 messidor an XII (Arch. nat., AFiv, 1490).

qui a fait pour nous, dans ses registres, des recherches dont nous le remercions vivement. Il en résulte que l'ex-révolutionnaire de 1789 avait fini par devenir un royaliste intransigeant.

Ses lettres nous avaient fait prévoir cette fin, en nous faisant assister, au jour le jour, à la première phase de son changement d'opinion. C'est cette première phase qui est vraiment intéressante. Nous connaissions des curés patriotes, démocrates, qui avaient fait cause commune avec le peuple par haine de l'ancien régime, par haine des évêques gentilshommes, et parce qu'eux-mêmes étaient peuple, et qui ensuite restèrent fidèles à leurs premiers sentiments, inspirèrent ou suivirent la politique gallicane de la Constituante, furent élus évêques constitutionnels, comme Jallet et Grégoire, ardents apôtres d'un catholicisme à la fois national, si on peut dire, et démocratique. Nous connaissions des abbés aristocrates, comme l'abbé Maury et tant d'autres. Nous ne connaissions que par leurs actes, et non par leurs confidences, ces quelques curés qui, révolutionnaires au début, se brouillèrent ensuite avec la Révolution, et qui, après avoir conspué les évêques gentilshommes dans la chambre du clergé, en mai et en juin 1789, firent plus tard cause commune avec eux. Nous voyons maintenant ou nous devinons, par les confidences de l'abbé Barbotin, le motif de leur changement.

Curé titulaire de son bénéfice, menacé dans la possession des dîmes, ayant pour perspective une

égalitaire portion congrue décrétée et payée par l'État, cet ex-privilégié du bas clergé se mit à regretter l'ancien régime, avec le chœur des anciens bénéficiers à qui les vaudevillistes d'alors faisaient chanter : *Ah ! j'ai perdu mon bénéfice !* sur l'air fameux de : *Ah ! j'ai perdu mon Eurydice !* C'est exactement à partir de la nuit du 4 août que l'abbé Barbotin se sentit devenir conservateur, de révolutionnaire qu'il était jusque-là. L'idée de se voir réduit un jour à quinze cents francs de traitement annuel lui montra la vanité de cette philosophie, de ce désir des nouveautés, de cet esprit du siècle, dont il avait été atteint.

Atteint, mais non pénétré. Tandis qu'un Jallet et un Grégoire, enthousiastes, prêts au martyre, se sont donnés corps et âme à la Révolution, qu'ils voient tout entière dans une rénovation démocratique et gallicane du catholicisme, Barbotin n'avait vu, dans le mouvement révolutionnaire, qu'une réforme partielle et paisible de l'ancien régime, un remède aux abus, aux iniquités dont souffrait l'Église de France. Si, à batailler contre les évêques, il avait été saisi d'un accès de donquichottisme humanitaire, c'est qu'il était sorti de sa nature, de ses habitudes, du cercle étroit de ses idées. Il y rentre, à la première déception de son bon sens bourgeois, à la première inquiétude de son égoïsme. Au fond, c'est parce que la morgue épiscopale avait blessé son amour-propre qu'il avait fait quelques pas dans le sens de la Révolution. Com-

bien d'autres, non seulement parmi les privilégiés du bas clergé, mais aussi parmi les privilégiés du Tiers État, ne s'étaient lancés dans le parti des « nouveautés » que parce que tel grand seigneur les avait fait dîner à l'office ! Quand la nuit du 4 août eut aboli à la fois les privilèges des petits et les privilèges des grands, tous ces dépossédés, curés à bénéfice et prélats, bourgeois à noblesse non transmissible et vrais nobles, hauts et petits seigneurs, se sentirent d'accord pour regretter l'ancien régime, et ce fut là, sous les auspices de l'Église romaine dépossédée aussi, le confus et vaste parti de la réaction et de la contre-révolution.

Ainsi, le cas particulier de l'abbé Barbotin nous explique le changement d'attitude de toute une partie du bas clergé et de la bourgeoisie après l'abolition du régime féodal, l'apostasie politique de ceux qui s'aperçurent alors que, loin de gagner à la Révolution, ils y avaient perdu. Soit donc qu'elles éclairent d'un jour nouveau de célèbres scènes politiques, soit qu'elles nous fassent pénétrer dans la conscience très simple de ce bénéficier privé de son bénéfice, de ce prêtre au gros bon sens, sorte de Sancho-Pança en soutane, égaré d'abord à la suite des Don Quichottes de 1789 et qui leur faussa bientôt compagnie, ces lettres ne sont pas inutiles à l'histoire.

15 octobre 1901.

VIII

ROBERT RHUM

Voici, d'après des documents d'archives, un épisode de l'histoire de la Révolution qui est peu connu (1), mais où les mœurs politiques d'alors se montrent peut-être mieux que dans des épisodes classiquement célèbres : c'est l'aventure tragi-comique de François Robert, député de Paris à la Convention nationale, qui avait joué un rôle assez important comme initiateur du parti républicain sous la monarchie, et qui, ayant voulu faire le commerce de rhum, n'en fut pas seulement puni par le sobriquet de *Robert Rhum* (2), mais se vit, malgré ses services civiques, accusé d'accaparement, frisa la guillotine et ne se tira d'affaire qu'à grand'peine.

*
* *

Né dans le pays de Liège en 1763, François

(1) Auguste Vidu en a parlé dans son ouvrage : *Ombres et vieux murs,* mais seulement d'après le *Moniteur*.

(2) Ou *Robert-le-Rhum*. Voir Beaulieu, *Essais historiques*, t. IV, p. 229.

Robert s'établit de bonne heure en France : il était en 1789 avocat à Givet, où il devint commandant de la garde nationale. La municipalité de cette ville l'ayant envoyé à Paris pour porter diverses réclamations à l'Assemblée constituante (1), il fit la connaissance du chevalier de Keralio, professeur à l'École militaire, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il épousa la fille en mai 1790. Elle avait trente-trois ans, il en avait vingt-sept. C'était, dit Mme Roland, « un gros homme, à face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons ». Quant à elle, Mme Roland se moque de sa toilette, mais en avouant que c'était « une petite femme spirituelle, adroite et fine ». C'était aussi un bas-bleu : elle avait publié une *Histoire d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, des traductions de l'anglais et de l'italien, et, à l'exemple de sa mère, elle fit aussi (plus tard) des romans dans le goût du

(1) « A l'époque de la Révolution, j'exerçais la profession d'avocat ; mes concitoyens me nommèrent commandant de la garde nationale et, pendant trois mois, j'eus à lutter sans relâche contre l'aristocratie des officiers du régiment de Chartres et du régiment Dauphin. Une contestation s'élève entre la nouvelle municipalité et la commune ; je suis député vers l'Assemblée nationale pour lui demander justice ; l'Assemblée nationale renvoie la demande au Conseil du roi, et l'on se doute bien que le Conseil du roi condamna mes commettants ; leur contestation était dictée par l'esprit du plus pur patriotisme. » (*François Robert à ses frères de la Société des Amis de la Constitution*, Bibl. nat., Ln 27/17596, in-8.)

temps : *Alphonse et Mathilde ou la Famille espagnole*, *Amélia et Caroline ou l'Amour et l'Amitié*, *Rose et Albert ou le Tombeau d'Emma*.

Son salon réunissait alors, en 1790, les premiers républicains, peu nombreux, peu connus. Elle dirigeait un journal, *le Mercure national*, qui demandait la République, quand aucun autre journal ne la demandait (1). Sous son influence, Robert publia, en décembre 1790, un manifeste républicain : *le Républicanisme adapté à la France*.

Il fallait rappeler ce Robert précurseur de la République pour faire comprendre Robert Rhum. Car, si Robert acheta du rhum pour le revendre, c'est qu'il avait contracté des dettes pour soutenir le journal républicain de sa femme, et s'il fut menacé de la guillotine à cause de son rhum, c'est parce que sa politique l'avait mis en vue.

Lui-même, dans une apologie publique, se plaignit plus tard de la malveillance des Jacobins pour son républicanisme, qu'ils trouvaient prématuré, et pour le journal de sa femme, dont l'audace les scandalisait (2).

Mme Robert fit donc de mauvaises affaires avec le *Mercure national*. Si on en croyait Mme Roland, elle aurait même fait une « banqueroute

(1) Les *Actes des Apôtres*, en août 1790 (t. VI, p. 105), publièrent, pour se moquer des opinions démocratiques que Mme Robert soutenait dans ce journal, une prétendue lettre adressée par Suzanne Forber à sa « chère Louison ».

(2) *François Robert à ses frères de la Société des Amis de la Constitution.*

frauduleuse » pour ses « entreprises de librairie ». En tout cas, son mari déclarait, en 1790, qu'il devait encore une assez forte somme à des imprimeurs et à des marchands de papier, dont il publia la liste (1).

En mai 1791, le ménage Robert en était aux expédients, s'apprêtant même à quitter Paris. Mais Prudhomme, le propriétaire des *Révolutions de Paris*, chargea Robert de rédiger une partie de son journal. « Cependant, dit Robert, les termes de mes dettes allaient échoir ; tous mes créanciers avaient obtenu contre moi des condamnations. M. Toussaint, de Darnétal (un marchand de papier), avait même subtilisé une contrainte par corps. Un jour, c'était le 1er décembre 1791, je vis entrer dans ma chambre un garde du commerce avec son escorte, et ce n'est qu'à ma présence d'esprit et à ma grande fermeté que je dus de n'être pas traîné en prison pour une somme de 1.500 livres que je dois à ce marchand de papier. A cette époque, je pensai à quitter la France et ce n'est qu'à M. Danton que je suis redevable de rester au milieu de vous. M. Danton écrivit à ma famille, dans le pays de Liège, l'état de détresse où je me trouvais ; mon frère, frère unique, vola à mon secours, et chargea ici M. Marnois, rue des Petits-Augustins n° 11, de mettre ordre à mes affaires. »

Or Danton avait horreur d'écrire, il n'écrivait jamais ; il disait même : « Je n'ai pas de correspon-

(1) *François Robert à ses frères de la Société des Amis de la Constitution.*

dance. » Pour qu'il secouât ainsi sa paresse en faveur de Robert, il fallait que Robert fût pour lui un ami intime, un ami vraiment cher. Et voilà peut-être pourquoi Robert, tout brave garçon et inoffensif qu'il fut, s'attira la haine et de Mme Roland et des robespierristes (1).

Brave garçon et inoffensif, oui, mais courageux aussi, et même héroïque à l'occasion; c'est lui qui, le 17 juillet 1791, risquant sa vie pour ses idées, rédigea la fameuse pétition contre Louis XVI, cette pétition, qui, portée sur l'autel de la patrie, provoqua une manifestation presque républicaine et une répression sanglante.

Poursuivi aussitôt, il alla avec sa femme demander asile aux époux Roland, qui demeuraient alors à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud. Plus tard, dans ses *Mémoires*, Mme Roland raconta, avec une malice spirituelle, le séjour que les Robert avaient fait chez elle, un peu malgré elle, et mangeant sa soupe, dit-elle, sans y avoir été suffisamment invités.

Robert était lié aussi avec quelques Girondins, avec Petion, avec Brissot, qui, de l'aveu de Mme Roland, le trouvait « honnête, ayant un excellent cœur, pénétré d'un vrai civisme » et, dans sa correspondance, Mme Roland elle-même l'appelle « le brave Robert » (2).

(1) *François Robert à ses frères de la Société des Amis de la Constitution.*

(2) A Champagneux, 14 août 1791 : « Le brave Robert est décrété. » *Lettres*, éd. Perroud, t. II, p. 358.

Quand fut formé, au printemps de 1792, le ministère Roland-Dumouriez, il demanda une place, et il écrivit, dit-il, « non pas à M. Dumouriez ministre, mais à M. Dumouriez jacobin ». La réponse écrite de Dumouriez fut insignifiante; puis, de vive voix, il lui promit de l'employer « dans la diplomatie ».

Mme Roland assure qu'alors Robert eut l'outrecuidance de demander... l'ambassade de Constantinople. Robert, lui, prétend que c'est Brissot qui avait eu cette idée. « Il me dit qu'il avait demandé pour moi l'ambassade de Constantinople, de Pétersbourg ou de Varsovie, et que dans huit jours cela sera fait. » Invité à dîner chez Petion avec Dumouriez, Robert crut qu'il allait trouver sa nomination d'ambassadeur sous sa serviette. Dumouriez, le sachant gêné, se borna à lui offrir un secours, sous forme d'acompte sur ses futurs appointements. Il refusa (1).

On pense si cette aventure excita la verve satirique de Mme Roland. Dans ses *Mémoires*, Brissot et Dumouriez dialoguent ainsi au sujet de Robert : « Je n'emploie pas un fou semblable. — Mais vous avez promis à sa femme ? — Sans doute une place inférieure, de mille écus d'appointements, dont il n'a pas voulu. Savez-vous ce qu'il me demande? L'ambassade de Constantinople. — L'ambassade de Constantinople ! s'écrie Brissot en

(1) *François Robert à ses frères de la Société des Amis de la Constitution.*

riant; cela n'est pas possible. — Cela est ainsi. — Je n'ai plus rien à dire. — Ni moi, ajoute Dumouriez, sinon que je fais rouler ce tonneau jusqu'à la rue, s'il se présente chez moi, et que j'interdis ma porte à sa femme. »

*
* *

N'obtenant aucune place des ministres, le bon Robert fut classé parmi les mécontents; la malignité le montra intrigant avec quelques Jacobins avancés pour supplanter les ministres, et il se sentit moqué, diffamé quand il lut, dans la *Chronique de Paris* du 28 avril 1792, un malicieux badinage (1), où, parlant du futur ministère, on attribuait le département de l'Intérieur à M. Collot d'Herbois, la Justice à M. Camille Desmoulins, la Marine à M. Fréron, la Guerre à M. Marat, la mairie de Paris à M. Robespierre, les Contributions publiques (c'est-à-dire le ministère des Finances) à M. Robert, « qui doit 200.000 livres ». En même temps, on faisait courir le bruit que la cour payait les dettes de Robert, et l'officier municipal Panis, quoique ami de Danton et de Robert lui-même, rapportait ce bruit à Manuel, procureur de la Commune (2).

(1) « On commence à pénétrer la cause des efforts de la faction qui opprime les Jacobins et le but où elle tend. Sous prétexte de vouloir la liberté, toute la liberté, rien que la liberté, on voit que ces messieurs veulent le ministère, tout le ministère, rien que le ministère, et l'on va jusqu'à dire qu'ils ne sont pas éloignés du succès... »

(2) *François Robert à ses frères de la Société des Amis de la Constitution.*

Furieux, Robert publia une sorte d'adresse « à ses frères de la Société des Amis de la Constitution, de la Société fraternelle et du club des Cordeliers », où il protesta contre le dire de la *Chronique*, dont le métier était, selon lui « d'être infâme en tous les genres », contre le bruit calomnieux colporté par Panis.

Il donna le compte de ses dettes ; il affirma, prouva qu'il ne devait plus que 24.000 livres, pour lesquelles son père lui avait donné son cautionnement.

Il raconta sa vie privée, donna des détails sur la fortune de sa famille. « Le hasard, dit-il, a voulu que mes parents ne fussent pas sans fortune, et si je ne possède rien, moi, que les curieux s'informent à Givet et dans le pays de Liège si mon frère n'y possède pas quatre fermes, dont le produit ne vaut pas, à la vérité, celui de la liste civile, mais dont le produit suffit pour mettre à l'abri de la séduction de la liste civile un homme qui aurait même moins de rudesse, d'inflexibilité et de probité que moi. »

Il raconta aussi sa vie publique, et c'est dans sa vie publique qu'il trouva l'origine et les vrais motifs des calomnies par lesquelles on voulait le déconsidérer :

Au milieu de ces faits, je me demande quelle peut être la cause des diffamations dont j'ai été l'objet, et je crois la trouver dans ma familiarité intime avec Danton. On sait que je l'estime, que je le vois, que je le fréquente, que nous sommes amis ; et c'est un crime impardon-

nable aux yeux de bien des gens. L'amitié que m'a souvent témoignée Petion semblait, d'un autre côté, me garantir que je ne serais ni joué, ni diffamé par ceux qui sont également ses amis ; mais les calculs de la probabilité peuvent-ils quelque chose contre la méchanceté de certains hommes ? Et pourvu que la *Chronique* fasse du mal, n'a-t-elle pas rempli sa tâche ?

J'ai un autre tort aux yeux d'une autre classe de patriotes : malgré que j'estime la probité de Robespierre, je n'aime pas Robespierre ; et l'on infère de là que je suis un Brissotin. Non, mes frères, je ne suis ni Brissotin, ni Robespierrin : je ne suis qu'un ami de la liberté : c'est en cette qualité que j'ai rédigé la trop célèbre pétition du Champ de Mars (1), c'est en cette qualité que j'ai été persécuté, poursuivi, couvert d'honorables décrets de prise de corps ; et si Robespierre a fait ses preuves, j'ai fait aussi les miennes ; j'étais encore à la brèche alors que Robespierre croyait devoir se retirer à Marseille.

Si l'on trouve dans aucune de mes productions, ni esprit de parti, ni esprit de flagornerie, je consens à être appelé infâme. Je hais le despotisme qu'exerce Robespierre à la tribune, je hais son amour-propre démesuré ; mais du reste ces particularités ne m'occupent pas sérieusement ; si e hais les torts de Robespierre, je sais

(1) Il s'agit de a pétition du 17 juillet 1791, dont nous avons parlé plus haut. Robert en parla aussi dans sa *Troisième opinion sur le jugement de Capet* (Bibl. nat., Le 38/105, in-8), déclarant avec emphase que l'original de cette pétition, dont sa main avait « tracé les sacrés caractères », était « encore teint de son sang, de celui de sa femme, de celui de son enfant unique, de celui de plusieurs milliers de ses concitoyens ». Et il ajoute en note : « Si ce discours eût été prononcé à la tribune de la Convention, j'aurais montré la pétition. Le citoyen qui en est dépositaire me l'aurait confiée, et dix mille signatures en attestent l'authenticité. »

apprécier les services qu'il a rendus à la chose publique, et j'aime par-dessus tout la liberté.

Téméraire Robert ! Ce n'était pas sans danger, même en 1792, qu'on s'attaquait à Robespierre.

*
* *

Ce n'est cependant pas de Robespierre ni des amis de Robespierre que lui vinrent ses premières tribulations : c'est d'un milieu plutôt hébertiste que sortit la dénonciation dont il faillit être victime.

Après avoir rempli les fonctions de secrétaire particulier de Danton, ministre de la Justice (1), il fut

(1) A cette époque, il fut plutôt favorable aux massacres de septembre, comme le prouve ce passage de son compte rendu à ses commettants (*F. Robert, député du département de Paris, à ses commettants*. Paris, Duplain, s. d. (fin septembre ou début d'octobre 1792), in-8 de 15 pages. Bibl. nat., Lb ^{41}/2301) : « ... Or, quelle fut la pensée du peuple en cet « instant ? Il se dit : « Nous allons à la frontière ; mais tandis « que nous combattrons les Prussiens commandés par « Brunswick, des Prussiens d'un autre genre dévasteront « nos propriétés, égorgeront nos femmes et nos enfants. « Faut-il attendre ici la mort ou l'esclavage ? Ou bien faut-« il aller donner la mort à des barbares, à des étrangers « pour la recevoir après dans nos murs et comme le prix « de la victoire ? » C'est ici que l'instinct de la raison se fit entendre : le peuple se fit justice ; il le devait à sa propre sûreté, il le devait à l'intérêt de sa vie, il le devait aux vieillards, aux femmes, aux enfants qu'il laissait dans ses murs ; et l'habitant des Pyrénées ou des bords du Rhône, qui fait aux Parisiens un crime de la journée du 2 septembre, est aussi ingrat et aussi absurde que celui qui reprocherait à un homme d'avoir purgé sa maison de voleurs avant de

élu député de Paris à la Convention nationale, et, toujours harcelé par ses créanciers, il eut l'idée d'acheter du rhum pour le revendre ; il se rendit propriétaire de huit pièces de cette liqueur, « valant 12.500 livres, prix de facture » (1). En attendant qu'il le vendît, cette propriété était dans sa main, dit-il, le gage de la sûreté de ses engagements.

Robert avait acheté son rhum quand fut votée la loi du 26 juillet 1793 qui déclarait « coupables d'accaparement ceux qui dérobent à la circulation des marchandises ou denrées de première nécessité qu'ils achètent et tiennent enfermées dans un lieu quelconque, sans le mettre en vente journellement et publiquement ». Mais, parmi les denrées et marchandises de première nécessité, il y avait le vin, il y avait l'eau-de-vie, il n'y avait pas le rhum. Robert pouvait donc se croire en règle et en sûreté.

C'est dans sa section même, la section du Théâtre-Français, dite de Marseille et de Marat, qu'il en fut jugé autrement. Le commissaire aux accaparements de cette section, le citoyen Ducroquet, patriote du

courir défendre ses voisins menacés par d'autres voleurs. Je dis, moi, que si la journée du 2 septembre a été terrible, elle était nécessaire ; je dis que nul n'a le droit d'en faire un reproche aux Parisiens ; je dis qu'il est bien facile à ceux qui étaient loin du foyer de la conjuration de calomnier des hommes qui ne seraient plus, s'ils avaient eu la fausse honte de craindre la calomnie. »

(1) *F. Robert, député de Paris, à ses concitoyens.* Bibl. nat., Ln ^{27}/17597, in-8.

10 août, mais « jeune homme sans lumière comme sans expérience » (1), alla faire une perquisition au domicile de Robert et y apposa les scellés.

Robert crut d'abord à une simple erreur.

Il s'adressa à la Commission des Six ou Comité des accaparements de la Convention nationale, qui déclara, le 7 septembre 1793, qu'à son avis il ne fallait entendre par *eau-de-vie* que le vin brûlé, « parce que cette liqueur est d'une nécessité première, et surtout pour nos armées ». En outre, Osselin, rapporteur de la loi, écrivit et signa cette consultation : « Je pense que le rhum ne peut être considéré comme compris dans la loi du 26 juillet (2). » Robert porta ces attestations au département de police de la municipalité de Paris, qui, « attendu que cette liqueur (le rhum) ne peut être considérée comme marchandise de première nécessité, et qu'elle n'est au contraire reconnue que pour être un objet de goût et de caprice », arrêta (16 septembre) que le commissaire aux accaparements de la section de Marseille ferait lever les scellés et procéder à la dégustation des huit pièces, pour s'assurer qu'elles contenaient bien du rhum, et non de l'eau-de-vie (3).

Le commissaire Ducroquet n'obéit pas à cet ordre. Il en référa à l'assemblée générale de la section, qui, lui donnant raison, arrêta « que les citoyens Henriquez et Thiphaine étaient nommés

(1) *F. Robert, député de Paris, à ses concitoyens.*
(2) Arch. nat., F⁷ 4774 ⁹⁴.
(3) *Ibid.*

commissaires à l'effet de se transporter de suite au Comité de police, déclarer que la section regarde toute espèce de liqueur comme accaparement, lorsqu'elle est chez un citoyen non marchand, qu'en conséquence elle arrête encore que les scellés y seront réapposés sur-le-champ, après avoir vérifié si les huit pièces sont pleines et contiennent la même liqueur » (1).

Par suite, le 22 septembre, il y eut une nouvelle perquisition chez Robert, dégustation, réapposition des scellés. Cette cérémonie recommença le lendemain, devant de nouveaux commissaires, malgré toutes les protestations de Robert et de sa femme. Puis la section arrêta, le 26 septembre, de mettre en vente le rhum saisi au prix de 40 sols la pinte, mais en chargeant quatre commissaires de faire en sorte que chaque citoyen ne pût acheter qu'une pinte.

Roussilon, président de la section, était particulièrement animé contre Robert (2).

(1) *F. Robert, député de Paris, à ses concitoyens.*

(2) La section de Marat en voulait-elle à Mme Robert de certaine déclaration antimaratiste qu'elle avait faite, à la fin de l'année 1792, dans un imprimé en réponse à Louvet? Celui-ci, dans son pamphlet : *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, avait dit qu'en 1791 Robespierre et Marat se réunissaient souvent chez Robert. Il tenait le fait de Gorsas, qui le tenait lui-même de Mme Robert, mais indirectement, et qui lui prêtait, à propos de l'élection de son mari à la Convention, un propos antipathique à Paris (elle aurait dit : « J'aimerais mieux qu'il eût été nommé par un autre département que celui de Paris »). Mme Robert publia

L'affaire devenait très grave. Si Robert était convaincu d'accaparement, le tribunal ne pouvait prononcer qu'une peine contre lui : *la mort*. Il n'y avait alors aucune circonstance atténuante, aucun atermoiment qui pût éviter l'échafaud à un accapareur.

Aussitôt Robert, qui défendait sa tête, en appela à l'opinion et à la Convention.

Il en appela à l'opinion par un placard-affiche, *A ses concitoyens* (1), où il exposait les faits, où il se défendait âprement contre ses ennemis de la section, et où il présentait le tort qu'on lui faisait comme une machination pour déconsidérer la Convention nationale elle-même.

Citoyens, disait-il, ce n'est pas, je le répète, pour moi, simple citoyen, que je réclame votre attention. Si j'ai à

une protestation irritée : « Il est faux que j'aie dit à personne que Marat et Robespierre se réunissaient chez moi. Marat n'y est jamais venu : *il n'y viendra jamais* ; Robespierre n'y est jamais venu : *il y viendra quand il voudra.* » On dirait qu'elle désavoue à demi l'antirobespierrisme de son mari. « Maintenant je demande à Louvet : qu'y a-t-il entre toi et moi ? qu'y a-t-il pour que tu oses me tirer de ma retraite, où je remplis en silence les devoirs d'épouse et de mère, où je me borne modestement à la place que m'assignent les lois de la nature et les lois sociales ?... Louvet, laisse-moi en repos ; tu n'as nul besoin d'une femme de plus pour suivre le cours de tes intrigues, et en tout cas je ne suis pas de celles qui te conviennent.. » (*Louise Robert à Monsieur Louvet, député à la Convention nationale par le département du Loiret*, s. l. n. d. (in-8, Bibl. nat., Ln ^{27}/17612).

(1) Voir plus haut, p. 242, note 1.

me plaindre dans cette affaire de quelque individu, les tribunaux me sont ouverts; je ne ferai pas comme ces vils imposteurs d'avant le 31 mai, qui menaçaient beaucoup, et ne cherchaient à exciter personne à parler sur leurs actions. Faire punir mes détracteurs est mon devoir vis-à-vis de moi-même, et je le ferai : mais, citoyens, considérez, et considérez avec attention qu'il y a un système d'avilissement formé contre la représentation nationale, contre les patriotes de la Montagne, contre ceux qui ont voté la mort du tyran, qui ont purgé leur enceinte de ces lâches ambitieux dont la fureur a livré et livre encore nos places, nos biens, nos vies aux tyrans ennemis. Considérez que les journaux infectés du poison aristocratique et fédéraliste traînent vos représentants dans la boue, et que, par les soins de leurs administrations de départements, ils circulent impudemment dans la République, tandis que les journaux républicains sont arrêtés et dérobés à la connaissance du peuple ; considérez que Billaud vous a dénoncé l'autre jour que plusieurs de vos représentants, lui-même peut-être, ont été arrêtés dans les corps de garde, et que leurs cartes de député n'ont pu leur servir de passeports, dans le sein de Paris : chose inouïe, même dans la vie du dernier de nos tyrans; considérez que, si je n'avais point été député, mon affaire était de celles qui sont journellement vidées dans les vingt-quatre heures.

Citoyens, oubliez ici François Robert, comme il s'honore de s'être oublié pour vous, comme il fera sa gloire de s'oublier toujours; ne songez qu'à comparer les faits, qu'à les peser dans votre jugement, et vous conclurez que l'intérêt de la République, que votre intérêt le plus pressant, est de vous serrer autour de vos représentants, de les faire respecter ; car c'est vous, citoyens, que vous respecterez en eux ; ils sont votre ouvrage, ils existent par vous et pour vous, ils ne sont heureux que de votre

bonheur, glorieux que de votre gloire, riches que de votre richesse, jaloux que de votre estime et de votre confiance.

En même temps, il en appela à la Convention, par la lettre suivante, du 27 septembre 1793 (1) :

Robert, député de Paris, au président de la Convention nationale.

Paris, 27 septembre de l'an II.

Citoyen Président,

Des malveillants font piller ma maison en cet instant ; et je pense que la tranquillité publique est menacée dans Paris.

Voici les faits : j'ai, depuis longtemps, huit barriques de rhum dans ma cave. L'avidité a prétendu que cette denrée est de première nécessité ; le commissaire aux accaparements de la section du Théâtre-Français est venu, le 2 du courant, apposer les scellés sur le lieu qui renfermait ces huit pièces de liqueur. Moi qui avais coopéré à la loi du 17 juillet (2), moi qui avais la conviction que cette loi n'avait soumis à la déclaration que les denrées de nécessité première ou d'un usage habituel, moi enfin qui avais la conviction la plus intime de toutes, celle du législateur, qui doit connaître la loi pour laquelle il donne son suffrage, je me mis d'abord un peu en peine de cette démarche du Comité des accaparements ; mais, voyant que l'aristocratie et la malveillance s'étaient ici substituées à la simple avidité, je demandai à mes collègues de la Commission des Six sur l'accaparement une explication

(1) Arch. nat., F^7, 4774^{94}.

(2) *Sic* : il s'agit de la loi du 26 juillet 1793, contre les accapareurs. Voir plus haut, p. 242.

sur le sens de la loi, et ils me la donnèrent. Je me rendis ensuite à la Commune.

Et, après avoir raconté la levée et la réapposition des scellés dans son domicile, Robert termine ainsi sa lettre :

Citoyens, savez-vous l'effet qu'a produit cette violation de la loi, cette rébellion aux autorités et à vos décrets ? Ma cuisinière a tombé dans un état affreux d'épilepsie, la gouvernante de mon enfant a perdu l'usage de ses sens, et ma femme a pris une maladie dont elle guérira peut-être alors que vous m'aurez rendu justice.

Citoyens, je n'accuse pas le peuple, je sais qu'il n'est qu'égaré ; mais j'accuse le commissaire aux accaparements, j'accuse le président de la section, qui a mis dans cette affaire un acharnement incroyable, et ce, a-t-il dit, par esprit de vengeance.

Collègues, s'il ne s'agissait ici que de ma propriété, je la sacrifierais avec résignation. J'ai prouvé souvent que les sacrifices ne me coûtaient rien pour le peuple, mais je vois le dessein bien formé d'avilir la représentation nationale. Je vois surtout le dessein d'opprimer ceux qui ont voté la mort du tyran, qui ont siégé constamment à la Montagne, et c'est à vous de vous venger vous-mêmes en déjouant ces derniers efforts, soit de l'aristocratie, soit de la faction que nous avons si heureusement terrassée.

F. Robert.

P.-S. — Sous le prétexte d'une vente, on pille actuellement ma maison ; trois ou quatre mille personnes sont répandues sur l'escalier et partout ; je demande force à la loi : vous me la devez.

Après la lecture de la lettre de Robert, qui eut

lieu le même jour 27, « un membre demande le renvoi de sa lettre au ministre de l'Intérieur, pour qu'il envoie la force armée à son secours (1). » Thuriot dit : « Il faut renvoyer cette lettre au Comité de sûreté générale, qui examinera si la saisie a été régulièrement faite : car, pour être membre de la Convention, on ne doit pas avoir le privilège de contrevenir aux lois. Si, au contraire, la saisie est irrégulière, vous rendrez justice à notre collègue (2). » Le renvoi au Comité de sûreté générale fut décrété.

Le Comité de sûreté générale invita aussitôt les administrateurs de police de la Commune à intervenir en faveur de Robert, et ces administrateurs (même jour 27) prirent l'arrêté suivant (3) :

Sur l'avis à nous donné par le Comité de sûreté générale de la Convention nationale, en date de ce jour :

Nous, administrateurs de police, enjoignons aux citoyens Massard et Deffault, tous deux officiers de paix, de se transporter chez le citoyen Robert, pour, au nom de la loi, faire arrêter la vente qui a lieu chez lui de la quantité de trois barils de rhum et amener par devant nous les auteurs de cette contravention à la loi.

Enjoignons à tous officiers civiles et militaires de prêter main forte à ladite exécution dudit ordre.

Les administrateurs de police :
Signé : Daugé, Caillieux Heussé, Mennessier, Gagnant.

(1) *Journal de Perlet*, p. 459.
(2) *Mon.*, réimpr., t. XVII, p. 758.
(3) Arch. nat., *ibid.*

C'est seulement le 29, à une heure et demie après midi, que cet arrêté put être exécuté, et que la vente cessa. Près de trois pièces avaient été débitées.

Le 30 septembre, les administrateurs de police de la Commune, irrités des résistances qu'ils avaient rencontrées de la part de la section de Marseille, écrivirent au Comité de sûreté générale pour l'inviter « à présenter à la Convention un décret qui défendra aux sections d'entraver sans cesse l'administration de police ».

Mais la section de Marseille ne se lint pas pour battue. Elle adressa à la Convention nationale cette pétition, qu'un de ses orateurs lut à la barre le 16 du premier mois de l'an II (7 octobre 1793) (1) :

LÉGISLATEURS,

Ce n'est qu'avec la plus profonde douleur que la section du Théâtre-Français, dite de Marseille et de Marat, se voit aujourd'hui obligée de s'adresser à vous pour se plaindre d'un de vos membres et recourir à votre justice pour faire exécuter la loi à la formation de laquelle il a lui-même contribué.

L'acte vigoureux, qui vous honorera à jamais dans l'esprit de la postérité et que vous venez de faire pour la conservation de la République (2) nous fait espérer de vous une exacte justice pour l'objet de notre demande.

Il est trop vrai, citoyens législateurs, que François

(1) Arch. nat., *ibid.*

(2) Il s'agit du décret d'accusation porté, le 3 octobre 1793, contre les Girondins.

Robert, au mépris de la loi, s'est mis dans le cas de l'accaparement, qu'il avait huit pièces de rhum, et non pas trois, comme il vous l'a dit faussement ; il est trop vrai aussi que rien ne peut le rendre excusable; car ce n'est pas l'homme élevé au plus haut rang de la confiance publique, ce n'est pas celui qui a fait des écrits à qui il est permis d'ignorer que le rhum est une eau-de-vie et que la fermentation des substances sucrées fournit une eau-de-vie d'autant plus chère qu'elle a plus de qualité et qu'on peut la suppléer à toutes les autres eaux-de-vie, dont elle est une véritable espèce ; ce n'est pas lui non plus qui peut ignorer qu'elle est un aliment précieux pour nos vaisseaux et nos armées.

Cependant le citoyen Robert, qui a donné sa voix dans l'auguste assemblée qui vous compose pour faire une loi répressive de l'accaparement de cette denrée, en est lui-même l'infracteur.

Il a fait plus, législateurs, et votre étonnement sera à son comble, lorsque vous serez instruits des perfides manœuvres dont il s'est servi pour se soustraire à l'exécution de cette précieuse loi sur laquelle repose le salut de la patrie.

Au lieu de reconnaître sa faute et d'abandonner au peuple cette usurpation faite à la fortune publique, et surtout à la classe la plus intéressante de toutes, celle du pauvre, il a souillé les murs de Paris d'une affiche infâme contenant une diatribe contre les citoyens zélés qui ont porté la parole dans cette affaire, il a attaqué la section du Théâtre-Français, tant particulièrement que généralement, dans la personne de son président, qui n'est que l'organe de ses volontés, et dans son commissaire aux accaparements, qu'il déclare mériter toute sa confiance.

Il a osé dire dans cette affiche que la malveillance de l'aristocratie et la vengeance d'un ramas impur d'hommes vendus à l'infâme parti que la Convention a vomi de son

sein était le motif des poursuites intentées contre lui ; il a donné à entendre que ce n'était autre chose que la suite d'un système d'avilissement fait contre la représentation nationale.

C'est ainsi que, se couvrant du manteau du patriotisme, il a chargé la section du Théâtre-Français de la plus fausse et de la plus odieuse de toutes les accusations. Poursuivant sa colomnie, Robert n'a pas rougi de dire que la section l'avait pillé, tandis que la vente de son eau-de-vie de sucre se faisait en vertu d'un arrêté légal de la section pris à l'unanimité et exécuté aux termes de la loi.

En un mot il a voulu rendre le mal pour le bien à cette section si connue, qui s'est montrée une des premières les jours que la liberté a paru sur le sol de la France, il a voulu ternir les lauriers de cette section, qui a fourni aux armées et à la Convention des Spartiates et des sages, cette section qui, ferme et inébranlable soutien de la Montagne, n'a jamais faibli, pas même en voyant succomber sous les coups de la tyrannie le Scévola de la liberté française (1), dont le nom est trop connu pour avoir besoin de le prononcer et dont la cendre encore fumante est du fond de son tombeau la terreur des rois.

Que Robert apprenne donc aujourd'hui de cette section, qu'il a trop méconnue, lui qui, faible individu, croit voir en lui toute la Montagne, qu'il apprenne que c'est le prêtre que l'on poursuit en lui, et non pas l'autel.

Citoyens représentants, la section du Théâtre-Français, dite de Marseille et de Marat, a dû vous dire ces choses : elle est inculpée par un de vos membres pour avoir voulu faire exécuter vos lois ; le peuple, instruit qu'il existe un délit attentatoire à la liberté du peuple, à sa souveraineté, à la dignité de la Convention,

(1) Allusion au meurtre de Marat par Charlotte Corday.

demande une prompte justice, et se dit de toute part : « Si Robert échappe à la loi, il n'en est plus pour les sans-culottes ; si Robert n'est pas puni, c'en est fait de la liberté, puisqu'il est vrai qu'elle n'est plus l'expression de la justice. »

Citoyens représentants, nous avons obéi à votre décret qui a renvoyé la lettre de Robert à votre Comité ; nous avons suspendu la vente de son eau-de-vie ; nous attendons le rapport pour la continuer.

La section du Théâtre-Français, bien convaincue qu'il faut dans cette circonstance un exemple frappant, se retire dans la pleine confiance que le peuple sera vengé et que le sanctuaire des lois, sous peu de jours, ne comptera dans son sein que des sages, et point de prévaricateurs.

LABOUREAU, *vice-président.*
LECRIVAIN, *secrétaire.*

Après cette lecture, un député dont les journaux ne relatent pas le nom, rappela que le Comité des accaparements, consulté, avait déclaré qu'il n'y avait pas accaparement, puisque la loi ne parle pas du rhum. Mais, ajouta-t-il, « la section a pu raisonnablement croire le contraire, puisque le rhum est une eau-de-vie perfectionnée ».

Là-dessus Gilbert Romme, l'austère républicain, mais passionné et rigide, demanda qu'on appliquât aussitôt la loi sur l'accaparement à François Robert c'est-à-dire qu'on l'envoyât à l'échafaud.

Etonnée et émue, la Convention n'osa pas passer à l'ordre du jour sur la pétition de la section de Marseille : elle la renvoya aux Comités de sûreté générale et d'accaparement, réunis, pour en faire un rapport.

Alors Robert, justement inquiet, écrivit à la Convention (16e jour du 1er mois de l'an II) une seconde lettre, très vive, où il rétablissait de nouveau les faits (1). Il ajoutait que quand il reçut ces pièces de rhum, c'était en plein jour, publiquement :

Ces huit barriques ont été déchargées en plein midi ; elles sont restées plus de vingt-quatre heures dans la rue et dans une cour commune ; ce sont des tonneliers de la section qui les ont encavées : or comment supposer après cela qu'on ait eu l'intention d'en faire un mystère ? Il serait bien peu adroit, cet accapareur-là, qui mettrait trois ou quatre cents personnes dans sa confidence, et qui prétendrait en obtenir le secret. Ajouterai-je qu'un emmagasinement de 12.500 francs ne saurait être envisagé, je ne dirai pas comme un crime, mais comme l'objet d'un soupçon ? Je vous l'ai déjà dit, je vous le répète encore, je m'honore d'avoir quelques dettes : elles n'ont été contractées que pour faire un journal et imprimer des ouvrages qui disaient en 1790 le mot *républicanisme* comme tous les autres écrivains le disent aujourd'hui. Ai-je eu tort de chercher à m'acquitter ? Un représentant du peuple ne doit pas s'occuper d'affaires particulières, j'en conviens ; mais est-ce s'occuper d'affaires que de faire placer huit pièces de liqueur dans sa cave ? Et si j'ai fait d'autres spéculations, que je sois déshonoré ! Ah ! si l'on eût trouvé dans ma cave pour 100.000 francs, pour 200.000 francs de marchandises, on aurait le droit de former des soupçons sur ma conduite ; mais 12.500 francs, il faut être méchant pour en faire un crime.

Je ne dirai plus qu'un mot ; si j'avais voulu dérober à mes concitoyens la connaissance de cette action, si

(1) Arch. nat., AFII, 150.

j'eusse voulu leur cacher cette médiocre partie de fortune, est-ce ainsi que je me serais conduit ? On n'achète pas huit pièces de rhum avec de l'argent mal acquis. Représentants, je ne prendrai pas de conclusions, je suis sûr qu'elles sont écrites au fond de votre cœur ; prononcez.

En même temps, il écrivait à Collot d'Herbois et à Billaud-Varenne (1) :

Citoyens mes collègues,

Osselin, que je viens de voir, m'a dit qu'il devait ce matin présenter à la Convention nationale la question suivante : *Le rhum est-il compris dans la loi du 26 juillet* ? Je vous prie de faire lecture et j'interpelle votre conscience pour que vous me disiez, pour que vous disiez à la Convention nationale, si vous avez cru frapper autre chose que les denrées de première nécessité, et si vous avez cru que le rhum fût une denrée de première nécessité.

Toi, Billaud, tu te rappelleras que ce jour-là, tu voulus faire décréter que toute espèce d'emmagasinement était prohibé, mais sous des peines moins graves, et ta proposition fut renvoyée et non reproduite.

Toi, Collot, j'ai lu, j'ai entendu, j'ai réfléchi (*sic*) ton rapport, et c'est ton rapport, ton rapport seul qui m'a décidé à ne pas faire de réclamation.

Je vous adjure, je vous somme l'un et l'autre de vous trouver à la séance.

Frappons fort, mais frappons juste, frappons avec la justice et la loi.

Votre collègue et concitoyen,

F. Robert.

(1) Arch. nat., *ibid.*

Pour la suite de cette affaire, voici ce qu'on lit dans le procès-verbal de la Convention, à la date du 17e jour du 1er mois (8 octobre 1793) :

Un membre de la Commission des Six pour les accaparements rend compte, au nom de cette Commission et du Comité de sûreté générale, de la pétition de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille et de Marat, sur la saisie faite chez le député Robert de huit pièces de rhum ; ce membre observe qu'après une longue discussion ces deux Comités n'ont pu décider la question de savoir si le rhum devait être considéré comme eau-de vie : ils se sont déterminés à consulter la Convention nationale sur l'interprétation de la loi.

Après quelques débats, la Convention rend le décret suivant : « La Convention, après avoir entendu la solution demandée au nom de son Comité de sûreté générale et de la Commission des accaparements, passe à l'ordre du jour, sauf à statuer après avoir entendu le rapport. »

D'ordinaire, le procès-verbal de la Convention est d'une clarté parfaite. S'il est obscur en cette circonstance, c'est que la Convention était embarrassée et ne savait que faire. Le *Moniteur*, qui n'était pas un journal officiel, nous renseigne un peu mieux.

D'après ce journal, quand le rapporteur, qui était Osselin, eut fini sa lecture, il ajouta : « Si j'ose ici, cessant d'être rapporteur, énoncer mon opinion particulière, je vous proposerai de n'appliquer cette peine de mort qu'à la récidive, et de décréter que pour la première fois, l'accaparement ne sera puni que de la confiscation des objets accaparés. » Thi-

bault, Voulland et un autre firent chorus, déclarant qu'ils n'avaient pas entendu comprendre le rhum dans la loi. Mais Raffron se fit applaudir en disant : « L'accaparement est un crime capital contre la société. Je conclus de là qu'il n'est pas d'accaparement quelconque qui puisse être toléré par les lois. » Et Gilbert Romme, toujours inflexible, parla ainsi : « Tout le monde sait que des mots étrangers de rhum et de rack ne signifient autre chose qu'eau-de-vie ; on ne peut donc, à l'aide de ces mots, éluder une loi salutaire pour le peuple ; autrement il suffirait, pour y soustraire d'immenses accaparements d'eau-de-vie simple, d'y mettre des fruits, ou de lui donner quelque perfection. La loi ne parle pas d'eau-de-vie de grains ; eh bien, si quelqu'un en avait un dépôt secret, serait-il un accapareur ? Oui, quoique cette eau-de-vie soit inférieure aux autres. Pourquoi donc ne le serait-il pas, s'il en avait dans ce dépôt d'une qualité supérieure ? Robert était dans ce cas, et connaissait la loi. Je demande que votre décision fasse honneur à votre sévérité législative. Il faut que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur à ceux d'entre nous qui l'ont enfreinte : vous pourrez, après cette explication (1), la renvoyer au Comité pour vous en présenter une rédaction plus précise. »

A ce rude discours, le malheureux Robert dut sentir par avance le froid du couperet.

(1) *Sic* ; il faut lire évidemment : *Application*.

C'est le terroriste Joseph Le Bon qui, ému de compassion, le sauva : « La loi qui n'est pas claire, dit-il humainement, est comme si elle n'existait pas. Or, comme nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi antérieure à son délit, je demande qu'on passe à l'ordre du jour sur le cas particulier qui nous occupe, et qu'on renvoie à l'examen du Comité la question de savoir si le rhum doit être compris parmi les objets de première nécessité. »

Robert semblait donc mis hors de cause.

Séance tenante, Osselin, au nom du Comité des accaparements, proposa de supprimer la nomenclature des objets de première nécessité et de déclarer accapareur quiconque entasse chez lui des objets de commerce sans les déclarer et les mettre en vente. Romme et Raffron, toujours farouches, demandèrent (d'après le *Journal de Perlet*) qu'en ce cas on fît contre Robert « l'interprétation la plus sévère ». Mais Thuriot, qui passait pour un ami de Danton, vint au secours de Robert en objectant qu'avec cet article de loi on pourrait frapper comme accapareur les possesseurs de livres et de tableaux. Le 26 du premier mois, nouvelle rédaction, nouveau débat; le 27, renvoi aux Comités d'agriculture et de commerce, pour un nouvel examen. Les choses traînaient. Robert respirait. Mais la section de Marseille ne lâchait pas sa proie. Le 30 du premier mois (21 octobre 1793), elle adressa cette seconde pétition à la Convention nationale (1) :

(1) Arch. nat., F^7, 4474^{24}.

Législateurs,

La section de Marat et de Marseille, bien convaincue que la liberté ne peut se maintenir que par l'exercice de la justice, se présente une seconde fois dans votre sein pour vous dire que, fidèle à ses devoirs, elle va mettre à exécution envers un de vos membres les articles 6 et 7 de la loi sur les accaparements.

Si elle a attendu jusqu'à ce moment pour ordonner la vente de l'eau-de-vie de Robert, c'est qu'elle croyait qu'en vrai républicain il se serait lui-même rendu à la section pour lui offrir la juste réparation des injures commises envers elle et faire au peuple le généreux sacrifice d'une denrée qui sous aucun rapport ne pouvait lui être rendue.

Mais la loi, qui ne conserve son caractère qu'autant qu'elle est active, ne permet pas à la section de Marseille et de Marat d'en différer plus longtemps l'exécution.

Vous savez vous-mêmes, législateurs, que lorsqu'une loi sortie de votre sein ne porte aucun caractère d'incertitude, et que l'objet sur lequel elle est appuyée n'a pas besoin d'interprétation, elle doit être fidèlement et rigoureusement exécutée, sans quoi il n'y aurait plus de gouvernement, et tout rentrerait dans l'état d'insociabilité de la première nature, dont les droits de l'homme ne s'écartent que pour équilibrer le fort avec le faible et le pauvre avec le riche.

Votre sagesse, suffisamment éclairée sur l'affaire de Robert, approuvera donc notre conduite, et nous laissons à sa pudeur, s'il en est susceptible, de savoir s'il doit siéger dans votre sein avant d'avoir, par une affiche franche et loyale, fait une réparation authentique à cette section qu'il a trop méconnue et à son président, qui n'était que l'organe de ses volontés.

Citoyens représentants,

Maintenant que, par votre sage décret, vous n'avez fait

que confirmer ce que les hommes de l'art avaient déjà dit et ce que nous vous avons nous-mêmes répété dans notre première pétition ; maintenant que nous avons obéi à vos lois et que nous vous avons prouvé qu'aucun pouvoir constitué de la République ne pouvait changer la nature des choses et s'opposer au cours de la justice, nous sommes dans une ferme confiance que vous allez motiver d'une manière solennelle la fermeté de la section de Marat et de Marseille et apprendre à la République entière que cette section, qui ne s'est jamais démentie et qui a été un des plus fermes appuis de la Montagne, a bien mérité de la patrie.

ROUSSILON, *président.*
LECRIVAIN, *secrétaire.*

Lue le même jour à la Convention, cette pétition fut renvoyée aux Comités de sûreté générale et de législation, pour qu'ils en fissent le rapport le lendemain.

Ce rapport ne fut pas fait.

Le 6 brumaire, la section insista auprès de la Convention par une lettre de son président, qui était maintenant le libre-penseur hébertiste et socialiste Momoro.

Le Comité de législation écrivit, le même jour, au Comité de sûreté générale pour lui proposer « de faire conjointement un prompt rapport ». Il semble que le Comité de sûreté générale fit la sourde oreille.

Le 11 brumaire, nouvelle lettre de Momoro au président de la Convention (1) : nul résultat.

(1) Arch. nat., C, 280.

C'est devant le Conseil général de la Commune de Paris que l'affaire se dénoua, dans sa séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793).

Le Conseil général fit venir le commissaire aux accaparements de la section de Marat, Ducroquet, qui expliqua sa conduite. Il reçut aussi une députation des membres de la section, qui lui soumirent un arrêté par lequel elle avait décidé, dit le *Journal de la Montagne* (1), de faire vendre le rhum trouvé chez Robert « au profit des braves volontaires qui ont versé leur sang pour la patrie », et de le faire vendre au prix du maximum, quand la loi aurait fixé ce prix.

Robert fut aussi entendu. « Il cherche, dit le même journal, à lever les doutes qu'on a de sa conduite; il proteste de son patriotisme à toute épreuve et annonce qu'il ne s'est jamais écarté des principes de la Révolution, qu'il est le plus religieux des observateurs des lois, qu'il s'est expliqué avec la Convention au sujet de son rhum, et que la loi prouvait que cette liqueur n'était point une denrée de première nécessité; il convient cependant qu'il a commis une erreur en inculpant Roussilon et Ducroquet. » Ducroquet répliqua, se plaignit amèrement du placard que Robert avait fait afficher.

« Chacun enfin se disculpe à sa manière, dit le *Journal de la Montagne*, et fait valoir les arguments

(1) Numéro du 25 brumaire an II.

qui peuvent servir à sa cause. Le Conseil passe à l'ordre du jour. »

Quinze jours plus tard, la section de Marat insista auprès de la Commune pour qu'elle fixât le prix du rhum saisi chez Robert, afin de le vendre « au profit des pauvres de la section ». Le Conseil général arrêta, le 7 frimaire an II, « que ce rhum serait proposé au ministre de la Marine et que deux experts en apprécieraient la juste valeur (1). »

Le rhum de Robert fut-il réellement vendu au ministre de la Marine ? Je l'ignore. Mais il est probable que Robert ne fut plus inquiété, il est sûr que la Commune l'avait innocenté, il est sûr qu'on renonça à l'accuser d'accaparement, puisqu'il ne fut pas traduit au Tribunal révolutionnaire.

*
* *

Cette aventure, à la fois burlesque et émouvante, du conventionnel Robert, peut être considérée comme un des premiers incidents de la lutte des Montagnards, plus ou moins robespierristes, contre Danton et ses amis. Le fait que la Convention ait failli envoyer à l'échafaud, dès octobre 1793, l'intime familier et l'ancien secrétaire de Danton, sans que celui-ci osât prendre sa défense, n'indique-t-il pas que dès lors la situation politique du rival de Robespierre était compromise ? Autre remarque. On se représente la municipalité parisienne comme

(1) *Affiches de la Commune*, n° 154.

régissant dictatorialement Paris au début de l'an II : l'attitude de la section du Théâtre-Français, qui n'obéit ni à la Commune ni à la Convention, montre que ce sont plutôt les sections qui gouvernaient alors Paris, ou pour mieux dire, qu'elles se gouvernaient chacune par une sorte d'autonomie révolutionnaire. D'autre part, si c'est comme dantoniste que Robert fut ainsi persécuté, si c'est par antipathie pour sa femme, bas-bleu à prétentions politiques, nos documents semblent montrer que la persécution contre ce brave homme fut inspirée aussi par l'outrance d'un vrai sentiment civique, à la fois naïf et féroce, par la fièvre d'un patriotisme réellement ému du tort que les accaparements pouvaient causer à la défense nationale, réellement indigné de cet exemple d'accaparement donné par un législateur. Enfin, ce qui eût réjoui le cœur de Michelet, c'est la farouche Commune de Paris qui dans cette étrange aventure, où la Convention avait été si timide, eut le courage, finalement, de se montrer humaine, et d'innocenter le brave Robert.

1er Août 1909.

IX

ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LA HAUTE-GARONNE EN L'AN VI

On me montrait récemment, aux Archives départementales de Toulouse, une quantité de pièces relatives à l'histoire de la Révolution française, ficelées en paquets formés au hasard, et abandonnées à l'oubli, sans inventaire, sans estampille. Il paraît que le temps a manqué, depuis l'an VIII, pour classer ces documents, et, en effet, ce serait l'affaire d'une dizaine de jours de travail à deux ! On ajoutait d'ailleurs que ces papiers n'étaient probablement que des résidus sans intérêt (1).

Je pris à l'aventure une de ces liasses gisantes et dédaignées. Au milieu de textes disparates, j'y trouvai des « Tableaux décadaires en exécution de la circulaire du 21 fructidor an V », dont un

(1) L'archiviste de la Haute-Garonne est un homme de mérite, mais qui s'occupe plutôt de la période antérieure à 1789. (Écrit en 1887 ; depuis, les choses ont bien changé.)

rapide coup d'œil aurait indiqué l'intérêt au lecteur le plus inexpérimenté.

C'est un questionnaire imprimé, adressé par l'administration centrale du département aux commissaires du Directoire exécutif près de chaque canton.

Seize questions leur sont posées, auxquelles on leur demande de répondre laconiquement tous les dix jours :

1. De l'esprit public.
2. De l'instruction publique.
3. De la police générale.
4. Des récoltes et subsistances.
5. De la police champêtre.
6. De la police des cultes.
7. Des hospices et établissements de bienfaisance.
8. Des épidémies et épizooties.
9. Des maisons d'arrêt, prisons.
10. Du recouvrement des contributions et revenus publics, biens nationaux régies, etc.
11. Des grandes routes et chemins vicinaux.
12. De l'agriculture et des plantations.
13. Des forêts.
14. Du commerce et de l'industrie.
15. De la force armée.
16. Du concours entre les autorités constituées pour opérer la sûreté publique, la répression des délits.

Ces questionnaires ne furent guère en usage, dans la Haute-Garonne, que pendant deux ans, jusqu'à la fin de l'an VII et aux premières décades de l'an VIII. Les commissaires près des cantons ne

tardèrent pas à se lasser de ces écritures compliquées qu'on exigeait d'eux à des intervalles si rapprochés, et, avant même qu'ils cessassent ce travail, le retour trop fréquent des questions rendait les réponses illusoires. Sur presque tous les points, les commissaires prenaient l'habitude de s'en référer au précédent tableau.

Mais les premières réponses au questionnaire furent étendues, relativement précises, et d'autant plus autorisées que le commissaire du Directoire exécutif était généralement un habitant du canton dont il avait à décrire l'esprit et l'état à tant de points de vue.

J'aurais voulu copier, pour tous les cantons de la Haute-Garonne, le premier en date de ces tableaux. Le temps m'a manqué. Je me suis borné à transcrire les réponses relatives à l'instruction publique. Les voici textuellement :

« District de Saint-Gaudens (1)

« *Saint-Gaudens.* — Il n'y en avait point (d'instruction publique), et cet objet trop important ne doit pas être négligé : mais il faut des moyens (18 vendémiaire an VI.)

« *Bagnères-de-Luchon.* — Elle est absolument nulle depuis qu'on ne paie plus les instituteurs (10 vendémiaire).

(1) On sait que les districts n'existaient plus à cette époque, sous le régime de la Constitution de l'an III. Mais

« *Salies.* — L'instruction publique est nulle. Un instituteur est seulement établi au chef-lieu du canton, qui n'a pas au delà de vingt élèves. Les autres communes en sont totalement dépourvues (20 vendémiaire).

« *Aspet.* — Elle est nulle, absolument nulle. Il n'y a pas un seul instituteur, ni institutrice dans le canton, quoique les préalables indiqués par les lois aient été remplis. Le pire de tout, c'est que le peuple ignore plus que jamais le contenu des lois et qu'il n'existe aucun moyen légal de l'en instruire et par conséquent de l'y attacher davantage (24 vendémiaire).

« *Saint-Bertrand.* — L'instruction publique est entièrement négligée dans ce canton, où il n'y a aucun instituteur. La morale ni les mœurs républicaines ne peuvent faire des progrès dans le cœur de la jeunesse, faute d'instruction. Elle ne peut non plus s'instruire dans l'usage du calendrier républicain. La contrée jouissait par ci-devant de l'avantage de deux écoles établies dans la commune de Saint-Bertrand, dont les instituteurs étaient salariés par le ci-devant chapitre (27 vendémiaire).

« *L'Isle-en-Dodon.* — Il n'en existe point (28 vendémiaire).

« *Boulogne.* — L'instruction publique est nulle. Il n'y a dans le canton qu'un seul instituteur public, dont le civisme est bien douteux. (Cet instituteur

les bureaux de l'administration départementale avaient gardé l'habitude de classer les cantons par districts.

est à Blajan. (Au chef-lieu, sont deux instituteurs privés qui, comme le premier, enseignent les éléments de la lecture et de l'écriture, mais dans des livres latins ou fanatiques, et toujours d'après l'ancienne et barbare méthode. La langue française et ses éléments sont bannis de ces écoles. L'administration porte à leur surveillance la plus grande et la plus coupable morosité (15 vendémiaire).

« *Saint-Béat.* — Les enfants des deux sexes sont livrés à eux-mêmes. Aucun établissement public ni particulier consacré à l'instruction publique. L'instruction domestique ne peut la suppléer, parce que les parents eux-mêmes n'ont pas reçu une éducation assez soignée pour en transmettre les principes à leurs enfants ; qu'ils sont d'ailleurs occupés des détails et des travaux de l'agriculture. Rien ne serait plus utile, rien n'est plus urgent que de procurer à chaque canton un instituteur et une institutrice qui aient des mœurs et des connaissances et dont le traitement soit assuré (21 vendémiaire).

« *Montréjeau.* — Elle est fort négligée. Il y a bien, dans la plupart des communes, des citoyens qui font lire et écrire les enfants, mais, bornant là toute leur instruction, ils n'inculqueront point dans l'esprit de leurs élèves cet amour de la liberté qui doit faire la force d'une République naissante (19 vendémiaire).

« *Saint-Martory.* — L'instruction publique y est totalement négligée (1er vendémiaire).

« *Aurignac.* — Nulle. Le canton est composé de

vingt-quatre communes : on ne connaît ni institutrices ni instituteurs publics. Les lois qui concernent l'instruction ont été publiées par l'administration municipale : il ne s'est présenté personne. Le chef-lieu même du canton n'a ni instituteurs ni institutrices (22 vendémiaire).

« District de Toulouse

« *Toulouse.* — Tant que les instituteurs des écoles quelconques seront aussi découragés qu'ils le sont, l'instruction sera à peu près nulle (18 vendémiaire an VI).

« *Blagnac.* — Il n'y a aucuns institutrice (*sic*) parce que le produit qu'ils en retirent (*sic*) n'est pas suffisamment lucratif.

« *Castanet.* — Point absolument dans ce canton d'instruction publique, sauf dans le chef-lieu, où il y a un instituteur pour la jeunesse, lequel est un citoyen honnête et instruit.

« *Léguevin.* — Pour le tirer de cette cruelle insouciance à l'égard de l'instruction de ses enfants, j'ouvris dans une salle de la maison commune, les premiers jours de mon arrivée, une école gratuite de lecture, d'écriture et de calcul. J'invitai le peuple à m'envoyer ses enfants, à l'instruction desquels je voulais consacrer mes loisirs. Ils n'y furent pas envoyés. Sans instruction lui-même, il n'a pu encore se persuader qu'elle doive leur être utile un jour (1).

(1) Ce brave commissaire s'appelait Mathieu.

« *Villemur.* — Il y a deux écoles primaires dans le canton, dirigées par deux instituteurs et deux institutrices, tous républicains ; une troisième commune a un instituteur et une institutrice particuliers ; les habitants des communes où ces écoles sont placées sont les seuls qui y envoient leurs enfants. Les déplacements paraissent aux autres et trop pénibles et trop coûteux. Il devient essentiel qu'il fût (*sic*) établi une école dans chaque commune, dont elle paierait les frais.

« *Verfeil.* — Cette partie est entièrement négligée. Il n'y a qu'une institutrice dans tout le canton. On ne trouve pas d'instituteurs républicains, et nous aimons mieux n'en avoir pas que d'en avoir qui soient ennemis de la Révolution.

« *Montastruc.* — Elle est presque nulle dans le canton. L'instituteur de Castelmaurou, nommé par le jury, en a été chassé par la faim. Celui du Raz (*sic*) n'a presque point d'élèves. Celui de Buzet s'est fait huissier pour vivre. Faute d'instituteur légal, un ancien Frère de couvent assermenté tient les écoles des garçons à Montastruc, et une ancienne bonne celle des filles. Mais le jury ne les a point nommés. On est néanmoins généralement content de leurs instructions. A Buzet, le curé enseigne quelques enfants, d'où il résulte que l'instruction publique a besoin d'être réorganisée dans le canton.

« *Lévignac.* — Il n'existe qu'une école primaire. Elle est à Lévignac, et peu suivie. L'instituteur nommé en prairial de l'an III, est digne de ses

fonctions. Il y a une école particulière dans la même commune.

« DISTRICTS DE GRENADE ET DE CASTELSARRASIN (1).

« *Grenade.* — Elle est un peu négligée, faute de moyens pécuniaires. Il n'y a dans le canton que deux instituteurs primaires, qui ne servent qu'aux deux communes qu'ils habitent, à raison de la trop grande distance qui existe d'une commune à l'autre.

« *Beaumont.* — Jusqu'à présent, l'instruction publique avait été négligée ; mais, depuis quelque temps des instituteurs se sont établis dans la commune de Beaumont, qui, par leur soin, font briller leurs élèves. Ils en ont donné des preuves dans le décadi dernier (11 brumaire an VI).

« *Cadours.* — Elle était nulle, ou bien, livrée à la fureur délirante des prêtres insoumis, était opposée aux institutions républicaines. Sans instituteurs publics, ne prévoyant même pas la possibilité d'en établir encore, tant le fanatisme y a fait de ravages ! L'état de l'instruction est si critique qu'on est forcé de désirer qu'il n'en restât pas du tout.

« *Saint-Nicolas-de-la-Grave.* — Ce canton n'a pas d'instituteurs primaires. L'instruction est livrée

(1) Le district de Castelsarrasin et une partie de celui de Grenade furent détachés, en 1808, de la Haute-Garonne, pour faire partie d'un nouveau département, le Tarn-et-Garonne.

dans le chef-lieu à trois citoyens mariés, qui ont été prêtres ; celui qui exerce le culte catholique a aussi quelques élèves. Ils ont tous fait, en l'an VI, la déclaration exigée d'eux à la fête du 10 août. J'espère qu'ils la renouvelleront en l'an VII. Il est d'autres instituteurs et institutrices dans le canton qui seront sommés de venir se soumettre à cette formalité sous les peines portées par la loi (9 thermidor an VII).

« *Verdun.* — Nulle dans presque tout le canton, les communes de Verdun et d'Aucanville étaient les seules pourvues d'instituteurs républicains et capables (2 fructidor an VII).

« *Vellebrumier.* — Point d'instruction publique dans ce canton (1er pluviôse an VII).

« *Montech.* — Néant (1er brumaire an VI).

« *Castelsarrasin.* — Elle est nulle. Il n'existe point d'instituteur depuis environ trois ans. Le défaut de local en est peut-être la principale cause (13 vendémiaire an VI, mais le 1er brumaire, deux écoles ouvrirent).

« *Grisolles.* — L'instruction publique est presque nulle, n'ayant qu'une école primaire établie au chef-lieu du canton, et ce, par la pénurie de sujets propres ou portés à la profession d'instituteur. La faible population des communes, leur trop grand éloignement l'une de l'autre doit s'opposer nécessairement à l'établissement d'un nombre suffisant d'écoles primaires. Les personnes qui jouissent d'une honnête aisance trouvent cependant le moyen

de donner de l'instruction à leurs enfants, en les plaçant dans les communes voisines plus populeuses (25 vendémiaire an VI).

« *Saint-Parquiem.* — Elle est la même que dans les précédentes décades (30 vendémiaire an VI).

« DISTRICTS DE MURET ET DE RIEUX.

« *Carbonne.* — Il y a des instituteurs particuliers dans la plupart des communes, qui enseignent à lire et à écrire (1er brumaire an VI).

« *Auterive.* — Il n'y a au chef-lieu ni instituteur ni institutrice. L'instruction pour la jeunesse y est totalement négligée. Il existe dans la cité un ancien régent sans connaissances et une femme qui en a moins que lui, qui apprennent les plus petits enfants à lire. Et au faubourg, un second régent, qui a quelques connaissances et est patriote. Miremont est la seule commune du canton qui ait un instituteur et une institutrice, dont les moyens sont bien bornés.

« *Cintegabelle.* — Nulle.

« *Muret.* — L'instruction publique est totalement négligée.

« *L'Herm.* — Nulle, n'y ayant pas un instituteur dans le canton.

« *Saint-Lys.* — Nulle.

« *Noé.* — Dans le canton, il n'y a aucun établissement d'instruction publique. Il serait très nécessaire d'en établir, etc.

« *Saint-Sulpice-de-Lézat.* — Pas d'autre absolument que celle que répandent, le plus souvent possible, certains fonctionnaires publics, à la suite de la lecture des lois, arrêtés et proclamations qu'ils ont soin de faire publiquement. Il n'y a pas eu moyen de trouver des instituteurs convenables, malgré les soins qu'on s'est donnés, parce qu'ils trouveraient à peine ici leur subsistance.

« *Muret.* — Nulle, et voilà pourquoi les vieux préjugés conservent toujours leur empire.

« *Le Fousseret.* — Il n'y a point d'instituteur ni d'institutrice dans le canton.

« *Rieux.* — Il n'a pas encore été établi dans le canton des écoles primaires, de sorte que tout se réduit à quelques instituteurs privés apprenant à lire et à écrire et à compter. Cependant Rieux renferme des locaux et autres ressources en ce genre et avait toujours eu d'enseignement (*sic*) public jouissant de la meilleure réputation dans le pays.

« *Montesquieu-Volvestre.* — L'instruction publique est toujours négligée par le défaut d'instituteur.

« *Gailhac-Toulza.* — Il n'y a ni instituteurs ni institutrices.

« *Rieumes.* — Elle est négligée dans le canton à un tel point qu'il est à craindre que la génération qui va nous succéder ne soit ensevelie dans les ténèbres de l'ignorance la plus affligeante et ne fournisse aux ennemis du gouvernement la facilité de le renverser.

« DISTRICTS DE VILLEFRANCHE ET DE RAVEL.

« *Villefranche.* — L'instruction publique est très négligée, n'y ayant dans le canton que des écoles particulières.

« *Saint-Félix.* — Il y a quelques instituteurs publics non salariés par le gouvernement. La commune de Mourvilles-Hautes est la seule qui ait un professeur d'excellents principes.

« *Bariège.* — L'enseignement public est absolument abandonné. Il serait très nécessaire d'établir un instituteur et une institutrice dans le chef-lieu et dans les communes de Labastide et de Varennes ; au moins un instituteur à Chaum.

« *Montesquieu.* — Rien de si utile et rien de si négligé. Il n'y a que deux instituteurs dans le canton.

« *Caraman.* — Elle est totalement négligée par le défaut d'instituteurs et des moyens propres à fournir à l'entretien de cet établissement.

« *Nailloux.* — Néant.

« *Montgiscard.* — Il y a un instituteur dans le chef-lieu de canton, enseignant les maximes républicaines. Une institutrice a été reconnue nécessaire, mais on n'a pu s'en procurer, l'administration centrale n'ayant voulu accorder que 80 francs. Je pense qu'il faudrait, à l'un et à l'autre, 150 francs. Le nombre des enfants qui paient est peu nombreux. On est, dans les autres communes, sans instruction.

« *Revel.* — Depuis longtemps cette branche essentielle de la société a langui. Aujourd'hui, elle paraît reprendre une certaine vigueur. Mais il est nécessaire de surveiller, et de très près, les instituteurs des deux sexes. Jusqu'ici, aucune décade n'a été faite. Le peuple, conséquemment, ne peut connaître ses devoirs.

« *Lanta.* — Nulle. »

Tel était, en l'an VI, dans 53 cantons du département de la Haute-Garonne (1), l'état de l'instruction, si on en croit les rapports décadaires des commissaires du Directoire exécutif. Cet état, si déplorable, ne s'améliora guère en l'an VII et au début de l'an VIII. Comme je le disais, les commissaires ne font plus que répéter les mêmes plaintes.

Il existe, aux mêmes archives, un autre questionnaire (2) adressé par l'administration départementale aux cantons. Il a pour objet l'état de la culture intellectuelle et m'a paru fort remarquablement rédigé. Ce sont des demandes et des réponses sur le mouvement littéraire et scientifique des cantons dans le passé et dans le présent. Y a-t-il un imprimeur au chef lieu ? Y a-t-il des citoyens adonnés à la science ? Quels livres a-t-on publiés dans le can-

(1) Le nombre des cantons de ce département était de cinquante-cinq à la création, en 1790. Il ne nous manque que deux cantons, s'il n'en fut pas créé de nouveaux dans l'intervalle. Même, en ce cas, l'enquête que je viens de citer, embrasse évidemment la quasi-totalité du département.

(2) Celui-là est classé : 1 T. 7.

ton? Une question est également posée, dans ce formulaire imprimé, sur l'état de l'instruction publique, mais incidemment, et les réponses relatives à ce point y sont plus vagues et brèves que dans l'état décadaire.

En somme, dans le département de la Haute-Garonne, en l'an VI, l'instruction primaire était presque nulle, on le voit. Cette nullité ne doit pas être attribuée à l'insouciance de la République, que ses fondateurs, Girondins ou Montagnards, avaient rêvé d'établir sur l'instruction du peuple, comme l'attestent les ingénieuses et nombreuses lois qu'ils ont rédigées. Mais l'argent manquait pour payer les instituteurs. La France employait toutes ses ressources à combattre l'ennemi du dehors et à éteindre la guerre civile fomentée à l'intérieur, de concert avec l'étranger, par les royalistes et les prêtres. Voilà pourquoi on n'avait pas d'instituteurs en l'an VI.

Ajoutons que la Haute-Garonne et les départements voisins avaient été épuisés par les énormes réquisitions de toute nature que l'agression de l'Espagne avait jadis rendues nécessaires, à un moment où sévissait dans toute cette région une terrible épizootie. Ces blessures de l'an II auraient pu être cicatrisées dès l'an VI, si les partisans de l'ancien régime l'avaient voulu. Mais dès lors couvait sourdement la formidable insurrection royaliste qui faillit, en l'an VII, enlever Toulouse à la République et allumer dans tout le Midi, une Vendée que le Directoire n'aurait pas eu la force d'éteindre.

Assurément, une nation, occupée à défendre sa vie, ne pouvait former, en matière d'éducation nationale, que des projets, et il est vraisemblable que l'état de l'instruction primaire n'était pas beaucoup plus brillant dans les autres parties de la France. Cependant l'enquête que j'ai citée n'est probante que pour la Haute-Garonne, et, dans la région du Midi, elle n'existe à ma connaissance, que pour ce seul département. Je n'ai trouvé d'états décadaires ni à Auch, ni à Albi, ni à Cahors, ni à Montauban, ni à Mont-de-Marsan, ni à Pau, ni à Tarbes. Y en a-t-il dans d'autres régions de la France ? C'est une question à laquelle peuvent seuls répondre les archivistes départementaux, et nous souhaitons qu'elle éveille leur curiosité.

Février 1887

X

LES MÉMOIRES DE LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN

On vient de rééditer avec luxe les célèbres mémoires de la marquise de La Rochejaquelein (1). Ce grand volume in-8, avec ses airs d'in-quarto, sa belle et nette typographie, ses estampes et ses fac-similés d'autographes, est un plaisir pour les yeux. Il présente aussi un intérêt d'un autre genre, puisqu'il nous donne enfin le vrai texte de ces mémoires qui ont dans notre siècle ému tant d'imaginations, ou du moins il nous en donne un texte plus vrai. Il y a là une bibliographie intéressante, que l'éditeur a esquissée dans une introduction, mais non pas toujours avec clarté. Je vais tâcher de la résumer telle que je la comprends.

(1) *Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein*, édition originale, publiée sur un manuscrit autographe par son petit-fils, Paris, libr. Bourloton, 1889, in-8 de 506 pages.

I

Victorine de Donnissan, la future marquise de La Rochejaquelein, était fille d'un gentilhomme d'honneur de Monsieur, comte de Provence, et d'une dame d'atour de Mme Victoire. En 1791, à dix-neuf ans, elle épousa le marquis de Lescure, qui en avait vingt-cinq, et elle accompagna son mari dans toutes ses aventures de Vendéen. Il mourut des suites d'une blessure, le 4 novembre 1793. Sa veuve, réfugiée en Espagne, y écrivit, pendant les années 1799 et 1800, la première partie de ses mémoires. Puis, rentrée en France, elle épousa en secondes noces Louis de La Rochejaquelein, frère du héros de la Vendée, et composa en Vendée, au château de Clisson, la suite de ses mémoires. Ayant fait, en 1807, la connaissance de M. de Barante, connu depuis comme historien et alors sous-préfet de Bressuire, elle lui prêta une copie de son manuscrit.

M. de Barante emporta cette copie chez son père à Genève, et l'y lut à quelques personnes, parmi lesquelles se trouvait Mme de Staël. A Paris, il la prêta à Mathieu de Montmorency pour deux jours, et celui-ci la prêta à sa mère pour vingt-quatre heures. Le prince de Talleyrand la surprit dans cette lecture, et voulut lire à son tour. Mme de Montmorency objecta qu'elle devait rendre dès le lendemain matin le dépôt qu'on lui avait confié. Talleyrand fit aussitôt transcrire, par vingt-quatre commis du ministère des affaires étrangères, les

vingt-quatre cahiers qui contenaient ces mémoires, dont l'auteur voulait éviter la divulgation, par crainte de Napoléon. C'est justement à Napoléon que Talleyrand les porta tout d'abord. Celui-ci les lut aussitôt et les prêta à la duchesse de Luynes. On commença à parler dans les salons de cet écrit de Mme de La Rochejaquelein, qui, par M. de Barante, fit des démarches pour que la censure en empêchât l'impression.

Après la chute de Napoléon, la marquise, qui se trouvait alors à Bordeaux, édita elle-même dans cette ville ces pages auxquelles le retour des Bourbons ajoutait un intérêt de circonstance et qui parurent sous ce titre : *Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelin, écrits par elle-même, rédigés par M. le baron de Barante*, Bordeaux, imp. Racle, 1815, in-8 de 544 pages, avec deux cartes géographiques (1).

La marquise dit qu'elle avait mis cette indication sans en prévenir M. de Barante et par répugnance pour le titre de femme auteur. M. de Barante, fit, ajoute-t-elle, disparaître son nom des éditions suivantes, qui furent, en y comprenant celle qu'on nous donne aujourd'hui, au nombre de treize.

Il n'en passa pas moins pour le véritable auteur

(1) L'éditeur rapporte cette édition à l'année 1814. C'est, il me semble, une erreur matérielle. Mme de La Rochejaquelein nous dit elle-même que la seule édition publiée avec le nom de M. de Barante fut celle de 1815. Elle fut annoncée dans le *Journal de la Librairie* du 11 mars 1815.

du livre de Mme de La Rochejaquelein, et lui-même, dans ses propres mémoires, nous laisse entendre qu'il eut, vers 1807, la première idée de ce récit pour lequel la veuve du général vendéen ne lui aurait remis que des notes, si bien, qu'à l'en croire, il l'aurait réellement composé.

Mme de La Rochejaquelein ne mourut qu'en 1857 : elle eut donc le temps de donner son sentiment sur ce point ; elle le donna deux fois, dans la première édition en 1815, et dans la sixième en 1848.

Elle disait, en 1815, avoir lu son ouvrage « à quelques personnes de notre armée », qui avaient relevé des erreurs et ajouté des faits : « Il fallait donc rédiger l'ouvrage pour insérer ces notes dans le texte, qui d'ailleurs était surchargé de détails inutiles et dont le style était diffus et incorrect. Je l'ai confié à M. Prosper de Barante. Son amitié l'a fait consentir à se charger de le refondre, de le corriger en entier, en y conservant la grande simplicité qui, seule, convient à la vérité. La description du pays, dans le troisième chapitre, est toute de lui. »

En 1848, elle passe beaucoup plus légèrement sur la collaboration de M. de Barante. Après avoir dit que son mari désirait « faire corriger les imperfections de sa rédaction », elle ajoute : « M. de Barante me supplia de tant de bonne grâce de le choisir que je lui confiai la copie... »

Dans la préface de 1815, parlant de l'impression de son ouvrage, elle dit : « Éloignée de M. de Ba-

rante, quand j'ai laissé mon manuscrit à Bordeaux pour l'impression, je n'ai pu le consulter sur les nombreux changements que j'avais faits à la rédaction ; je n'ai pu lui communiquer que le supplément qu'il m'a semblé naturel d'ajouter. »

En 1848, elle dit au contraire : « Je corrigeai les épreuves ; elles passèrent aussi sous les yeux de M. de Barante. »

La mémoire de Mme de La Rochejaquelein était, on le voit et on ne s'en étonnera pas, un peu affaiblie en 1848 (elle avait alors soixante-seize ans). Toutefois, il n'y a aucune raison de ne pas la croire quand elle nous dit, à la même époque, qu'en 1815, c'est elle-même qui, abrégeant les trois premiers chapitres, qui sont relatifs à sa jeunesse, les fondit en un seul afin d'arriver plus vite aux guerres de la Vendée.

Mais ses assertions, un peu contradictoires, ne nous laissent pas voir clairement dans quelle mesure M. de Barante fut son collaborateur.

II

En 1868, M. Pie, évêque de Poitiers, qui avait prononcé un éloge funèbre de la marquise de La Rochejaquelein, se fit confier par le petit-fils de la défunte « le manuscrit écrit en entier de la main de celle qui, alors, était veuve du marquis de Lescure : la copie faite par un nommé Beauvais et qui, remise à M. de Barante, avait été la base de son travail ; un volume manuscrit, la rédaction

même de M. de Barante ; enfin deux cahiers de notes. »

MM. Pie et Audinet firent à la Société des Antiquaires de l'Ouest un double rapport sur ces mémoires, et ils comparèrent le manuscrit de Mme de La Rochejaquelein avec celui de M. de Barante. Il en résulta que les mémoires étaient bien l'œuvre de la marquise et que M. de Barante s'était borné à en corriger le style. En d'autres termes, on saisit sur le fait l'exactitude des renseignements donnés dans cette préface de 1815 (que l'éditeur actuel aurait dû commencer par reproduire).

C'est ce manuscrit autographe de la marquise de La Rochejaquelein que son petit-fils publie aujourd'hui.

Il faut remarquer qu'il ne le publie pas littéralement, et tout entier : « Je me suis borné, dit-il, à retoucher des incorrections que l'auteur aurait fait disparaître, si le manque de confiance en soi-même ne l'avait arrêtée de revoir ces douloureux souvenirs avant la première publication. J'ai dû, comme elle, supprimer quelques jugements empreints de trop de franchise ou dus peut-être à la jeunesse de l'écrivain. »

Cet aveu est à nos yeux plus grave que ne semble le croire l'honorable éditeur. Quelque confiance que nous ayons en son tact et en son goût, nous aurions aimé à voir, par quelques exemples, comment il entendait ces corrections grammaticales (vous représentez-vous Saint-Simon épuré de ses solécismes éloquents ?), et surtout quelle vue l'a guidé

dans ses suppressions des « jugements trop francs ». J'ai bien peur qu'on ne nous ait encore frustrés de quelques-unes des plus originales saillies de la marquise.

Autre doute : les corrections que subit l'œuvre originale avant de parvenir aux mains de l'imprimeur de 1815 sont-elles entièrement du fait de M. de Barante ? Voilà ce qu'on n'aurait pas dû manquer de nous dire.

Supposons cependant que nous ayons tout le vrai texte des mémoires (et il est bien probable que nous l'avons dans neuf cas sur dix) ; supposons que les différences de style entre le texte d'aujourd'hui et celui de 1815 proviennent réellement de M. de Barante (c'est presque sûr pour tous les cas), et voyons comment ce bel esprit académique avait traité la prose ingénue et primesautière de Mme de La Rochejaquelein.

On peut comparer presque au hasard : la méthode du second rédacteur se montre à chaque ligne.

Ainsi, Mme de La Rochejaquelein avait d'abord (p. 409 de l'édition actuelle) raconté ainsi un voyage qu'elle fit à Nantes au moment de l'amnistie :

« J'étais si animée contre l'idée de me rendre que je voulus aller à Nantes pour voir par moi-même ce qu'il en était de l'amnistie. Je partis avec un paysan ; j'avais un dépôt sous le bras. Je fis sans m'arrêter plus de dix lieues à cheval, l'abcès creva en route, je ne fus pansée qu'à minuit. Mon exalta-

tion était telle, au physique et au moral, que rien ne pouvait m'arrêter. J'entrai dans Nantes vêtue en paysanne ; je descendis avant la ville ; je portais sur mon dos un bissac et, à la main, des poulets... »

M. de Barante corrige ainsi :

« Je voulus aller à Nantes pour voir comment tout s'y passait. J'étais malade d'un dépôt de lait ; mais rien ne put m'arrêter. J'étais animée, et ne sentais rien que l'agitation où jette une grande résolution à prendre ; je me débattais contre elle, sans vouloir me dire qu'elle était inévitable. Je montai à cheval, je pris un paysan pour guide. Je fis douze lieues sans m'arrêter et j'entrai à Nantes en habit de paysanne, un bissac sur le dos et des poulets à la main. »

L'*abcès qui crève* a choqué le goût de M. de Barante. La vivacité du récit l'a offusqué ; il l'a ralenti par une lourde et banale réflexion psychologique. Et puis il a corrigé pour le plaisir de corriger, par manie littéraire : *douze* lieues au lieu de *dix*, *un bissac sur le dos* au lieu de *sur mon dos un bissac*.

Dans le texte original, il y a (p. 119) cette description de la manière de combattre des Vendéens :

« Quand les paysans marchaient en avant pour prendre les canons, si l'on tirait avant qu'ils eussent eu le temps d'y arriver, ils se jetaient ventre à terre, sitôt qu'ils voyaient mettre le feu. La décharge passait au-dessus d'eux et, pendant ce temps, ils couraient à quatre pattes et tuaient les canonniers avant qu'ils pussent tirer une autre fois. »

Ventre à terre, à quatre pattes, ce sont là de ces traits que ne peut souffrir M. de Barante; il se hâte de les effacer et il rédige ainsi :

« Sitôt que la lumière leur annonçait une décharge, ils se jetaient à terre pour l'éviter, se relevaient aussitôt et couraient en avant pendant qu'on rechargeait les pièces, se baissaient encore pendant l'explosion, et, de cette façon, ils arrivaient sur la batterie et attaquaient les canonniers corps à corps. »

Toujours et partout, M. de Barante a atténué, affadi, platement résumé les phrases vives et pittoresques de la marquise. Ses corrections sont toutes d'un pédant, et il n'est pas une page où le texte primitif ne l'emporte, en originalité heureuse, sur le texte remanié.

III

C'est pour la première fois que nous lisons aujourd'hui les trois premiers chapitres de ces mémoires que l'auteur elle-même avait réduits ou fait réduire en un seul.

Il s'y trouve des anecdotes fort agréables, celle-ci par exemple sur Paméla :

Quelques années avant la Révolution, Mme de La Rochejaquelein, alors enfant, rencontra, avec sa grand'mère, Mme de Genlis, au Salon de peinture ; la petite Paméla, âgée de sept ans, se trouvait là et fut louée pour sa gentillesse. « Vous ne voyez rien « encore, dit Mme de Genlis, vous allez juger de

« cette figure-là... » Puis, élevant la voix : « Paméla, « faites Héloïse ! »

« Aussitôt Paméla ôte son peigne ; ses beaux cheveux sans poudre tombent en longues boucles ; elle se précipite un genou en terre, lève les yeux au ciel ainsi qu'un de ses bras, et sa figure exprime une extase passionnée. Paméla reste en attitude ! Pendant ce temps, Mme de Genlis paraît ravie, fait des signes, des remarques à ma grand'mère, qui lui adresse des compliments sur la beauté et la grâce de sa jeune élève. Pour moi, je restai stupéfaite par instinct et sans rien comprendre. »

Son récit des journées d'octobre, où elle montre, pendant le danger, à l'œil-de-bœuf, Mme de Staël « qui avait un gros bouquet et riait aux éclats », est fort animé. Ce qu'elle a vu de la journée du 10 août 1792, elle le conte avec un choix agréable de détails. Je n'ai saisi nulle part aussi nettement que chez elle jusqu'à quel point l'aspect du peuple en mouvement inspirait aux gens de cour une horreur physique.

Les portraits des chefs vendéens, nettoyés des retouches de M. de Barante, brillent maintenant dans leur vérité originale.

Rien de plus frappant que celui de M. de Lescure, le premier mari de la marquise, timide, dévot, grand liseur, latiniste habile, et, avec cela, d'une bravoure froide et surhumaine. Mais, au-dessus de toutes ces figures de gentilshommes insurgés, brille celle du jeune Henri de La Rochejaquelein, le

héros de la Vendée, pour lequel l'auteur des mémoires ne cache pas son admiration exaltée. *C'était un Dieu dans l'action*, dit-elle. Sa plume ne peut retracer froidement les exploits, la gloire de cet homme de vingt ans. C'est elle qui a fait connaître au monde ce mot cornélien du jeune chef : « Si j'avance, suivez moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs vengez-moi. » Un jour, Henri de La Rochejaquelein chevauchait, quoique blessé et le bras en écharpe. Le voilà seul dans un chemin en face d'un fantassin ennemi. « Henri, dit-elle, se jeta sur lui, le prit au collet; il était d'une adresse remarquable à manier son cheval; cet homme et lui restèrent plusieurs minutes à se débattre ainsi, Henri avec un seul bras. Il faisait si bien pirouetter son cheval avec ses jambes, que le Bleu ne pouvait s'en débarrasser. Nos soldats arrivèrent et voulurent le tuer. Henri le défendit et lui dit : « Retourne vers les « patriotes, dis-leur que tu t'es colleté avec le géné- « ral des Vendéens, sans armes, n'ayant qu'un bras, « et que tu n'as pu le tuer. »

Quand elle perdit M. de Lescure, comme elle était abîmée dans sa douleur, Henri de La Rochejaquelein vint l'embrasser : « Je lui dis : Vous avez perdu votre meilleur ami, vous étiez ce qu'il avait de plus cher au monde après moi. — Il me répondit avec un accent de douleur que je n'oublierai jamais : Ma vie peut-elle vous le rendre ? prenez-la ! »

Avec la primitive rédaction, certains détails horribles reparaissent maintenant à nu. Ainsi, lors de

l'odyssée lamentable de l'armée vendéenne en Bretagne, la marquise entre de nuit à Pontorson, où on venait de se battre : « Dans cette ville, écrit-elle, on ne voyait que morts ; ma voiture passait dessus; il était nuit; nous sentions les secousses, et les roues cassaient les os de ces cadavres : ce bruit horrible ne me sortira jamais de la tête. Comme le combat était à peine fini, on n'avait pas eu le temps de ranger les cadavres; quand je fus pour descendre de voiture, on fut obligé d'en retirer un, sans quoi je mettais le pied sur sa poitrine. »

Maintenant que les académiques oripeaux de M. de Barante sont ôtés, on voit que la marquise écrit avec naturel, vivacité et parfois un bonheur d'expression qui vient de son âme, non de sa science. Elle laisse aller sa plume et ne se relit pas; mais elle a vu et senti, elle se rappelle, elle écrit sous la dictée de son cœur et de sa mémoire; elle est justement le contraire d'une femme de lettres.

Quelle est la valeur historique de ces mémoires?

La marquise écrit de souvenir, sans notes, assure-t-elle, et ne raconte, sauf exception, que les événements qui l'ont affectée. Ne lui demandez ni chronologie, ni géographie, ni souci d'accorder ses anecdotes avec l'histoire générale de l'insurrection. C'est une causerie au coin du feu, loin des livres et des textes, sur des événements dramatiques dont une femme toute jeune, spirituelle, passionnée, a été le témoin ravi et ému. Relever des erreurs dans ces pages aimables, ce n'est vraiment pas la peine,

et je me demande si ce serait bien juste. Quel esprit sérieux sera tenté d'accepter comme une œuvre d'historien les impressions de la veuve du Vendéen Lescure? Sincère, elle le fut plus que personne au monde. Mais personne aussi ne fut moins en état d'apercevoir l'ensemble du drame vendéen que cette femme errante, dans les profonds et sinueux sentiers du Bocage, d'où, ni à droite ni à gauche, ni en face, sa vue ne pouvait s'étendre au loin.

Outre ces impossibilités physiques, il en est de morales. Élevée à la cour, loin de la France, loin du peuple, la marquise ne peut rien comprendre aux événements complexes où elle est mêlée, à peine au sortir de l'enfance : elle ne sait rien; elle n'a aucune règle pour juger les choses et les hommes; elle ne connaît que quelques figures, celles de son cercle, au delà duquel finit le monde; tout l'honneur, tout le devoir, toute la vérité sont, pour elle, dans la cause défendue par son père, par son mari et par l'homme qui réalise le rêve de son imagination, Henri de La Rochejaquelein.

Ce ne sont pas les préjugés religieux qui l'empêchent de bien voir; elle n'est pas dévote. Tout ces *sacrés-cœurs* cousus sur la poitrine des Vendéens l'étonnent plutôt et l'amusent presque.. Elle n'en revient pas de la surprise où la plonge la piété des paysans. Celle de M. Lescure, son mari, lui semble excessive, et elle n'aime point ce cilice qu'il portait dans sa jeunesse. Nulle part, dans ce livre écrit à

la gloire de l'armée catholique, vous ne trouverez un mot échappé d'un cœur chrétien. C'est une femme à la mode du siècle, inspirée à son insu par une religion tout humaine, et sans autre guide moral que le sentiment de l'honneur, guère plus chrétienne que la Chimène, l'Émilie de Corneille.

Sauf Lescure, ces gentishommes se sont jetés dans l'insurrection vendéenne, dont les causes leur échappent, dont l'éclosion n'est point de leur fait, à laquelle ils ne comprennent rien, — ils s'y sont jetés, dis-je, par point d'honneur, par esprit chevaleresque, pour plaire aux dames, avec la même légèreté que leurs aïeux du temps de la Fronde. Il y a un mot de la marquise, que l'histoire ne doit pas oublier. Racontant le début de la guerre, les dangers de la position des royalistes, elle ajoute : « Mais nous étions incapables de sentir autre chose que *le bonheur d'être révoltés* ! »

Elle n'a point de haine pour les républicains, pour les Bleus : elle ne les connaît pas, on ne lui a jamais dit ce qu'étaient ces gens-là. Mais son âme est si droite que, dès qu'elle les voit de ses yeux, elle rend justice à leur courage. Ainsi elle admire la fidélité du général Quétineau à la cause républicaine. « A Pontorson, dit-elle aussi, je vis par hasard trois Bleus qu'on menait fusiller, Mayençais ou tondus ; le premier était un grenadier ; il marchait à la mort d'une contenance si fière, que je ne l'oublierai jamais. » De quel ton ému elle signale, plus loin, l'héroïsme d'un républicain nommé

Haudaudine ! « Cet Haudaudine, dit-elle, avait renouvelé le trait de Régulus : c'était un vrai républicain de bonne foi ; pris par M. de Charette dans un combat, au commencement de la guerre, il lui représenta qu'il serait raisonnable de faire l'échange des prisonniers, comme entre nations étrangères ; il offrit d'aller, avec un autre habitant prisonnier, en faire la proposition à Nantes, sous parole d'honneur de revenir dans tous les cas. M. de Charette accepta volontiers. Ces messieurs furent très mal reçus ; les Jacobins entrèrent en fureur et de plus les délièrent de leur serment vis-à-vis des brigands ; le camarade de M. Haudaudine resta ; pour lui, fidèle à sa parole, il s'échappa et vint retrouver M. de Charette, qui le garda en prison. » Les mémoires de cette Vendéenne fourniraient plus d'un trait à un Plutarque républicain.

Elle aime l'héroïsme, cette jeune femme, partout où elle le voit. Héroïque elle-même, elle resta égale d'humeur au milieu de ses affreuses disgrâces de mère et d'épouse. Adorablement franche (ainsi, quand elle a peur, elle le dit), elle ne plaide pas auprès de la postérité : c'est son âme et celle de ses amis qu'elle veut montrer et qu'elle montre. On y voit, dans ces âmes pures et irréfléchies, de beaux élans d'honneur, un gai mépris de la vie, une ignorance absolue de la révolution sociale et politique qui se passait autour d'elles. Mme de la Rochejaquelein a fait connaître à l'histoire cet enfantillage héroïque, dont les jeux faillirent perdre la France, et c'est

là, je crois, la meilleure leçon de ses mémoires.

Ai-je besoin de dire que, si la marquise se peint au vrai dans cet écrit, si elle peint avec vraisemblance Henri de La Rochejaquelein et quelques chefs gentilshommes, il ne faut point chercher dans son livre la plèbe royaliste, les paysans de la « grande armée », la rude et sauvage Vendée, les cruautés religieuses et toute l'horreur crue de cette querelle inexpiable ? Elle ne voyait que ses héros, et prêtait à la masse leurs sentiments chevaleresques. Aimée et aimante, elle passa dans un mirage ces années de guerre civile, qui furent les belles années de sa vie.

Il me semble que ce caractère si particulier des mémoires de Mme de La Rochejaquelein se marque mieux dans ce texte, à peu près original, que nous offre aujourd'hui son petit-fils. Ils ne donnent pas seulement une psychologie intéressante de l'élite des chefs vendéens, ils sont encore une école de grandeur morale. Cette époque de la Révolution est vraiment cornélienne : le même souffle emporte vers les hauteurs Charlotte Corday, Henri de La Rochejaquelein, Mme Roland, Danton, Saint-Just, ces âmes ennemies, occupées de pensées diverses, mais pareillement nées et pareillement nourries. Lisez donc ce beau livre, non pour y chercher des faits et des dates, qui, sont encore à établir, mais pour y connaître quelques états d'âme dont nos conditions actuelles ne peuvent donner aucune idée.

Février 1889.

XI

LES MÉMOIRES DE BARRAS

Les deux premiers volumes des mémoires de Barras, que M. Georges Duruy vient de publier chez Hachette (1), nous offrent un récit de la vie de Barras depuis son enfance jusqu'au 18 fructidor. C'est un texte, à mon avis, très considérable, mais qui se présente à nous dans une forme si étrange qu'il est fort difficile d'en faire la critique et d'en déterminer la valeur historique et biographique. Heureusement que nous avons affaire à un fort loyal et fort consciencieux éditeur, qui, loin de vouloir nous donner

(1) Cette belle publication est ornée d'héliogravures qui, à elles seules, mériteraient une étude. Mentionnons un portrait de Robespierre, dessin rehaussé d'aquarelle, attribué à Gérard ; un portrait de Danton, dessin de David ; un portrait de Joséphine en 1798, dessin d'Isabey ; le *fac-similé* du fameux appel aux armes, où Robespierre avait écrit les deux premières lettres de son nom, dans la nuit du 9 au 10 thermidor. — Sauf pour le portrait de Joséphine, les originaux de ces pièces font partie de la collection Jubinal de Saint-Albin, dont M. Georges Duruy est le possesseur.

le change sur le caractère des éléments dont sa publication est formée, s'est appliqué avec un soin minutieux à nous mettre lui-même en garde, par les renseignements les plus précis, contre toute illusion au sujet du degré d'originalité ou d'autorité du texte qu'il nous donne, et il l'a fait avec d'autant plus de franchise qu'il n'aime point Barras, que les témoignages de Barras le scandalisent, et qu'il serait désolé que les mémoires de Barras fussent honorés par les historiens.

I

Sous la Restauration, Barras avait fait un brouillon de ses mémoires. Ce sont des notes, les unes achevées, les autres informes, mais, si je comprends bien, formant une suite et comme une esquisse assez complète. Il les légua à son ami Alexandre Rousselin Corbeau de Saint-Albin, afin de les « rédiger », et il mourut le 29 janvier 1829. Saint-Albin, qui se piquait d'écrire, accepta cette mission. Il ne se borna pas à « rédiger » le brouillon de Barras : il le compléta à l'aide des souvenirs que lui avaient laissés les conversations de l'ex-directeur, si bien que ces mémoires n'ont pas été seulement écrits, mais en partie composés par Saint-Albin.

Or il s'en faut de beaucoup que Saint-Albin possédât les qualités d'esprit critique que demandait une tâche aussi délicate. Connu surtout comme éditeur de la correspondance de Hoche, on sait

avec quelle négligence il publia cette correspondance; on sait aussi dans quelle vague et boursouflée phraséologie il défigura les éléments fort sérieux qu'il avait réunis pour la biographie de ce général. Certes, il veut être vrai : mais le démon de la littérature (de la basse littérature, hélas!) l'écarte à chaque instant de la vérité. Comparez par exemple la notice de Béon sur Danton avec celle de Saint-Albin, et vous verrez ce que devient, sous cette plume effrénée, la réalité des faits (1). Ce n'est pas un roman : c'est un délayage, un embellissement fastidieux. Et, en général, cette littérature de Saint-Albin inquiète d'autant plus les historiens, qu'ils ne peuvent ni la prendre entièrement au sérieux, parce que les faits y sont travestis, ni la rejeter en bloc, parce que c'est un travestissement et non un mensonge, et aussi parce que Saint-Albin a été, non seulement un témoin, mais un acteur du drame révolutionnaire.

On voit par là combien il est embarrassant d'apprécier l'autorité de mémoires rédigés par un tel écrivain. Faut-il purement et simplement reléguer les mémoires de Barras dans cette littérature apocryphe qui pullula sous la Révolution?

Évidemment non, puisque Saint-Albin n'est pas un fabricant de pièces fausses. Faut-il les classer dans la catégorie plus honorable et plus vague des mémoires à demi apocryphes? Tels sont les mé-

(1) Cela n'empêche pas que M. Georges Duruy nous ferait grand plaisir en publiant la fin de cette notice sur Danton.

moires de Levasseur (de la Sarthe), où Achille Roche délaya en quatre volumes un seul volume de notes écrites par ce conventionnel. Tels sont encore les mémoires de Talleyrand, arrangés par M. de Bacourt et édités par M. le duc de Broglie (1). Dans ces écrits, on sent et on voit que le faiseur n'a point tout inventé et qu'il a gardé dans sa composition une part des éléments originaux. Mais quelle part? Comme on ne la peut déterminer, le plus sage, pour un historien sérieux, c'est de s'écarter de ces sources frelatées.

Il n'en est pas tout à fait de même des mémoires qu'on nous donne aujourd'hui sous le nom de Barras. Le moyen de contrôle que nous demandâmes en vain à M. le duc de Broglie pour les mémoires de Talleyrand rédigés par M. de Bacourt, spontanément M. Georges Duruy nous l'offre, ou du moins il nous l'offre en partie. Dans un appendice au tome Ier, il imprime quelques-unes des notes autographes de Barras. Il me permettra de lui reprocher de ne les avoir pas publiées toutes, même celles qu'il appelle informes ou illisibles. Si informes qu'elles soient, elles ne peuvent l'être plus que le griffonnage de Topino-Lebrun, qui, publié textuellement, a rendu de si précieux services. Si illisibles qu'elles semblent, on les aurait lues, je suis bien sûr, avec des yeux experts, comme il

(1) Sur la question de l'authenticité de ces mémoires voir la 2e série de ces *Études*, p. 284, et la revue *la Révolution française*, t. XX, 336, 473 ; XXI, 287 ; XXII, 286, 475 ; XXIII, 386.

n'en manque pas à Paris. Je dirai plus : si M. Georges Duruy avait voulu donner à sa publication un véritable caractère historique, c'est au brouillon de Barras qu'il aurait dû faire les honneurs typographiques, c'est la *belle infidèle* de M. de Saint-Albin qu'il aurait dû imprimer en petits caractères et en appendice. Je suis même sûr d'être l'interprète de tous les historiens de la Révolution en le priant instamment de publier bientôt, au moins dans un recueil d'érudition, toutes ces notes, tous ces fragments autographes de Barras (1).

Mais ce qu'il nous donne nous permet de conjecturer qu'en général Saint-Albin ne s'est pas trop écarté de la pensée de Barras et que, s'il a travesti la base sur laquelle il a travaillé, il ne l'a pas changée, il n'a pas imaginé un autre Barras, ni substitué ses propres vues, ses propres témoignages à ceux de son ami. C'est Barras raconté par un phraseur, c'est Barras défiguré, mais enfin c'est Barras.

Le rapprochement détaillé des notes autographes avec la rédaction de Saint-Albin serait curieux. M. Georges Duruy a mis en regard sur deux colonnes, les deux récits d'une visite à Louis XVII dans sa prison, le récit de la main de Barras et le récit par Saint-Albin. On y voit que c'est presque un système

(1) Je crois qu'il serait fâcheux de les publier avec les fautes d'orthographe de Barras, qui n'ont aucun intérêt historique, et qui ne sont ni plus fréquentes ni plus graves chez Barras que chez ses contemporains.

chez le rédacteur de supprimer tous les traits vifs et réalistes de l'original, pour les remplacer par une paraphrase plate, ou tout au moins médiocre. Parfois cependant Saint-Albin copie presque exactement. Visiblement il s'efforce d'être Barras, et non Saint-Albin. S'il n'y réussit pas toujours, il y réussit quelquefois. Il est très rare, je l'espère, qu'il soit vraiment infidèle, et les éléments qu'on nous donne ne nous fourniront qu'un exemple de cette infidélité : c'est dans l'anecdote d'Eugène Beauharnais réclamant à Bonaparte, après vendémiaire, les armes de son père. Barras avoue qu'on avait réellement pris des armes chez Mme Beauharnais et n'infirme pas tout à fait le récit dicté par Bonaparte à Sainte-Hélène, au lieu que Saint-Albin laisse croire que Mme Beauharnais n'avait été victime d'aucune visite domiciliaire. Mais ce n'est point là une erreur assez grave pour ôter à ces mémoires le genre d'autorité qu'ils ont. On pourra s'en servir, on pourra les citer, à la condition de les nommer, non pas *Mémoires de Barras* tout court, mais *Mémoires de Barras rédigés par Saint-Albin.*

II

Voilà pour l'authenticité de cet écrit. Quelle en est l'autorité ? Quelle en est la portée ?

Il s'y trouve, comme dans tous les mémoires, des erreurs. Il y en aurait peut-être moins, si M. Georges Duruy avait fait revoir son texte par un spécialiste

versé dans le détail de l'histoire de la Révolution. Il eut été facile à ce spécialiste d'identifier beaucoup de noms propres, ou d'en corriger l'orthographe, ou d'éviter des points d'interrogation qui, placés en face des noms connus, m'ont un peu étonné. Si seulement l'éditeur avait consulté la *Liste des conventionnels* de M. Guiffrey, il ne se fût pas mépris sur tant de conventionnels, et, par exemple, il n'eût pas (t. II, p. 193) défiguré le fameux Javogues en Javogne. Dans la première phrase du fragment autographe de Barras sur la prise de la Bastille (p. 327), le nom propre qu'on n'a pas pu lire est évidemment, comme me l'écrit M. Mondin, celui de Barentin, et « Bidaud (?) de la Tour, contrôleur général », n'est autre que Jean-Jacques de Vidaud de la Tour, dont le rôle à cette époque est bien connu (Cf. *La convocation des État généraux* par A. Brette, I. p. 369). Il est évident que M. Georges Duruy n'a eu entre les mains presque aucun des instruments de travail indispensables à la lecture et à l'établissement de son texte. Autrement se fût-il étonné (t. I, p. 259) que Barras parlât de la section des Thermes, et eût-il conjecturé qu'on pourrait lire *Thernes* ? Il s'agit de la section des Thermes-de-Julien. Ailleurs le club de Salm devient le club de *Salin* (t. II, p. 169). Et qu'on ne dise pas que c'est la faute de Saint-Albin, qui n'a sûrement pas commis la dernière de ces méprises. Eût-il commis celle-là ou les autres, le devoir de l'éditeur était de le redresser en note, ou plutôt, comme

nous en avons établi l'usage, de rectifier dans le texte toutes les erreurs d'orthographe. Ces lapsus, dans cet imprimé, ne sont pas les seuls, tant s'en faut, et je suis convaincu qu'on en doit accuser beaucoup plus le copiste de M. Duruy, que M. Duruy lui-même.

J'ai cru cependant devoir les signaler, en vue de la seconde édition, et pour qu'on ne les mette pas sur le compte de Barras, lequel d'ailleurs, comme je le disais, n'est pas exempt d'erreur. Ainsi il rapporte à la séance du 20 juin 1789 (1) l'apostrophe de Mirabeau à Dreux-Brézé (t. I, p. 55). Il croit (p. 84) qu'après le 10 août l'Assemblée législative avait prononcé la « déchéance » de Louis XVI, et il s'imagine (t. I, p. 114) que Bonaparte n'était que lieutenant quand il le rencontra devant Toulon.

Et cependant, en dépit de ces défaillances de mémoire et de quelques autres, je dois avouer que j'ai été frappé de l'exactitude relative des mémoires de Barras. Il y a une partie de sa vie que je connais bien, c'est sa mission en 1793, dont il nous reste des témoignages officiels, correspondances, arrêtés, proclamations. Écrivant à trente-cinq ans de distance, il n'eût pas été surprenant que Barras oubliât ou confondît les dates et les faits. Au contraire, ses lettres au Comité de salut public confirment par

(1) La phrase de Barras est équivoque et pourrait s'appliquer au 23 juin. Mais une indication marginale porte : 20 juin 1789. De qui est cette indication ? de Saint-Albin ou de l'éditeur ?

avance son récit posthume, et cela jusque dans les détails.

Il n'a pas été seulement exact : il a été sincère, il a voulu l'être, il a même fait un effort d'esprit critique, et ses mémoires sont autre chose qu'une acrimonieuse apologie personnelle, comme celle que nous a laissée La Revellière-Lépeaux. Je ne dirai pas : c'est un livre de bonne foi. La bonne foi de Barras! Qui en pourrait parler sans sourire? Disons plutôt, si vous voulez, qu'il a eu assez d'esprit pour sentir que le meilleur moyen de plaire à la postérité, c'était d'être aussi sincère que possible.

Certes, cette sincérité n'est pas de la franchise; car Barras se garde bien de tout dire et, parmi ses souvenirs, il choisit, comme c'est après tout son droit. Ce n'est pas non plus de la vérité : car il voit les choses et les hommes à une distance de trente-cinq ans, surtout il les voit en raccourci, il voit Napoléon tel qu'il était à la fin, une fois despote. Il oublie que le général républicain était alors *jeune, charmant, traînant tous les cœurs après lui*. Il l'oublie, mais il ne nous le laisse pas oublier. Car enfin, si Bonaparte, en 1793, et en 1795, eût été l'intrigant, l'égoïste, le bas ambitieux que Barras stigmatise, Barras l'aurait-il lui-même aidé à gravir, marche par marche, l'escalier de sa fortune? Notre roué se calomnie pour calomnier Bonaparte; s'il le fit avancer, ce n'est pas pour les vilains ou sots motifs qu'il nous donne, c'est parce

que Bonaparte avait du génie, et pouvait, mieux qu'un autre, servir alors la République. C'est la seule explication honorable pour Bonaparte, honorable pour Barras; c'est la plus humaine, c'est la plus vraie, et aucune anecdote ne la démentira.

Barras reprochait beaucoup à Bonaparte un pamphlet de 1793, *le Souper de Beaucaire* ; il y voit (t.I, p. 116 et *passim*) un libelle ultra-démagogique, d'un maratisme dégoûtant. Lisez ce pamphlet : c'est au contraire l'œuvre d'un esprit froid et positif, qui prêche le ralliement au gouvernement d'alors, non pour des raisons de sentiment ou de principe, mais par... opportunisme. Je ne veux point dire que Bonaparte n'ait point éprouvé la fièvre révolutionnaire, qu'il n'ait pas été ardemment républicain à un moment ; je crois, au contraire, qu'il le fut, et longtemps; je crois aussi qu'on ne peut apprécier ses actes et ses passions sans les dater. Mais s'il est un écrit où il s'efforça de dépouiller tout le fanatisme et de réunir les Français contre l'ennemi au dehors, c'est justement dans ce *Souper de Beaucaire*.

Les anecdotes de Barras sur Joséphine sont d'une grossière indélicatesse ; j'oserais dire d'une indécence d'ancien régime : elles n'ont point l'air de mensonges. Jamais, d'ailleurs, dans cette première partie de ses mémoires, Barras n'a l'air de mentir.

III

Je ne dis pas que, moralement, il valut mieux qu'on ne le dit, et il y a peu de personnages historiques qui soient plus décriés. Était-il vraiment si pourri que cela ? Dénoncé pour de prétendues malversations qu'il aurait commises dans sa mission devant Toulon, il fut formellement innocenté par un décret de la Convention, le 13 vendémiaire an III, après un rapport fort documenté de Treilhard. Mais c'est de sa pourriture directoriale qu'on parle : attendons, pour y croire, tout à fait, que la suite des mémoires ait paru. Ce qui est sûr, c'est que Barras a une déplorable réputation quant à ses mœurs.

Cette réputation a fait oublier ses qualités d'esprit et son rôle éminent d'homme d'action. C'est lui que, dans trois journées critiques, la Convention plaça trois fois à la tête des forces chargées de la défendre, et c'est lui qui présida à ses trois victoires. On l'avait oublié : il le rappelle fièrement dans ses mémoires, et en somme il a raison. L'histoire n'avait jusqu'ici aperçu Barras, soit à Toulon, soit en vendémiaire, que dans l'ombre de Bonaparte : il réplique avec orgueil que c'est alors Bonaparte qui était dans son ombre, et il n'a pas tout à fait tort, car, après tout, ce n'est pas Bonaparte qui à lui seul prit Toulon ou sauva la Convention des royalistes.

Une étude plus approfondie des mémoires de Barras nécessiterait de nombreuses citations, car les anecdotes aimables ou cyniques, historiques ou provençales, mais toujours vraisemblables et vives, n'y laissent pas l'intérêt languir un seul instant. C'est une lecture amusante au possible : je voudrais avoir prouvé que c'est aussi une lecture instructive, dont les historiens pourront et devront tirer profit, avec les réserves et les précautions qu'exigent les conditions étranges et complexes dans lesquelles ce texte s'offre à nous.

Il est toutefois une partie de ce texte dont l'utilisation ne comporte ni ces réserves, ni ces précautions : ce sont les notes que Barras prenait sur chaque séance du Directoire, et à la rédaction desquelles Saint-Albin, si j'ai bien compris, n'a pas touché (1). Je regrette que l'éditeur n'ait pas eu l'idée de les comparer aux procès-verbaux du Directoire, qui sont si secs et si courts. C'était une comparaison facile, et qui eût été fort instructive.

Mais en vérité, j'ai déjà proposé à M. Georges Duruy trop d'objections, de critiques et de regrets ; je lui ai trop montré que je n'étais point d'accord avec lui sur la méthode d'éditer un texte. Le senti-

(1) Ces notes tranchent sur le reste des mémoires, par leur air d'exactitude un peu sèche. Aussi M. Georges Duruy les a-t-il imprimées en caractères plus petits. Je crois, cependant, que quelquefois il n'a pas fait la coupure où il aurait fallu. Voir, par exemple (t. II, p. 17), la phrase sur Réal, qui semble faire partie des mémoires proprement dits.

ment qui m'a inspiré cette étude, quant à ce qui le concerne, c'est une vive sympathie pour son talent et son caractère, une réelle gratitude pour la loyauté avec laquelle il a averti le lecteur de la complexité singulière des questions soulevées par la publication des mémoires de Barras. La partie de son introduction où il fait l'historique des mémoires intéressera et satisfera les plus difficiles, et si on n'aime pas son enthousiasme sans réserve pour Napoléon, on aime la franchise très noble avec laquelle il l'exhale. Pour tout dire en un mot, avec un tel éditeur, on se sent rassuré, si méfiant qu'on puisse être, et on est bien sûr qu'il a consciencieusement rempli tout son devoir d'honnête homme envers son texte. Ce n'est, hélas ! pas le cas de tous les éditeurs d'écrits posthumes !

Juillet 1895.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

I. La devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.* 1

II. Les premiers historiens de la Révolution française : les deux Amis de la Liberté, Rabaut Saint-Étienne 32

III. Les premiers historiens de la Révolution française : Montjoye, Lorenz, Pagès, Fantin Désodoards 53

IV. Les premiers historiens de la Révolution française : Lacretelle, Toulongeon, Beaulieu, Bertrand de Moleville. 85

V. Les portraits littéraires pendant la Révolution . 135

VI. Beaumarchais pendant la Révolution 179

VII. L'abbé Barbotin 190

VIII. Robert Rhum 232

IX. État de l'enseignement primaire dans la Haute-Garonne en l'an VI 264

X. Les mémoires de la marquise de la Rochejaquelein 279

XI. Les mémoires de Barras 295

2494. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.

105241
HF
Author Aulard, François Victor Alphonse
A924r
Title Études et leçons sur la Révolution française.
Vol.6.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU